

- La Toile, nouvel espace de jeu
- Gérer sa messagerie



Berlusconi s'installe

■ La coalition de Silvio Berlusconi majoritaire au Sénat et à la Chambre

■ Le futur président du conseil italien présente le programme de ses premiers « cent jours »

■ Il tente de rassurer ses partenaires européens

■ Histoire d'une résurrection

Lire pages 2-3, le portrait page 12 et notre éditorial page 14

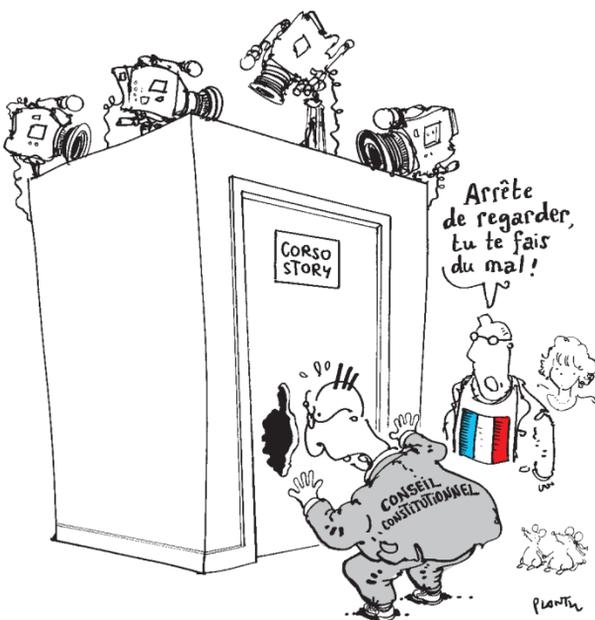
www.lemonde.fr/italie2001

La Corse joue son avenir au Parlement

● La discussion sur le nouveau statut de l'île s'ouvre dans un climat décripé ● Plusieurs dirigeants de droite disent soutenir le projet du gouvernement ● Nicolas Sarkozy (RPR) au « Monde » : « La Corse ne doit pas être un enjeu partisan » ● En débat : les pouvoirs législatifs, la langue et la fiscalité

APRÈS les négociations de Matignon sur l'avenir de la Corse, la parole est aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Les députés ont engagé, mardi 15 mai, le débat sur le nouveau statut de l'île, dans un climat qui, comparé aux polémiques ayant agité les partis politiques pendant des mois, paraît plus apaisé. Jacques Chirac, prudent depuis le début du processus de Matignon, semble laisser ses amis libres de leur choix : « Je n'ai pas à avoir d'opinion personnelle. Je suis le gardien des institutions. C'est au Conseil constitutionnel de se prononcer. S'il est d'accord, alors très bien », leur dit-il, à propos des dispositions contestées sur la langue corse et les pouvoirs conférés à l'Assemblée territoriale d'adapter, à titre expérimental, certaines lois de la République.

Dans *Le Monde*, Nicolas Sarkozy (RPR) met en garde ses amis politiques contre les risques d'un comportement partisan : « Au pouvoir, aurons-nous d'autres chemins à suivre que celui du dialogue ? (...) Ayant combattu Lionel Jos-



pin lorsqu'il était dans l'erreur, écrit-il, pourquoi devrais-je le stigmatiser alors qu'il fait siennes des idées qui sont celles de la droite libérale : l'expérimentation, la décentralisation, le refus de l'uniformité ? » Dans *Le Figaro*, Valéry Giscard d'Estaing affirme sa volonté d'aboutir à « un progrès dans la prise en compte des aspirations des Corses ». A l'UDF, Raymond Barre, François Léotard, Pierre Méhaignerie, tout comme Alain Madelin (DL), pourraient voter le projet de loi du gouvernement, amendé afin d'éviter l'écueil du Conseil constitutionnel. A gauche, Jean-Pierre Chevènement sera pratiquement le seul à combattre le texte, au nom de la République indivisible. Dans *Le Parisien*, Edmond Simeoni, chef de file historique des autonomistes, lance un « cri d'alarme » : « Si les députés touchent à ce qui est symbolique pour nous, la violence repartira. »

Lire pages 6 et 7 et les points de vue page 13

www.lemonde.fr/corse



P. ANDRIEU/JAFEP

« Loft Story » : l'œil du CSA

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a demandé à M6 des aménagements dans l'émission « Loft Story », afin que soit assuré le « respect de la dignité humaine ». Le CSA ne veut pas que les participants soient soumis aux caméras vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il souhaite que les candidats puissent disposer de lieux où leur intimité sera préservée. M6 promet d'en tenir compte. p. 17 et la chronique de Pierre Georges p. 32

www.lemonde.fr/loftstory

La France a vaincu la rage

LA FRANCE a vaincu la rage. Parmi les plus redoutables maladies affectant l'animal, et transmissibles à l'homme, la rage est réapparue en 1968, en provenance d'Europe de l'Est. Au cours des trente dernières années, le virus rabique a contaminé près de 50 000 animaux. Si aucun cas de rage humaine n'a été enregistré depuis longtemps, 15 000 personnes à risque consultaient chaque année un centre spécialisé. Un vaste plan d'éradication avait été lancé à la fin des années 1980, utilisant des hélicoptères pour déposer des appâts vaccinant dissimulés dans de la nourriture destinée aux renards, principaux vecteurs de la propagation de la rage.

Lire page 21

Tony Blair met une Spice Girl dans son moteur de campagne électorale

LONDRES de notre correspondant

Pour chanter ses louanges et épicer un peu sa première pub télévisée dans la campagne des législatives, Tony Blair aurait sûrement préféré enrôler la « Spice Girl originelle, la première d'entre nous, la pionnière de notre idéologie », comme disait naguère Geri Halliwell, l'ancienne star du groupe. Mais la baronne Margaret Thatcher, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, n'était pas libre. Trop occupée à fêter la victoire de son ami Berlusconi, l'ancienne première ministre, créatrice du « thatcherisme ». Au reste, le temps des compliments entre le héros du « nouveau travailisme » et la toujours vigoureuse « Dame de fer » est passé. A tous ceux, et ils sont nombreux à gauche comme à droite, qui l'accusent d'occuper le terrain de l'ultralibéralisme jadis dévolu aux conservateurs, le premier ministre répétait dimanche qu'il n'était « ni crypto-thatcherien ni socialiste ancienne manière », seulement « méritocrate ».

C'est donc sans regret excessif et même « avec grand plaisir » que Tony Blair, ou plutôt son épouse Cherie, s'est rabattu sur la blonde

Geri Halliwell. Première au hit-parade local avec une rengaine intitulée « Il pleut des hommes », l'ex-Spice Girl « croit en Tony Blair et l'admire sincèrement ». « Tony et Cherie sont des exemples pour nous tous », affirme la demoiselle dans les gazettes. C'est pourquoi elle « a accepté » de tourner dans le petit spot de deux minutes trente, diffusé pour la première fois lundi soir 14 mai à la télévision.

Le jury du Festival de Cannes peut continuer à deviser tranquillement. La vision de Geri Halliwell servant gracieusement le thé à des mamies dans une maison de retraite sur fond de musique douce rythmée par une voix off déclamant l'inventaire des grands succès populaires du gouvernement ne va pas bouleverser le septième art. « J'espère simplement qu'elle ne lâchera pas Tony comme elle a lâché les Spice Girls », a ricané Charles Kennedy, le troisième homme de cette élection en sa qualité de chef des libéraux-démocrates.

Pour l'instant, tout va bien pour M. Blair. A vingt-trois jours des élections, le 7 juin, pas plus Charles Kennedy que William Hague, le jeune leader conservateur, ne sont parvenus à

mordiller l'avance de 16 à 20 points accordée par les sondages au parti du premier ministre. En attendant la publication, mercredi, de leur programme officiel, les managers de la « troisième voie méritocrate » ne prennent pas de risques inconsidérés. Le « patron » Tony a refusé tout face-à-face télévisé avec ses challengers. Et eux, fidèles à leur image d'« obsédés du contrôle médiatique », ont soigneusement mis en scène toutes les « photos opportunités » qu'ils ont autorisées et - la presse s'en plaint - toutes les rencontres « imprévisibles » entre le leader et le peuple.

C'est pour en avoir le cœur net que Rory Bremner, autre étoile du british star system, mais dans la catégorie satire politique, avait demandé un siège dans l'un des autocars de presse du convoi électoral de M. Blair. Refus des managers. Le clone anglais de Guy Bedos et Laurent Gerra fait rire chaque semaine des millions de téléspectateurs aux dépens du premier ministre et de son équipe. Pour Tony Blair, il y a les célébrités utiles et les autres...

Patrice Claude



P. ANDRIEU/JAFEP

JUSTICE Omar Raddad, nouveau procès ?

Invoquant un « trouble indéniable », l'avocat général de la Commission de révision a demandé, lundi 14 mai, le réexamen du dossier d'Omar Raddad (photo), condamné, en 1994, à dix-huit ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Ghislaine Marchal. La Commission se prononcera sur ce dossier le 25 juin. Depuis 1989, seulement trois procès ont été annulés, totalement ou en partie. p. 9

Comment aider les pays pauvres



POUL NIELSON

LA CONFÉRENCE de l'ONU sur les pays les moins avancés (PMA) s'est ouverte lundi. Poul Nielson, commissaire européen chargé du développement, déclare au *Monde* que, pour les PMA, la situation des droits de l'homme « ne doit pas être spécifiquement mise en avant ».

Lire page 4

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 516 - 7,50 F



La discrète succession de Luc Guyau à la FNSEA

RAREMENT une campagne électorale aura été si morne, si confidentielle, si corsetée par les appareils. L'élection du président de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) va se jouer le 17 mai entre les 69 personnes - des hommes dans une écrasante pro-

portion - qui siègent au conseil d'administration de l'organisation majoritaire.

Le successeur de Luc Guyau, qui occupe le poste depuis 1992, sera désigné par un cénacle fermé au second degré, et non à l'issue de débats ouverts et francs d'un congrès où les diverses composan-

tes professionnelles, sociologiques et géographiques du monde paysan sont plus démocratiquement représentées.

Ce sera très vraisemblablement le Breton Jean-Michel Lemétayer, « patron » de la fédération des producteurs de lait, depuis que son concurrent à la fonction,

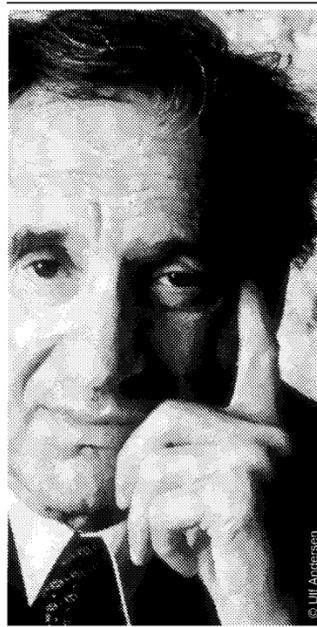
Dominique Chardon, secrétaire général de la FNSEA, a décidé, le 10 mai, de jeter l'éponge « dans un souci d'unité ».

Cette discrétion a été voulue par Luc Guyau lui-même au dernier congrès des Sables-d'Olonne, début avril. Comme on était au cœur de la tourmente bovine et qu'on commençait à entendre quelques sirènes de la contestation, voire de la dissidence, notamment chez les éleveurs, le président sortant n'avait pas voulu courir le risque d'étaler au grand jour ce qui aurait pu apparaître comme surenchères, démagogie, rivalités de personnes, propos de circonstance, dérapages revanchards. Il fut donc décidé, contre l'avis de nombreux dirigeants (notamment le président du CNJA, Jean-Luc Duval, partisan de « crever l'abcès vite »), d'évacuer la question en n'en parlant pas officiellement.

L'élection du futur président serait repoussée à la mi-mai, à l'occasion d'une réunion ad hoc du conseil d'administration, comme en 1992 pour celle de Luc Guyau. En catimini donc, et en se limitant au minimum, c'est-à-dire au changement de président.

François Grosrichard

Lire la suite page 14 et nos informations page 11



Elie Wiesel

D'OU VIENS-TU ?



d'où viens-tu ?

Écartelés entre nos rêves de bonheur et d'accomplissement et une folie meurtrière sans cesse ravivée tout au long de l'Histoire, savons-nous encore d'où nous venons et quel avenir proposer à nos enfants ? Une réflexion sur le pouvoir des hommes et de Dieu.

www.seuil.com

Seuil



J.-C. LOTHIER

FESTIVAL DE CANNES Tueur sans raison

Cédric Kahn explore dans *Roberto Succo* (photo) la personnalité de l'auteur d'une série de crimes sans raison dans la France des années 1980. Les auteurs français sont très présents à Cannes, notamment Bertrand Bonello, qui a donné à Jean-Pierre Léaud le rôle-titre dans *Le Pornographe*. p. 25 à 27

www.lemonde.fr/cannes

International.....	2	Aujourd'hui.....	21
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	24
Société.....	9	Culture.....	25
Régions.....	11	Guide culturel.....	28
Horizons.....	12	Carnet.....	29
Entreprises.....	15	Kiosque.....	30
Communication.....	17	Abonnements.....	30
Tableau de bord.....	18	Radio-Télévision.....	31

ÉLECTIONS Le magnat de la presse Silvio Berlusconi a remporté une confortable majorité aux élections législatives de dimanche 13 mai en Italie. Il devrait devenir le président du

Conseil du 59^e gouvernement italien depuis la guerre. ● **LES RÉSULTATS** définitifs ont fait apparaître une majorité absolue dans les deux chambres en faveur de la coalition de droite de

La Maison des libertés. M. Berlusconi a désormais les coudées franches pour gouverner mais il devra négocier avec son allié de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, avec lequel il a passé un pacte.

● **DANS** sa première intervention post-électorale, il s'est employé à rassurer les partenaires de l'Italie sur son engagement européen. « Je réaliserai toutes mes promesses, et si j'échoue, dans

cinq ans je rentrerai à la maison », a-t-il dit. ● **INEXISTANT** en 1994, son parti Forza Italia s'est imposé comme la première force politique en Italie. (Lire aussi notre éditorial page 14.)

Silvio Berlusconi a les coudées franches pour conduire ses réformes en Italie

Les résultats définitifs du scrutin législatif du 13 mai font apparaître une majorité confortable dans les deux chambres en faveur de la coalition de centre-droite. Les divisions de la gauche l'ont pénalisée. Le futur président du conseil s'est donné cent jours pour lancer sa « révolution »

ROME

de notre correspondante

Lundi 14 mai au soir, au lendemain de sa victoire aux législatives, Silvio Berlusconi s'est adressé à la nation avec une solennité toute symbolique. Le magnat de la télévision est apparu sur la première chaîne publique, et non pas sur ses canaux de Mediaset, à l'émission de débat *Porta a Porta*, interviewé en différé de sa demeure d'Arcore, près de Milan.

Assis à son bureau, devant un magnifique tableau, il s'est adressé « à tous les Italiens » : « Laissons nos différences derrière nous puisque la campagne est finie, mon gouvernement travaillera dans l'intérêt de tous, y compris de ceux qui n'ont pas voté pour nous. » Il a rappelé le « contrat pour le changement » qu'il avait déclaré passer avec les électeurs avant le scrutin et qu'il entend respecter à la lettre. Sur le plateau de Rai Uno, quatre personnalités de la nouvelle opposition et trois pour la majorité ont commenté ou critiqué, mais avec une courtoisie très démocratique, les déclarations de celui qui va devenir le prochain président du Conseil. La scène tenait du théâtre classique et Silvio Berlusconi avait opté pour un style présidentiel. Le changement politique promis est déjà dans ce style.

Silvio Berlusconi va pouvoir diriger le pays avec une majorité confortable. Selon les résultats définitifs au Sénat, la Maison des libertés (CDL) a obtenu 177 des 315 sièges, l'Olivier n'en ayant que 128, Refondation communiste 3, Démocratie européenne (tendance démocrate-chrétienne) et le parti de l'ancien juge de *Mani pulite*

Antonio Di Pietro, chacun un. Les résultats étaient également sans appel à la Chambre des députés. Sur 630 sièges, la CDL en remporte 368, la coalition de l'Olivier 242, et Refondation communiste 11. En nombre de voix, la différence est plus réduite mais le système électoral adopté en 1993, qui panache majoritaire uninominal et proportionnel, encourage le bipolarisme, « source de stabilité », comme l'espérait alors le législateur.

Dans ces législatives, les Italiens ont nettement choisi entre deux camps, abandonnant leurs amours passées pour les singularités des nombreuses petites listes, qui obtiennent cette fois de piètres résultats. Seule Refondation Com-

muniste fait un bon score. Silvio Berlusconi s'est réjoui de la « maturité » de l'électorat ; un analyste de renom, Renato Mannheim, l'a soulignée à sa façon, ajoutant qu'« en l'écrivant, les Italiens ont montré qu'ils se foutent des ennuis judiciaires de M. Berlusconi, comme du problème de conflit d'intérêts ».

« PRÉSIDENT OUVRIER »

Le vainqueur de la Maison des libertés l'a emporté largement sur son nom et celui de sa formation, Forza Italia, devenu le premier parti. Il l'a emporté sur son image d'homme parti de rien et devenu l'entrepreneur le plus riche d'Italie, sur sa volonté d'être perçu comme un « président ouvrier » qui

retrouve ses manches plutôt que de « perdre son temps » au débat politique ; il l'a emporté enfin après une très longue campagne pour laquelle il n'a pas lésiné sur les moyens.

Il a d'autre part habilement « cannibalisé » ses alliés. Alliance nationale garde une bonne position, mais en baisse par rapport aux législatives de 1996. La Ligue du Nord (xénophobe et fédéraliste) s'effondre, atteignant tout juste 3,9 % des voix à la Chambre, en dessous du quorum des 4 % donc. « C'est le prix atroce que nous payons à cette alliance », a commenté son bouillant leader, Umberto Bossi, qui brillait par son absence à l'émission de *Porta a Por-*

ta lundi soir. Silvio Berlusconi devrait avoir les mains plus libres par rapport à cet encombrant allié, qui inquiétait beaucoup les chancelleries de l'Union européenne. Mais il a signé un pacte avec la Ligue, qui l'engageait à transférer à la Région le pouvoir de fixer des quotas d'immigration, et à accélérer le processus de transfert d'autres pouvoirs importants en matière de sécurité, de santé et de fisc. Que va-t-il honorer de ce pacte, et à quel rythme ?

Les premières réactions à sa victoire, jugée suffisamment large pour laisser augurer la stabilité, à Bruxelles comme dans les diverses capitales ont été prudentes. Dans son adresse télévisée, *Il Cavaliere*

s'est efforcé de rassurer ses partenaires, « ses amis de l'Union Européenne » comme ceux des Etats-Unis. Pour les Italiens, il a largement développé le programme du premier conseil des ministres qu'il présidera et dont il a déjà élaboré l'ordre du jour (lire ci-dessous).

D'ici la fin du mois, le président de la République va convoquer le gagnant pour lui proposer la présidence du Conseil. « J'arriverai dès mon investiture, pour ne pas perdre de temps, avec une liste de noms de ministres que je soumettrai à approbation » a promis Silvio Berlusconi. Pour le moment semblent retenus Giulio Tremonti (déjà son ministre des finances en 1994) pour un grand ministère de l'économie, Antonio Marzano pour l'industrie et le commerce, Lucio Stanca (ex-IBM) pour l'informatique, Rocco Buttiglione (démocrate-chrétien) pour l'éducation. La famille pourrait être concédée à la Ligue. Intérieur, défense, affaires étrangères restent disputés parmi les alliés. Gianfranco Fini, président d'Alliance nationale (post-fasciste), et Pierferdinando Casini (centriste) auraient le titre de vice-premiers ministres.

Le 30 mai, ouverture officielle de la nouvelle législature, aura lieu un vote de confiance. Sur quoi le futur chef de gouvernement assoiera-t-il sa stabilité ? Comment les difficiles négociations sociales en cours évolueront-elles ? Il ne suffit pas de gagner les élections...

D. R.

Danielle Rouard

Au menu du futur premier conseil des ministres, la résolution du conflit d'intérêts

ROME

de notre correspondante

« Je réaliserai toutes mes promesses et, si j'échoue, dans cinq ans je rentrerai à la maison », a rappelé lundi soir Silvio Berlusconi. Parmi les points-clés de son programme figurent la réduction des impôts, la réforme de l'Etat pour supprimer la bureaucratie, la réforme de l'éducation, celle des règlements pour rendre plus transparents les appels d'offres des grands travaux publics, le renforcement de la politique sécuritaire et de la lutte contre le crime et la création d'emplois, en particulier pour le Mezzogiorno.

Sans attendre, le vainqueur a présenté, sur un ton napoléonien, le programme de ses premiers « cent jours » à la présidence du Conseil, en s'engageant à le soumettre au premier conseil

des ministres. En tête de liste s'inscrivent l'abolition de la taxe de succession, le changement de direction à la RAI (les trois chaînes de télévision publiques), une commission d'enquête sur les « affaires » entre Telecom Italia et le régime de Milosevic (où le nom de Lamberto Dini, ministre des affaires étrangères du gouvernement sortant, a été évoqué), la création d'un Institut de la sécurité et enfin la résolution du problème du conflit entre l'intérêt national public et ses intérêts privés à la tête de la Fininvest.

Ce sujet fortement polémique a également été évoqué lundi par Francesco Rutelli, le leader de la coalition de centre-gauche l'Olivier, qui annonce une « opposition incisive, mais qui respecte la victoire légitime » sortie des urnes. Il a aussi été commenté depuis Milan par un des plus proches amis et collaborateurs du

gagnant, Fedele Confalonieri, président de Mediaset (dont trois chaînes privées de télévision) qui fait partie de la holding Fininvest : « Nous et notre actionnaire majoritaire trouvons une solution. Certes, la situation est complexe et il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Parmi les solutions envisagées, il y a celle d'un accord avec un opérateur de télécommunications étranger ou italien, ou avec un big player, un opérateur de poids en Europe ou aux Etats-Unis. »

« Sur ce problème du conflit d'intérêts, il faut une loi et un accord, car il s'agit du sort d'un bien qui fait honneur au pays. Mais nous ne pouvons pas perdre de l'argent », a conclu M. Confalonieri.

D. R.

Danielle Rouard

Le directeur de la Rai 2 redoute « un populisme autoritaire » et une « manipulation des médias »

ROME

de notre envoyée spéciale

Dimanche soir, dans sa maison de Sevona où il était allé voter, Carlo Freccero s'est installé devant son écran de télévision, et ne l'a plus abandonné qu'à 5 heures du matin. Epuisé, et triste, avoue-t-il, du score de la coalition de gauche qui payait cher son incapacité à créer une alliance plus vaste. Silvio Berlusconi gagnait. Et cela faisait longtemps que son ancien collaborateur, aujourd'hui directeur de la chaîne publique Rai 2, combattait cette victoire, à sa façon, en faisant de sa chaîne le réceptacle des débats les plus sulfureux de la campagne.

Cela fait plus de vingt ans que Freccero étudie la télévision, défenseur flamboyant du service public, après une première partie de carrière, au sein de l'équipe Berlusconi, dans l'univers des stations commerciales. Et que voit-il ? Une Italie transformée, par sa télévision, en « société de spectacle », un futur président de conseil visiblement ravi d'en être à la fois la star et le grand ordonnateur, et dont la politique épouse l'esprit, les techni-

ques, les ressorts de la télévision commerciale.

« Il n'est tout de même pas anecdotique que le prochain premier ministre soit l'homme qui a transformé la culture italienne ! C'est même parce que ses télé ont amorcé une mutation anthropologique de l'Italie, et transformé les codes de la pensée, qu'il a pu émerger comme leader. Le pays était fin prêt pour sa politique, son langage, ses références. Ses formules réductrices conçues comme des slogans publicitaires et son esthétique lisse, aseptisée, « mondialisée », inspirée de la télévision qui transforme n'importe quel fragment de la vie quotidienne en spectacle. Voyez « Big Brother » ou « Loft Story » !

« Il n'y a pas d'éthique qui tienne à la télévision commerciale, pas de débats de fond ni d'interrogations d'ordre culturel ! Une seule question importe : ça marche ou ça ne marche pas ? Et l'audience est l'unique étalon de la réussite. Pas de place pour les minoritaires, c'est le culte de la majorité. Berlusconi l'a toujours eu. Le bon goût est celui de la masse. C'est le seul légitime, bientôt le seul respectable. Au lieu de se fonder dans l'école catholique ou le Parti

communiste, les foules de consommateurs désormais se retrouvent dans la télévision commerciale. Seul espace social reconnu par tous. Lieu de pensée unique. Tant pis pour la mémoire, la culture, les aspirations d'une nation. C'est la défaite de Pasolini. » Grandiloquent, parfois, le sieur

« La politique de Berlusconi, ce n'est pas une dérive plébiscitaire, c'est une dérive publicitaire »

Carlo Freccero

Freccero, qui cite Bourdieu, Bourdieu, Umberto Eco, feuillette fiévreusement la brassée de journaux qu'il rapporte chez lui en sortant de la Rai. Pas question de le faire taire. « La politique de Berlusconi, ce n'est pas une dérive plébiscitaire, c'est une dérive publicitaire. Il vend sa propre réussite. Pas comme un rêve. Comme

une réalité. C'est ainsi qu'il fascine les gens démunis. Il utilise la publicité, mais il EST lui-même la publicité. C'est son univers de référence et sa propre utopie : tout doit avoir l'allure de ce que l'Italien moyen perçoit généralement comme idéal : la nouvelle ville idéale qui a lancé sa carrière ; l'équipe de foot idéale qu'il a voulu bâtir ; la famille idéale qu'il se flatte de réunir, l'élégance caricaturale qu'il s'efforce de représenter. On se croirait toujours dans un spot, sans conflit, sans aspérité. Et sa politique est conçue de même. »

Un entrepreneur à l'assaut du pouvoir, l'esprit et les méthodes de la publicité au service de la politique, des numéros de charme parfaitement étudiés. Où est la nouveauté ? Pourquoi sembler inquiet ? Le directeur de la Rai brandit la « une » du quotidien *La Stampa* daté du 10 mai. « Parce qu'il y a des gestes aux allures innocentes qui peuvent parfois masquer l'ombre d'un populisme autoritaire. Vous souvenez-vous de ce formidable coup de théâtre dans lequel, cinq jours avant le scrutin, Berlusconi opposa devant notaire et caméras sa signature au bas d'un « contrat avec les Italiens » ?

Il promettait de ne plus se représenter s'il n'avait pas réalisé au moins quatre de ses cinq grandes promesses. Habile. Seulement voilà. Lorsque j'apprends que Jörg Haider, en 1995, avait signé lui aussi un contrat en douze points avec l'Autriche (« Vertrag mit Osterreich »), que Newt Gingrich lançait en 1994 sa révolution néoconservatrice contre Clinton en établissant un « contrat avec l'Amérique » en dix points, et que, le 1^{er} février 1933, Hitler signait une lettre-contrat avec le peuple allemand dans laquelle il prenait des engagements fermes pour quatre ans, j'éprouve un grand malaise. On ne peut pas fermer les yeux sur ces rappels historiques.

« Ce n'est pas n'importe quel entrepreneur qui devient le premier ministre d'Italie. C'est le meilleur connaisseur du fonctionnement des médias, mais aussi de leur manipulation. Sera-t-il assez valeureux pour faire passer des principes moraux très forts avant la logique médiatique qu'il a toujours fait prévaloir ? Il me semble raisonnable d'entretenir au moins quelques doutes. »

Annick Cojean

Forza Italia : de la coquille vide à la machine de guerre

SI SILVIO BERLUSCONI a gagné les élections, ce n'est pas seulement parce que l'Italie a éprouvé le besoin du changement. Cette victoire est aussi le fruit d'un patient travail d'implantation locale au travers de son parti, Forza Italia (Allez l'Italie), un nom qui ressemble à un slogan en faveur d'une équipe de football plutôt qu'à un projet politique. Cette formation, née le 6 février 1994, soit onze jours après la décision du *Cavaliere* d'entrer en politique, a été créée à partir de rien.

Profitant du champ de ruines laissé par la disparition de la Démocratie chrétienne et du Parti socialiste, l'outil de cette émergence en politique a été totalement improvisé. C'est au cours d'un show médiatique parfaitement réglé que le nouveau-né a pris corps par la mise à contribution des agents de vente de Publitalia, régie publicitaire du groupe Mediaset, l'empire audiovisuel de « Sua Emittenza ». Les couleurs

nationales servirent de fanion à ce qui n'est qu'une coquille totalement vide et dont la courroie de transmission sera tout naturellement les trois chaînes du patron.

Néanmoins, à la surprise générale, le néophyte Berlusconi remporte les élections du 28 mars 1994 et Forza Italia totalise 20,1 %. En à peine deux mois d'existence, ce nouveau venu sur la scène politique s'impose comme la première force de la nation et devance les partis de gauche.

LE MODÈLE COMMERCIAL

On croit alors que la dynamique est créée et que cette formation qualifiée avec mépris de « parti entreprise » va pouvoir s'implanter dans le paysage politique du pays. Mais le soufflé retombe pratiquement aussitôt, après l'échec du mois d'avril 1996 qui voit l'arrivée au pouvoir de la coalition de l'Olivier avec Romano Prodi.

Forza Italia semble promis à un

enterrement rapide et Silvio Berlusconi à une retraite prochaine. Tout le monde se gaussait de cette formation sans passé, sans structures, sans cadres, montée de toutes pièces par des représentants commerciaux et qui n'a aucune ramification digne de ce nom dans la société italienne. Que du strass, des majorettes et une idéologie au ras des pâquerettes sans parler de l'adulation et du dévouement sans bornes pour le chef bien-aimé, seul maître à penser à bord du navire construit pour sa gloire. A tel point qu'en mai 2000, à l'occasion d'un conseil national, le leader vénéré s'est senti contraint de faire remarquer à ses admirateurs qu'il ne fallait pas qu'ils le « couvrent trop d'éloges même si c'est de bonne foi, car il y a toujours des regards critiques qui nous observent ».

Il est vrai qu'au-delà du culte de la personnalité, il n'y a ni courants ni contestation et seulement une seule et bonne parole au sein de ce

parti monolithique qui, en sept ans d'existence, n'a tenu qu'un seul congrès – en 1998, soit quatre ans après la naissance de Forza Italia.

Mais derrière cette façade alignée sur un profil marmoréen, s'est finalement construite, au fil des ans, une véritable organisation. Silvio Berlusconi a compris qu'il avait besoin d'une machine de guerre pour s'implanter solidement dans le pays s'il voulait survivre aux aléas de la politique. Sur les jachères de la Démocratie chrétienne, il a donc placé ses hommes selon une organisation rationnelle et méthodique calquée sur le modèle commercial.

Ce qui compte avant tout, ce sont les résultats. Les cadres locaux se voient assigner des objectifs en termes d'adhésions, d'extension du réseau et de retombées électorales. Les échecs sont sanctionnés et les réussites récompensées. Le maillage du territoire a été entrepris avec rigueur et détermination pour abou-

tir aujourd'hui à 300 000 adhérents.

Ce long travail d'amarrage et de consolidation a fini par porter ses fruits. Aux élections européennes de 1999, Forza Italia obtint 25,2 % et redevenit le premier parti du pays. Ce score sera amplement confirmé lors des élections régionales du mois d'avril dernier. Silvio Berlusconi dispose désormais de relais solides sur le terrain et d'un enracinement sur lequel il peut compter pour véhiculer sa propagande et ses idées. L'entrée de Forza Italia au sein du Parti populaire européen (PPE), à Strasbourg constituera la clef de voûte de cette construction et la reconnaissance officielle d'une existence.

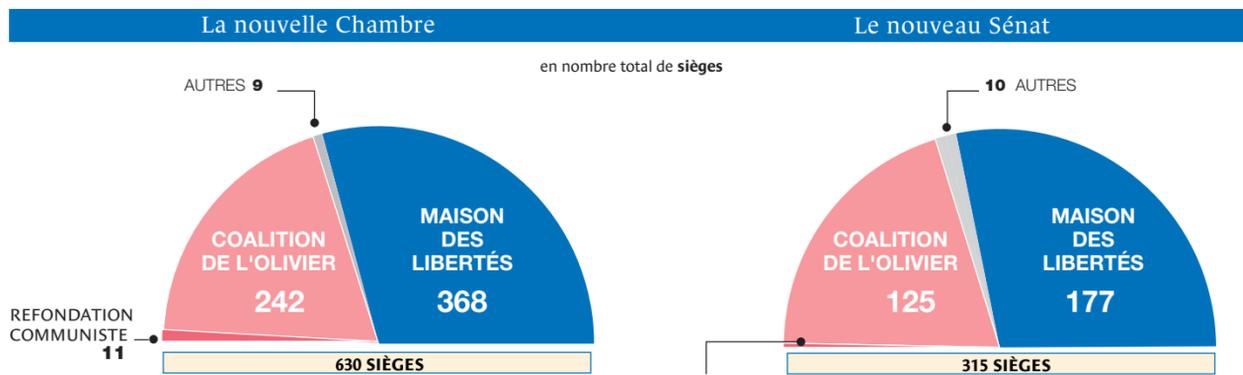
Aujourd'hui, le prochain chef du gouvernement italien dispose d'un outil solidement installé sur l'échiquier politique, même si tout ne repose que sur les épaules d'un seul homme et au bénéfice de lui seul.

Michel Bôle-Richard

Publicité
Recherche suisse en pharmacie

Perte
de cheveux ?
Crescina
arrive

BÂLE. Perdre ses cheveux est une réalité que doivent affronter de nombreuses personnes, sans exception d'âge ou de sexe. Celles-ci sont souvent confrontées à un problème psychologique qui ne doit pas être sous-estimé. C'est pourquoi les chercheurs suisses de Labo Cosprophar ont voulu concentrer leurs recherches sur une préparation cosmétique à usage topique, sans effets secondaires, qui puisse redonner espoir à ceux et celles souffrant de problèmes d'éclaircissement du cuir chevelu. C'est ainsi qu'est née Crescina. Au contact des cellules des bulbes pileux encore actifs, Crescina, à travers l'association de deux acides aminés et d'une glycoprotéine, peut favoriser la croissance des cheveux sur les zones éclaircies du cuir chevelu. Crescina existe sous plusieurs dosages correspondant aux différents degrés de l'échelle d'Hamilton pour les hommes et de Ludwig pour les femmes, ces deux échelles permettant de quantifier d'un point de vue scientifique l'importance de l'éclaircissement du cuir chevelu. Le pharmacien pourra, selon ces critères, conseiller le dosage adéquat de Crescina (100, 200, ou 300) en fonction du problème de chacun. Crescina, découverte de Labo Cosprophar Suisse, est déjà présente dans quelques pharmacies françaises.



% obtenus par les principaux partis : Démocrates de gauche (DS) : 16,6 % ; Margherita (UDEUR, Démocrates, PPI, Rénovation italienne) : 14,5 % ; Forza Italia : 29,4 % ; Alliance nationale : 12 % ; Ligue du Nord : 3,9 % ; Liste Di Pietro : 3,9 %.

Le probable président du conseil veut rassurer ses partenaires européens

« Nous sommes fiers de faire partie de l'Union », déclare-t-il

UN DISCIPLE admiratif de Margaret Thatcher peut-il être un Européen convaincu ? La réponse négative semble aller de soi, bien qu'au cours de la campagne électorale Silvio Berlusconi ait essayé de démontrer le contraire. Sans tomber dans les outrances de son allié de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, qui n'hésite pas à voir dans les institutions européennes tantôt « l'Union soviétique de l'Occident », tantôt un ramassis de « communistes, franc-maçons, gays et grands financiers », *Il Cavaliere* ne cache pas sa méfiance vis-à-vis d'une Europe trop centralisée et pas assez libérale.

La plate-forme de son parti Forza Italia se fait l'écho de cette attitude que dans d'autres pays on jugerait eurosceptique, si le soutien à l'intégration européenne n'était pas une donnée quasi ontologique de la politique italienne d'après-guerre. Ce texte rappelle en même temps un autre principe de base de la diplomatie transalpine : des relations étroites avec les Etats-Unis.

POLITIQUE FISCALE

Forza Italia explique notamment que le nouveau gouvernement devra « rechercher des formes nouvelles et plus étroites de collaboration avec les Etats-Unis, à commen-

cer par les questions concernant la défense ». Or un des acquis des gouvernements de gauche a justement été la participation active de l'Italie, aux côtés de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, à la définition de la politique de sécurité commune, avec création d'organes de décision et mise en place d'une force de réaction rapide, officiellement entérinée au Conseil européen de Nice, en décembre 2000. L'autre acquis étant évidemment l'entrée de l'Italie dans l'euro, au prix d'une politique économique et monétaire rigoureuse.

La politique fiscale envisagée par Silvio Berlusconi est-elle compatible avec les engagements européens de l'Italie ? Prises au pied de la lettre, les promesses du futur président du conseil feraient sans doute éclater les critères de Maastricht et les limites du pacte de stabilité. Silvio Berlusconi et ses alliés le savent. Aussi est-il probable qu'ils tempéreront quelque peu leur audace réformatrice, en invoquant soit des contraintes de calendrier, soit un état des finances publiques laissées par la gauche, plus désastreux qu'ils ne l'avaient pensé. Pierferdinando Casini, chef des démocrates chrétiens ralliés à la Maison des libertés, a déjà déclaré qu'ils

n'étaient pas des irresponsables, que les réformes s'étaleraient dans le temps et que les règles européennes seraient respectées.

Silvio Berlusconi, lui-même, s'est employé à rassurer les partenaires européens de l'Italie dès le lendemain de sa victoire. « Nous sommes fiers de faire partie de l'Union européenne », a-t-il dit, en sachant que les gouvernements de l'UE, même ceux dirigés par des conservateurs, partagent implicitement les craintes exprimées par la presse européenne, à l'exception de l'Espagnol José Maria Aznar.

« FAIRE DES SUGGESTIONS »

Il Cavaliere a ajouté un hommage au président de la République, Carlo Azeglio Ciampi, « le plus illustre interprète de l'europhilisme sincère et effectif des Italiens ». C'est plus qu'une formule de politesse, la reconnaissance du rôle passé de M. Ciampi dans les réformes ayant permis à l'Italie de se qualifier pour l'euro, et une indication de son rôle possible dans les prochains mois. Si le président de la République a en Italie des compétences politiques limitées, la Constitution lui accorde un « pouvoir de faire des suggestions ».

M. Ciampi, qui s'est engagé officiellement et à plusieurs reprises

en faveur d'institutions fédérales propres à approfondir l'intégration européenne et en faveur de la Charte des droits fondamentaux, ne manquerait pas d'user de ce pouvoir s'il jugeait la politique étrangère du nouveau gouvernement contraire à la tradition de son pays. Il aura l'occasion d'en rappeler les principes dès le début de juin quand il recevra, sur les bords du lac Majeur, quatorze chefs d'Etat de l'Europe centrale, alors que le gouvernement Berlusconi sera à peine formé. Ensuite, Carlo Azeglio Ciampi et Silvio Berlusconi participeront ensemble au G8 de Gènes, après que le nouveau chef de gouvernement aura fait ses premières armes européennes.

Beaucoup dépendra du futur chef de la diplomatie. Silvio Berlusconi a déjà laissé percer ses intentions sur la composition de son équipe, à l'exclusion du ministre des affaires étrangères, après avoir essuyé au moins deux refus, celui de Mario Monti, commissaire européen, et celui de Renato Ruggiero, ancien directeur de l'OMC. Il pourrait nommer à la Farnesina un diplomate de carrière pour souligner la continuité de la politique étrangère italienne.

Daniel Vernet

Municipales : ballottages favorables à la gauche à Rome, Naples et Turin

ROME
correspondance

Les municipalités de Rome, Naples et Turin seront peut-être le prix de consolation du centre-gauche, si l'on en juge par les résultats du premier tour du scrutin municipal qui s'est déroulé dimanche 13 mai. Tous les candidats de l'ancienne majorité sont en effet en ballottage favorable pour le second tour, prévu le 27 mai.

En revanche, comme prévu, le maire de Milan, Gabriele Albertini (centre-droite) a été facilement réélu dès le premier tour. La droite emporte également au premier tour les villes de Cagliari et de Catanzaro alors que la coalition de l'Olivier, qui regroupe les forces de gauche, s'impose à Ancône et à Reggio de Calabre. Comme pour les législatives, les résultats de ces municipales partielles portant sur 1 300 communes et concernant 14 millions d'électeurs sur plus de 49 millions sont arrivés au compte-gouttes.

CONTRE-POUVOIR

A Rome, Walter Veltroni, secrétaire national des Démocrates de gauche, joue sans doute la partie la plus importante de sa carrière politique. L'ancien vice-président du conseil de Romano Prodi a cru pendant un moment qu'il obtiendrait la majorité dès le premier tour. Finalement, il devra se battre encore pendant deux semaines contre son adversaire, Antonio Tajani, l'un des proches de Silvio Berlusconi. Ancien ministre des biens culturels, Walter Veltroni a misé sur le poste prestigieux de maire de Rome pour se mesurer officiellement avec l'administration concrète d'une grande ville. En fait, selon l'opinion la plus courante, cette fonction de premier magistrat dans la capitale constituera un contre-pouvoir au gouvernement du *Cavaliere*.

Pour atteindre son objectif, l'ancien rival de Massimo D'Alema doit

parvenir à mobiliser tout un électeurat de gauche peut-être démotivé par la défaite des législatives. A moins que l'inverse ne se produise. Le second tour pourrait aussi constituer une sorte de première revanche contre la droite. Son rival pourra en tout cas compter sur la mobilisation d'une coalition galvanisée par la victoire et sûrement animée par la tentation d'un camouflet à celui qui est encore le chef de file de la principale formation de la majorité sortante et le candidat à la succession de Francesco Rutelli. En 1997, ce dernier avait été réélu, dès le premier tour, avec 60 % des voix.

A droite, on considère déjà comme un bon résultat d'avoir contraint Walter Veltroni au ballottage. Les suffrages recueillis par Sergio D'Antoni, ancien dirigeant syndical et aujourd'hui candidat de Démocratie européenne, nouvelle formation centriste, seront très convoités.

A Naples, la situation apparaît également très serrée. Rosa Russo Jervolino, ancien ministre de l'intérieur dans le gouvernement de Massimo D'Alema, est en tête. Cependant Antonio Martusciello, candidat de Forza Italia, est très proche et pourrait bénéficier de l'effet avalanche provoqué par la victoire de la droite aux législatives. A Turin enfin, la vague berlusconienne n'a pas permis à la droite de l'emporter comme le laissent prévoir les sondages. Les deux candidats sont presque au coude-à-coude. Sergio Chiamparino, chef de file de l'Olivier, a refusé l'offre de Fausto Bertinotti, secrétaire national de Refondation communiste, d'un accord électoral pour le second tour. De toute évidence, la décision des néocommunistes de faire cavalier seul pour les législatives a provoqué des ressentiments. Cette décision a en effet sérieusement pénalisé la coalition de gauche.

Salvatore Aloise

Les Quinze adoptent un silence fort diplomatique

BRUXELLES

de notre bureau européen

« Silence, on observe » : tel semblait être le mot d'ordre des Quinze après l'annonce de la confirmation de la victoire électorale de Silvio Berlusconi. Réunis, lundi 14 mai, pour un conseil surtout consacré à l'élargissement de l'Union, les ministres européens des affaires étrangères se sont réfugiés dans un mutisme fort diplomatique. D'une part, ils n'ont pas d'élément indiscutable pour émettre des réserves sur les orientations politiques et européennes de la nouvelle coalition ; d'autre part, l'Italie est un pays majeur de l'Union avec qui des égards s'imposent. Toute comparaison avec l'alliance de gouvernement autrichienne, qui associe le parti extrémiste de Jörg Haider aux conservateurs, est jugée, à ce stade, déplacée.

Il est d'ailleurs piquant de constater que le seul ministre européen à rappeler l'existence de l'article 7 du traité qui, depuis l'affaire autrichienne, prévoit un mécanisme d'observation et de sanctions envers les pays qui ne respecteraient pas les « valeurs fondamentales » de l'Union, aura été Benita Ferrero-Waldner, ministre autrichienne des affaires étrangères, laquelle ne voit aucune raison de ne pas accepter le vote des électeurs italiens. Un « vote démocratique dans un pays démocratique », a estimé pour sa part Pierre Moscovici, le

ministre français délégué aux affaires européennes, le seul cependant à souligner que la victoire du magnat de la presse italienne n'est pas, « pour les gens d'une certaine sensibilité, une bonne nouvelle ».

M. Moscovici, qui aurait nettement préféré que le chef de file de la coalition de l'Olivier, Francesco Rutelli, l'emporte, prêche la « vigilance » à l'égard du futur gouvernement, mais il conteste le parallèle que l'on serait tenté d'établir avec l'Autriche : Jörg Haider avait exprimé une « nostalgie sournoise du nazisme », ainsi que des convictions xénophobes et antisémites, alors qu'Umberto Bossi, le chef de la Ligue du Nord, a été « marginalisé par les électeurs », et que Gianfranco Fini, de l'Alliance nationale, a renié son passé postfasciste, « un effort que Haider n'a jamais fait ». Il faut donc rester vigilant sur l'alliance gouvernementale italienne, ce qui ne veut pas dire garder l'Italie « en observation », selon Pierre Moscovici.

Cette prise de position française a suscité une vive réaction, à Paris, de Valéry Giscard d'Estaing, qui l'a jugée « particulièrement inopportune ». L'ancien président a indiqué ne voir pour sa part « aucune raison de jeter la suspicion sur le comportement » des Italiens, « nos partenaires depuis l'origine de la construction européenne ».

Laurent Zecchini

Au Parlement européen, les députés socialistes consternés

STRASBOURG

de notre bureau européen

Un seul eurodéputé, peu connu, Charles Tannock, du Parti populaire européen (PPE, Royaume-Uni), a salué lundi 14 mai en séance la victoire de M. Berlusconi, sans susciter de charivari particulier dans les rangs passablement clairsemés. Au Parlement européen, Silvio Berlusconi fait partie du PPE (droite, majoritaire) et Francesco Rutelli, son adversaire malheureux, est membre du groupe des Libéraux. Les alliés de M. Berlusconi, Gianfranco Fini et Umberto Bossi, siègent respectivement chez les souverainistes et au groupe des indépendants.

Un peu plus tard, le président du PPE, Hans-Gert Pöttering, a diffusé un communiqué dans lequel il « souligne les convictions européennes de Forza Italia » et estime que cette victoire « est positive pour la politique européenne ».

Mais, dans les couloirs, Enrique Baron Crespo, président du groupe socialiste, faisait part, au contraire, de son intention de vérifier que « le programme de gouvernement de Berlusconi est compatible avec la

politique de l'Union européenne ». Daniel Ducarme, eurodéputé belge, qui a succédé à Louis Michel, ministre des affaires étrangères, à la tête du Parti libéral en Belgique, a insisté sur la nécessité de la « vigilance », tout en soulignant la « contre-performance » d'Umberto Bossi. Jean-Louis Bourlanges, membre fondateur du « sous-groupe Schuman », qui s'est constitué au sein du groupe du PPE après la crise autrichienne, affirmait de son côté qu'on ne peut pas comparer l'Italie et l'Autriche, « le parti de Bossi ayant à peine 4 %, alors que celui de Haider en avait 27 % ».

IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

Les résultats électoraux ont manifestement assommé les socialistes qui, sans conviction, ont en séance, soulevé à nouveau la question de l'immunité parlementaire du magnat italien. Depuis des mois, ils reprochent à la présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, membre du PPE, de faire traîner la procédure, réclamée par le juge espagnol Baltasar Garzon, qui soupçonne M. Berlusconi de fraude fiscale.

Lorsqu'en août 2000, M^{me} Fontaine a reçu la lettre du juge, elle a aussitôt demandé à l'ambassadeur d'Espagne quelle était l'autorité compétente pour saisir le Parlement européen. Madrid a attendu le mois de mars pour saisir son Conseil d'Etat de cette question et le 11 mai pour informer la présidente du résultat : seul le ministère de la justice espagnol peut demander une levée d'immunité parlementaire. M^{me} Fontaine a communiqué lundi cette information, en soulignant qu'elle « confirme le bien-fondé de la position » qu'elle a adoptée.

Pat Cox, président du groupe des Libéraux, qui soutenait pourtant Francesco Rutelli, et Francis Wurtz, président du groupe communiste, estiment que M^{me} Fontaine a agi correctement. « C'est la complicité du chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, qui doit être dénoncée, puisqu'il a mis neuf mois pour répondre », affirme M. Wurtz en rappelant que M. Aznar a ouvert à M. Berlusconi les portes du Parti populaire européen.

Rafaële Rivais

« La montre de Danglars, chef-d'œuvre de Breguet, qu'il avait remontée avec soin la veille (...), sonna cinq heures et demie du matin. »

Alexandre Dumas, « Le comte de Monte-Cristo », 1845

Breguet. La passion laisse des traces.

Montre "Complication" en or jaune 18 carats. Mouvement automatique avec indication du jour, de la date, des phases et de l'âge de la lune. Tour d'heures excentré. Cadran en or argenté, guilloché à la main. Etranche.

Boutique et Musée Breguet, 20, Place Vendôme, 75001 Paris, tél. 01 47 03 65 00
Boutique Breguet, 26, La Croisette, 06400 Cannes, tél. 04 93 38 10 22

Au Pakistan, la sécheresse accentue la déroute économique et avive les tensions entre provinces

Les populations du sud du pays rendent le Pendjab responsable du tarissement du fleuve Indus

La sécheresse prolongée affecte toute l'économie du Pakistan, pays essentiellement agricole, et les villageois établis sur les rives de l'Indus

sont contraints à l'exode par le tarissement du fleuve. Alors que des émeutes contre le manque d'eau ont dernièrement éclaté à Karachi, les

« petites » provinces, comme celle du Sind, soupçonnent le puissant Pendjab de garder pour lui les quantités d'eau disponibles.

KOTRI (Sind)

de notre envoyée spéciale

Soulevées par le vent qui noie l'horizon dans un nuage de sable, les dunes gagnent sur le fleuve. A Kotri,

REPORTAGE

« Il n'y a même pas assez d'eau à boire pour les humains et les animaux »

à quelque 180 kilomètres de la mer d'Arabie, l'Indus n'est plus qu'un filet d'eau. Deux ans de sécheresse et de faibles chutes de neige sur les hauteurs du Pakistan ont sérieusement réduit les flots de ce fleuve mythique, à l'origine d'une glorieuse civilisation il y a 5 000 ans. Avec le faible débit de l'Indus et de ses affluents, c'est toute l'économie du Pakistan, pays essentiellement agricole, qui est affectée. Et déjà le ministre des finances, Shaukat Aziz, prévoit une perte de 1,2 milliard de dollars sur les revenus agricoles.

Pour les milliers de villageois établis de toute éternité sur les rives de l'Indus, la migration, à la recherche de l'eau ou d'un travail, a commencé. Propriétaire de 4 ares de terres sur lesquels il cultivait du riz et du blé, Ismaïl Sahto, soixante ans environ, a quitté son village pour être planton à Hyderabad. « Depuis deux ans, il n'y a quasiment plus d'eau et sans eau, pas de moissons », confie cet homme en précisant que, sur les 60 à 70 familles de son village, beaucoup sont parties.

Grand propriétaire, Ajmad Khokhar explique que seuls 4 000 des 10 000 ares de terres cultivées par sa famille sont cette année ensemencés. « Nous n'avons que 1 000 ares en verges de mangues et le reste en canne à

sucre et coton », dit-il. Président de la chambre d'agriculture du Sind, Syed Qamar-u-Zaman Shah estime que la récolte de la province, qui représente un tiers du total, sera inférieure de 75 % par rapport à une année normale. « Des six canaux qui irriguent cette région, seuls deux ont de l'eau et il n'y a pas même assez d'eau à boire pour les humains et les animaux », affirme-t-il. « L'eau est saumâtre et les vaches donnent moins de lait. » Le Pakistan possède l'un des plus importants systèmes d'irrigation continue au monde, qui arrose 16 millions d'hectares de terres sur 34 millions d'hectares cultivables.

VIOLENTES ÉMEUTES

Même si cette estimation pessimiste n'est pas partagée par tous les spécialistes, il est clair que la sécheresse va aggraver les problèmes d'une économie très mal en point depuis plusieurs années. « En termes de développement, le Pakistan a été marginalisé », avoue un expert qui préfère garder l'anonymat. « Le revenu par tête, qui était de 513 dollars en 1995-1996, est de moins de 400 aujourd'hui et notre PIB pour les mêmes années est passé de 64 à 58 milliards de dollars. Nos exportations sont totalement dominées par l'agriculture et cette crise va donc peser. Les paysans auront moins d'argent, donc, d'une part, la consommation ne va pas redémarrer et, d'autre part, ils n'auront pas de quoi semer l'année prochaine. » La migration vers les villes va enfin accentuer le problème du chômage et celui de l'insécurité.

Le Pakistan a des stocks de blé et de riz et ne devrait donc pas être contraint d'importer, mais dans le cas contraire, cela pourrait peser lourd sur ses réserves en devises qui ne dépassent pas 1 milliard de dollars.



La crise a aussi des aspects politiques, qui touchent au cœur du fédéralisme pakistanais, avec les plaintes des « petites » provinces contre le puissant Pendjab. Dernière province en aval du bassin de l'Indus, le Sind est persuadé d'être la victime des visées hégémoniques du Pendjab qu'il accuse de garder pour lui l'eau disponible. De violentes émeutes contre le manque d'eau ont eu lieu récemment à Karachi, capitale économique du Pakistan. Des grèves ont éclaté à Hyderabad où la température dépasse les 45°. « C'est une tragédie et, à la fin, ce pays va se désintégrer car chaque individu dans le Sind est affecté et chacun sait que le Sind ne reçoit pas sa part d'eau », affirme M. Shah. Membre du Sénat suspendu par le régime du général Pervez Musharraf, le Dr Abdul Ghaffar Jatoi estime pour sa part que « cette crise a été la dernière goutte dans la controverse qui couve depuis longtemps entre les trois provinces (Sind, Balouchistan,

Nord-Ouest-Frontière) et le Pendjab. Si le problème n'est pas traité de façon sérieuse et expliqué rationnellement à la population, cela peut avoir de graves conséquences. »

Dans le Sind, la population ne se prive pas de mettre en cause l'armée au pouvoir qui, comme la bureaucratie, est largement dominée par les Pendjabis. Si les militaires ne sont pas responsables d'une crise largement due à des causes naturelles, beaucoup les accusent d'indécision et de biais en faveur du Pendjab.

SALINISATION DES TERRES

Cette méfiance entre provinces a jusqu'à maintenant empêché tout nouveau travail d'engorgement sur l'Indus et notamment la construction d'un quatrième réservoir qui, selon plusieurs experts, s'impose. Alors que la population (140 millions d'habitants) devrait doubler dans les prochaines 25 années, aucun effort n'est fait pour accroître l'eau disponible. Au contraire, l'insuffisance du débit de l'Indus au-delà de Kotri a conduit à une salinisation des terres du delta. Selon le département d'irrigation du Sind, plus d'1 200 000 ares de terre sont désormais impropres à la culture, sans compter les milliers de pêcheurs réduits au chômage.

Pour le Pakistan, cette crise tombe au plus mal alors que le premier objectif des militaires était une revitalisation de l'économie. Elle pourrait toutefois avoir le mérite d'obliger les responsables à réétudier sérieusement les moyens et les méthodes de développement, l'équilibre entre les provinces et la dépendance très grande de l'économie sur l'agriculture.

Françoise Chipaux

Les lépreux japonais obtiennent réparation

Un tribunal a jugé que la loi de 1953 prévoyant l'internement obligatoire des malades violait les droits de l'homme reconnus par la Constitution

TOKYO

de notre correspondant

Il avait dix ans et, un jour, des infirmiers sont venus le chercher chez ses parents et l'ont emmené. Il était atteint de la lèpre et, à cette époque, les lépreux étaient bannis de la société et internés dans des établissements entourés de grillages sur des îles isolées.

Vendredi 11 mai, Hyozo Tsutsumi, aujourd'hui âgé de soixante-dix ans, ainsi que 127 autres plaignants ont obtenu une amère revanche : le tribunal de Kumamoto, dans le Kyushu, a jugé que la loi de 1953 prévoyant l'internement obligatoire des malades violait les droits de l'homme reconnus par la Constitution et il a condamné l'Etat à indemniser ceux qui ont été victimes de cet enfermement en versant à chacun 14 millions de yens (environ 917 000 francs). Deux autres procès sont en cours, intentés par 700 malades.

Dans ses attendus, le juge de Kumamoto a souligné le caractère injustifié des mesures d'isolement compte tenu des progrès de la médecine. Dès les années 1940, des médicaments étaient en circulation qui permettaient une réintégration des lépreux. Mais le Japon a néanmoins maintenu sa politique d'isolement. La loi de 1953, version amendée d'un texte de 1907, qui prescrivait l'enfermement et autorisait la stérilisation des hommes et l'avortement forcé des femmes internées, n'a été abrogée qu'en 1996.

Au cours des cinquante dernières années, plusieurs dizaines de milliers de malades atteints de lèpre sont morts dans ces léproseries où leurs cendres ont été conservées. Personne n'est venu les

chercher. Lorsque la loi de 1953 a été abrogée, les six mille lépreux « libérés », pour la plupart âgés, sont restés dans les établissements où on les avait placés un jour sur ce terrible mot d'adieu : « Ne reviens jamais ». Personne ne les attendait et ils n'avaient pas d'autre lieu où aller.

La lèpre, maladie due au bacille de Hansen qui ronge les chairs, et dont la simple évocation charrie des images terribles venues de la nuit des temps, était considérée dans le Japon ancien comme une punition pour une faute commise dans une vie antérieure.

OSTRACISME RAMPANT

On disait des lépreux qu'ils étaient « abandonnés des Trois Trésors » (le Bouddha, la loi et les moines). De grands prédicateurs du Moyen Âge portèrent secours à ces pauvres hères destinés à rejoindre la population discriminée de ceux que l'on nommait les « non-humains » flottant à la marge de la société admise.

La discrimination touchait les malades mais aussi leurs familles, qui cherchaient à couper tout lien avec ceux-ci pour ne pas être socialement « contaminés ». Un ostracisme rampant qui frappe insidieusement, de nos jours encore, les malades mentaux ou les handicapés, en dépit des mesures prises en faveur de ces derniers et d'une lente évolution des mentalités chez les jeunes. « Nous sommes à nouveau des êtres humains », a déclaré Hyozo Tsutsumi à la suite du jugement du tribunal de Kumamoto.

Philippe Pons

► www.lemonde.fr/japon2001

escapades à prix tendres

week-ends avion compris
en chambre double petits déjeuners compris

DUBLIN 1 140 F

2 JOURS / UNE NUIT HOTEL*** 173,19 €

NAPLES 2 645 F

4 JOURS / 3 NUITS HOTEL*** 403,23 €

UNE DEMI JOURNÉE DE VISITE COMPRISE

MARTINIQUE 3 460 F

4 JOURS / 3 NUITS 527,47 €

HOTEL CLUB PALADIEN

PRAGUE 3 770 F

4 JOURS / 3 NUITS HOTEL*** 574,73 €

2 EXCURSIONS COMPRISES

croisières à prix souriants

avion compris

L'EGYPTE 5 580 F

CROISIERE EN BATEAU ***** 8 JOURS 850,67 €

EN CABINE DOUBLE ET EN PENSION COMPLETE

VISA ET VISITES COMPRISES

LA MEDITERRANEE 5 675 F

CROISIERE EN PAQUEBOT 6 JOURS 865,15 €

EN CABINE DOUBLE INTERIEURE STANDARD EN PENSION COMPLETE

HORS EXCURSIONS, BOISSONS ET POURBOIRES

REDUCTION DE 50 % POUR LES 2^e, 3^e ET 4^e PERSONNES

PARTAGEANT LA MEME CABINE SUR TOUS LES DEPARTS

thalasso thérapie à prix sereins

ROSCOFF 5 225 F

UNE SEMAINE EN HOTEL*** 796,55 €

6 JOURS DE SOINS A L'INSTITUT MARIN ROCKROUM

EN CHAMBRE DOUBLE ET EN DEMI PENSION

TRANSPORT NON COMPRISE

fête des mères

des billets d'amour

pour toutes les

mamans

séjours en Paladien à prix ensoleillés

séjours une semaine en chambre double avion compris

LA TUNISIE 2 950 F 449,72 €

HOTEL CLUB PALADIEN EN DEMI PENSION

LA GRECE 3 940 F 600,65 €

HOTEL CLUB PALADIEN EN DEMI PENSION

LA REUNION 6 500 F 990,92 €

HOTEL CLUB PALADIEN EN DEMI PENSION

LA REPUBLIQUE DOMINICAINE 6 535 F 995,25 €

HOTEL CLUB LABEL PALADIEN TOUT COMPRISE

NOUVELLES FRONTIERES
nouvelles-frontieres.fr

Voyager ça fait avancer

PRIX TTC PAR PERSONNE

DEPART DE PARIS

A CERTAINES DATES

SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE

TAXES ET REDUCTIONS COMPRISES PAYABLES EN FRANCE,

SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS

c'est l'affaire d'un coup de fil

► N° Indigo 0 825 000 825

0,98 FTTC / MN

CORSE L'Assemblée nationale commençait, mardi 15 mai, la discussion, en séance publique, du projet de loi relatif à la Corse, présenté au nom du gouvernement par Daniel

Vaillant, ministre de l'intérieur. Ce texte, amendé par la commission des lois, devait être approuvé par les socialistes et les Verts, mais rejeté par Jean-Pierre Chevènement

(Mouvement des citoyens). ● L'OPPOSITION, très partagée, abordait la discussion parlementaire avec prudence. La droite s'est finalement accordée sur la défense de

quelques amendements communs. ● LES POINTS-CLÉS du projet, issu des discussions de Matignon avec les élus de Corse, sont la délégation de pouvoirs à l'Assemblée de l'île, l'en-

seignement du corse et le respect de la loi littoral. ● UN AN ET DEMI de pourparlers a été nécessaire pour aboutir à ce projet (lire page 7 et les débats page 13).

L'avenir institutionnel de la Corse est entre les mains des députés

Fruit d'un an et demi de discussions entre le pouvoir central et toutes les forces politiques de l'île, le projet de loi, dont la discussion publique commençait mardi 15 mai au Palais-Bourbon, divise la majorité et l'opposition. Les socialistes se préparaient à l'approuver massivement

DANS le jargon sportif, on appellerait cela « passer le relais ». A Matignon, on explique, en langage politique, qu'il s'agit d'« être en responsabilité ». Du premier ministre, le processus de Matignon passe aux mains de l'Assemblée nationale qui, mardi 15 mai, commençait l'examen, en première lecture, du projet de loi sur la Corse. « Les députés sont désormais en responsabilité pour le voter », explique Pierre Guelman, conseiller parlementaire du premier ministre. Aux socialistes de jouer, et que pas une voix ne manque ! Après les rencontres entre les élus de Corse et Lionel Jospin, appelées « Matignon 1 » et « Matignon 2 », voici donc « Palais-Bourbon 1 ».

Autant la perspective du débat met l'île en ébullition, autant l'atmosphère est difficilement palpable à Paris. A la gêne de la droite s'ajoute un certain flottement sur les bancs de la majorité plurielle. Le contexte n'a, certes, rien à voir avec celui de la fin de l'été 2000, quand Jean-Pierre Chevènement clamait son hostilité au processus et démissionnait avec fracas du ministère de l'intérieur. Les députés socialistes à la fibre républicaine ne savaient plus, alors, quoi penser. Il a fallu déminer, et les « démineurs » - Bernard Roman (PS), président de la commission des lois, et Bruno Le

Roux (PS), rapporteur - n'ont pas ménagé leur peine. Rarement un débat parlementaire aura été autant préparé en amont. En particulier, la commission des lois a « traduit » en termes juridiques deux articles sensibles du projet de loi : l'article 1, relatif aux compétences de l'Assemblée de Corse, et le symbolique article 7 sur l'enseignement du corse. Laborieux, l'exercice de réécriture a fini par donner l'impression que le débat parlementaire avait déjà commencé.

« UN PARI COURAGEUX »

La majorité aura eu des mois de réflexion. « Dans l'ensemble, les députés socialistes ont envie que le processus réussisse. On entend souvent : "Lionel Jospin manque d'audace." Là, le premier ministre fait un pari courageux », se félicite le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault. « Il y aura un nombre d'amendements limité, peu d'obstruction, et une vingtaine d'élus de droite qui voteront pour », a pronostiqué le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, mardi matin, devant la presse, en soulignant que le texte est « en retrait » par rapport aux accords de Matignon.

Mécontents s'abstiennent, à un an de l'élection présidentielle et des législatives de juin 2002 ! Mardi, à la tribune de l'Assemblée, il ne

devait pas y avoir un défilé de députés PS vantant les mérites de la réforme. La Corse, ce n'est ni la lutte contre les exclusions ni la chasse ! Seuls quatre socialistes se sont inscrits dans la discussion générale. Pas de vague à l'âme et pas de vagues tout court : outre Jean-Yves

ter à la tribune. M. Dosière entendait toutefois souligner les « non-dits » du débat. « On ne parlera pas de la révision constitutionnelle de 2004. La deuxième étape, pourquoi pas ? Encore faut-il qu'en Corse l'on cesse de plastiquer, de racketter », disait lundi le député de l'Aisne, qui

Le pamphlet d'un ancien préfet de Corse

Préfet de Corse de 1983 à 1985, Paul Bernard consacre un chapitre de son dernier ouvrage, *Au nom de la République* (éditions Odile Jacob, 2000) au « défi français en Corse », dans lequel il fustige la « servitude » de la République confrontée aux « maîtres chanteurs qui maintiennent l'arme en position de tir ». A ses yeux, les négociations ouvertes en juillet 2000 sur un troisième statut de la Corse ne visent qu'à agir sur les effets sans préciser les causes de la « gangrène insulaire », qu'il attribue tour à tour à l'« arrogance des tricheurs et des assassins », aux « palinodies gouvernementales » ou à l'« impuissance invétérée des responsables incompétents revendiquant sans cesse de nouvelles compétences ».

Pour cet ancien préfet de la région Rhône-Alpes et ancien président de l'Association du corps préfectoral, seul le « peuple des citoyens français » peut mettre un terme au terrorisme « qui se nourrit de la faiblesse des gouvernements ».

Caullet, responsable du groupe PS, René Dosière (Aisne), favorable au processus, Jean-Pierre Baeumler (Haut-Rhin), qui évoquera l'exemple alsacien, et Jean-Pierre Blazy (Val-d'Oise), qui, après des « réticences » au début, votera « sans états d'âme » le texte, devaient mon-

ter à la tribune. M. Dosière entendait toutefois souligner les « non-dits » du débat. « On ne parlera pas de la révision constitutionnelle de 2004. La deuxième étape, pourquoi pas ? Encore faut-il qu'en Corse l'on cesse de plastiquer, de racketter », disait lundi le député de l'Aisne, qui

ter à la tribune. M. Dosière entendait toutefois souligner les « non-dits » du débat. « On ne parlera pas de la révision constitutionnelle de 2004. La deuxième étape, pourquoi pas ? Encore faut-il qu'en Corse l'on cesse de plastiquer, de racketter », disait lundi le député de l'Aisne, qui

« On ne va pas mourir pour la Corse ! », tranchait un député socialiste élu en 1997. « La Corse, on s'en fiche, c'est derrière nous. On a d'autres sujets de préoccupation : la crainte que le texte sur la modernisation sociale, avec son dispositif sur les licenciements économiques, ne soit pas voté, le 22 mai, faute de majorité », s'inquiétait-il.

M. CHEVÈNEMENT BRIDÉ

A gauche, M. Chevènement devait être pratiquement le seul à donner de la voix. Le chef de file du Mouvement des citoyens allait faire de la Corse son cheval de bataille pour la campagne présidentielle. Mardi, dans l'Hémicycle, le député de Belfort devait opposer la « question préalable », qui vise à rejeter le texte au motif qu'« il n'y a pas lieu à débattre ». Au « perchoir », son rival belfortain, M. Forni, était décidé à ne lui laisser « pas une minute de temps de parole en plus » car, dit-il, « Chevènement, ce n'est pas la statue du commandeur ».

Ailleurs, dans la majorité, le ton devait être lisse comme un lac. Le porte-parole des Verts, Noël Mamère (Gironde), allait exprimer son « soutien » au gouvernement. Ce n'était plus Roger Franzoni, hostile au processus, qui s'exprimerait au nom des radicaux de gauche. Souffrant, le député de Haute-Corse

devait être remplacé par Jean Pontier (Ardèche), favorable au texte. Les treize élus PRG sont partagés entre les « pour », derrière leur président de parti, Jean-Michel Baylet, et les « contre », comme l'ancien ministre Emile Zuccarelli. Lundi, le maire de Bastia a appelé les députés « à ne pas voter le texte en l'état », précisant : « Si j'étais parlementaire, je voterais contre. »

Daniel Vaillant n'a pas oublié qu'il a été ministre des relations avec le Parlement. Le 12 mai, le ministre de l'intérieur a rendu visite au président du groupe communiste, Alain Bocquet, dans sa commune de Saint-Amand-les-Eaux (Nord), pour s'assurer que les députés PCF seraient aussi sages que leurs homologues corse. Mardi, M. Vaillant devait inviter à déjeuner les députés PRG. « La Corse n'est pas le laboratoire de la décentralisation », assure le ministre dans un entretien à *Libération* du 15 mai, ajoutant que « la Corse justifiera toujours un statut particulier ». Tout a été calé, calculé, réglé. Seule ombre au tableau, Yvan Colonna, l'ambassadeur présumé du préfet Eri-gnac, n'a toujours pas été arrêté. Place Beauvau, on croise les doigts : « Il reste encore un an avant la présidentielle... »

Clarisse Fabre

La droite, jusque-là très critique, aborde le sujet avec prudence

LA PRUDENCE élyséenne a-t-elle fini par gagner la droite parlementaire ? Resté volontairement ambigu, Jacques Chirac expliquait sa stratégie, en privé, il y a quelques semaines : « Je considère que soit les mesures proposées sont conformes au pacte social, c'est-à-dire à la Constitution, et alors elles sont toutes recevables et doivent être discutées par le Parlement ; soit elles ne sont pas conformes à la Constitution, et alors elles ne sont pas recevables. » A ses amis, il a toujours affirmé : « Je n'ai pas à avoir de sentiment ou d'opinion personnelle. Je suis le gardien des institutions. C'est au Conseil constitutionnel de se prononcer. S'il est d'accord, alors très bien. Mon ambition n'est pas de savonner la planche sur laquelle marche le gouvernement. » Et quand on lui a rapporté que ses alliés politiques « déploreraient » son silence, il n'a eu qu'un mot : « Eh bien qu'on déplore ! »

Le groupe UDF a renoncé à défendre une motion référendaire

A son tour, l'opposition semble avoir décidé d'aborder prudemment l'examen au Parlement du texte gouvernemental. Pour justifier cette attitude, une partie de la droite s'appuie sur la nouvelle rédaction de l'article premier. Porte-parole du groupe UDF, qui a renoncé à défendre une motion référendaire sur le texte, Pierre Albertini (Seine-Maritime) affirme que « le recul du gouvernement a radicalement changé la donne ». L'initiative du groupe centriste avait été fraîchement accueillie par ses partenaires, peu enclins à faire les braves sur un dossier aussi difficile à quelques mois d'un éventuel retour au pouvoir (*Le Monde* du 11 mai).

Au sein du groupe UDF, certains pourraient voter le texte, comme Raymond Barre et François Léotard, mais aussi Pierre Méhaignerie. Auteur d'une proposition de loi constitutionnelle sur le droit à l'expérimentation pour les collectivités

locales, adoptée par les députés le 16 janvier, l'ancien garde des sceaux a indiqué, lundi, que la modification du texte « rend possible, en l'état, un vote positif du projet ». Dans un entretien au *Figaro*, mardi, Valéry Giscard d'Estaing estime que l'on devrait « aboutir à une loi qui marquerait un progrès dans la prise en compte des aspirations des Corses ». « Mais il faut qu'elle réponde aussi aux aspirations des autres Français en matière de décentralisation », poursuit l'ancien chef de l'Etat. Les centristes devraient se partager entre quelques votes favorables, des votes « contre » et une majorité d'abstention.

Porte-parole du groupe Démocratie libérale, Nicole Ameline (Calvados) continue de déployer des trésors de diplomatie pour apaiser les profondes divergences qui se sont exprimées chez les libéraux. Elle prévoit « une forte abstention » de ses collègues. Epaulant José Rossi, président de l'Assemblée de Corse et principal avocat, à droite, du processus de Matignon, le président de DL, Alain Madelin, a encore invité ses collègues, lundi, sur RTL, à « ne pas rester à l'écart du grand réveil des provinces françaises et du formidable mouvement de régionalisation, surtout autour de nous en Europe ».

Le porte-parole du RPR, François Fillon (Sarthe), qui devait défendre l'exception d'irrecevabilité, affirme pour sa part qu'il « n'a pas changé de position ». La modification de l'article premier « n'est pas de nature à lever l'ensemble de nos objections », indique-t-il, en notant au passage que, « du point de vue de la paix civile en Corse, cette modification n'est pas bienvenue : les indépendantistes vont considérer qu'ils sont roulés dans la farine ».

Après plusieurs réunions en intergroupe, la droite s'est accordée sur quelques amendements communs visant notamment à étendre aux autres régions françaises certains transferts de compétence prévus dans le texte. Tout en indiquant que la majorité du groupe RPR « votera contre si le gouvernement refuse nos amendements », M. Fillon reconnaît que « quelques personnalités, parmi lesquelles Edouard Balladur et Nicolas Sarkozy, veulent voter pour ».

Raphaëlle Bacqué et Jean-Baptiste Montvalon

Plaidoyers et lobbying en tous genres, d'Ajaccio à Paris

AJACCIO de notre envoyée spéciale

Voilà un moment, déjà, que le projet de loi occupe *Corse-Matin*, Radio-France Frequenza Mora (RCFM) et France 3 Corse, mais, depuis une semaine, une certaine fébrilité a gagné les « unes », les titres du 19 heures et les flashes du matin. La nouvelle mouture de l'article 1 du projet de loi est-elle rendue publique, le 10 mai, à Paris ? Le lendemain, l'unique quotidien de l'île étale sur sa première page le sujet du jour avec, à l'intérieur, expertises contradictoires des élus et entretien avec le juriste Guy Carcassonne. Presque une revue de droit constitutionnel.

Pendant que, à Paris, les députés s'indignent du fameux article 7 sur la langue corse, les élus de l'assemblée territoriale, qui ont tous voté, en mars 2000, une motion faisant du corse une langue obligatoire, délivrent sur France 3 leurs commentaires variés sur « i discussioni di Matignon ». Depuis quelques mois, la station régionale propose trois journaux de six minutes en langue corse, qui doublent les informations en français. A l'exception de « Nicolau » Alfonsi (PRG), indécrottable jacobin, les élus se prêtent à l'exercice des réactions en corse. « Ghjuvanni » Baggioni (RPR),

« presidente di u cunsigliu esecutivu », et José Rossi (DL), « presidente di l'assemblea di Corsica », ont donné largement leurs avis sur l'état d'avancement du texte ; en off, la voix du rapporteur, « Bruno Le Roux, in carica di u prughjettu ».

Le projet de loi est partout. Le long de la route de Bastia à Ajaccio, de part et d'autre du col de Vizzavone, le mouvement nationaliste de gauche Manca nazionale a collé ses affiches rouges : « Défendons notre patrimoine littoral ! » A Bastia, les PME ont organisé des réunions publiques : elles acceptent mal l'idée d'un crédit d'impôt destiné aux investissements nouveaux, qui, selon elles, favorise surtout les grosses entreprises. Le Syndicat des travailleurs corses (STC), nationaliste, devait aller à Paris pour tenter, une énième fois, de gagner une reconnaissance syndicale.

PLACES RÉSERVÉES AU BALCON

José Rossi (DL) a réservé des places au balcon de l'Assemblée nationale, mardi 15 mai, pour Jean-Guy Talamoni (nationaliste), pour le nouveau maire d'Ajaccio, Simon Renucci (divers gauche), et pour M. Baggioni. Edmond Simeoni (autonomiste), héros d'Aleria et père du régionalisme corse, a préféré adresser une

lettre solennelle à tous les parlementaires, les invitant à « ne pas priver l'ensemble de la démarche de son sens juridique, politique et symbolique ». Emile Zuccarelli (PRG), ex-ministre, n'est plus député. C'est donc dans un restaurant que le maire de Bastia a répété aux journalistes, lundi, que « le poison est dans l'exposé des motifs ». Aux parlementaires francs-maçons, le grand maître du Grand Orient de France, Alain Bauer, expliquait le même jour, dans *Le Monde*, que « le transfert de nouveaux pouvoirs à l'Assemblée de Corse est acceptable » et qu'« il appartient à l'Etat de proposer, en Corse comme ailleurs, la possibilité à chacun d'acquiescer une langue régionale ».

Lundi soir, pendant que le ministre de l'intérieur assurait, sur France 3 Corse, qu'après tout ce beau travail commun « il ne faudra plus se moquer des Corses », son cabinet recevait les journalistes pour leur faire valoir, derrière une roborative et experte explication des articles sensibles, combien, décidément, Daniel Vaillant est l'« homme de la fidélité aux engagements ». Aux engagements ? Un peu de concentration... Au « relevé de conclusions » de juillet 2000, voyons !

Ariane Chemin

Le guide du débat corse : mots recommandés, à proscrire ou inévitables

DEPUIS plusieurs mois, la bataille sur la Corse s'est d'abord livrée sur les mots. Avant le débat de politique générale, inventaire de néologismes, de gimmicks, d'arguments de poids et de mots de bois.

● **A comme « accords de Matignon ».** C'est le nom donné par la presse au texte approuvé par les élus le 20 juillet 2000. Après que des éditeurs et des députés socialistes se furent inquiétés de son contenu, Lionel Jospin avait vivement suggéré l'expression « relevé de conclusions ». Seuls les conseillers de M. Jospin et Daniel Vaillant, le ministre de l'intérieur, l'utilisent. Pour des raisons opposées, les nationalistes et Jean-Pierre Chevènement préfèrent le terme original.

● **C comme « clous de la Constitution ».** José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse, qui craint une censure du Conseil constitutionnel remettant en question la deuxième phase du « processus de Matignon », a trouvé le premier l'expression : « Il faut rester dans les clous de la Constitution. » Bruno Le Roux l'a reprise à son compte.

● **M comme « monsieur Talamoni ».** L'été dernier, Jean-Pierre Chevènement a lu dans *l'Irish Times* (Dublin) que Jean-Guy Talamoni était indépendantiste. Il a

répété, partout, les propos de « monsieur Talamoni », comme disent, à Paris, les adversaires du « processus de Matignon ». En corse, même les élus les plus réticents de l'Assemblée territoriale disent « Jean-Guy ».

● **O comme « obligatoire ».** C'est le mot qu'on a le plus entendu, alors qu'il n'a jamais figuré dans aucun texte. Les opposants au projet disent que l'enseignement du corse risque d'être obligatoire car l'article 7 prévoyait, dans sa rédaction initiale, que la langue serait enseignée à « tous les élèves (...), sauf volonté contraire des parents ». Un épouvantail pour les députés PS les plus attachés à l'idée de République.

● **S comme « séparatistes ».** Les adversaires du dialogue engagé par M. Jospin avec les élus corses ne disent jamais « nationalistes », préférant qualifier les élus de Corsica Nazionale de « séparatistes » ou d'« indépendantistes ». Ce dernier mot n'est pas pour déplaire aux dits nationalistes. Matignon et la Place Beauvau préférèrent, eux, qu'on n'affiche pas si haut le dessein final de leurs interlocuteurs.

● **T comme « toboggan ».** Le mot est apparu simultanément dans la bouche de deux anciens ministres : Emile Zuccarelli (fon-

tion publique) et M. Chevènement (intérieur). La première étape du « processus », votée en 2001, ne serait qu'un « toboggan » vers l'indépendance, en 2004. « Nous sommes en haut d'un toboggan qui commence en pente douce pour que personne ne s'aperçoive du destin fatal », raconte le maire de Belfort.

● **T comme « transparent ».** C'est le maître-mot de MM. Jospin et Vaillant. Avec ses variantes : « au grand jour », « de façon ouverte ». Au départ, l'adjectif qualifiait la démarche de M. Jospin par opposition aux contacts « occultes » de Jean-Louis Debré ou aux rencontres de Charles Pasqua avec François Santoni, mais s'étendait

aux contacts noués en 1991 par le ministre de l'intérieur Pierre Joxe.

● **U comme « unité et uniformité ».** La petite phrase est apparue pour la première fois dans la tribune que le chef du gouvernement avait publiée dans *Le Nouvel Observateur* (17 août 2000) : « L'unité n'est pas l'uniformité. » Nommé ministre de l'intérieur, M. Vaillant l'a reprise à son compte, comme une bonne partie des députés socialistes. Jacques Chirac, lui, a expliqué en décembre 1998 que « la cohésion nationale et l'unité du pays ne supposent pas obligatoirement l'uniformité ».

Ar. Ch. et C. F.

PROFESSION POLITIQUE
POLITIQUE
LA NEWSLETTER
Chaque mercredi
Dès la sortie du Conseil des ministres, le compte-rendu et les nominations.
Les élections, mouvements et nominations de la semaine.
Gratuitement sur : professionpolitique.com

SCIENCES PO
► Stages intensifs
Stage spécial "bac+1" à Pâques
Stage spécial "bac+0" en été
► Classes préparatoires annuelles "pilotes"
De 35 à 40% d'admis à l'IEP de Paris
Plus de 70% d'admis aux IEP de Paris et province
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr



Pouvoirs, fiscalité et langue : les points-clés du projet de loi

LE PROJET de loi sur la Corse apporte quatre modifications majeures à l'actuel statut de l'île.

● **Nouveaux pouvoirs.** Le statut de 1991 prévoit déjà une procédure spécifique de consultation et de proposition de l'Assemblée de Corse sur les projets de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse. Ce dispositif est réaffirmé. Il est complété par deux innovations essentielles. D'une part, la collectivité de Corse se voit reconnaître un pouvoir d'adaptation des textes réglementaires afin de tenir compte des spécificités de l'île ; la commission des lois a toutefois proposé que ce pouvoir fasse l'objet d'une procédure d'habilitation par le Parlement. D'autre part, il est proposé que l'Assemblée de Corse puisse procéder à « des expérimentations comportant, le cas échéant, des dérogations » aux lois en vigueur ou en préparation. Ce pouvoir expérimental serait encadré par le Parlement, qui en fixerait la nature, la durée et les conditions d'évaluation.

● **Enseignement du corse.** Le projet initial prévoyait que « la langue corse est enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires à tous les élèves, sauf volonté contraire des parents ». Sur le modèle de la loi de 1996 sur la Polynésie, validée par le Conseil constitutionnel, cet article a été amendé, mardi 15 mai, par la commission des lois : celle-ci a supprimé la mention « sauf la volonté contraire des parents » qui donnait, a contrario, un caractère quasi obligatoire à cet enseignement.

● **Nouveaux domaines de compétence.** L'extension des domaines de compétence de la collectivité de Corse est spectaculaire. Elle concerne l'aménagement de l'espace, le développement économique, la politique agricole, l'éducation (notamment l'enseignement supérieur), la formation professionnelle, le tourisme, la gestion des infrastructures de proximité ou les transports, la politique sportive, la gestion des ressources en eau et forestières, ainsi que l'environnement (avec possibilité de dérogations à la loi littoral).

● **Fiscalité.** Un nouveau statut fiscal est appelé à remplacer progressivement l'actuelle zone franche. Il s'articule autour d'une « aide fiscale à l'investissement », constituée d'un crédit d'impôt déductible de l'impôt sur les bénéfices et d'une exonération de taxe professionnelle. Les arrêtés Miot, qui exonéraient, de fait, les Corses de droits de succession, ont été abrogés par le projet de budget pour 1999, puis prorogés, à titre transitoire, jusqu'au 1^{er} janvier 2002. Le projet de loi prévoit de maintenir une exonération totale jusqu'en 2010, puis partielle jusqu'en 2015. Enfin, l'Etat s'est engagé à mobiliser un programme exceptionnel d'investissements publics pour combler le retard d'équipements et de services collectifs de l'île pour un coût estimé à 13 milliards de francs sur quinze ans. La contribution de l'Etat pouvant aller jusqu'à 70 % de cette enveloppe.

Gérard Courtois

Les missions actuelles des régions et celles de la collectivité de Corse

Avec les lois Defferre de 1982-1983, les régions sont devenues des acteurs à part entière de la vie économique et politique. Le législateur leur a délégué l'initiative dans plusieurs domaines. Leur est ainsi reconnue une mission planificatrice propre, qui se traduit aujourd'hui par l'élaboration de schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire. Les régions financent et organisent, depuis 1997, les transports ferroviaires locaux. Dans le domaine économique, elles peuvent attribuer des aides directes et indirectes aux entreprises. Elles assument la politique de formation professionnelle et d'apprentissage. S'agissant des lycées et des établissements d'enseignement agricole, en revanche, elles en assurent la gestion, mais n'interviennent ni sur les programmes ni sur les carrières des enseignants.

Si les régions assument des interventions stratégiques, elles n'ont pas véritablement la faculté d'asseoir une politique de développement autonome. Elles ont des ressources propres, issues de la fiscalité directe et indirecte, dont elles fixent librement les taux ; mais ces ressources tendent à se réduire, au sein de leur budget, au profit des dotations en provenance de l'Etat. Avec la réforme de la taxe professionnelle, la part de la fiscalité dans leurs recettes est passée de 58 % à 36 %. Même les contrats de plan Etat-région, censés appuyer les projets de développement local, représentent plus la déclinaison des priorités de l'Etat que la

volonté des collectivités. Quant aux leviers que constituent les fonds structurels européens, les services de l'Etat en gardent le contrôle à travers les mécanismes de financement.

La collectivité territoriale de Corse, dont le statut diffère déjà de celui des régions, dispose d'une plus grande autonomie. Son champ de compétences est plus large que celui des autres régions métropolitaines, puisqu'il comprend aussi, par exemple, l'agriculture, le tourisme, l'urbanisme et la protection de l'environnement. Sa palette de moyens fiscaux est également plus grande : elle tire des revenus supplémentaires de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et des droits sur les alcools ; elle peut faire bénéficier les entreprises des avantages de la zone franche créée par le gouvernement d'Alain Juppé en 1996.

L'Assemblée de Corse peut donner un avis sur les textes de loi et les décrets qui concernent son territoire. Elle peut aussi faire des propositions tendant à modifier ou à adapter des dispositions législatives ou réglementaires concernant le développement économique, social et culturel de l'île, ainsi que son organisation institutionnelle. Cependant, cette procédure, instituée par l'article 26 du statut de 1991, a été très vite délaissée par les élus de Corse, le Parlement n'ayant donné aucune suite aux propositions qu'ils lui avaient adressées.

Laetitia Van Eeckhout

Heurs et malheurs du « processus » de Matignon

● **« Dialogue sans tabou ».** Lundi 13 décembre 1999, vingt-huit élus de Corse, dont les nationalistes Jean-Guy Talamoni et Paul Quastana, prennent place autour de Lionel Jospin à l'hôtel Matignon. Renonçant au « préalable » de l'arrêt de la violence qu'il avait posé lors de son voyage à Ajaccio, le 6 septembre, le premier ministre se dit prêt à ouvrir « un dialogue sans tabou » avec tous les élus de l'île pour régler le « malaise corse ». La méthode ? « Travailler au grand jour ». L'ordre du jour ? « Aucun sujet, dès lors qu'il est perçu comme important en Corse, ne doit être écarté de la discussion ». Le FLNC-Canal historique présente comme « une initiative historique » la « trêve illimitée » qu'il décrète avant Noël. Le « processus de Matignon » est lancé.

● **La saga des « lundis de Matignon ».** Jeudi 6 avril 2000, les élus de Corse se retrouvent à Matignon. Il faut remettre le processus sur les rails : le 10 mars, l'Assemblée de Corse s'est partagée entre 26 défenseurs du maintien du statut de l'île et 22 partisans d'une autonomie beaucoup plus large. Pour sortir de l'impasse, Lionel Jospin se veut pragmatique : à partir du 15 mai, tous les lundis, un groupe de travail réunira les élus et les « trois préfets », Alain Christnacht, conseiller du premier ministre, Jean-Paul Proust, directeur de cabinet de Jean-Pierre Chevènement et Jean-Pierre Lacroix, préfet de Corse. Pouvoirs, compétences, fiscalité, chaque thème est traité

hors micros et entre experts, dans la salle de la Chapelle de Matignon. « L'analyse politique prime sur l'analyse juridique. Michèle Alliot-Marie est présidente du RPR et moi, je suis corse », lance un jour Jean Baggioni (RPR), qui s'était rangé dans le front du refus, en mars. Chacun comprend que la partie devient jouable.

● **Relevé de conclusions.** Jeudi 20 juillet, jour de l'ultime réunion dans la salle de la Chapelle, Alain Christnacht présente solennellement les propositions du premier ministre. « Ce texte me semble bon », assure M. Baggioni. « Cela va dans le bon sens », lâche M. Talamoni. « On leur a quand même servi les nationalistes sur un plateau », glisse José Rossi, grand architecte de cet improbable accord. Deux jours auparavant, en effet, dans un entretien au Monde, Jean-Pierre Chevènement a encore dénoncé, en forme d'ultimatum et au nom de la République, le « chantage » des nationalistes. Le 28 juillet, à Ajaccio, 44 élus de l'Assemblée de l'île approuvent le relevé de conclusions de Matignon.

● **Tête-à-tête frisque à la Lanterne.** Dès le 27 juillet, Jean-Pierre Chevènement a prévenu Lionel Jospin qu'il ne pourrait pas défendre le projet de loi sur la Corse dans une lettre de démission qu'il laisse à la disposition du chef de gouvernement. Mi-août, dans un entretien au Figaro magazine, l'ex-leader d'A Cuncolta François Santoni n'exclut pas que « certains au sein du cabinet Jospin » aient com-

mandité l'assassinat de son ami Jean-Michel Rossi, le 7 août, à l'île-Rousse, mais exonère de tout soupçon le ministre de l'intérieur. La tension monte entre Matignon et la Place Beauvau. Le 28, Lionel Jospin reçoit son ministre de l'intérieur à la Lanterne, une résidence à la disposition du premier ministre située à Versailles. Pour la forme, il évoque le ministère de l'emploi et de la solidarité, mais ajoute aussitôt : « Ça n'aurait pas beaucoup d'allure. » « Je le crois aussi », admet M. Chevènement.

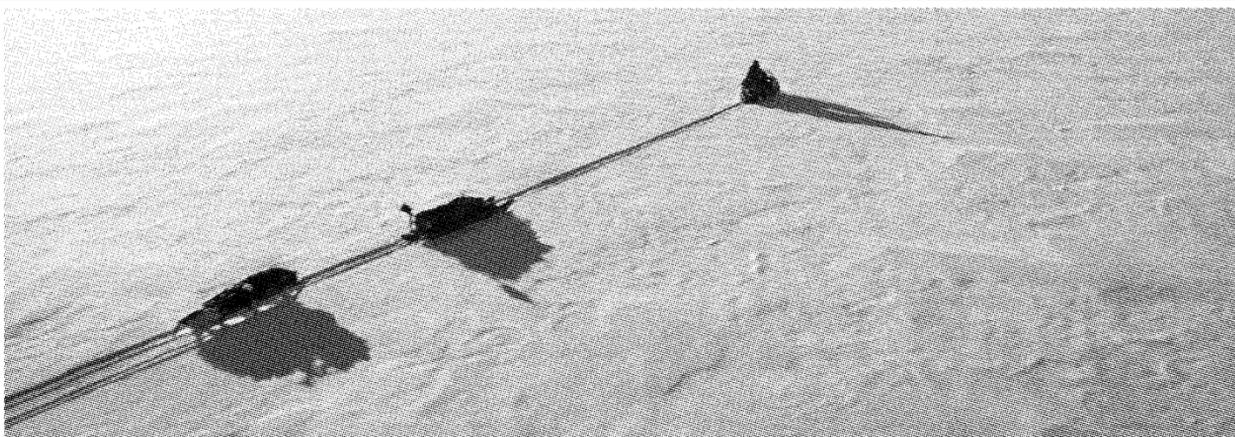
« Je veux exprimer ma détermination à mettre en œuvre le relevé de conclusions du 20 juillet 2000 »
Daniel Vaillant

● **Le pèlerin pompier de Lionel Jospin.** Daniel Vaillant gagne la Place Beauvau. Il faut reprendre à bras le corps ce dossier miné, déléster Matignon de sa gestion quotidienne, apaiser les esprits des Angelo Rinaldi qui jugent que les Corses n'ont « guère en commun qu'une certaine façon de siffler les chèvres », rassurer les nombreux socialistes qui craignent que l'« on ne sacrifie l'essentiel » au nom de la paix. M. Vaillant se fait

le héraut des « accords de Matignon », et scelle son engagement lors d'une visite à Ajaccio, le 3 novembre. « Je veux vous exprimer ma détermination à mettre en œuvre le relevé de conclusions du 20 juillet dans tous ses termes et dans le calendrier fixé », explique-t-il. U Ribombu affiche à la « une » le sourire du nouveau ministre de l'intérieur : « Daniel Vaillant en Corse : on maintient le cap. »

● **Jacques Chirac et le mur de la Constitution.** Le 8 février, le Conseil d'Etat rend un avis très critique sur l'avant-projet de loi du gouvernement. Matignon s'attend à « un coup » de l'Elysée, mais, soucieux de sortir de l'avant-scène, veut laisser le travail de réécriture au Parlement. Usant de façon inédite de l'article 9 de la Constitution, le président de la République refuse d'inscrire le texte à l'ordre du jour du conseil des ministres du 14 février. « C'est au Parlement de débattre », réplique Lionel Jospin. Le 20 février, à la veille d'un nouveau conseil des ministres, M. Chirac dit, off, tout le mal qu'il pense de ce qui pourrait fort ressembler à une « combine » gouvernementale. « Loin de pratiquer une gestion de combines, puisque j'ai entendu ce mot pas très agréable... », répond le lendemain M. Jospin à M. Chirac, en conseil des ministres. « Il faut traiter le problème corse avec intelligence », lâche-t-il encore le soir. A bon entendre...

Ar. Ch et G. C.



Complètement

givré!

Le portable TOSHIBA Satellite 1700-200 ne coûte que

6990 FHT**

TOSHIBA Satellite 1700-200

- Processeur Intel® Celeron™ 650 MHz
- 64 Mo SDRAM ext. à 192 Mo
- Disque dur 6 Go
- Écran 12"1 DSTN SVGA - Vidéo ATI
- CD-ROM 24X et lecteur de disquettes en simultané
- Modem 56K
- Microsoft Windows® Millenium & Works 6.0
- Corel WordPerfect Office 2000
- Garantie internationale 1 an

Pour plus d'informations contactez Toshiba Infos au :
0892 69 29 49 (2.23 F/mn) ou sur www.pc.toshiba.fr

** Soit 8360 FTTC, prix conseillés chez les revendeurs agréés Toshiba participant à cette opération en France Métropolitaine. Offre valable, du 2 mai au 30 juin 2001, dans la limite des stocks disponibles et non cumulables avec d'autres promotions Toshiba ou conditions particulières.

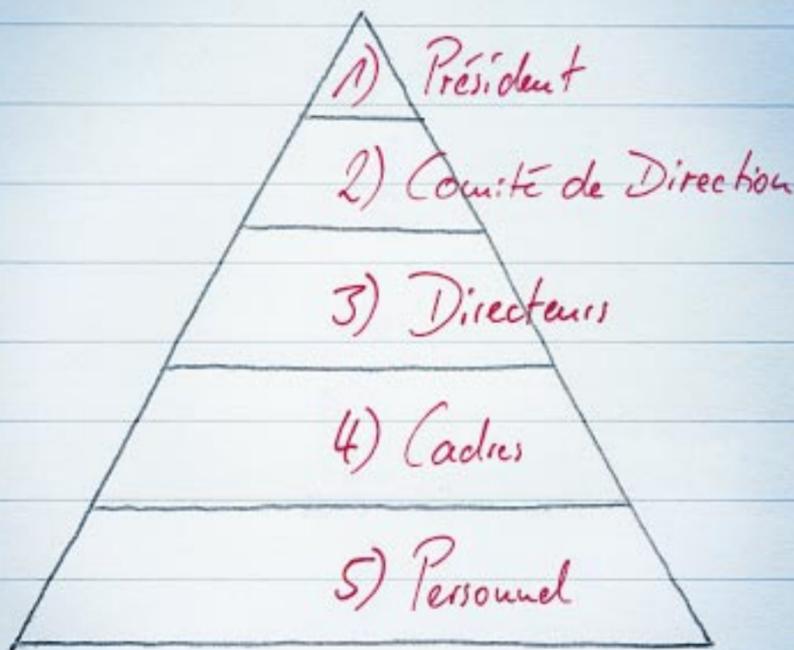
Les PC de Toshiba utilisent la version légale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell



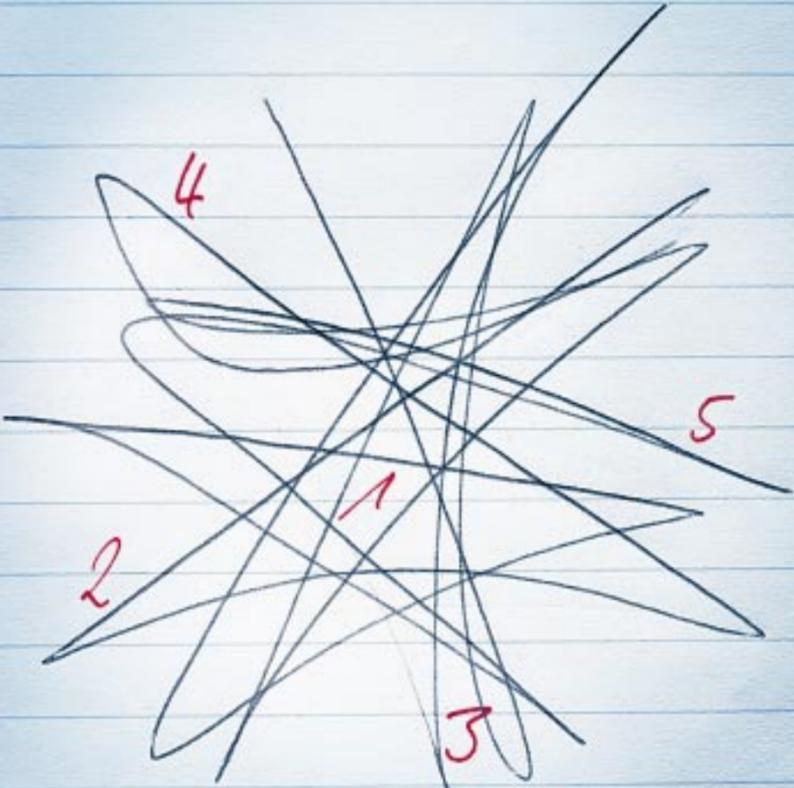
Choose freedom*

TOSHIBA

Ancienne économie?



Nouvelle économie?



Une seule économie.

Dans le contexte dynamique actuel des affaires, garantir la sécurité des échanges commerciaux devient un enjeu crucial. Le Groupe Gerling Assurance-Crédit est un leader mondial dans ce domaine: fort de plus de 50 années d'expérience, il conçoit des solutions sur mesure pour la gestion du risque-client. Trusted Shops®, Trusted Trade® et Tradecover®, nos nouvelles entreprises spécialisées en e-commerce, ainsi que notre service en ligne Serv@Net, offrent des solutions de pointe à ceux qui veulent faire des affaires en toute sécurité, dans l'ancienne comme dans la nouvelle économie.



GERLING

CREDIT INSURANCE GROUP

www.gerlingcredit.com

Le maire (UDF) de La Seyne-sur-Mer en appelle à la « solidarité nationale »

Arthur Paecht hérite de la situation financière critique laissée le PCF

Arthur Paecht (UDF), nouveau maire de La Seyne-sur-Mer (Var), hérite d'une situation financière « critique » laissée par Maurice Paul (PCF). La gestion de la ville pour

rait être placée sous tutelle par le préfet. L'édile va demander à Lionel Jospin une subvention d'équilibre. En attendant, il mobilise la population et les commerçants.

TOULON

de notre correspondant

« Une gestion désastreuse. » C'est ainsi qu'Arthur Paecht, député (UDF), vice-président du conseil général du Var et nouveau maire de La Seyne-sur-Mer a qualifié le bilan de son prédécesseur, Maurice Paul (PCF), à l'occasion d'un débat budgétaire au terme duquel il a fait adopter par son conseil municipal un budget en déséquilibre: la section fonctionnement est inférieure de 37,7 millions de francs (5,75 millions d'euros) à la section investissements. Refusant toute idée de hausse des impôts ou de mise sous tutelle, le maire en appelle à « la solidarité nationale du gouvernement ».

Des efforts sérieux ont été faits par M. Paul, durant les premières années de son mandat, pour redresser la situation économique d'une ville en difficulté endémique depuis la fermeture, en 1982, de chantiers navals qui généraient 80 % des ressources communales. Dès 1995, les difficultés qui apparaissent ne provenaient pas d'un endettement disproportionné mais d'une section de fonctionnement chroniquement tendue alors que la ville ne dégagait qu'un autofinancement très modeste et peinait à rembourser.

Ce constat est extrait des conclusions d'un des trois rapports demandés par l'ancien maire au cabinet privé Michel Klopfer qui, à maintes reprises jusqu'en avril,

mettra la municipalité en garde contre les dérives d'une situation qui s'est « brutalement détériorée en 2000 »: une épargne tombée de 79,7 millions de francs (12,15 millions d'euros) à 43,6 millions de francs (6,65 millions d'euros), la dette bancaire augmentant de 10 %. Aujourd'hui, avec une charge en personnel représentant 58 % du budget, un programme de grands travaux équivalent à celui d'une ville de 150 000 habitants -

une augmentation des impôts ou un placement sous tutelle de la gestion de la ville.

Deux solutions refusées par le maire. « Après une augmentation de 14,4 % des impôts au cours de la première année de gestion de M. Paul, les Seynois payent deux fois plus d'impôts que la moyenne nationale. Et je n'ai pas été élu pour céder à la gestion à un tiers. C'est pourquoi je démissionnerai de mon mandat de maire si telle était la solution imposée. » En revanche, rappelant que l'ancienne municipalité n'a tenu aucun compte des mises en garde du cabinet Klopfer, d'un rapport alarmant de la Trésorerie générale de juin 2000 sur l'état des finances et de nombreuses lettres d'observations du préfet, M. Paecht estime que « les responsabilités de la situation sont partagées par l'ancienne équipe municipale et l'autorité de tutelle ». Il en appelle donc « à la solidarité nationale en demandant au premier ministre une subvention d'équilibre ». « Sans grand espoir de l'obtenir », reconnaît-il.

Le maire de La Seyne demande à la population et aux commerçants de signer un « appel de solidarité nationale » qui n'a, selon lui, « rien de politique ni de démagogique ». Il lui permettra de justifier les mesures d'économie et les coupes claires dans les crédits municipaux qu'il pourrait être obligé d'opérer dans les mois à venir.

José Lenzini

Les personnels des hôpitaux se mobilisent sur les 35 heures

LES SYNDICATS hospitaliers passent à l'action. Pour la première fois depuis l'ouverture des négociations sur la réduction du temps de travail dans les hôpitaux, le 17 janvier, les fédérations CGT, FO et SUD de la santé ont appelé les personnels de la fonction publique hospitalière à une « journée nationale d'action », mardi 15 mai, pour protester contre « l'annualisation et la flexibilité du temps de travail ». Ces syndicats s'opposent à la volonté du gouvernement d'abroger l'ordonnance du 26 mars 1982, qui limite la durée hebdomadaire du travail à 39 heures.

Le ministère de la solidarité leur avait soumis, le 7 février, un projet visant à appliquer aux personnels hospitaliers le décret du 25 août 2000 qui fixe à 1 600 heures par an la durée du temps de travail dans les ministères au 1^{er} janvier 2002. Pour les hôpitaux, « cela reviendrait à banaliser le travail le week-end, les journées de douze heures et à généraliser les astreintes », dénonce la CGT. Le texte, qui devait être intégré dans le projet de loi de modernisation sociale, n'a toujours pas été soumis au Parlement, alors qu'une nouvelle séance de négociations est prévue avant la fin du mois.

Pour l'heure, les directeurs des 3 600 établissements hospitaliers et médico-sociaux ne savent pas sur quelles bases ils devront appliquer la réduction du temps de travail, ni de quels moyens supplémentaires ils disposeront pour l'accompagner. « Compte tenu du manque de personnels sur le marché de l'emploi, on sait qu'il faudra une période transitoire avec un recours accru aux heures supplémentaires », déplore Michel Dogué, directeur du personnel de l'hôpital de Poissy et délégué régional du Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH), qui s'inquiète du retard pris dans les négociations. Dans les services, l'état des lieux sur les horaires ne fait que commencer, déplore-t-il, redoutant que la baisse de la durée du travail ne s'applique « dans des conditions épouvantables ».

Quatre élections cantonales partielles

MAYENNE

Laval-Saint-Nicolas (premier tour).

L., 9 822 ; V., 3 155 ; A., 67,88 % ; E., 3 066.

Ball. : Olivier Richefou, div. d., 949 (30,95 %) ; Bruno Bertier, DL, 789 (25,73 %).

Elim. : Pierre Kuntz, PS, 488 (15,92 %) ; Sophie Duval-Illand, Verts, 414 (13,50 %) ; Philippe Minzières, RPR, 155 (5,06 %) ; Yannick Peltier, PCF, 149 (4,86 %) ; Paul Morvan, FN, 122 (3,98 %).

[Olivier Richefou (div. d.), considéré comme un proche du président du conseil général, Jean Arthuis (UDF), arrive en tête de cette élection cantonale partielle destinée à pourvoir le siège de Roland Houdiard (DL), démissionnaire pour cause de cumul de mandats. Il sera opposé, au second tour, à Bruno Bertier (DL), soutenu par le maire de Laval, François d'Aubert.

15 mars 1998 : I, 5 209 ; V., 2 765 ; A., 46,92 % ; E., 2 565 ; Georges Minzières, PS, 1 008 (39,30 %) ; Jean-Michel Le Duigou, RPR, adj. m., 803 (31,31 %) ; Jacques Poirier, PCF, 392 (15,28 %) ; Anne Danjou, FN, 362 (14,11 %).]

SÂONE-ET-LOIRE

Mâcon-Centre (premier tour).

L., 10 786 ; V., 3 204 ; A., 70,29 % ; E., 3 120.

Ball. : Stéphane Voisin, UDF, 1 198 (38,40 %) ; Joëlle Marziot, PS, 757 (24,26 %).

Elim. : Jacques Tourny, RPF, 715 (22,92 %) ; Denis Tranchant, PCF, 220 (7,05 %) ; Maurice Martin, FN, 143 (4,58 %) ; Paul Cochet, MNR, 87 (2,79 %).

[Gérard Voisin, conseil général UDF, était démissionnaire pour cause de cumul des mandats. C'est son fils, Stéphane Voisin, adjoint au maire de Mâcon, soutenu par la majorité départementale DL, RPR, UDF, qui arrive logiquement en tête du premier tour. Son adversaire au second tour sera Joëlle Marziot (PS), repêchée bien qu'elle n'ait pas recueilli 10 % des inscrits au premier tour.

15 mars 1998 : I, 10 669 ; V., 5 659 ; A., 46,96 % ; E., 5 473 ; Gérard Voisin, UDF-DL, d. m., 2 841 (51,91 %) ; Pierre Terrier, PS, adj. m., 1 414 (25,84 %) ; Maurice Martin, FN, 522 (9,54 %) ; Claire Girard, Verts, 422 (7,71 %) ; Denis Tranchant, PCF, c. m., 274 (5,01 %).]

MATOUR (premier tour).

L., 2 811 ; V., 1 746 ; A., 37,89 % ; E., 1 695.

Ball. : Jean-Paul Aubague, div. d., 838 (49,44 %) ; Armand Charnay, div. g., 783 (46,19 %).

Elim. : Pierre Chaudagne, PCF, 30 (1,77 %) ; Pierre Loir, FN, 28 (1,65 %) ; Gilles Lobut, MNR, 16 (0,94 %).

[Jean-Paul Aubague (div. d.) rate la majorité au premier tour de quelques voix. On est cependant loin du score sans appel de son prédécesseur, Jean-Patrick Courtois, démissionnaire pour cause de cumul de mandats, qui avait obtenu, lors des élections cantonales de mars, 83 % des voix au premier tour.

15 mars 1998 : I, 2 792 ; V., 1 781 ; A., 36,21 % ; E., 1 665 ; Jean-Patrick Courtois, RPR, sén., m., 1 353 (81,26 %) ; Laurent Develay, Verts, 238 (14,29 %) ; Pierre Chaudagne, PCF, 74 (4,44 %).]

SAVOIE

Aix-les-Bains-Centre (premier tour).

L., 10 329 ; V., 2 638 ; A., 74,46 % ; E., 2 553.

Ball. : Jean-Claude Loiseau, RPR, 1 061 (41,56 %) ; Georges Daviet, PS, 605 (23,70 %).

Elim. : Jean-François Portay, div. d., 410 (16,06 %) ; Nicole Mina, MNR, 252 (9,87 %) ; Bruno Dugas, div. d., 173 (6,78 %) ; Roger Sibuet, div. d., 30 (1,18 %) ; Ahcène Madani, div. g., 22 (0,86 %).

[Jean-Claude Loiseau (RPR), maire de Tresserve, commune voisine d'Aix-les-Bains, qui bénéficiait du soutien de Dominique Dord, conseiller sortant démissionnaire pour cause de cumul de mandats, et de la majorité départementale conduite par le président du conseil général de Savoie, Hervé Gaymard, arrive en tête du premier tour et sera opposé, au second, à Georges Daviet, candidat de la gauche plurielle.

15 mars 1998 : I, 9 908 ; V., 5 299 ; A., 46,52 % ; E., 5 109 ; Dominique Dord, UDF-DL, d. c. r., 2 311 (45,23 %) ; Fabrice Maucci, PS, c. m., 1 121 (21,94 %) ; Georges Ract, FN, c. m., 914 (17,89 %) ; Jean-Claude Loiseau, RPR, m., 497 (9,73 %) ; Denise Dumandag, PCF, 169 (3,31 %) ; Roger Sibuet, div. d., 71 (1,39 %) ; Georges Lasserre, ext. d., 26 (0,51 %).]

Alexandre Garcia

JUSTICE L'avocat général de la commission de révision des condamnations pénales, Omar Raddad en est reparti confiant, sans faire de déclaration. Condamné le 2 février 1994 par la cour d'assises des Alpes-Maritimes à dix-huit ans de réclusion criminelle pour le meurtre de son employeuse, Ghislaine Marchal, il a désormais l'espoir de voir son procès révisé. Lundi 14 mai, l'avocat général Philippe Khérig a en effet demandé la transmission de son dossier à la Cour de révision, émanation de la Cour de cassation, qui devra décider, en dernier ressort, si le cas d'Omar Raddad doit être réexaminé par une cour d'assises. La Commission de révision, qui sert de filtre à la Cour de révision, rendra sa décision le 25 juin.

Exceptionnellement, les débats de lundi se sont déroulés en audience publique, la présidente de la Commission faisant valoir que « le traitement médiatique de l'affaire » nécessitait « la transparence pour éviter les fuites et les on-dit ». Depuis sa mise en cause, Omar Raddad, trente-huit ans, clame son innocence. Le 27 janvier 1999, il avait introduit une requête en révision afin de voir annulée sa condamnation. Devant la Commission, son avocat, M^e Jacques Vergès, a fustigé les « postulats de l'accusation » qui s'était appuyé sur la présence de deux inscriptions sanguines retrouvées sur les lieux du crime (« Omar m'a tuer ») et l'heu-

re de la mort, qui correspondait à un laps de temps pendant lequel Omar Raddad avait pu agir, pour demander la condamnation du jardinier.

« A partir du moment où M^{me} Marchal, mourante, l'accuse de l'avoir tué, à partir du moment où l'heure de sa mort correspond exactement à l'heure de congé que lui a donné [une autre de ses employées] pour déjeuner et à partir du moment où il n'y avait personne d'autre dans la villa, Omar Raddad est forcément coupable, ironise l'avocat. C'est l'évidence même et l'évidence ne se prouve pas, elle se constate. » M^e Vergès a regretté qu'aucune expertise des inscriptions et des traces de main laissées sur les portes de la cave où a été retrouvée la victime n'ait été demandée en cours d'instruction. « Si ces traces étaient celles d'Omar Raddad, elles n'auraient pas contredit l'accusation, bien au contraire, mais si [ce n'était pas le cas], tout l'ensemble de l'accusation s'effondrait, estime-t-il. L'accusation ne s'est pas effondrée puisque le juge n'a pas demandé de complément d'expertise. »

Depuis le procès aux assises, la défense d'Omar Raddad a consulté onze experts. Leurs travaux sont moins accusateurs que les conclusions des deux experts graphologues désignés par le magistrat instructeur, qui avaient affirmé que M^{me} Marchal était l'auteur des inscriptions. L'« opposition » entre

« de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné », selon lui : des traces ADN n'appartenant pas au jardinier marocain ont été retrouvées sur la porte et des graphologues ont

affirmé qu'ils ne pouvaient attribuer avec certitude l'inscription « Omar m'a tuer » à la victime. ● LA COMMISSION de révision des condamnations pénales peut saisir la cour de révision, qui a

le pouvoir d'annuler la condamnation et de renvoyer le dossier devant une juridiction. ● DEPUIS 1989, seules trois condamnations ont été tout ou partiellement annulées.

L'avocat général demande la révision du procès d'Omar Raddad

Pour le représentant du ministère public, la découverte, sur la porte où figurait l'inscription « Omar m'a tuer », de traces ADN n'appartenant pas au jardinier jette « un trouble indéniable ». La commission décidera le 25 juin de transmettre, ou non, le dossier à la cour de révision



ces diverses expertises rendait nécessaire, aux yeux de M^e Vergès, « la contre-expertise ordonnée par la Commission de révision ». Or les nouveaux experts désignés « ont conclu qu'on ne pouvait conclure ni dans un sens ni dans l'autre », rappelle-t-il. En substance, les spécialités en écritures ont estimé qu'il n'était pas possible de comparer les inscriptions retrouvées sur les lieux du crime avec les écrits de la victime. Pour l'avocat d'Omar Raddad, cette expertise constitue « incontestablement un fait nouveau » qui peut justifier la révision du procès.

HEURE DE LA MORT

Concernant l'heure de la mort, M^e Vergès a rappelé les conclusions d'un expert en médecine légale, sollicité par la défense, situant la mort de M^{me} Marchal entre le dimanche 23 juin 1991 à 8 heures et le lundi 24 à 8 heures. Un laps de temps suffisamment long pour permettre, selon lui, de dédouaner Omar Raddad qui avait un alibi pour le 24 juin. D'autres experts, désignés par la Commission de révision, réduisent ce créneau horaire : de huit heures à vingt heures, le dimanche 23. « Un laps de temps de vingt-quatre heu-

res a remplacé l'espace-temps de deux heures fixé par les premiers légistes », insiste l'avocat qui conclut : « La certitude qu'avait la cour d'assises (...) fait place à une plus grande incertitude. »

M^e Vergès fonde l'essentiel de sa démonstration sur les conclusions des expertises génétiques demandées par la Commission de révision. Réalisées par Marie-Hélène Cherpin, directrice du laboratoire de police scientifique de Paris, elles ont permis d'établir que les deux ADN masculins retrouvés sur la porte de la cave et sur la porte de la chaufferie, mêlés au sang de la victime, ne correspondent pas au profil génétique d'Omar Raddad. « Nous ne prétendons pas qu'en l'état, ces éléments troublants innocentent complètement Omar Raddad, conclut l'avocat. Nous soutenons simplement qu'ils font naître des doutes sur sa culpabilité et qu'ils doivent être débattus avec sérieux, à nouveau, devant une juridiction de jugement. »

Une position soutenue par le représentant du ministère public Philippe Kehrig, qui estime que les résultats des nouvelles expertises lui paraissent « devoir conduire inéluctablement à la saisine de la Cour de révision ». « Le fait d'avoir attri-

bué les traces de sang à M^{me} Marchal a pu jouer un rôle déterminant devant la cour d'assises, estime-t-il. L'ADN retrouvé n'est pas nécessairement celui de l'assassin mais cependant, il jette un trouble indéniable. »

« INTENSE CAMPAGNE MÉDIATIQUE »

Pour la famille de la victime, M^e Arnaud Lyon-Caen a tenu à revenir sur les conditions dans lesquelles la Commission de révision a été saisie. « La défense a usé d'une intense campagne médiatique, c'est son droit, mais elle a utilisé des procédés peu respectables », précise-t-il. L'avocat fait notamment référence au travail réalisé par un détective privé sollicité par la défense afin de retrouver des éléments à la décharge d'Omar Raddad. Il regrette que le propre fils de la victime ait fait l'objet de suspensions. « Aujourd'hui, la partie civile a décidé de sortir de sa réserve et a pris le parti de défendre l'autorité de la chose jugée », indique l'avocat.

A l'en croire, il faut « relativiser » le résultat des nouvelles recherches graphologiques. « Elles ne suffisent pas à mettre en doute le fait que M^{me} Marchal est bien l'auteur des inscriptions, assure-t-il. Il est exclu qu'elles aient été faites avec le sang de la victime par un meurtrier machiavélique [pour impliquer Omar Raddad] prenant le risque de laisser ses propres traces. » M^e Lyon-Caen reconnaît que la présence de deux ADN masculins ne correspondant pas à celui du jardinier constitue « un élément nouveau », mais, dit-il, « cela ne démontre rien ». « Sinon il faudrait admettre que le meurtre a été commis par deux personnes, suggère-t-il. En fait, soit ces ADN étaient déjà là au moment du crime soit ils y sont arrivés après, puisqu'on sait que les deux portes concernées ont été l'objet de multiples manipulations, notamment par les enquêteurs et qu'aucune précaution n'a été prise ». Et l'avocat d'avertir les magistrats de la Commission de révision : « L'erreur judiciaire est le plus souvent supposée que réelle. »

Acacio Pereira

Le procès de Jean-Louis Turquin ne sera pas révisé

La commission de révision des condamnations pénales a rejeté, lundi 14 mai, la requête de Jean-Louis Turquin, vétérinaire à Nice, condamné à vingt ans de réclusion criminelle, le 21 mars 1997, pour l'assassinat de son fils, Charles-Edouard, en 1991. S'appuyant sur le fait que le corps de l'enfant n'a jamais été retrouvé, M. Turquin soutient que l'enfant est caché en Israël par sa mère qui a, selon lui, monté cette affaire pour lui nuire.

Les cinq magistrats de la commission de révision ont considéré que le dossier ne faisait pas état d'éléments nouveaux. Ils ont suivi les réquisitions de l'avocat général, Jean-Yves Launay, qui avait expliqué à l'audience, le 2 avril, que « toutes les pistes suivies pour retrouver l'enfant s'étaient révélées négatives » et que « la thèse de l'enfant en Israël ne reposait sur aucun élément sérieux ». Les avocats de la défense, M^{me} Jean-Marc Varaut et Nathalie Carrère, n'ont pas obtenu le supplément d'enquête qu'ils demandaient.

Presque dix ans de rebondissements depuis la mort de Ghislaine Marchal

● Le 24 juin 1991, le corps sans vie de Ghislaine Marchal, soixante-cinq ans, est découvert dans la chaufferie située au sous-sol de sa maison de Mougins (Alpes-Maritimes). La victime porte la trace de multiples coups portés à la tête ou au visage à l'aide d'un chevron de bois laissé sur les lieux. D'autres coups ont été portés sur tout le corps avec une arme blanche jamais retrouvée. Sur la porte menant à la cave à vins, les enquêteurs découvrent une inscription en

lettres de sang, « Omar m'a tuer ». Une autre phrase incomplète (« Omar m'a t ») macule le bas de la porte de la chaufferie, près du cadavre. Le lendemain, Omar Raddad, le jardinier marocain de M^{me} Marchal, est arrêté à Toulon où il participe en famille à la fête musulmane de l'Aïd-el-Kébir. Malgré ses dénégations, le jeune homme, âgé de vingt-neuf ans, est mis en examen le 27 juin 1991 pour « homicide volontaire » et écroué à la maison d'arrêt de Grasse.

● Le 21 juillet 1991, trois experts légistes datent la mort de la victime « à six heures, au moins » avant leurs premières constatations, soit dans la journée du lundi 24 juin. Or, Omar Raddad avait un alibi : il affirme s'être trouvé à Toulon. Six mois plus tard, les experts signalent au juge d'instruction que leur rapport complémentaire daté du 14 novembre 1991 comportait une faute dactylographique et qu'il fallait lire le 23 juin et non le 24. Entre-temps, le 3 août 1991, un nouvel élément désigne le jardinier : des expertises graphologiques indiquent que les mots « Omar m'a tuer » ont été écrits par Ghislaine Marchal avec son sang.

● Le 24 janvier 1994, le procès d'Omar Raddad s'ouvre devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, à Nice. Au cours de l'audience, l'accusé proteste une nouvelle fois de son innocence. Son avocat, M^e Paul Vergès, met sur le compte d'un « assassin pervers » les inscriptions destinées à faire accuser le jardinier. Pour l'accusation, Omar Raddad, qui aurait eu des dettes de jeu, aurait agi pour des motifs financiers. Les débats permettent de constater qu'aucune recherche d'ADN n'a été entreprise dans la cave de la victime et que seules les inscriptions sur les portes et l'absence d'alibi de l'accusé permettent de le mettre en cause.

Malgré les doutes et les failles du dossier, Omar Raddad est condamné le 2 février à dix-huit ans de réclusion criminelle. A l'issue du verdict, M^e Jacques Vergès accuse : « Il y a cent ans, dans l'affaire Dreyfus, on condamnait un jeune homme qui avait le tort d'être juif. Aujourd'hui, on condamne un jardi-

nier parce qu'il a le tort d'être maghrébin. »

● Le 9 mars 1995, la Cour de cassation rejette le pourvoi formé par Omar Raddad. Fort du témoignage d'une voisine de la victime, son avocat annonce son intention de déposer une demande en révision et engage un détective privé, Roger-Marc Moreau.

● En mai 1996, le président Jacques Chirac accorde une grâce partielle qui va permettre au condamné de solliciter une libération conditionnelle plus tôt que prévu. Cette décision intervient après une visite en France du roi Hassan II du Maroc, fervent soutien d'Omar Raddad.

● Le 20 novembre 1997, une expertise graphologique privée met en doute les conclusions des premiers experts : M^{me} Marchal ne serait pas l'auteur des inscriptions sanglantes.

● Le 4 septembre 1998, Omar Raddad, détenu à la centrale de Muret (Haute-Garonne), est libéré après sept ans d'emprisonnement. Le 27 janvier 1999, son avocat dépose sa requête en révision. Outre la contestation des premières expertises, il fonde sa demande sur l'enquête du détective privé qu'il a engagé. Ce dernier a notamment retrouvé un manœuvre tunisien dont le témoignage n'avait pas été retenu par les enquêteurs et qui signalait la présence au domicile de la victime d'une « femme blonde ». Ses investigations auraient également permis d'orienter les soupçons vers le fils de la victime. M^e Henri Leclerc, avocat de la partie civile, dénonce des « accusations absolument insupportables ».

● Le 2 février 2000, la Commission de révision ordonne une nou-

velle expertise graphologique. Dans un rapport de 150 pages, remis le 27 octobre 2000, les deux experts en écritures indiquent que l'inscription « Omar m'a tuer » pourrait ne pas avoir été écrite par la victime. Quatre mois plus tard, les résultats d'une autre expertise concluent que l'ADN masculin retrouvé sur les lieux du crime ne correspond pas au profil génétique d'Omar Raddad.

A. Pe.

Gerling Serv@Net

Rapide, actualisé, en ligne: Serv@Net offre à nos clients la possibilité de vérifier la solvabilité de leurs partenaires commerciaux.

Voulez-vous en savoir davantage?
Contactez: servatnet@gerlingcredit.com
ou visitez www.gerlingcredit.com



Le premier service de couverture en ligne offrant une protection immédiate contre le risque de non-paiement.

Voulez-vous en savoir davantage?
Visitez: www.tradecover.com

L'objectif de mixité urbaine accentue les difficultés d'accès au logement social pour les immigrés

Un rapport souligne que « la politique des pouvoirs publics contribue à leur fermer une partie du parc HLM »

Le Groupe d'études et de lutte contre les discriminations (GELD) souligne, dans un rapport rendu public mardi 15 mai, « les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social ».

LA MIXITÉ SOCIALE aggrave les difficultés des immigrés pour se loger. C'est l'une des conclusions auxquelles le Groupe d'études et de lutte contre les discriminations (GELD) aboutit dans la note qu'il devait rendre publique, mardi 15 mai. Coordonné par Patrick Simon, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED), ce rapport émet un « diagnostic » sur « les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social ».

Pour comprendre les mécanismes à l'œuvre, il faut revenir vingt-cinq ans en arrière. Au milieu des années 1970, le parc HLM connaît une métamorphose radicale. « Les ménages français des classes moyennes et [certaines] franges aisées des classes populaires » quittent les grands ensembles construits à la hâte entre 1955 et 1970, et qui commencent à s'essouffler ; leur succèdent des familles originaires du continent africain et de Turquie, beaucoup plus vulnérables sur le plan social et économique. Concentration des immigrés, paupérisation, bâti dégradé... Les premières émeutes urbaines, au début des années 1980, accélèrent la disqualification de ces « quartiers de relégation ». « Cette évolution pose des problèmes aux organismes [HLM], qui tentent (...) d'enrayer la dévalorisation de l'image en contrôlant la composition des programmes », indique le GELD. « Des politiques de peuplement » sont engagées pour « inverser les tendances à la concentration en fermant l'entrée des immigrés et des familles défavorisées dans le parc déjà "fragilisé" ».

Les immigrés subissent ainsi des « traitements défavorables » en raison de leur origine. Ils doivent atten-

dre plus longtemps pour se voir attribuer un logement : en moyenne, 75 % des candidats locataires obtiennent satisfaction six mois après avoir déposé leur demande ; ce ratio est de 58 % pour les familles issues de l'immigration. Au-delà des paramètres tels que la taille de la famille ou la solvabilité, « l'origine ethnique joue un rôle supplémentaire de définition du risque et justifie des attentes plus longues ou des refus ».

L'analyse est étayée par les témoignages recueillis grâce au « 114 ». Mis en service il y a un an, ce numéro d'appel gratuit est destiné aux personnes victimes ou témoins de discriminations raciales. Les situations dénoncées sont « multifformes » : des agents d'accueil découragent les candidats locataires au moment du dépôt des dossiers, ils leur opposent des fins de non-recevoir, leur tiennent des propos hostiles ; des services municipaux n'enregistrent que les demandes de Français et aiguillent les immigrés vers la préfecture ; des bailleurs instaurent silencieusement des quotas de peuplement...

FUITE DE « BONS » CANDIDATS

Ces situations, insiste le GELD, résultent « d'une logique impulsée par un système de gestion qui échappe à toute intention purement discriminatoire, mais réclame (...) des sélections prenant en compte l'origine ethnique des ménages ». L'Etat ne parvient pas à les corriger, d'abord parce que les politiques en faveur des mal-logés ne visent pas explicitement les populations d'origine étrangère. En outre, de nombreux préfets sous-exploitent certaines de leurs prérogatives. Ceux-ci peuvent proposer des candidats au logement

sur une fraction du parc social : c'est le fameux « contingent préfectoral » auquel sont associés des « droits de réservation ». Dans la pratique, ce pouvoir est souvent délaissé. Et les représentants de l'Etat qui le font jouer répugnent à heurter les bailleurs en leur soumettant des familles immigrées.

De leur côté, les municipalités jouissent d'un « droit de regard sur les attributions », qu'elles manient « souvent dans le sens de la discrimination des populations immigrées, en particulier quand elles sont étrangères à la commune ». Certaines n'enregistrent que les demandes de logement déposées par les personnes résidant sur leur territoire ; d'autres y ajoutent des conditions d'ancienneté. Sans faire montre « de dispositions racistes », les maires souhaitent « simplement » limiter l'installation d'immigrés dans leur ville au nom du « partage du fardeau » par les autres collectivités.

Quant aux bailleurs sociaux, ils tendent à voir dans les populations d'origine étrangère des catégories à risques, « synonyme de dévalorisation du parc immobilier et de fuite des "bons" candidats ». Beaucoup d'organismes canalisent la « demande potentiellement disqualifiante » vers les segments disqualifiés de leur patrimoine et entretiennent « l'opacité du système » d'attributions pour se partager des candidats indésirables, par exemple en les informant le moins possible sur les logements vacants. « Tous ces traitements inégalitaires sont le fruit d'un système local éclaté entre une multitude d'institutions installées dans des routines gestionnaires et pas toujours conscientes des effets produits par la culture de la norme implicite », résume le GELD.

Enfin, les discriminations dans l'habitat social résultent aussi de l'objectif de mixité. Scandé depuis quinze ans, ce mot d'ordre des politiques urbaines vise à promouvoir le brassage des groupes sociaux – « et tacitement ethniques ». Dans l'esprit des pouvoirs publics, l'afflux de personnes d'origine étrangère provoque l'exode des Français et risque de créer des ghettos où la loi républicaine n'a plus cours. Aussi, « la dispersion des immigrés est une condition de l'équilibre des relations sociales dans la ville ».

Le GELD critique la pertinence de cette « lecture négative des concentrations d'immigrés ». Celles-ci résultent parfois de stratégies que les immigrés ont mises en œuvre pour rester ensemble. Et surtout, si l'on veut les éviter, l'attribution des HLM doit alors tenir compte de l'origine des candidats. C'est ainsi que s'exercent des pratiques discriminatoires pour diversifier le peuplement des quartiers où les immigrés sont nombreux. Autrement dit, la mixité sociale entre en conflit avec le droit au logement. Dans l'absolu, ces deux normes ne s'opposent pas : la première pourrait même être une « modalité » d'application de la seconde, en garantissant l'accès des immigrés aux franges du parc dont ils sont d'ordinaire exclus. Mais rien n'a été fait pour ouvrir « l'habitat favorisé » aux « défavorisés ». « Le bilan de la politique des pouvoirs publics en matière de mixité urbaine est sans appel, conclut le GELD : elle contribue à fermer une partie du parc aux immigrés (...) sans leur ouvrir de meilleures perspectives, sinon théoriques ».

Bertrand Bissuel

L'Eglise se dote d'un service pour lutter contre les « dérives sectaires »

LA CONFÉRENCE des évêques de France a décidé de créer un service permanent pour lutter contre les « dérives sectaires » pouvant se manifester dans certaines communautés religieuses catholiques, et en particulier dans ce qu'on appelle les communautés nouvelles, fondées ces trente dernières années. La décision a été prise au cours du conseil permanent de l'épiscopat, qui s'est tenu les 14 et 15 mai à Paris. Ce service comprendrait des « techniciens », spécialistes du droit canon, psychologues et théologues, ainsi que des représentants de la Conférence des supérieurs majeurs de France et de la Conférence française des supérieures majeures, qui rassemblent les responsables des congrégations religieuses présentes en France.

Cette décision fait suite à l'intervention de l'Association vie religieuse et famille (Avref) auprès de l'épiscopat. Créée en 1998 par des parents de religieux et de religieuses, l'Avref avait adressé, le 29 novembre 2000, une lettre à

tous les évêques de France. Elle y dénonçait les abus de pouvoir de certains « fondateurs de communautés ou de leurs collaborateurs », le « manque de discernement » et « les fortes pressions morales » exercées au stade du recrutement. Dans un document publié le 15 janvier, le Père Jean Verrette, secrétaire du service « Pastoral, sectes et nouvelles croyances » de l'épiscopat, admettait, sans citer d'exemple, que des « dérives sectaires » pouvaient exister au sein de l'Eglise catholique (*Le Monde* du 29 janvier).

Le service qui va bientôt voir le jour devrait se substituer au « Groupe Gamaliel », une structure informelle de réflexion créée il y a deux ans autour du Père Verrette. Les responsables de l'Avref espèrent maintenant que la commission ne sera pas seulement « une structure d'écoute », mais d'abord « une structure de décision ». Cependant, le président de l'Avref, Jacques Héliot, fait remarquer que, selon l'organisation de l'Eglise catholique, chaque évêque

reste maître chez lui et qu'un service national ne peut imposer ses décisions dans un diocèse.

Au premier rang des communautés dénoncées par l'Avref, figurent les Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean. Cette communauté, située à Mars (Loire) et comptant une quarantaine de sœurs, fait l'objet d'une enquête préliminaire diligentée par le parquet de Roanne. Les premiers éléments ont permis de mettre en évidence des faits graves concernant certaines religieuses : sept hospitalisations psychiatriques, dont quatre à Roanne, une mutilation volontaire (un œil crevé) et des lésions gynécologiques graves. Cependant, le parquet de Roanne n'envisage pas, pour l'instant, d'ouvrir une information judiciaire. Le procureur dit attendre que les victimes éventuelles portent plainte et que « des informations solides » permettent de caractériser une infraction pénale.

Xavier Ternisien

Un plan de sauvetage sur trois ans pour la Mutuelle des étudiants

LA MUTUELLE des étudiants (MDE), qui a succédé à la MNEF, est en situation de cessation de paiement. Un plan de sauvetage sur trois ans, mis sur pied par le gouvernement avec les grandes fédérations mutualistes, pourrait lui permettre de survivre. Provisoirement. Car, au moment où une nouvelle direction étudiante, conduite par l'Unef-ID, doit remplacer l'équipe installée il y a un an lors de la constitution de la MDE, peu croient en son avenir à long terme. « Nous sommes très étonnés de ce qui se passe, commente Eric Chenut, président étudiant élu de la MDE. Veut-on, contrairement à il y a un an, que la mutualité étudiante disparaisse ? »

La mutuelle, agréée par le gouvernement le 26 avril 2000, gère la Sécurité sociale de 640 000 étudiants – contre 800 000 dans l'ex-MNEF – et assure une couverture complémentaire à 200 000 d'entre eux. Coupée des activités commerciales de sa sœur aînée, la MDE a réussi à équilibrer ses comptes dans le domaine de la couverture-maladie complémentaire. Ses partenaires mutualistes, qui ont permis une refondation de la mutualité étudiante, ont tenu leurs engagements de départ : la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) et la Matmut lui ont apporté 20 millions de francs chacune, sous forme de prêts, et la Fédération nationale de

la mutualité française (FNMF), 1 million de francs.

La MDE affirme avoir démontré sa viabilité. Mais elle est née sans fonds propres. Prévisible, son déficit cumulé atteindra 72 millions de francs en 2001. Eric Chenut espère le ramener à 12 millions en 2002. Puis à zéro en 2003. Déjà, les frais de fonctionnement ont été diminués de 80 millions de francs, les dépenses de communication de moitié, les effectifs des salariés (560 actuellement) de 20 %.

DÉPENSES NON PRÉVUES

Malgré cela, la MDE estime à 148 millions de francs ses besoins de financement sur les trois prochaines années. Des dépenses non prévues ont pesé sur ses comptes, tel le traitement de 190 000 dossiers de remboursements laissés en souffrance par la MNEF ou la reprise du système informatique de cette dernière, pour 12 millions de francs. Dernier souci en date, le liquidateur judiciaire de la MNEF a assigné le 12 avril la mutuelle étudiante devant le tribunal de grande instance de Paris. La MNEF estime qu'il revient à la MDE d'assumer le coût du licenciement économique de 96 salariés, non repris par la nouvelle mutuelle. Une enquête préliminaire a été ouverte. La somme en jeu s'élève à 22 millions de francs.

Pour la sortir de « l'impasse »

dénoncée depuis plusieurs mois par Eric Chenut, ses partenaires devraient doter la MDE d'un capital. Après des négociations houleuses, tenues depuis début mai avec le ministère de l'emploi, ils s'approprient à transformer leurs prêts en titres participatifs, à hauteur de 40 millions. En outre, la Matmut et la FNMF vont mettre chacune 10 millions de plus au pot. Le second couteau du secteur, la Fédération des mutuelles de France, ajoute 1 million et le ministère de l'éducation nationale, 5 millions.

Dès la constitution de la nouvelle entité, les mutualistes avaient conditionné leur aide au fait que les pouvoirs publics et la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) garantissent pendant deux ans la viabilité du régime obligatoire de sécurité sociale étudiante, délégué à la MDE. Aujourd'hui, la majeure partie des besoins de financement de la MDE (100 millions de francs) relève de cette délégation. La CNAM verse à cet effet des remises de gestion à la MDE : 290 francs par étudiant affilié. Ce tarif forfaitaire, fixé par l'Etat, n'a cessé de diminuer depuis 1998 (il était alors de 325 francs) et ne permet pas de couvrir les charges de la MDE. Il fallait, au moins, que les sommes lui soient régulièrement versées. D'avril à octobre 2000, la CNAM a continué de verser les

remises de gestion à la MNEF, jusqu'à sa liquidation. Mais par la suite, accusant du retard, elle a mis en difficulté la trésorerie de la mutuelle. La CNAM pourrait finalement consentir des avances sur les remises de gestion futures de la MDE, pour environ 28 millions de francs. A contre-cœur ? La CNAM, par la voix de son directeur, Gilles Johanneau, défend une autre solution : une intégration des étudiants au régime général de la Sécurité sociale, qui reviendrait, selon lui, à les affilier pour dix fois moins cher que les 1 140 francs qu'ils paient à la mutuelle étudiante.

Au fond, la MDE attendait que l'Etat lui apporte un soutien plus affirmé. Mais l'héritage de la MNEF, les conditions opaques de sa liquidation, les procès à venir et les relations complexes qu'entretient le syndicalisme étudiant avec le pouvoir politique continuent à rendre complexe la question mutualiste étudiante. La concurrence que se livrent la MDE et le réseau des SMER (mutuelles régionales) complique les choses. Pour la future équipe de l'Unef-ID, comme pour certains mutualistes, l'avenir passe par une unification du régime de Sécurité sociale étudiante. Même si tous ne lui donnent pas la même acception.

Nathalie Guibert

Les collègues du gendarme Nivel reconnaissent en M. Warnecke l'un de ses agresseurs

L'accusé évoque « une réaction instinctive de troupeau »

SAINT-OMER

de notre envoyé spécial

Djibouti en 1975, la Nouvelle-Calédonie dans les années 1980. Lundi 14 mai, le gendarme Jean-Bernard Douvrin, quarante-neuf ans, aligne son palmarès d'opérations de maintien de l'ordre, ses « vingt-six années de

PROCÈS

mobile [gendarmerie mobile] » à la barre des assises du Pas-de-Calais. Et puis, il dit « la horde sauvage » qui s'abattit, ce 21 juin 1998, sur lui, son collègue Jean-Michel Zajac, et surtout, sur son chef Daniel Nivel, aujourd'hui atteint de séquelles neurologiques irréversibles qui l'empêchent de témoigner et de se souvenir : une trentaine de hooligans allemands face auxquels ils se sont retrouvés seuls, dans une petite rue de Lens, où ils étaient affectés à la surveillance des véhicules de leur escadron, à l'issue du match de Coupe du monde de football Allemagne-Yugoslavie.

« Il y avait un attroupement. Ça criait, se souvient le gendarme Douvrin. Cinq ou six sont sortis en courant. Ils ont pris des planches [des morceaux de panneaux publicitaires en contreplaqué]. On a reculé et ils ont chargé. » Le gendarme Zajac, quarante-trois ans, confirme : « Un grand colosse tatoué sur tout le corps a renversé mon chef, un autre a bloqué le chef à terre avec une planche, un troisième a tapé un coup de pied à la tête. » Le gendarme Douvrin, qui a finalement dispersé « la horde » en tirant deux grenades, indique plutôt « un coup à la poitrine ».

Comme au premier jour de l'enquête, les deux gendarmes mobiles, aujourd'hui parties civiles, continuent de reconnaître « formellement » en Markus Warnecke, ce gérant d'une boutique de tatouage de Hanovre de trente et un ans, accusé de violences volontaires aggravées, le troisième homme qui a frappé, selon eux, leur chef à terre, alors que le casque de protection de ce dernier s'était dégrafé. Apparaissant sur des clichés publiés ultérieurement dans la presse, où ne figure pas celui-ci, d'autres hooligans, ayant

activement participé à l'agression, ont déjà été condamnés par la justice allemande, dont un pour tentative de meurtre (*Le Monde* du 11 mai).

Markus Warnecke, qui avait été arrêté dans les minutes suivant l'agression sur les voies de chemin de fer avoisinantes, présente une autre version des faits. Il se serait retrouvé par hasard dans la rue où traînait une poignée de hooligans et, « par crainte » mêlée à « une réaction instinctive de troupeau », aurait pris l'un des panneaux de bois pour « se défendre des forces de police » alors que tout le monde courait. Entré en collision avec l'un des gendarmes, et ayant lâché sa planche, il se serait enfui, observant de loin que la situation « avait pris des proportions incontrôlables ».

DÉBUT DE SCÈNE DIFFÉRENT

Un ouvrier et un étudiant, qui se trouvaient dans leur véhicule stationné à hauteur des gendarmes, relatent, eux, avant qu'ils n'aient fui, un début de scène légèrement différente de celle présentée par la partie civile : l'un des hooligans, dont la tenue vestimentaire n'était pas celle de l'accusé, aurait violemment frappé avec l'un des panneaux de bois Daniel Nivel à la tête, qui serait tombé sous le choc. Nul d'entre eux n'a reconnu Markus Warnecke parmi les agresseurs.

Selon l'acte d'accusation cependant, trois supporters yougoslaves, dont la présence au procès demeurait lundi encore incertaine, ont affirmé sur procès-verbal que Markus Warnecke était « l'un des agresseurs des gendarmes », voire « le principal agresseur ». Un enfant, qui jouait au ballon dans la rue et l'a aussi reconnu, devrait témoigner jeudi. Ivre de schnaps et de bière au moment des faits, Markus Warnecke avait indiqué aux enquêteurs qu'il ne se « souvenait pas avoir frappé un gendarme ». Comme il ne se souvenait pas avoir lancé une chaise en direction de la police quelques heures avant l'agression des gendarmes. Ce qu'il a fini par admettre à l'audience lundi, après avoir revu trois fois un film vidéo pris par les Renseignements généraux.

Jean-Michel Dumay

M. Kouchner inaugure ses rendez-vous bimestriels sur les grands dossiers de la santé

IL N'EST pas peu fier de poser pour les photographes au milieu de sa « dream team », ce lundi 14 mai, sur la tribune d'une salle au ministère délégué à la santé. Pour l'occasion, Bernard Kouchner a appelé auprès des directeurs de l'administration centrale et des agences de sécurité sanitaires quelques-unes des femmes travaillant au ministère, jusque-là restées assises, anonymes.

Le premier des rendez-vous bimestriels sur l'ensemble des dossiers de sécurité sanitaire et de santé publique que le ministre a fixé à la presse a duré un peu plus de deux heures. M. Kouchner a expliqué qu'il a choisi cette « procédure de transparence et de débat contradictoire » parce qu'elle est pour lui « l'un des volets essentiels de la démocratisation de la prise de décision ». Il a souligné qu'« au retour du Kosovo, les [motifs d'] alarmes des Français peuvent paraître étranges ». Raison de plus, à ses yeux, pour encore et toujours développer une « pédagogie du risque ». D'où le passage en revue les dossiers chauds du moment. Le décret précisant les modalités de signalement aux autorités des infections nosocomiales (contractées en milieu médical) va paraître « dans les prochains jours ».

La disposition prévoyant l'information systématique des patients victimes de ces infections, recalée par le Conseil d'Etat car dénuée de base légale, fera l'objet d'une circulaire ministérielle « publiée en même temps que le décret ». Par ailleurs, une mission d'expertise sur le bon usage des antibiotiques a été confiée, le matin même, à

trois médecins. Abordant le sida et l'hépatite C, le ministre a annoncé la parution, mardi 15 mai, au *Journal officiel*, de l'arrêté définissant « les bonnes pratiques » d'assistance médicale à la procréation pour les couples où l'un des deux membres est séropositif.

DÉPISTAGE GÉNOMIQUE VIRAL

L'annonce de la mise en œuvre d'études sur les indications et les résultats de l'usage thérapeutique du cannabidiol par plusieurs équipes hospitalières parisiennes et de plusieurs grandes villes a beaucoup excité la curiosité de la trentaine de journalistes présents, mais le ministre a choisi de ne pas en dire plus. De même, il a répondu laconiquement aux critiques sur la décision de mettre en place de façon systématique, à partir de juillet, le dépistage génomique viral dans les dons du sang. Cette mesure, destinée à dépister dans des délais très raccourcis la présence du virus du sida ou de l'hépatite C, est coûteuse : une majoration de 60 à 65 francs par don – sachant que l'Etablissement français du sang estime que 8 000 dons du sang quotidiens sont nécessaires.

Répétant à l'envi que le système de santé français a été classé au premier rang par l'Organisation mondiale de la santé, M. Kouchner a néanmoins souligné l'ambition du gouvernement de « garantir les droits des personnes et d'assurer la bonne utilisation des 900 milliards de francs que nos concitoyens y consacrent chaque année. »

Paul Benkimoun

En Bretagne, un premier pas pour réconcilier agriculture et environnement

Jean Glavany est venu signer à Rennes, lundi 14 mai, une charte qui vise à rendre le « modèle breton » moins polluant. La FNSEA et le CNJA y ont souscrit, mais pas la Confédération paysanne. Les associations écologiques dénoncent une démarche « agricole-agricole »

RENNES

de notre correspondante régionale
« C'est une journée à marquer d'une pierre blanche », a insisté Jean Glavany, comme pour convaincre un auditoire à moitié sceptique. Certes, à Rennes, lundi 14 mai, face au ministre de l'agriculture et de la pêche venu signer une « Charte pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne », le monde de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire est bien là, en rangs serrés. Mais dans les salons dorés de la préfecture, quelques élus semblent perplexes, voire attentistes. Il y a aussi les déçus comme la Confédération paysanne, et enfin ceux qui ont décidé de boudier ostensiblement cette grand-messe, les associations de protection de l'environnement en particulier. Le grand soir du changement de modèle dans les campagnes bretonnes n'a pas encore vraiment commencé.

Comment cette charte, qui inclut la reconquête de la qualité de l'eau, pourrait-elle faire l'unanimité ? M. Glavany a beau lui fixer « une grande et double ambition : (...) d'abord prouver que l'on peut conjurer

agriculture et environnement, sans que cela soit un handicap économique, ensuite échapper à la spirale autoritaire de l'interdiction et de la sanction », les tenants de chaque « camp » semblent irréconciliables dans le climat actuel, alors que dans les Côtes-d'Armor, par exemple, pullulent les tracts titrés : « L'écologie aveugle tue. »

Les gouvernements successifs, il est vrai, n'ont pas eu la tâche facile. Lorsque le ministre était venu annoncer l'élaboration du texte, en décembre 1999, il s'agissait surtout de venir à la rescousse des éleveurs, de porcs ou de volaille, et des producteurs de légumes, confrontés à une très mauvaise conjoncture. La crise bovine n'avait pas pris l'importance actuelle. Or, depuis, les défenseurs de la nature et les riverains des élevages intensifs de porcs ne cessent d'appeler les services administratifs à leur secours, quitte, parfois, à les poursuivre en justice pour faire condamner leur « laxisme ». Les associations n'ont plus qu'une idée : obtenir la réduction des cheptels.

Ce n'est pas ce que préconise le texte d'orientation générale présenté à Rennes. A travers ce docu-

ment, le ministre a visiblement tenté un exercice difficile : ne pas prendre les agriculteurs à rebrousse-poil, tout en avançant des mots d'ordre empreints d'un souci marqué pour l'environnement. De la sorte, le président de la République, qui a pris les devants avec son discours d'Orléans le 3 mai, ne sera plus le seul à occuper ce terrain. Au sein du gouvernement, Dominique Voynet a réclamé, elle aussi, « un plan de reconquête de la qualité de l'eau et de réorientation de l'agriculture bretonne » dans un entretien publié par *Le Télégramme* de lundi. Les deux ministres ont jusqu'au prochain comité interministériel et d'aménagement du territoire (CIAT) prévu en juillet, qui devrait notamment évoquer le cas de la Bretagne, pour caler leurs approches respectives.

En guise de préambule, la charte rend hommage au dynamisme des Bretons, qui leur a permis de bâtir « une économie performante et puissante, s'appuyant entre autres sur le développement des productions hors sol ». En un mot : « Une réussite totale. » S'ensuit une série de « mais », qui souligne non seulement les « conséquences négatives

vis-à-vis des sols et de l'eau, mais aussi la fragilité de l'agriculture bretonne. Fondée sur un élevage de masse tourné « vers des marchés très concurrentiels et en partie dépendants d'aide à l'exportation », elle « manque des occasions » lorsqu'il

Le ministre a tenté de ne pas prendre les agriculteurs à rebrousse-poil, tout en avançant des mots d'ordre empreints d'un souci marqué pour l'environnement

s'agit de répondre aux attentes des secteurs de la transformation, de la distribution et des consommateurs. Première région de France par « une densité et des volumes de productions remarquables », elle est l'une des dernières pour le taux de

valeur ajoutée. En outre, elle se distingue par des conditions de travail et de rémunération « dégradées » dans l'industrie agro-alimentaire.

Cependant au chapitre des solutions, le texte n'évoque guère que la formation à l'agronomie, la dynamique interprofessionnelle, tout en appelant à la mobilisation générale, et en annonçant un plan pluriannuel d'actions, qui doit être défini dans les six prochains mois, promet M. Glavany.

Dans la salle, Bernard Morel, porte-parole régional de la Confédération paysanne, grommelle. Son organisation regrette par exemple que l'installation des jeunes exploitants soit à peine citée. Or ce problème devient de plus en plus épineux au fur et à mesure que « les terres se concentrent entre les mains de quelques-uns », proteste-t-il. Il ne signera pas. Au nom de la coalition syndicale majoritaire FNSEA-CNJA – signataires du texte –, Jean Salmon, président de la chambre régionale d'agriculture, s'inquiète des « évolutions trop rapides des réglementations ». Pour les grosses coopératives, Pierre Marquet se demande « au nom de quelle logique abandonnerions-nous des parts

de marché à nos concurrents ? » Et Josselin de Rohan (RPR), président du conseil régional, réclame des financements à l'Etat.

Eau et Rivières, Bretagne vivante, et les autres associations environnementales ne se sont pas déplacées. Elles se sentent exclues de cette démarche « anachronique, négative et même "agricolo-agricole" ». Les associations de consommateurs ne signent pas, mais attendent la suite pour se prononcer définitivement.

Sur le terrain, la guérilla continue. Parmi les affaires les plus emblématiques et les plus récentes, le projet d'épandage, dans les monts d'Arrée, des boues d'épuration et résidus du gros abattoir de volailles Tilly-Sabco, à Guerlesquin (Finistère). Emoi et manifestation : ces montagnes mythiques aux sources, jusque-là épargnées sont considérées comme le château d'eau de la Bretagne. Le conseil départemental d'hygiène et de sécurité a néanmoins donné un avis favorable au projet, jeudi 10 mai... Le dossier est, pour arbitrage, entre les mains du préfet.

Martine Valo

En Ile-et-Vilaine, le constat accablant d'un écologiste

RENNES

de notre correspondante régionale
Les conseils départementaux d'hygiène (CDH) de Bretagne sont sur la sellette. Non que ces organismes consultatifs, placés sous l'autorité des préfets, aient un fonctionnement particulier dans l'Ouest, mais ils constituent un maillon décisif : l'Etat peut y faire respecter la législation régissant des installations classées, dans un souci de protection de l'environnement. Dans la région, l'essentiel des dossiers a trait à des extensions de porcheries hors sol ou à des créations de poulaillers géants. Parce qu'il habite dans la campagne des marches de Bretagne, parce que de discrètes enquêtes publiques à répétition sur de nouveaux élevages industriels autour de chez lui ont fini par lui poser question, Jean-François Piquot s'est penché sur 24 mois de fonctionnement du CDH d'Ile-et-Vilaine. Ce titre peu émuostillant cache une histoire, encourageante pour la région.

AUTORISATION AUTOMATIQUE

L'ouvrage, édité à compte d'auteur au début de l'été 2000, est presque épuisé. En résumé, il montre que la consultation du CDH durant la période étudiée (juin 1997-mai 1999) s'apparentait à une simple formalité administrative débouchant automatiquement sur une autorisation, que l'exploitation soit proche des riverains, en zone déjà polluée ou qu'elle abrite un cheptel illégal... Les services vétérinaires en sortent particulièrement égratignés pour leur faible capacité de résistance aux lobbies de l'agriculture productive, à l'époque.

Parmi les 400 dossiers présentés, citons la création d'un poulailler de 48 000 animaux par un éleveur... qui ne possède aucune terre pour l'épandage des fientes. Compte tenu, entre autres, des pétitions qu'il a reçues, de l'opposition d'une commune proche fière de son label de « station verte » et de

la situation préoccupante des eaux du secteur, le commissaire enquêteur dénonce ce projet. « Le CDH ne trouve rien à redire (...) et vote, comme à son habitude, favorablement », commente l'auteur, qui affirme avoir réalisé un travail de référence, « au cochon et au mètre cube de fosse à lisier près ». La chambre d'agriculture d'Ile-et-Vilaine en a pris ombrage. Elle poursuit le militant pour diffamation. L'affaire doit être examinée par le tribunal de grande instance de Rennes avant fin 2001.

Les ministres de l'agriculture et de l'environnement eux-mêmes se sont émus de ce brûlot. Jean Glavany et Dominique Voynet ont exigé, le 6 juillet 2000, qu'une mission d'enquête soit envoyée en Ile-et-Vilaine. Celle-ci devrait remettre ses conclusions au gouvernement dans les prochaines semaines. Il n'est pas sûr que ce rapport soit rendu public. Cependant, l'essentiel est peut-être ailleurs. « Aujourd'hui, les choses ont changé en Ile-et-Vilaine. Un dossier sur trois subit un refus et cette décision est suivie désormais d'un arrêté préfectoral », se réjouit M. Piquot, qui siège maintenant au CDH au nom de l'association Eau et Rivières, à l'invitation de Claude Guéant, préfet du département et de Bretagne. Le représentant de l'Etat affirme d'ailleurs, chiffres à l'appui, que l'ère de l'autorisation systématique est terminée.

Fini le double passage d'une même demande à quelques mois d'intervalle (sans nouvelle enquête publique), il faut désormais fournir des éléments concrets sur le plan d'épandage, consulter des spécialistes de l'eau, tenir compte de l'avis des communes, rendre des comptes, etc. M. Guéant s'est saisi de cette affaire dès son arrivée à Rennes, juste après la publication du livre de M. Piquot. Il ne lui reste plus qu'à se pencher sur le fonctionnement des autres CDH de Bretagne.

M. V.

Parlez avec plus d'intelligence.



Dans 40% des nouveaux téléphones portables au monde, les puces STMicroelectronics donnent la voix à ceux qui s'expriment.



Pour vos visioconférences, votre courrier électronique ou vos simples coups de téléphone, STMicroelectronics fait partie de vos conversations. Nos puces équipent un grand nombre de téléphones portables produits actuellement dans le monde : 40% d'entre eux fonctionnent avec des composants ST. Nous travaillons avec les principaux fabricants pour créer les nouveaux systèmes dont tout le monde parlera bientôt.



Nous ajoutons partout plus d'intelligence.

STMicroelectronics (anciennement SGS-THOMSON) • www.st.com • Leader mondial des semi-conducteurs pour l'électronique grand public, l'automobile, les télécommunications, les périphériques informatiques, et les systèmes de contrôle • Opportunités : <http://jobs.st.com>

STMicroelectronics

Somme : deux ponts détruits pour favoriser la décrue

ALORS que les conditions météo et la fin des grandes marées ont permis une légère baisse du niveau des eaux lundi 14 mai (-9 cm à Froissy, -8 à Abbeville et -2 à Amiens), le conseil général de la Somme a annoncé un programme d'action pour favoriser la décrue. Plusieurs mesures, destinées à « faire sauter les bouchons » qui empêchent l'évacuation de l'eau, seront mises en œuvre : la destruction de deux ponts immergés, l'enlèvement provisoire d'une porte de l'écluse de Saint-Valery et le transfert de deux pompes vers Abbeville. Le coût de ces mesures, comprenant la reconstruction des ouvrages détruits, a été évalué à environ 17 millions de francs par le conseil général. Lundi, les conseils généraux de l'Aisne et du Bas-Rhin ont voté une aide aux inondés de, respectivement, 500 000 francs et 150 000 francs.

S'IL y a une chose dont Silvio Berlusconi est sûr, c'est que sa victoire est non seulement méritée mais tout à fait légitime. Comment les Italiens auraient-ils pu ne pas donner leur confiance à un homme qui s'est toujours considéré comme le meilleur de tous à l'échelle de la planète ? N'a-t-il pas déclaré, il y a seulement deux mois, qu'« il n'y a personne sur la scène mondiale qui puisse prétendre se mesurer à moi. Mon habileté, mes qualités humaines, mon passé sont hors de discussion. Tous en rêvent et c'est à eux de démontrer qu'ils sont meilleurs que moi et non l'inverse ». Un an auparavant, ce parfait mégalomane avait déjà estimé qu'un seul homme, Bill Gates, « lui faisait de l'ombre ». « A quand la proclamation d'immortalité ? », avait ironisé Clemente Mastella, l'un de ses anciens alliés.

Nouveau pape de la politique italienne, Silvio Berlusconi a toujours considéré qu'il était un homme providentiel venu pour sauver l'Italie des griffes du communisme, de la bureaucratie et de la « politiciaille », comme il l'appelle. Se prenant pour un croisé de la libre entreprise et du libéralisme, il est convaincu que les Italiens l'adorent et voient en lui le magicien qui fera gagner le pays avec autant de succès qu'il a réussi dans les affaires. Il est en effet incontestable que cet autodidacte fait rêver tous ceux qui ont voté pour lui.

L'admirateur de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, le zélé de l'Amérique, d'où « tout ce qui vient ne peut qu'être bon », dresse un bilan sans faille de son œuvre : « Lorsque j'ai acquis le Milan AC, on m'a dit que j'échouerais. Nous sommes devenus la première équipe au monde. J'ai construit la TV privée et vous avez vu comment cela a marché ! Puis j'ai fait de l'information et on m'a dit que je ne connaissais que les soubrettes, et maintenant la télé d'Etat me copie. Et pour finir, en politique, on était sûr que je ferais "splash". Nous sommes devenus le premier parti d'Italie et, au sein du PPE (Parti populaire européen), on ne bouge pas un œil avant d'avoir consulté Berlusconi. Je ne dis pas tout cela par vantardise, mais l'Italie a un homme qui a construit un empire et veut en faire profiter son pays. »

Dans ces conditions, pourquoi ne pas l'essayer ? se sont dit des millions d'Italiens, pour reprendre l'argumentaire utilisé dans *Une histoire italienne*, livre hagiographique du nouvel élu copieusement distribué à des millions de citoyens pour preuve de la qualité du produit. La première expérience de sept mois à la tête du gouvernement en 1994 avait pourtant été plutôt désastreuse. Qu'importe, le temps avait été trop court. Et comme le dit le doyen des journalistes, Indro Montanelli : « Cet homme est une maladie qui se soigne seulement avec un vaccin, avec une belle injection de Berlusconi au palais Chigi [siège du gouvernement]. Seulement après, nous serons immunisés. »

De toute façon, Silvio Berlusconi n'est pas du genre à se laisser enter sans lutter. Depuis des années, il a voulu démontrer qu'il était capable de prendre sa revanche sur le seul terrain où il a jusqu'à présent échoué : la politique. Et cela afin de prouver qu'il est l'homme universel qu'il prétend être. Pourtant, cet homme au sourire carnassier, aux rares cheveux parfaitement lissés, au complet croisé toujours impeccable et à l'allure apprêtée d'un séducteur mal à l'aise s'efforce de faire savoir qu'il est « un homme comblé » et « en paix avec l'image que lui renvoie son miroir ». Heureux et ravi d'avoir accompli toutes ses ambitions, selon ses dires, il a toujours prétendu que sa candidature était « un devoir, parce que les électeurs m'ont voulu et que je n'ai pu me soustraire ».

En avant donc ! Par fidélité à ses admirateurs et pour le bien de l'Italie qu'il est convaincu de pouvoir faire. Et cela selon ses méthodes : celles du marketing. Les hommes et les idées se vendent comme des savonnettes. En parfait bonimenteur, ce « Monsieur Propre » aventuré dans la politique connaît les recettes. Il les a transmises à ses candidats dans un vade-mecum riche d'enseignements : « Attention à votre haleine ; soignez votre apparence, jetez aux ordures les chaussettes courtes. Choisissez de préférence des couleurs sombres. Soyez tou-



A3/CONTRASTO

Silvio Berlusconi, mégalomane ressuscité

Corruption, fraude fiscale, financement illicite de partis, abus de biens sociaux : Silvio Berlusconi traîne de lourds boulets judiciaires. Sa victoire devrait permettre à l'homme le plus riche d'Italie d'être nommé, pour la seconde fois, à la tête du gouvernement. Parcours d'un orgueilleux

jours souriants, ne serrez pas trop fort la main, et surtout n'ayez jamais les mains moites. »

Et ça a marché ! Pour la deuxième fois, l'homme le plus riche de la sixième puissance économique mondiale – classé comme la quatrième fortune de la planète par le magazine *Forbes* – est à la tête du gouvernement italien. Une belle revanche pour l'entrepreneur qui a quitté le pouvoir en décembre 1994 sous les injures d'Umberto Bossi, lequel le traitait de « Berlusconi » et l'accusait de « considérer l'Etat comme si c'était son fief personnel ». La victoire de la gauche, le 21 avril 1996, semblait condamner définitivement cet homme d'affaires égaré dans la politique.

Officiellement, « il Cavaliere », nom donné au chevalier de l'ordre du Travail, est entré dans l'arène publique le 26 janvier 1994, deux mois avant les élections législatives anticipées, afin d'empêcher l'arrivée de la gauche au pouvoir. « Je me suis regardé dans le miroir et je me suis dit que je ne pouvais laisser le pays à ces gens-là », rappelle-t-il. En fait, les raisons sont plus prosaïques. Sa société, la Fininvest, a de sérieux ennuis financiers (13 milliards de francs de dettes, près de 2 milliards d'euros) et des menaces pèsent sur son empire audiovisuel

depuis la disparition de la scène politique de son ami Bettino Craxi.

Le parti du leader socialiste et la Démocratie chrétienne sont pratiquement anéantis par le scandale « Mani pulite » (Mains propres). Il y a un énorme vide politique à combler. En homme astucieux qu'il est, Silvio Berlusconi saisit l'opportunité. En quelques jours, Forza Italia, sa formation, est lancée à partir de rien. Une construction artificielle, sans racines, sans identité, un parti-plastique pour mettre en mouvement ce qu'il appelle le « nouveau miracle italien », dont le premier objectif est la création d'un million d'emplois. Le slogan fera par la suite l'objet de maints sarcasmes.

L'A belle aventure s'achève vite. Le 22 novembre, alors qu'il préside le sommet de l'ONU sur le crime organisé, à Naples, la presse annonce que le parquet de Milan a ouvert une information pour corruption à son encontre. Un fait sans précédent pour un chef de gouvernement en exercice. Ce sera le début d'un long calvaire judiciaire, qui est loin d'être terminé. En première instance, Silvio Berlusconi a été condamné, au total, à six ans et cinq mois d'emprisonnement pour trois dossiers. Depuis, il a bénéficié en appel soit de relaxes, soit de mesu-

res de prescription en raison de la lenteur du processus judiciaire savamment entretenue par des artifices de procédure. Restent malgré tout encore trois gros boulets attachés aux basques du prochain président du conseil : un dossier sur la falsification de bilan du groupe Fininvest, une affaire de corruption de magistrats pour l'achat de la société SME et un procès pour falsification de bilan dans le cadre de l'acquisition d'un joueur de football.

Restent aussi une procédure d'appel à propos du rachat des éditions Mondadori favorisé, là encore, selon l'accusation, par la corruption de magistrats et l'enquête pour fraude fiscale du juge espagnol Baltasar Garçon à propos de Telecinco. La Fininvest est soupçonnée d'avoir mis sur pied une double comptabilité grâce à la création de soixante-quatre sociétés offshore permettant de créer une caisse noire de 1 500 milliards de lires (plus de 774 millions d'euros) et de contourner la réglementation commerciale, fiscale et anti-trust pour Telecinco.

Corruption de magistrats, de policiers, fraude fiscale, financement illicite de partis politiques, abus de biens sociaux et faux en écriture : tout n'est, aux dires de Silvio Berlusconi, que le fruit d'un complot ourdi par les juges rouges à la solde d'un pouvoir manipulé par les communistes. Il se pose en victime et en persécuté affirmant qu'il a reçu quatre cent cinquante visites de la *guardia di finanza* (police économique) et que ses incriminations totalisent presque mille audiences. « Je fêterai le chiffre pour prouver que j'ai survécu », fanfaronne-t-il en assurant que cet acharnement judiciaire n'a contribué qu'à lui apporter de la sympathie et des votes. Ce qui n'a pas empêché celui qui se définit comme « un croisé de la liberté » de critiquer violemment la magistrature comme aucun homme politique en Europe ne se serait permis de le faire. Cette attitude frondeuse et offensante a été dénoncée, d'autant qu'il a promis, de retour au pouvoir, de donner la faculté au Parlement d'établir chaque année

la priorité des délits à réprimer. Ce qui subordonnerait le pouvoir judiciaire au pouvoir politique.

Toujours sûr de son bon droit, torturant au gré de ses intérêts la vérité, fidèle au principe « avec moi ou contre moi », habile manipulateur, ce *padrone* s'est vu prêter bien des péchés qu'il n'avait sans doute pas commis. Il n'empêche que les origines de sa fortune restent mystérieuses. L'histoire de l'irrésistible ascension de ce fils d'employé de banque aurait pu être édifiante s'il n'y avait quelques gros points d'interrogation. A priori, il s'agit presque d'un conte de fées. Né à Milan, le 29 septembre 1936, cet enfant ambitieux et audacieux surnommé Mandrake aidait ses camarades de classe à faire leurs devoirs en échange de bons ou de pièces de monnaie, de préférence. Représentant d'aspirateurs, photographe de mariages et d'enterrements ou animateur sur des croisières au cours desquelles

« Je me suis regardé dans le miroir et je me suis dit que je ne pouvais laisser le pays à ces gens-là »

il pousse la chansonnette pour se faire son argent de poche à l'université, il deviendra, comme son père, employé de banque après sa licence de droit obtenue en 1961.

Son sens aigu des affaires se développe rapidement. Les montages financiers et l'entrelacs des sociétés deviennent vite une routine. Il a choisi son terrain de prédilection en cette période de miracle économique : l'immobilier, et notamment Milan 2, un nouveau quartier, véritable rampe de lancement de ce bateleur qui n'a pas son pareil pour vendre des appartements. Puis le vendeur se fait entrepreneur et développe ses activités tous azimuts sans que l'on sache

d'où provient l'argent qui lui permet cette course effrénée vers la fortune, sinon de Suisse et sans doute de fonds recyclés de la mafia, bien que ce n'ait jamais été établi formellement. Dans un rapport rédigé par les experts de la banque d'Italie pour le parquet de Palerme, il est précisé qu'entre 1977 et 1985, au moins 200 milliards de lires (103 millions d'euros) ont transité sur les comptes des vingt-deux sociétés de la holding Italiana (propriété de Berlusconi), selon des parcours tortueux à tel point qu'il n'a pas été possible de déterminer la provenance de 114 milliards de lires (60 millions d'euros).

POUR construire un empire audiovisuel, il faut beaucoup d'argent et de solides appuis politiques. « Des miracles sans trimer, il n'y a que l'Eglise qui en fasse », souligne ironiquement Gianni Agnelli. « Sua Emittenza » a en effet le bras de plus en plus long. Inscrit à la loge maçonnique P.2, il trouve l'argent au moyen de montages financiers dont la banque d'Italie n'a toujours pas pu démontrer les tenants et les aboutissants, et grâce à l'appui de Bettino Craxi, qui lui donne les autorisations nécessaires.

Silvio Berlusconi saura le remercié en versant 23 milliards de lires (11,5 millions d'euros) sur des comptes offshore. « Il Cavaliere » a toujours vu les choses en grand et contourne allégrement la loi par des prête-noms et la répartition de ses sociétés au sein de sa famille (il a cinq enfants issus de deux mariages). Ses trois chaînes de télévision ont été un outil fantastique de promotion politique. Aujourd'hui, il contrôle de fait les trois chaînes publiques de la RAI sans que l'épineux conflit d'intérêts n'ait été, pour le moment, réglé. Au faite du pouvoir économique et politique, plus rien ne peut résister à un homme qui a même vaincu, en mai 1997, son cancer de la prostate. Il ne lui reste plus qu'à prouver qu'il a les moyens de sa dernière ambition.

Michel Bôle-Richard

La Corse ne doit pas être un enjeu partisan

par Nicolas Sarkozy

DE toutes les difficultés que la droite aura à affronter en cas d'alternance, la question corse est sans doute la plus complexe. Les raisons en sont multiples. Le mélange d'humiliation ressentie par une partie des Corses depuis que, au début des années 1960, les pieds-noirs se virent attribuer les terres agricoles de la côte orientale, et, à l'inverse, l'humeur de nombre de Français à l'endroit de la Corse, censée toujours vouloir s'affranchir des lois de la République sans renoncer à aucun de ses avantages, n'a fait que rendre plus sensible une situation qui n'en avait pas besoin. Là où il conviendrait de privilégier la raison et la mesure, il n'est souvent question que de pression et d'outrance.

Profitant de ce climat d'exclusion réciproque et de politiques de « stop and go », les règlements de compte, les attentats, les mafias, les assassinats, jusqu'à l'innocentable exécution du préfet Erignac, prolifèrent à l'abri de querelles idéologiques qui n'intéressent guère leurs auteurs et les impressionnent encore moins. Ce n'est faire injure à personne que de reconnaître que, depuis 1975 et la tragédie d'Aléria, la droite et la gauche ont échoué quant au règlement de la question corse, oscillant entre répression et compromission.

La situation n'a fait que dégénérer depuis, aboutissant au résultat paradoxal de consolider 20 % de l'électorat insulaire dans un vote autonomiste ou indépendantiste dans le même temps où les attentats et les violences de toutes sortes restent en grande partie impunis. Notre Etat se révèle, depuis vingt-cinq ans, incapable de faire respecter en Corse l'Etat de droit.

De ce seul point de vue, la période la plus caricaturale de cette violation fut à porter au débit du gouvernement de Lionel Jospin jusqu'au printemps 2000. Déferlent alors sur la Corse, si ce n'est à la demande de l'Etat central pour le moins avec sa tacite approbation, les conséquences de guerres de polices ou de services, de l'outrance de quelques hauts fonctionnaires et de l'incompétence de cabinets ministériels comme enivrés à l'idée de jouer aux services secrets. On ne combat pas les hors-la-loi en utilisant les mêmes voies. Lionel Jospin en fit la cruelle expérience. L'Etat ne peut s'affranchir des règles dont il est lui-même le garant. La situation avait fini par devenir d'autant plus choquante que, de toutes nos régions, la Corse est certainement l'une de celles où l'attachement à la France et à la République est le plus marqué. Alors, que faire pour inverser l'engrenage de la violence et s'engager vers celui de la paix et de la démocratie ?

Certains affirment qu'il faut continuer comme avant. Je crois, à l'inverse, qu'il faut avoir le courage de reconnaître notre échec collectif et en tirer sans attendre les leçons.

La Corse ne doit pas être un enjeu partisan entre l'opposition et

la majorité. Il m'est pourtant fréquemment arrivé de regretter l'absence de clivage entre la gauche et la droite, qui appauvrit le débat politique jusqu'à susciter l'ennui et donc le désintérêt. Mais le sujet corse ne doit pas être compliqué par les joutes partisans. Sachons nous inspirer de ce qu'ont su faire Tony Blair et John Major à propos de l'Irlande en 1999 quand ils eurent, en hommes d'Etat, la clairvoyance de déclarer à l'unisson : « On n'utilise pas l'Irlande du Nord à des fins politiques. » Même si les situations diffèrent de façon substantielle, je dis à mes amis : « Ne profitons pas des difficultés de Lionel Jospin sur la Corse pour la raison simple qu'elles seront les nôtres demain si les électeurs nous font confiance. »

Ayant combattu Lionel Jospin lorsqu'il était dans l'erreur, pourquoi devrais-je le stigmatiser alors qu'il fait siennes des idées qui sont celles de la droite libérale : l'expérimentation, la décentralisation, le refus de l'uniformité, l'allègement des structures ?

Pour la Corse comme pour toutes les autres régions de France, le réflexe jacobin, centralisateur, unique, rigide, immobile est condamné à l'échec car il appartient à un passé révolu. Ouvrons les yeux et regardons autour de nous. Sur les cinq plus grands pays d'Europe, quatre sont organisés de façon décentralisée et profondément autonome sans que personne vienne à s'inquiéter de leur unité. L'exemple allemand est le plus éloquent : l'organisation régionale n'a pas fait obstacle à l'intégration des 17 millions d'Allemands de l'Est. Elle l'a même favorisée !

Mais il n'est pas le seul. L'Angleterre ne peut que se féliciter du processus de dévolution des pouvoirs qui la conduit à accorder un Parlement à l'Ecosse et une Assemblée au pays de Galles. Les indépendantistes y sont en voie de disparition. Je ne demande certes pas que la France ait cette audace mais je souhaite pour le moins qu'elle ne régresse pas. J'ai, de ce point de vue, apprécié à leur juste valeur les deux discours fondateurs de Jacques Chirac, prononcés à Pointe-à-Pitre et à Rennes, fixant le chemin à suivre pour notre pays vers la décentralisation, l'expérimentation, et la souplesse statutaire. C'est la bonne direction pour la France. C'est même la seule qui garantisse un avenir de progrès.

C'est la rigidité et le centralisme qui risquent de mettre à mal l'unité de notre pays. C'est le fait que la région parisienne et ses 12 millions d'habitants soit organisée pratiquement sur le même modèle que la Corse et ses 250 000 habitants qui pose problème. En quoi le fait que

la Corse soit représentée par une collectivité territoriale unique met en cause notre unité ? C'est au contraire un pas utile vers l'allègement de nos structures administratives.

A l'inverse, je suis inquiet lorsque Lionel Jospin, croyant répondre aux aspirations des Réunionnais, leur accorde un second département alors que ce territoire est déjà région et département ! Quant à la question des transferts de pouvoirs, elle est inscrite dans les faits. Notre centralisme est le premier obstacle à la réforme de l'éducation nationale, de la santé, de la sécurité. Et de ce point de vue peu importent les discussions idéologiques sur le domaine réglementaire et législatif. Ce qui compte,

c'est l'efficacité dans l'exercice de ces pouvoirs. C'est d'ailleurs au nom de celle-ci que je ne suis guère favorable à la suppression de la loi Littoral pour la Corse. Dans l'intérêt même des élus corses, l'Etat doit rester maître de la protection de notre patrimoine naturel.

Pour le reste, ma seule réserve sur les textes présentés au Parlement concernera l'enseignement de la Corse. Je ne peux accepter qu'il soit de fait rendu obligatoire. Ici comme ailleurs, je reste indéfectiblement attaché à la liberté de choisir.

J'aurais préféré que cette souplesse statutaire soit accordée à toutes les régions mais je regrette que l'on s'insurge parce que ce mouvement inéluctable commence par la Corse. A moins de considérer nos compatriotes corses comme de seconde zone, ce qui ne serait rien d'autre qu'une forme de racisme mondain. Or la Corse est française, souhaite le rester et avoir un avenir républicain. Voilà donc trois bonnes raisons de lui faire confiance !

La reconnaissance d'une spécificité corse en matière statutaire, fiscale ou culturelle n'a rien pour me choquer. D'ailleurs, toutes les îles de la Méditerranée ne sont-elles pas dotées sans exception d'une organisation propre ? Ne sommes-nous pas les inventeurs du concept de zones franches, c'est-à-dire de statuts fiscaux dérogatoires ? Certes, une réforme fiscale générale et de grande ampleur aurait été mieux adaptée, mais en France les pesanteurs sont telles que nous risquons de l'attendre encore longtemps.

Nicolas Sarkozy, ancien ministre, est député (RPR) des Hauts-de-Seine.

Reste la question la plus sensible : quelle doit être la nature des rapports entre la République et les élus autonomistes ? Ici encore, je veux manifester mon désaccord avec les auteurs de certaines « mâles affirmations ». Car enfin, bien qu'autonomistes ou indépendantistes, ils sont des élus. Donc des hommes et des femmes jugés *a priori* suffisamment respectables pour être candidats et même élus.

Nous devons les considérer comme des interlocuteurs, en tout cas tant qu'ils représentent une fraction significative de la population vivant en Corse. Je n'imagine pas d'autres moyens de règlement de la question corse que celle du dialogue républicain et démocratique en pleine lumière. Ce qui n'implique nullement un alignement sur des thèses indépendantistes que je continue à combattre avec détermination. Mais j'ai dans le même temps la conviction que c'est en associant leurs élus à la bonne administration de la Corse que l'on démodera une revendication indépendantiste devenue obsolète, sectaire et archaïque.

C'est d'ailleurs ce dialogue qui permettra d'isoler les fauteurs de violence, de faire comprendre à Yvan Colonna que sa fuite est un aveu de culpabilité, aux assassins du préfet Erignac comme à tous ceux qui ont du sang sur les mains que la prison est au bout de leur chemin, de leur seul fait. Voici pourquoi je n'ai pas condamné les accords de Matignon sans pour autant en sous-estimer les difficultés et les aléas. Mon approbation à l'esprit de ces accords ne vaut nullement *quibus* à l'action de Lionel Jospin. Mais l'ayant combattu lorsqu'il était dans l'erreur, pourquoi devrais-je le stigmatiser alors qu'il fait siennes des idées qui sont celles de la droite libérale : l'expérimentation, la décentralisation, le refus de l'uniformité, l'allègement des structures ? Et au-delà je n'arrive pas à saisir la nature de l'alternative.

Et surtout, nous demain au pouvoir, aurons-nous d'autres chemins à suivre que celui du dialogue ? Ce n'est pas en parlant fort que l'on se fait le mieux entendre. Essayer de réagir en homme d'Etat, c'est savoir dominer le réflexe polémique. Il est des sujets qui ne se prêtent guère aux calculs. La Corse est de ceux-là.

Nicolas Sarkozy, ancien ministre, est député (RPR) des Hauts-de-Seine.

Nicolas Sarkozy, ancien ministre, est député (RPR) des Hauts-de-Seine.

AU COURRIER DU « MONDE »

LA LANGUE DU QUOTIDIEN

Je suis née et j'ai grandi en Alsace dans les années 1950. Le français, je l'ai appris à l'école. Dans ma famille on ne parlait – on ne parle toujours – que l'alsacien. Comme tous les enfants de cette génération, j'ai vécu la situation schizophrénique de devoir cloisonner radicalement le noble enseignement de l'école de la République, et

Jospin, l'apprenti sorcier

par Jacques Myard

RATTACHÉE en 1768 à la France, transformée en département français à la Révolution qui consacra son appartenance à la France, l'île corse a toujours suscité un intérêt passionné, au temps des Lumières – en témoignent les écrits de Montesquieu ou de Rousseau – comme aujourd'hui. Cette terre de passions est devenue depuis trois décennies terre de violences, en proie à des maux dénoncés par les derniers rapports parlementaires, tels que dérive mafieuse et corruption. Certains en prennent prétexte pour poser la question de sa situation au sein de la République.

Le projet de loi réformant le statut de la Corse dont est saisie l'Assemblée nationale est l'aboutissement du processus de Matignon engagé par le premier ministre, Lionel Jospin, il y a un an. Après les réformes Defferre en 1982 et Joxe en 1991, l'Assemblée doit se prononcer, en effet, sur l'attribution d'un troisième statut spécial pour l'île, censé rétablir la paix et assurer son développement économique en la dotant de compétences renforcées adaptées à la spécificité insulaire.

En réalité, ce projet de loi est l'avatar d'une démarche idéologique qui prélude au démantèlement de l'unité de la République et, peut-on craindre, ne rétablira pas la paix sur l'île. Ce projet, s'il venait à entrer en vigueur, serait la voie ouverte à toutes les surenchères.

Deux articles en particulier sont emblématiques de la rupture du pacte républicain : l'enseignement de la langue corse (article 7) et les délégations des pouvoirs législatif et réglementaire (article 1). Il est significatif que le gouvernement et la commission des lois soient contraints de se livrer à des contorsions sémantiques sans pareil pour prendre en compte les critiques du Conseil d'Etat exprimées dans son avis du 8 février 2001 et éviter la censure du Conseil constitutionnel. Les aménagements apportés sous la forme d'une rédaction plus modérée ne constituent en réalité que des aménagements de façade qui ne modifient en rien le fond du problème.

Ainsi la langue corse ne serait-elle plus une matière obligatoire enseignée dans les écoles primaires et maternelles « *sauf avis contraire des parents* » mais serait une matière « *proposée* » à tous les élèves. La balkanisation linguistique de la France est en marche.

le vulgaire parler de ceux que j'aimais. (...) Aujourd'hui encore, (...) je continue de penser en alsacien dans de nombreux registres du quotidien : la tendresse, la colère, la bouffe, le rire, la truculence, la vie, quoi ! Cela ne m'a jamais semblé un obstacle dans ma peau de citoyenne française et les jacobins de tout poil n'ont aucune leçon à me donner dans ce domaine. (...) Danielle Fauth Blois (Loir-et-Cher)

L'article premier concernant les pouvoirs de la collectivité territoriale de Corse constitue un transfert de compétences manifestement contraire à nos institutions. Il autorise toutes les dérives, risque de multiplier les contentieux et brise l'égalité des citoyens devant la loi.

A quel titre la Corse disposerait-elle de privilèges dont peuvent se réclamer à bon droit toutes les collectivités territoriales françaises ? La réforme ouvre la voie à une communautarisation synonyme de repli identitaire et meurtrière pour l'unité et l'indivisibilité de la nation.

Le compromis de Matignon intervient alors que l'assassinat du préfet Claude Erignac, haute figure de la République, le 6 février 1998, n'est toujours pas élucidé.

Il s'agit surtout pour le gouvernement Jospin, qui a choisi d'ériquer en interlocuteur de la République le nationaliste Jean-Guy Talamoni, de donner des gages aux terroristes corses. Ce nouveau statut est un cadeau pour les indépendantistes corses, qui sont pourtant ultra-minoritaires sur l'île. Cette tentative est illusoire. Les divisions de la mouvance nationale

La réforme ouvre la voie à une communautarisation synonyme de repli identitaire et meurtrière pour l'unité et l'indivisibilité de la nation

liste ne manqueront pas de s'exacerber, ce qui est facteur de surenchère et gros de violences à venir. Le gouvernement socialiste a ouvert la boîte de Pandore, d'où émaneront frustrations et désordres, d'ores et déjà perceptibles.

Seule une politique de fermeté et de rétablissement de l'ordre républicain permettra de rompre avec le cycle de la violence en Corse et de respecter le désir profond de la population corse de vivre en paix en République.

La situation en Corse résulte de l'incapacité de l'Etat à faire appliquer la loi et à assumer ses responsabilités. Elle illustre la faillite du vouloir vivre ensemble, l'absence de destin collectif proposée à la nation par ses dirigeants.

La question corse n'est autre que celle de la République, elle ne trouvera de solution ni dans la faiblesse ni dans les abandons successifs.

Jacques Myard est député (RPF) des Yvelines.

5
jours

contactez votre intermédiaire financier

avant la clôture de l'offre

Actionnaires de SIDEL,
Ne passez pas à côté !

N° Vert 0 800 444 999

Cette offre fait l'objet d'une note d'information visée par la COB avec le visa n°01-364, en date du 11 avril 2001, disponible gratuitement auprès des intermédiaires financiers.

Offre publique d'achat amicale de Tetra Laval sur SIDEL. Clôture le 22 Mai 2001.

Tetra Laval

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Alternance à l'italienne

LES élections italiennes du 13 mai avaient pris la tournure d'un plébiscite : pour ou contre Silvio Berlusconi. Les Italiens, avec un taux de participation de 81,2 %, lui ont donné une victoire nette. Son parti, Forza Italia, recueille 29,4 % des voix à la proportionnelle, ce qui en fait la première formation politique du pays, et la coalition de droite qu'il dirige dispose de la majorité tant à la Chambre des députés qu'au Sénat.

Rien n'autorise à contester la légitimité électorale de celui qui sera appelé d'ici quelques jours à gouverner l'Italie. Ses adversaires vaincus ne l'ont pas fait, les partenaires européens de l'Italie ne le feront sans doute pas non plus, d'autant que le trublion xénophobe de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, désavoué, n'est guère en état de peser sur le nouveau gouvernement. Toutefois, les inquiétudes qui se sont exprimées avant le scrutin, en Italie comme à l'étranger, n'ont rien perdu de leur validité. Silvio Berlusconi est immensément riche. Et l'argent lui a donné un avantage décisif dans la conquête du pouvoir. La justice a d'ailleurs montré qu'il n'avait pas hésité, dans le passé, à utiliser cet argent pour corrompre.

Silvio Berlusconi « tient » les médias. Ses trois chaînes de télévision lui ont apporté tout le soutien possible pendant la campagne électorale (sans parler des journaux qu'il détient de façon plus ou moins directe). Le fait que ce même homme pourra, en tant que président du conseil, exercer aussi un contrôle sur les trois chaînes de la télévision publique est sans exemple, à moins d'imaginer que

l'Italie accepte de suivre les traces d'un Vladimir Poutine. Silvio Berlusconi s'est engagé à présenter dans les cent jours une solution à ce « conflit d'intérêts ». Il lui sera difficile de ne pas tenir cet engagement-là. Vendra-t-il ses télévisions ? Confiera-t-il la gestion de son groupe à un « blind trust », sorte d'administrateur indépendant comme il en existe par exemple pour les élus américains ? Il a plusieurs fois dit ses réticences envers l'une et l'autre de ces options.

Silvio Berlusconi a promis aux Italiens une baisse générale des impôts, et simultanément une relance ambitieuse des grands travaux et un relèvement des pensions. Il y avait là de quoi faire mouche dans un pays où les retraités sont nombreux et où la pression fiscale a très fortement augmenté au cours de la décennie écoulée, dans le but de qualifier l'Italie pour la monnaie unique européenne. Le leader de Forza Italia se dit sûr de ses calculs. En tout cas, les partenaires européens de l'Italie seront parfaitement fondés à surveiller la politique économique qui sera appliquée, dans la mesure où elle influera sur l'euro, ainsi que la transparence des appels d'offre, en raison de la puissance économique de M. Berlusconi.

L'Italie vit une alternance apparemment tranquille. Mais les inquiétudes énoncées, ici même, avant le scrutin demeurent : la singularité de M. Berlusconi pose problème et appelle une vigilance. A moins de se résigner à ce qu'en Europe, un démagogue puisse désormais s'offrir un pays comme on s'achète une conduite.

Justice avec écouteurs

par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

La Haye, ... mai 2001.

Il est toujours poignant de voir un fils voler au secours de son père en situation d'accusé. Deux principes sacrés s'affrontent : celui de la justice et celui du devoir familial. Par où faire passer l'équité ?

Le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) est persuadé que le père, policier serbe, pouvait voir de son bureau - autant dire qu'il les couvrait, y prenait part - les crimes contre l'humanité perpétrés dans le camp pour détenus bosniaques d'Omarska, vers 1992. Le fils présente à la barre une cassette vidéo qu'il a tournée sur place avec les avocats de la défense, comme c'est l'usage, et qui tend à prouver le contraire. L'accusation reste sur ses positions. Conviction contre conviction : ainsi le veut la procédure anglo-saxonne de l'instruction contradictoire à l'audience, adoptée à La Haye. Beaucoup de jeunes Européens, gavés de films américains, ignorent que ce système judiciaire n'est pas le leur. Ceux qui visitent le TPIY sont impressionnés par les garanties offertes à l'accusé. Créé en 1993, à l'unanimité, par le Conseil de sécurité de l'ONU, le tribunal a prononcé, en cinq ans de fonctionnement, 94 condamnations et 18 acquittements (*Le Monde* du 2 mai).

Commencé en janvier dernier, le présent procès durera jusqu'à l'été, après l'audition d'une centaine de témoins. Chaque prévenu dispose de deux avocats, l'un de son pays, l'autre plus international. La défense et ses frais d'enquête sont à la charge de l'ONU, de même que l'administration de La Haye, qui emploie mille personnes et coûte 100 millions de dollars par an, soit le douzième du budget des Nations unies. Les quatorze juges élus sont originaires des

cinq continents, avec notamment un président portugais et un assesseur égyptien, tous deux francophones, et une Américaine. Durant le procès, les accusés sont détenus dans un quartier spécial de la prison hollandaise de Scheveningen. Ils purgeront leurs peines éventuelles dans un des quinze pays qui s'y sont offerts.

Les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo, institués en 1945 par les Alliés, visaient à juger les criminels de la guerre à peine finie. Ils ne laissaient aucune règle de nature à resserrer un jour, sinon le refus de considérer comme une excuse l'obligation militaire d'exécuter les ordres reçus. Les TPI imaginés par la communauté internationale à propos des conflits de Yougoslavie et du Rwanda ont vocation, après épuisement de leur rôle, à préfigurer une Cour pénale universelle. Ils se sont dotés de procédures de dominante anglo-saxonne, mais mâtinées de divers apports nationaux. Les juges ne cessent d'enrichir une jurisprudence inédite au fur et à mesure des débats. En l'absence de Parlement planétaire, ils remplissent en partie la fonction dévolue d'ordinaire aux législateurs. Ils y mettent une créativité et des scrupules dont témoignent avec éclat le président actuel, le juge français Claude Jorda, et ses collaborateurs.

Pour le public de passage, le bilan paraît globalement positif. C'est la première fois dans l'Histoire que les dirigeants politiques et militaires ne sont plus libérés d'infliger certains traitements inhumains aux populations civiles des pays voisins, ou aux leurs. L'impunité des crimes d'Etat recule. La prévention se développe. Le droit de désobéir aux ordres iniques prend forme. L'accumulation de preuves examinées contradictoirement constitue une garantie sans précédent contre les négationnistes qui

ont suivi les derniers conflits de la planète. La composition des Chambres, la gratuité des moyens d'enquête et de défense, assurent une équité que n'offrent pas la plupart des juridictions nationales. Les prisons mises à la disposition du TPI sont parmi les plus modernes. La peine capitale n'existe pas...

Ces sécurités expliquent que nombre de responsables se soient livrés spontanément. Il n'en reste pas moins que la moitié sont toujours en fuite, notamment parmi les plus haut placés. Certains redoutent cette institution aseptisée et sophistiquée. Ils y voient moins l'émanation d'une conscience planétaire sujette à caution qu'un instrument de l'empire américain, figuré symboliquement par le service d'ordre des audiences. Les opinions des pays non occidentaux sont portées à dénoncer, dans ce qui se tente à La Haye, sinon la « justice des vainqueurs », du moins celle d'une certaine civilisation, celle des puissants.

Il est déjà habituel que les accusés peinent à reconnaître leurs actes à travers le prisme déformant du vocabulaire juridique. A plus forte raison quand ce langage leur parvient dans une autre langue que la leur, si soignées que paraissent les traductions. S'il est vrai que toutes les décisions internationales se prennent désormais à l'aide d'interprétations simultanées, que dire d'une justice passée au filtre d'écouteurs, ces menottes mentales ?

L'autre jour, derrière la vitre blindée où défille le public, des officiers allemands dévisageaient les accusés serbes, réduits à la même posture d'étrangers à leur destin qu'ont immortalisée les photographies des dignitaires nazis dans le box de Nuremberg. L'Histoire, décidément, n'est pas avare d'ironie.

Entrée des artistes par Jacek Wozniak

Les Blues Brothers



La discrète succession de Luc Guyau à la FNSEA

Suite de la première page

C'est le congrès du printemps 2002 qui aura pour ordre du jour le renouvellement des instances dirigeantes, dont la lourdeur caricaturale - cinq premiers vice-présidents, un secrétaire général et trois secrétaires généraux adjoints - en dit long sur les équilibres et les gages qu'il a fallu donner à tous les leaders influents ainsi que sur la volonté de Luc Guyau de neutraliser ceux qui auraient pu prétendre partager une parcelle de son pouvoir.

Même si officiellement aucune candidature n'avait été déposée, les noms de Dominique Chardon, secrétaire général et exploitant agrobiologique dans le Gard, et du Breton Jean-Michel Lemétayer, secrétaire général adjoint, circulaient depuis deux mois et n'avaient jamais été démentis, même si certains responsables de fédérations influentes, chez les betteraviers par exemple, avaient fait mine jusqu'au dernier moment de tout ignorer des manœuvres, donc de n'avoir aucune préférence. D'autres, depuis longtemps, avaient voulu être moins hypocrites ou simplement plus clairs, sachant que des pressions s'exerceraient en coulisse sur nombre d'administrateurs pour débaucher leurs

suffrages. Henri de Benoist par exemple, président de l'Association générale des producteurs de blé, sans l'aval de laquelle rien d'essentiel ne se fait à la FNSEA, a affirmé la couleur : « J'apprécie les deux hommes, mais je trouve Jean-Michel plus droit dans ses baskets et bien dans sa tête ; vu les circonstances il nous faut un homme au langage clair et au discours constructif. »

Jacques Lemaître, patron de la fédération porcine, demandera au candidat d'apporter une réponse précise à la question suivante : « La FNSEA, partagée en deux écoles, doit-elle privilégier la représentation géographique et départementale ou faire en son sein, ce que je souhaite, une place majeure aux grandes familles, le bœuf, les fruits, les céréales, le porc, le lait, les oléagineux... ? » Christiane Lambert, à la tête du réseau de l'agriculture raisonnée FARRE, voit « en Dominique un homme de grande culture militante, aux réflexions syndicales indispensables, et en Jean-Michel un homme d'action pragmatique, en prise directe sur l'économie, et fédérateur ». Dominique Chardon (qui dit vouloir veiller à garder sa place de numéro deux dans l'organisation) pouvait, schématiquement, compter sur l'appui des gens du sud et des zones montagneuses et sur ceux qui adhèrent au programme « Hommes, produits, territoires ». Jean-Michel Lemétayer était sûr du soutien de l'Ouest, des zones de grandes cultures d'une partie du Massif Central et des agriculteurs engagés dans la logique de filière.

Cette surprenante campagne en sourdine tranche avec le caractère aigu et public des préoccupations conjoncturelles. Elle surprend aussi vu l'importance des enjeux à moyen terme pour l'agriculture,

certains allant cependant jusqu'à expliquer que les paysans ont dans la tête trop de soucis immédiats (les champs détremés, la trésorerie à sec des éleveurs, l'inévitable réforme de la PAC dans un sens financier moins favorable à la France) pour perdre du temps dans de sombres pactes politico-syndicaux qui les dépassent.

« SUBVENTIONS BOUCHE-TROUS »

Il faudra pourtant que le nouveau président et son équipe abordent de front au moins trois questions capitales. La première concerne la crise de l'agriculture, une crise autant sociale et culturelle qu'économique et démographique. Les « subventions bouche-trois » sont de plus en plus mal acceptées par les consommateurs-contribuables, surtout lorsque la qualité des produits n'est pas au rendez-vous. Les paysans doivent s'investir davantage dans l'environnement, les paysages, la revalorisation des terroirs, et tirer demain l'essentiel de leurs revenus de la valeur ajoutée qu'ils introduiront dans les produits qu'ils mettent sur le marché, à l'image des paysans bio ou de certains « nouveaux vignerons » inventifs du bassin méditerranéen.

La reconquête de l'unité intérieure, notamment en redonnant place et espoir aux éleveurs bovins du Massif Central et en réintégrant dans la FNSEA le monde du vin, qui fait anormalement bande à part, est la seconde priorité. C'est une tâche difficile, tant les oppositions entre régions ou entre familles se sont exacerbées sous le coup de la crise, qui favorise le chacun pour soi, et tant est préoccupante la baisse des ressources du syndicat. Les coopératives, outils

essentiels de l'organisation du pouvoir économique, sont, elles aussi, à un moment charnière de leur existence, tiraillées entre la sauvegarde de l'esprit mutualiste et les impératifs de la compétitivité d'entreprise.

Renouer le dialogue avec les pouvoirs publics, enfin, s'impose d'urgence. Depuis plusieurs mois, en effet, les relations personnelles entre Jean Glavany et Luc Guyau étaient devenues à ce point soupçonneuses qu'aucun travail sérieux ne pouvait s'ébaucher, tout projet du ministre étant taxé de « dogmatisme » ou de « manipulation ». Sans revenir à l'époque bénie de la cogestion, enterrée en 1997, il devrait être possible de rétablir la négociation. La gauche en a autant besoin que les syndicats paysans. Sinon Jacques Chirac aura vite fait de réinvestir ce terrain (où il excelle et où il est apprécié), comme ceux de l'environnement ou de la décentralisation, et de prendre une longueur d'avance précieuse sur Lionel Jospin.

François Grosrichard

PRÉCISION

CONGO

A la suite d'un article mentionnant les conditions de détention du colonel Eddy Kapend à Kinshasa (*Le Monde* du 19 avril), le rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme au Congo, Roberto Garretton, précise qu'il a pu, début avril, librement s'entretenir avec l'ancien chef d'état-major particulier de Laurent-Désiré Kabila, détenu dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du président congolais.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux.
Secrétaire général du directoire : Alain Fourment

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou
Directeur artistique : Dominique Roynette ; adjoint : François Lofichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Rédaction en chef centrale :

Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

Alain Deboue (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ;
Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ;
Josyane Savigneau (Culture) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Que faire pour les enfants gauchers ?

TROP DE PARENTS considèrent encore la « gaucherie » comme une tare et s'efforcent d'y remédier à tout prix, ignorant qu'ils peuvent ainsi entraîner chez leurs enfants des troubles psychomoteurs définitifs. On sait aujourd'hui que les gauchers sont différents des droitiers pour des raisons anatomiques et physiologiques, par prédominance de l'hémisphère cérébral droit sur le gauche.

Pourquoi donc vouloir à tout prix leur imposer des habitudes contraires à leur conformation et leurs tendances, alors que les activités physiologiques doivent rester inconscientes et que la plupart des mouvements de la vie habituelle sont automatiques ? Ce problème a retenu, et depuis longtemps déjà, on l'imagine, l'attention du corps médical.

Mais, sur le plan pratique, que faire pour les gauchers ? Une pre-

mière difficulté d'ordre technique se présente : l'écriture de gauche à droite, vers la main qui écrit, est pour les droitiers. Les pédagogues devraient donc étudier une méthode particulière pour les autres. La même constatation s'impose à l'atelier, à l'usine, où l'outillage moderne est conçu en fonction de la dextrokinésie.

Aux parents donc d'essayer, pour prévenir les troubles, de rétablir l'automatisme en compensant la contrainte imposée à l'école : qu'ils laissent l'enfant gaucher se servir librement de sa main « active ». Bien plus on exercera la main gauche et le pied gauche par la pratique de certains jeux ou sports qui ne demandent qu'une seule main (tennis, ping-pong, escrime, saut, ballon).

Docteur H. F.

(16 mai 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

COMMERCE A la suite de craintes de pénuries aux Etats-Unis, le marché du pétrole s'est affolé et les prix du brut se sont envolés à 37 dollars le baril en septembre 2000. ● CE

BRUTAL ACCÈS de fièvre de l'énergie a brisé net les espoirs de développement régulier du monde des matières premières. ● LES ÉCONOMIES occidentales ont résisté, grâce

aux leçons tirées des chocs successifs de 1973 et 1979. ● LA CRISE a fait apparaître des déséquilibres structurels sur le marché de l'énergie aux Etats-Unis. ● LES MATIÈRES PREMIÈ-

RES ont souffert de perspectives de croissance moindres. Les prix du cuivre, de l'aluminium, du papier, de l'étain se sont tous inscrits à la baisse. ● LE MARASME des matières pre-

mières agricoles est encore plus profond pour le café, le cacao, le sucre et la viande, avec les crises de la vache folle et de la fièvre aphteuse en Europe.

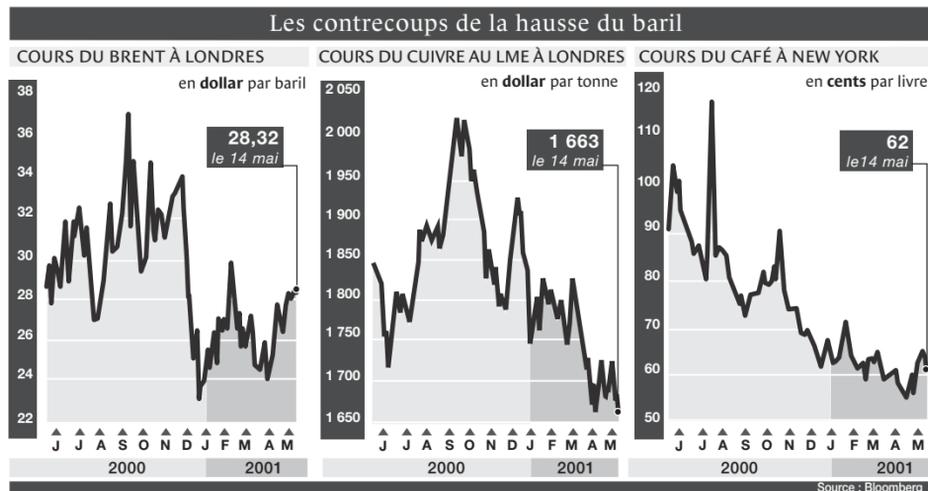
La crise pétrolière a dérégulé les marchés des matières premières

Dans sa dernière édition, le « Cyclope », ouvrage de référence sur le secteur, désigne l'or noir comme le principal facteur de désordre de l'année 2000. Les craintes de récession ont fait repartir à la baisse les cours du cuivre, de l'aluminium, du papier et des matières agricoles

L'ANNÉE 2000 s'annonçait excellente. Soutenu par une situation économique, pour une fois à l'unisson dans les trois grandes régions du monde (Amérique, Europe, Asie), le monde des matières premières s'attendait à connaître une croissance solide. Soudain l'été dernier, la belle mécanique s'est grippée. Craignant des pénuries aux Etats-Unis, le marché du pétrole s'est affolé. Les prix du brut se sont envolés, dépassant les 37 dollars le baril en septembre. Ce brutal accès de fièvre de l'énergie a brisé net les espoirs de développement régulier du monde des matières premières.

L'année 2000 a pris « un parfum de crise », selon *Cyclope*, l'ouvrage de référence sur les matières premières, publié mardi 15 mai. « Un parfum seulement. Car s'il y a une crise pétrolière, il n'y a pas eu choc pétrolier avec son cortège de déséquilibres économiques, comme on le redoutait. Si le prix moyen du pétrole brut a été de loin le plus élevé depuis 1990, la croissance mondiale a aussi été la plus forte depuis 1990 », constate l'économiste Philippe Chalmin, qui a dirigé la rédaction de *Cyclope*.

Le paradoxe n'est qu'apparent. Même si le pétrole garde une dimension géopolitique, il n'a plus la même influence qu'auparavant sur les économies occidentales. Cel-



L'envolée des prix du baril n'a pas entraîné celle des cours des matières premières. Au contraire, les craintes de récession ont entraîné les cours à la baisse.

les-ci ont su tirer les leçons des chocs successifs de 1973 et 1979 et se prémunir contre les hausses intempestives du brut. « Le pétrole ne représente plus qu'environ 1,5 % du PIB dans la majorité des pays industriels, deux à trois fois moins que son poids lors des deux chocs de référence », souligne le rapport. Cette diminution relative de l'importance du pétrole dans l'écono-

mie a permis aux pays occidentaux, et notamment européens, de faire face sans trop de difficultés au triplement du prix du brut en quelques semaines.

Les plus touchés ont été les pays importateurs net, comme ceux de l'Asie du sud-est - Thaïlande, Malaisie, Philippines, Singapour. Les pays producteurs, eux, ont goûté les plaisirs d'une manne oubliée

depuis dix ans. En un an, les revenus de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) ont augmenté de 68 % pour atteindre 261 milliards de dollars. Les discordes, qui régnaient au sein de l'organisation, se sont brusquement évaporées.

La relative résistance des économies occidentales face aux soubresauts du pétrole ne doit pas, cepen-

dant, être surestimée. La crise de l'été 2000 a fait apparaître des déséquilibres structurels sur le marché de l'énergie aux Etats-Unis. A la différence de l'Europe et du Japon, l'Amérique du Nord n'a mené aucune politique d'économie ou de maîtrise d'énergie. La consommation de produits pétroliers ne cesse d'augmenter. Dans le même temps, aucun effort de reconstitution des réserves, aucun investissement dans les capacités de raffinage, de stockage, de transport n'a été mené.

D'AUTRES PÉNURIES REDOUTÉES

Cette situation risquée, dont l'administration Bush semble juste prendre conscience, risque de nourrir une volatilité permanente sur le marché pétrolier. Ces derniers jours, le prix du brut est repassé au-dessus des 28 dollars le baril. Le marché redouté de nouvelles pénuries cet été, époque de forte consommation liée aux longs transports et à une utilisation massive de l'air conditionné.

Si le pétrole n'est pas à l'origine du ralentissement américain, son évolution a pesé sur les cours des autres matières premières industrielles. A partir de l'été, les prix du cuivre, de l'aluminium, du papier, de l'étain se sont tous inscrits à la baisse. La chute a été moins forte

que certains l'anticipaient, la demande des industriels européens et le maintien de l'activité aux Etats-Unis ont soutenu les cours. Au fur et à mesure que le ralentissement américain se précise, l'inquiétude gagne les marchés. Les prix du cuivre ont ainsi atteint, cette semaine, leur plus bas niveau depuis trois ans, entraînés par l'annonce d'une baisse très forte de l'activité industrielle aux Etats-Unis en avril.

Mais ces baisses ne sont rien, comparées au marasme des matières premières agricoles. A l'exception des céréales, marché dominé par les pays industrialisés, les produits agricoles ont dû affronter une nouvelle année de misère. Les productions de café, cacao, de sucre sont touchées par des surcapacités structurelles et les cours sont à leur plus bas historique. Ces déséquilibres sont aggravés par les politiques d'achat des grands groupes agroalimentaires qui, à l'instar des fabricants de chocolat industriel comme Nestlé ou Ferrero, préfèrent utiliser des substituts au cacao, comme l'huile de palme.

Pour la première fois, ce marasme agricole est en train de toucher les pays européens, par le biais des marchés de la viande. Fièvre aphteuse, vache folle... des maux sans précédent se sont abattus sur l'élevage européen, entraînant une crise de confiance majeure des consommateurs. Les prix du bœuf, du mouton sont aujourd'hui au quart ou au tiers de leur valeur d'il y a un an. « Tout le modèle européen de production est en question. Cette crise est peut-être une chance et l'occasion de lancer une véritable réforme de la politique agricole commune », dit M. Chalmin.

Martine Orange

★ *Cyclope, les marchés mondiaux 2001*. Edition Economica, 583 pages, 500 francs.

L'électricité en panne

DES FOYERS sans lumière et sans chauffage, des usines arrêtées, des compagnies en faillite... l'an 2000 a marqué un tournant pour le monde de l'électricité. Pour la première fois depuis des décennies, la garantie d'approvisionnement des réseaux électriques n'a plus été assurée dans les pays les plus développés.

La semaine dernière encore, il a suffi de quelques jours de chaleur pour plonger à nouveau la Californie dans le noir. Le Brésil a annoncé, le 9 mai, des rationnements d'électricité de juin à novembre pour faire face au manque d'énergie. L'Australie, à son tour, risque une crise de l'énergie, en raison de défaillances structurelles dans son système de production d'électricité, selon un rapport du Conseil mondial de l'énergie (WEC) rendu public le 8 mai.

De mauvaises conditions climatiques, un manque d'eau sont souvent donnés comme justifications à ces dérèglements. De l'avis de nombreux observateurs, le climat ne saurait tout expliquer. « Les Etats-Unis sont en train de payer une dérégulation mal faite », assure Philippe Chalmin, auteur du rapport *Cyclope*, l'ouvrage de référence sur les matières premières. « Le marché australien n'a pas su tirer les leçons de ce qui s'est produit en Californie et au Royaume-Uni », souligne de son côté Graham Thomas, coauteur du rapport du Conseil mondial de l'énergie.

LE RETOUR DU NUCLÉAIRE AUX ÉTATS-UNIS

Dix ans après avoir été conçu, le modèle de dérégulation de l'électricité est-il en train de toucher ses limites ? Ce qui se passe en Californie ébranle en tout cas bien des observateurs. « Tout a été réuni pour que cela se passe mal », constate Jean-Pierre Hansen, prési-

dent de Tractebel, filiale d'énergie de Suez, très implantée aux Etats-Unis. Sous l'impulsion de chercheurs de l'université Stanford, la Californie a poussé, jusqu'à la caricature, la déréglementation, en segmentant tous les marchés et les réseaux. Très préoccupées par leur rentabilité à court terme, les compagnies ont d'autant moins investi que les prix de l'électricité étaient encadrés et que tout chantier se heurtait à de fortes contestations environnementales.

Bien que l'électricité soit de plus en plus considérée comme une matière première de base, pouvant transiter sans aucun problème à travers le réseau, sur le terrain, rien ne permet de compenser, pour l'instant, les faiblesses structurelles de la production et du transport en Californie. Incapable de répondre à une demande qui a crû bien au-delà des prévisions, la principale région high-tech du monde vit à l'heure de la bougie. Le prix de l'électricité a explosé. Selon le rapport *Cyclope*, en janvier, les tarifs sur le marché au comptant atteignaient 355 dollars le mégawatt-heure au nord de la Californie. Ils n'étaient que de 57 dollars dans l'Etat du Mississippi et de 50 dollars dans celui du New Jersey.

La situation est si critique que le nouveau secrétaire à l'énergie, Spencer Abraham, parle de cauchemar. Car les pénuries menacent de s'étendre cet été à d'autres Etats du pays. L'administration Bush devrait présenter, jeudi 18 mai, un grand programme d'énergie. Il prévoirait la construction de 1 300 centrales électriques dans les vingt prochaines années et la modernisation de celles existantes. Il préconise aussi une relance du nucléaire, après vingt ans d'arrêt.

M. O.

Internet ébrèche le monopole des Bourses traditionnelles

ALORS que le repli est général dans les activités Internet, un domaine fait exception : celui des places de marché. Réservées à une clientèle d'entreprises ou de négociants, elles ne cessent de se multiplier. « Elles sont appelées à se développer très rapidement », prédit Philippe Chalmin, auteur du rapport *Cyclope*, l'ouvrage de référence sur les matières premières.

D'emblée, le secteur le plus porteur paraît être celui des matières premières et des biens intermédiaires. Acier, verre, pâte à papier, aluminium, cuivre, pétrole semblent être prédestinés pour le commerce sur Internet. Appartenant tous au monde des « commodités », ces matériaux, en dehors de leur spécification technique, présentent peu de différence d'un fournisseur à l'autre. Les clients n'hésitent pas, s'il le faut, à s'approvisionner à l'autre bout du monde pour bénéficier des prix les plus bas.

Les places de marché sur Internet sont en train d'amplifier le phénomène et de donner une dimension mondiale et instantanée dans les échanges de ces produits. Créées

par les producteurs ou par des négociants, elles se multiplient pour tous les produits de base. Les produits qui, comme l'acier, ne sont pas cotés sur des marchés financiers comme le London Metal Exchange ou le Comex à New York commencent à avoir de vraies valeurs de marché affichées et connues de tous.

GAZ, PÉTROLE, BANDE PASSANTE

Même pour les produits déjà cotés, les places de marché sont en train de changer la donne. De nombreuses transactions qui jusqu'alors étaient réalisées sur un marché gris, en dehors des heures de Bourse sans que l'on connaisse toujours les prix, les intervenants et les contreparties - l'opacité sur ce marché est telle que les Anglo-Saxons ont surnommé ces échanges OTC (over the counter, en dessous du comptoir) - émergent à la lumière en s'implantant sur ces places de marché. « Les changements apportés par les e-markets sont aussi importants que l'arrivée des écrans dans les salles de marché », estime M. Chalmin.

Anticipant ces évolutions, de grands groupes s'arment pour pren-

dre pied sur ces nouveaux marchés. Ainsi, les trois grands pétroliers mondiaux - Shell, BP Amoco et TotalFinaElf -, se sont associés à quatre groupes financiers - Goldman Sachs, Morgan Stanley, Deutsche Bank, Société générale - pour créer ensemble l'Intercontinental Exchange, Bourse électronique sur les produits de l'énergie, basée à Atlanta. Cette société vient de racheter International Petroleum Exchange, la Bourse de référence pour les produits pétroliers en Europe, installée à Londres.

Le groupe gazier texan, Enron, pousse encore plus loin les évolutions et est en train d'inventer un nouveau modèle de groupe, à la fois maître d'œuvre de places de marché et assurant lui-même les contreparties pour ses clients. Il s'est ainsi implanté dans le négoce en ligne du gaz, de l'électricité, du pétrole, des métaux et même de la bande passante. Ses places de marché accueillent plus de 5 000 transactions par jour. Enron a réalisé, en 2000, 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

M. O.

L'art, une marchandise comme une autre ?

Estimant que les ventes de tableaux dépassant plusieurs dizaines de millions de dollars relevaient plus de la finance que de l'art, le rapport *Cyclope* a décidé de tenir la chronique annuelle du marché mondial de l'art. En l'an 2000, aucun record n'a été battu. Le tableau le plus cher fut un Picasso - *Femme aux bras croisés* - cédé pour 55 millions de dollars (47,85 millions d'euros), suivi par un Rembrandt - *Portrait de vieille femme* - acheté pour 29 millions de dollars. Le fait le plus marquant dans le monde de l'art en 2000 a été le combat entre François Pinault et Bernard Arnault. Leur rivalité est en train de structurer le marché de l'art. Pour contrer M. Pinault qui possède la maison Christie's, M. Arnault a racheté l'étude Tajan et la maison Phillips. Chacun tente de prendre l'ascendant sur l'autre. Oublié dans cette lutte, leur concurrent Sotheby's, perclue de dettes, semble bien fragilisé.

★ *Cyclope, les marchés mondiaux 2001*. Edition Economica, 583 pages, 500 francs.



145 000 COLLABORATEURS

► **HÔTELLERIE**
3 500 hôtels
90 pays

Sofitel, Novotel, Mercure, Ibis, Etap Hotel, Formule 1, Motel 6 et Red Roof Inns...
Accorhotels.com

► **SERVICES**
12 millions d'utilisateurs quotidiens
31 pays

Ticket Restaurant, Clean Way, Childcare Vouchers, Top Premium
Accorservices.com

► **Agences de voyages**
► **Casinos**
► **Restauration**
► **Services à bord des trains**

Actionnaires de Accor, vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte de votre société

Le mardi 29 mai 2001 à 10h00
à l'hôtel Sofitel Paris Forum Rive Gauche
17, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris

Pour participer à l'Assemblée, vous devez demander à votre banque ou à votre intermédiaire financier d'immobiliser vos titres et de déposer le certificat d'immobilisation à la Société Générale, Service des Assemblées Générales 32, rue du Champ de Tir, 44300 Nantes, au plus tard le mercredi 23 mai 2001.

Votre banque vous procurera les documents suivants:
- convocation à l'Assemblée Générale,
- formulaire de demande de carte d'admission et de vote par correspondance ou par procuration.

Au cas où vous ne pourriez être présent à l'Assemblée, vous devrez renvoyer au plus vite, à la Société Générale, le formulaire unique qui vous permet de donner pouvoir ou de voter par correspondance, après avoir immobilisé vos titres comme indiqué ci-dessus.

Les renseignements pratiques et les documents concernant cette Assemblée peuvent être obtenus auprès du service Relations Actionnaires au 0811 01 02 03 (prix appel local) ou sur internet www.accor.com/finance, rubrique "documentation" puis "Assemblées Générales".

Retransmission vidéo en direct, puis en différé, sur Internet www.accor.com/finance

► ACCOR.COM

Pharmacie : Roche fait mine de boudier les avances de son rival Novartis

Malgré les démentis des deux groupes, les experts attendent une fusion rapide

Le conseil d'administration du groupe pharmaceutique Roche s'est réuni, lundi 14 mai. Se gardant de commenter l'intrusion dans son capital

de son concurrent, Novartis, le laboratoire a étudié son plan de restructuration sans tenir compte de la nouvelle situation. La plupart des

experts estiment cependant qu'une fusion rapide pourrait intervenir, donnant naissance au numéro deux mondial de la pharmacie.

A BÂLE, après l'effet de surprise, le suspense est à son comble. Verra-t-on la naissance d'un nouveau géant suisse, numéro deux mondial de la pharmacie ?

En entrant au capital du laboratoire familial Roche, lundi 7 mai, le groupe pharmaceutique helvétique Novartis ne s'est pas seulement saisi de 20 % des droits de vote, de quoi mieux connaître la stratégie de son rival (*Le Monde* du 8 mai). Il vient également de pousser dans ses retranchements la vieille dame plus que centenaire de la pharmacie suisse. Lundi 14 mai, le conseil d'administration du groupe Roche s'est réuni sous la présidence de Franz Humer. Cette réunion, « *impromptue* », selon le *Financial Times* de lundi, était « *prévue depuis un mois* », souligne un porte-parole de Roche. Le conseil d'administration devait « *seulement* » examiner la restructuration de la division pharmaceutique, pour laquelle des décisions sont attendues « *fin mai, début juin* », a-t-il précisé. Malgré une hausse de son chiffre d'affaires de 7 % en 2000, à 17 milliards de francs suisses, celle-ci réalise des

marges de 16 % à 18 %, nettement inférieures à celles des entreprises concurrentes. Des indiscretions font état de coupes claires portant sur 5 000 à 8 000 emplois, soit 8 % à 12 % des effectifs.

Roche a-t-il aussi fait le point, lors de ce conseil, sur la stratégie à adopter dans le futur avec, en son sein, son rival de toujours ? Une semaine après l'irruption soudaine de Novartis comme deuxième actionnaire, le groupe semble camper sur ses positions : il maintient ses projets de restructuration sans tenir compte de la nouvelle situation créée. Or, Franz Humer, le PDG de Roche, a beau répéter que « *rien n'est changé pour nous* », le ver est dans le fruit.

Mardi, quelques heures après l'irruption inopinée de Novartis, il « *remerciait* » son directeur financier, Anton Affentranger. Officiellement, ce départ serait lié à une incompatibilité d'humeur. Officieusement, Anton Affentranger aurait été sanctionné pour n'avoir pas su établir de relations étroites avec Martin Ebner, l'homme d'affaires qui a vendu ses actions à Novartis.

M. Humer a également estimé qu'une fusion entre Roche et Novartis n'était pas à l'ordre du jour. Mais les analystes de la planète pharmaceutique ont déjà marié les deux groupes, estimant que leur union avait du sens et créait de la valeur. « *Si [des discussions en vue d'une fusion] aboutissaient, on verrait la création d'un des trois plus grands laboratoires mondiaux, comparable en taille à GSK ou Pfizer avec des ventes de médicaments de 23 milliards de dollars* », souligne, parmi d'autres, Paul Diggle, expert de WestLB Panmure.

INSENSIBLE AU CHANT DES SIRÈNES

M. Humer s'obstine également à considérer la présence de l'actionnaire minoritaire Novartis dans les organes de décision de Roche comme impossible : « *Sa présence au conseil d'administration soulèverait de graves questions de concurrence* », rappelle-t-il.

Ce à quoi Novartis a déjà trouvé la parade : « *Nous pensons demander un siège au conseil d'administration du groupe. Compte tenu des positions concurrentes de nos entre-*

prises, nous pouvons envisager qu'un représentant indépendant veille sur nos intérêts », souligne un porte-parole de Novartis au *Monde*.

L'entreprise, au sixième rang mondial de la pharmacie, multiplie pour sa part les appels du pied. Des cofinancements de la recherche au comarketing : « *Notre porte est ouverte aux collaborations* », souligne Novartis. La question est de savoir combien de temps Roche restera insensible aux chants des sirènes. La Commerzbank, en Suisse, prévoit que « *d'ici deux mois, Novartis effectuera un échange d'actions pour les 80 % de droits de vote qu'il ne détient pas encore et pour toutes les autres parts non assorties de droits de vote. Les problèmes de concurrence seront mineurs et l'intervention d'un troisième acteur sera découragée par les avantages pour les actionnaires d'une solution à 100 % suisse* ». Il se pourrait alors que les « *rivaux dans la même ville* » que sont Roche et Novartis soient contraints à déposer les armes.

Véronique Lorelle

Bruxelles épingle la France pour l'impréparation des PME à l'euro

AU MOMENT OÙ se tient le Salon de l'euro, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie (CCIP) à la Bourse du commerce de Paris, jusqu'au 15 mai, la Commission européenne épingle la France, dans son rapport *Eurobaromètre* du mois d'avril, pour le degré d'impréparation des petites et moyennes entreprises (PME) à l'euro. L'étude montre que 15 % des entreprises européennes n'estiment pas nécessaire de se préparer au passage à la monnaie unique, et 21 % des PME françaises.

Seulement 15 % de celles-ci ont un plan d'action détaillé, contre 32 % dans l'ensemble de l'Europe. A la question : « *Avez-vous identifié l'impact du passage à l'euro par fonctions ?* », 48 % des PME européennes répondent « *oui* », alors que cette proportion n'est que de 30 % en France. Quand on leur demande si elles ont informé leur personnel, 63 % des PME répondent « *oui* » en Europe et seulement 46 % en France. « *Les entreprises qui ne seront pas prêtes devront probablement faire face à des coûts plus élevés et à des problèmes de liquidités, particulièrement après le 28 février 2002 à minuit, lorsque les monnaies locales ne seront plus utilisées* » dans la plupart des pays européens, estime pour sa part le cabinet Dun & Bradstreet, qui vient également de réaliser une étude sur la mise en place de l'euro dans les entreprises.

Concorde : Air France va indemniser 92 familles de victimes sur 113

LES AVOCATS des assureurs d'Air France sont parvenus à un accord global d'indemnisation avec les familles de quatre-vingt-deux des cent treize passagers décédés dans l'accident du Concorde, près de Roissy, au nord de Paris, au cours de l'été 2000, a indiqué à l'AFP, M^e Fernand Garnault, un des avocats des assureurs. Des chèques seront remis entre le 15 juin et le 30 juin à sept cents ayants droit. Les différents acteurs des négociations (avocats, familles, assureurs et Air France) se sont engagés à maintenir le montant secret.

L'enveloppe globale se situerait dans une fourchette comprise entre 113 millions et 142 millions d'euros. Les montants varient, notamment, en fonction du degré de parenté avec les victimes, de leur âge, de leur situation professionnelle. Air France est assurée à 50 % auprès du groupement de la Réunion aérienne (MMA, CGU-France, Groupama, Generali France), à 30 % auprès des AGF et à 20 % auprès d'Axa.

LVMH distribue des stock-options à ses 44 000 employés

LE GROUPE de produits de luxe LVMH a annoncé, lundi 14 mai, lors de l'assemblée générale de ses actionnaires, le lancement d'un plan de stock-options ouvert à l'ensemble des quarante-quatre mille employés, à temps plein ou mi-temps, du groupe. Dans les cinquante-trois pays où LVMH est présent, chaque salarié, entré dans les effectifs au plus tard le 31 décembre 2000, aura la possibilité d'acquiescer vingt-cinq stock-options au prix de 66 euros par action (le dernier cours, lundi, était de 64,9 euros).

Le plan, baptisé Opal, présenté en quinze langues, « *vise à associer [les salariés] aux développements futurs du groupe et à ses objectifs, en particuliers le doublement du chiffre d'affaires en cinq ans* ».

Pour l'heure, Bernard Arnault, le PDG de LVMH, a annoncé un premier semestre plus difficile que prévu, du fait notamment du ralentissement américain et de la baisse du yen.

Denis Terrien quitte la présidence d'Amazon.fr

HUIT MOIS après son lancement en France, le site de vente de produits culturels en ligne, Amazon.fr, perd son PDG, Denis Terrien. Il est remplacé par son adjoint, Georges Aoun, trente ans. Début mars, la directrice du marketing et la directrice de la communication avaient démissionné.

Ces départs traduisent la montée en puissance du directeur général international d'Amazon.com, Diego Piacentini, qui coiffe de plus en plus étroitement les trois filiales européennes (Grande-Bretagne, Allemagne et France). Ils signalent aussi les difficultés du libraire en ligne américain à s'imposer en France, face au numéro un, fnac.com, le site de la Fnac. Mardi, le géant allemand Bertelsmann a annoncé à introduire en Bourse son libraire en ligne BOL, principal concurrent européen d'Amazon.com.

Alstom vend l'ex-Cegelec et renouvelle ses dirigeants

LE GROUPE FRANÇAIS Alstom a annoncé, mardi 15 mai, la vente de son secteur « *contracting* », activité de services à l'industrie et d'installations électriques, issu de l'ancienne société Cegelec. La cession de cette branche, pour 770 millions d'euros, se fera au travers d'une reprise d'entreprise par ses salariés (RES), mené par Claude Darmon, directeur général du groupe en charge d'Alstom Power, la branche énergie du groupe.

Il sera épaulé par les fonds d'investissement CDC Equity Capital (Caisse des dépôts) et Charterhouse Development Capital (filiale d'ING Barings). M. Darmon sera remplacé à la direction générale par Nick Salmon, et à la tête d'Alstom Power par Alexis Fries.

Vers la privatisation du contrôle aérien britannique

LA COMMISSION EUROPÉENNE a autorisé, lundi 14 mai, la prise de contrôle du NATS (National Air Traffic Control Services), système de contrôle aérien britannique par Airline Group, qui regroupe sept compagnies aériennes britanniques (British Airways (BA), Virgin Atlantic, British Midland (BMI), EasyJet, Britannia, Monarch, Airtours) et le gouvernement. Ce partenariat entre le public et le privé, mis en place pour la circonstance, accorde ainsi 46 % du NATS à Airline Group, 49 % au gouvernement et 5 % au personnel.

La Commission a considéré que cette opération ne constituait pas de chevauchement d'activités et ne créait, ni ne renforçait, de position dominante. La Grande-Bretagne est le premier pays au monde à privatiser dans cette proportion son contrôle aérien, et le projet a fait l'objet de vives polémiques dans le pays, la Chambre des Lords le repoussant par deux fois avant de s'incliner.

ACHATS de fonctionnement

Finie l'aventure ! Pour vos achats professionnels sur internet, partez avec Seliance.

www.seliance.com
Bienvenue sur votre place d'affaires

Fournisseurs pré-sélectionnés

Catalogue unique à prix négociés

Processus d'achat optimisé

Relation client personnalisée

Tapez www.seliance.com. Voilà, vous êtes sur votre place d'affaires, celle des entreprises qui veulent optimiser leurs achats de fonctionnement. Des fournisseurs sélectionnés, un catalogue unique, des prix négociés, une équipe à votre écoute... En devenant adhérent de Seliance, vous pilotez vos achats en toute simplicité. Votre entreprise gagne rapidement en productivité et en rentabilité. Bienvenue sur votre place d'affaires !

N° Vert 0 800 805 805

Seliance

Le CSA demande la modification des règles du jeu « Loft Story »

M6 a immédiatement accepté de ménager des moments d'intimité aux participants et de changer la procédure d'élimination des candidats. Des voix s'élèvent pour réclamer l'élaboration d'un « code de bonne conduite » pour les programmes de télévision

AU NOM du « respect de la dignité de la personne humaine », le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a décidé, lundi 14 mai, que les candidats de « Loft Story » devront bénéficier de « phases quotidiennes de répit d'une durée significative et raisonnable ne donnant lieu à aucun enregistrement sonore ou visuel ni à aucune diffusion ». Il demande à la chaîne de « ne pas valoriser (...) le processus d'exclusion et d'élimination des participants ».

« Nous inversons ainsi la logique de l'émission. Au lieu de demander qui voulez-vous chasser ?, il faudra demander qui voulez-vous garder ? », explique Dominique Baudis, président du CSA. M6, qui diffuse ce jeu depuis le 26 avril, a aus-

sitôt indiqué que « les aménagements envisagés à partir des recommandations du CSA, devraient être rendus publics ». De même, ASP Productions a remis à l'organisme de régulation les contrats des participants. Par ailleurs, le CSA devait examiner, mardi 15 mai, les suites à donner à la prise de contrôle de Bertelsmann dans RTL Group, actionnaire de M6.

« Nous devons cheminer entre deux principes : la liberté de communication et le respect de la dignité de la personne humaine. Il faut arriver à trouver le chemin, qui est étroit », explique M. Baudis qui, avec cette affaire, a pu prendre la mesure des difficultés de la régulation audiovisuelle sur le contenu des programmes. Depuis deux

semaines, en effet, les neuf sages, parmi lesquels quatre – dont le président – sont des novices en la matière puisqu'ils ont été nommés en janvier, ont consacré de longues heures à débattre de ce sujet. Ils ont épluché le code pénal pour trouver les textes législatifs leur permettant d'intervenir sur cette émission, beaucoup décriée mais que regardent plusieurs millions de téléspectateurs. Le CSA étend sa recommandation « aux éditeurs et distributeurs de services de communication audiovisuelle », une manière d'inclure TPS et Internet, qui ne font pas partie du domaine d'intervention de l'organisme de régulation. Dans un premier temps, le CSA avait notamment rappelé M6 à l'ordre sur le respect

de la législation sur l'alcool et le tabac.

« C'est comme de mettre Al Capone en prison pour fraude fiscale », ironisent les détracteurs de l'organisme de régulation, qui en attendent une intervention plus virulente. Certains lui demandent même l'élaboration d'un « code de bonne conduite » qui s'imposerait aux diffuseurs. « La question posée est l'utilisation de personnes ordinaires pour alimenter des émissions de télévision et dont on fait une sorte de chair à canon médiatique », estime Geneviève Guichenev, médiatrice à France Télévision et ancien membre du CSA.

Plutôt circonspects à propos de cette émission, certains politiques, conscients que leurs électeurs sont aussi des téléspectateurs, renvoient la balle dans le camp du CSA. Après quelques déclarations critiques de Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, Henri Weber, secrétaire national du PS, a estimé, lundi 14 mai, que « le CSA a le pouvoir et le devoir d'édicter, dans la concertation, les règles de bonne conduite permettant d'éviter les dérives malsaines ».

EXERCICE DIFFICILE

En réalité, l'intervention sur les programmes est pour le CSA un des exercices les plus difficiles. Soucieux en permanence de rappeler que « la communication audiovisuelle est libre », les conseillers excluent « tout contrôle a priori des programmes ». Répugnant à se transformer en « Père la puce » ou en censeur des nouveaux modes d'expression télévisuelle, cet organisme, principalement chargé de veiller au respect de la loi, dispose d'une faible marge de manœuvre sur les programmes.

Jusqu'à maintenant, les mesures les plus générales prises en ce sens concernent la violence. La signalétique, mise en place en novembre 1996, a été adoptée par les chaînes nationales hertziennes en clair. Ses pictogrammes permettent aux parents de guider le choix de leurs enfants dans les programmes.

devant les tribunaux, qui en avaient été saisis. Ainsi lorsqu'en 1995, dans l'émission « Osons » sur TF1, l'animateur Patrick Sébastien avait entonné « Cassez du noir », en plagiant une chanson de Patrick Bruel, le MRAP et la Licra avaient porté plainte pour incitation à la haine raciale.

M^{me} Guigou veut vérifier la nature des contrats

La ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, a annoncé, lundi 14 mai à Montpellier, avoir saisi ses services afin de vérifier la nature des contrats des participants à « Loft Story ». « Est-ce que c'est un contrat de travail qui lie ces jeunes avec la production, et si c'est un contrat de travail, est-ce que les règles du code du travail sont respectées, en termes de conditions de travail, de rémunération ?, a questionné M^{me} Guigou. Et, si ce n'est pas un contrat de travail, est-ce que c'est un contrat de participation à un jeu ? A ce moment-là, ce sont les règles du code civil qui s'appliquent, tenant à la dignité des personnes et d'autres considérations. »

La ministre, interrogée à l'issue d'une journée de visite à Montpellier, a déclaré avoir regardé « Loft Story » pour la première fois la veille et avoir trouvé l'émission « plutôt sympathique », mais « un peu lassante » à la longue. Elle estime « pouvoir comprendre que les jeunes l'apprécient et s'y retrouvent », malgré son contexte très particulier.

L'autre mode d'intervention du CSA est la rédaction des conventions avec les chaînes privées pour l'autorisation de diffusion. A propos des décisions qu'il vient de prendre pour « Loft Story », le CSA précise que « des clauses devront reprendre et préciser le contenu de cette recommandation dans les conventions en cours de négociation avec M6 et TF1, ainsi que dans les conventions des autres services de communication audiovisuelle ». Une manière de dire que les réserves apportées par le CSA à ce type d'émission devront devenir des règles générales.

Jusqu'ici, la plupart des questions de contenu ont été réglées au coup par coup et souvent

« Il y aurait mille bonnes raisons pour refuser la dérive de la télévision. Mais apparemment personne n'a assez de légitimité, donc de force pour s'y opposer. C'est principalement cela que révèle "Loft Story", estimait Hervé Bourges, ancien président du CSA, dans un entretien au Journal du Dimanche du 13 mai. Tout aussi pessimiste, un autre expert de l'audiovisuel ajoute : « Les seuls régulateurs de ce secteur sont les publicitaires. Dès que les cibles de téléspectateurs qu'ils visent rejettent un programme, ils sont les premiers à en sortir. C'est notamment ce qui s'est passé avec la violence aux Etats-Unis ».

Françoise Chirot

Aziz est connu, c'est tout ce qu'il voulait...

MAIS à quoi servent les poules dans le jardin de « Loft Story » ? Dans ce jeu où rien n'est laissé au hasard, cette question des poules commençait à devenir énervante. Lundi 14 mai, Jean-Edouard leur a donné une raison d'être, en s'inquiétant de l'état de santé d'une des volailles. « Tu t'y connais, en poules ? », a-t-il demandé à un colocataire. Habile transition pour en venir à la nomination, par les garçons, des deux filles jugées bonnes à expulser. A l'unanimité, ce furent Laure et Kenza.

« Je veux voir qui mon fils éjecte, nous a confié, juste avant le verdict, la mère de Jean-Edouard. C'est Règlements de comptes à OK. Corral. Je crois bien que la petite Laure va sauter. » Et la petite Laure sauta. Jean-Edouard, avait des raisons de se plonger dans On ne peut pas être heureux tout le temps de Françoise Giroud. Un faux indice, en fait. Car, peu après sa sortie du loft, Aziz nous avouait : « Je ne l'ai pas lu, c'était juste pour feuilleter. Chacun avait apporté un livre, alors je regardais celui-là. » Lui, Aziz, avait apporté La Cinquième Montagne, de Paolo Coelho, son « auteur préféré ».

Aziz est très content. Il est connu, et c'est tout ce qu'il voulait. On lui propose des rôles. Le lendemain de son expulsion, à l'émission « Ça cartonne pour eux », sur RTL, un auditeur visiblement calé en matière de « Loft Story » a dit qu'il trouvait l'émission « pathétique ». Le premier éliminé de l'histoire du loft, qui est par ailleurs champion de Bretagne de boxe thaï, l'a sagement renvoyé dans les cordes : « Et vous, pathétique, parce que vous regardez une émission et vous ne savez pas pourquoi ». Lao Tseu l'a dit.

ces photos. A croire que ce loft qu'ils quittent tous en pleurant beaucoup, c'est encore mieux quand ça s'arrête. Aziz a meilleure mine aujourd'hui que lorsqu'il avait été vu dans l'enclos de « Loft Story » avec dans les mains un livre de Françoise Giroud.

FORT MÉLANCOLIQUE

C'était la veille de ce funeste jeudi 10 mai où les téléspectateurs votèrent cruellement son élimination. La condamnation était imminente, il le savait, car les filles avaient désigné deux indésirables : et ce fut, pour des motifs complexes qui n'en finiront pas de réjouir les experts, Jean-Edouard le blondinet et Aziz le beur. Aziz, fort mélancolique, comme on peut le comprendre, avait des raisons de se plonger dans On ne peut pas être heureux tout le temps de Françoise Giroud. Un faux indice, en fait. Car, peu après sa sortie du loft, Aziz nous avouait : « Je ne l'ai pas lu, c'était juste pour feuilleter. Chacun avait apporté un livre, alors je regardais celui-là. » Lui, Aziz, avait apporté La Cinquième Montagne, de Paolo Coelho, son « auteur préféré ».

Aziz est très content. Il est connu, et c'est tout ce qu'il voulait. On lui propose des rôles. Le lendemain de son expulsion, à l'émission « Ça cartonne pour eux », sur RTL, un auditeur visiblement calé en matière de « Loft Story » a dit qu'il trouvait l'émission « pathétique ». Le premier éliminé de l'histoire du loft, qui est par ailleurs champion de Bretagne de boxe thaï, l'a sagement renvoyé dans les cordes : « Et vous, pathétique, parce que vous regardez une émission et vous ne savez pas pourquoi ». Lao Tseu l'a dit.

Marion Van Renterghem

La direction de « France-Soir » envisage un plan social

UN PLAN social est à l'étude à France-Soir. Cette décision a été annoncée, lundi 14 mai, devant le comité d'entreprise par les représentants du groupe italien Poligrafici Editoriale, propriétaire du quotidien. Selon eux, cette hypothèse serait la seule alternative au dépôt de bilan. Dans un premier temps, la direction, toujours à la recherche de partenaires financiers pour l'imprimerie d'Aubervilliers, envisage l'arrêt d'une des deux rotatives. Cette mesure semble indiquer que les contacts établis avec les res-

ponsables des projets de quotidiens gratuits Metro ou 20 minutes n'ont pas abouti.

Le personnel a aussitôt réagi et, lors d'une assemblée générale, a voté une déclaration à l'unanimité. Selon les salariés : « Un tel plan [est] en totale inadéquation avec les problèmes qu'il prétend résoudre. » Ils attendent de la direction « qu'elle renonce au chantage au dépôt de bilan et s'engage sur la voie d'un véritable projet de relance ».

Lors du rachat du quotidien à Georges Ghosn pour un franc sym-

bolique en décembre 2000 (Le Monde du 23 décembre), les dirigeants du groupe italien s'étaient engagés à apporter 50 millions de francs (7,6 millions d'euros) s'ajoutant aux 30 millions déjà versés lors de leur entrée au capital au printemps 2000. Depuis, les déconvenues se sont accumulées. Les ventes n'ont cessé de s'effondrer pour passer sous les 100 000 exemplaires et les projets de relance, notamment d'une édition parisienne, ont été abandonnés.

Confrontés à « des comptes plus mauvais qu'escompté » avec un déficit évalué à plus de 110 millions de francs, les représentants de Poligrafici ont été tentés d'en faire porter la responsabilité à Georges Ghosn en annonçant le dépôt d'une plainte. Parallèlement, ils avaient envisagé une réduction des effectifs de 180 à une centaine de salariés (Le Monde du 6 avril). Dans cet esprit, la clause de cession a été prolongée dans une rédaction réduite à une soixantaine de journalistes.

Michel Delberghe

DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : Sun Media, le deuxième groupe de presse canadien (filiale de Quebecor), a annoncé, lundi 14 mai, une réduction de 5 % de ses effectifs. Ce plan touchera 302 emplois dans les quotidiens. Pierre Francœur, PDG de Sun Media, justifie ces mesures par « le ralentissement de l'économie, la hausse du prix du papier journal et la baisse des revenus publicitaires ».

■ **DROIT À L'IMAGE** : le juge des référés du tribunal de grande instance de Marseille a interdit lundi à France 2, la diffusion d'images filmées sans autorisation du président de l'Olympique de Marseille Robert Louis-Dreyfus, qui devaient figurer dans un reportage diffusé le soir même.

EUROPAGES, L'ANNUAIRE EUROPEEN DES AFFAIRES

Précédente Suivante Recharger Accueil Rechercher

Adresse : http://www.europages.com/

Et si c'était à Bristol qu'on fabriquait les meilleurs cartons ?

www.europages.com

Achetez mieux, Vendez plus

Avec Mediapost, vous ciblez qui vous souhaitez. Pas les autres !

NON. OUI. NON.

Pour identifier les profils susceptibles de réagir à vos messages, vous profitez de l'expertise en géomarketing de Mediapost, ainsi que d'une base de données locales unique, segmentée en 51 000 quartiers de 500 foyers. Avec le concours de FINSEE, SECODIP, la SOFRES, CONSODATA et CLARITAS, vous affinez les informations dont vous disposez pour optimiser votre politique de marketing de proximité en boîte à lettres.

THE SALES GROUP INC. 100 Westmore D 042 110 000 - Westmore Bristol Street

Pour en savoir plus : 01 58 07 10 32 ou www.mediapost.fr

mediaPOST

La puissance, tout en finesse.

VALEURS EUROPÉENNES

L'action Mediaset, le groupe de médias contrôlé par le futur président du conseil italien Silvio Berlusconi, a terminé en léger repli, lundi 14 mai, de 0,25 %, à 12,21 euros, malgré la victoire du Cavaliere aux élections. L'éditeur Mondadori a perdu pour sa part 3,37 %, à 10,04 euros. En revanche, l'assureur Mediolanum, partiellement contrôlé par Berlusconi, a gagné 1,67 %. L'action Fiat s'est, elle, valorisée de 2,7 %, lundi, malgré l'annonce par le constructeur italien d'une perte dans sa division automobile au premier trimestre. Fiat a précisé qu'il maintenait son objectif d'amélioration du bénéfice d'exploitation du groupe dans son ensemble pour

l'exercice 2001. L'action Marconi Plc, du fabricant d'équipements de télécommunications britannique, a terminé en baisse, lundi, de 5,39 %, à 3,51 euros, tandis que son concurrent finlandais, le numéro un du secteur Nokia, abandonnait 3,8 %. L'action British Telecom, en repli de 4,75 %, à 5,01 euros, a continué à se ressentir de la restructuration de grande ampleur annoncée la semaine dernière. BT a aussi annoncé le report du lancement de ses services de téléphonie mobile de troisième génération. Son homologue espagnol Telefonica a perdu 1,94 % avant la publication des résultats trimestriels mercredi.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: AUTOMOBILE. Includes entries for AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, CONTINENTAL AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: BANQUES. Includes entries for ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: CONGLOMÉRATS. Includes entries for D'IETTEREN SA, AZEL, GBL, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries for ATLANTIC TELECO, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: CONSTRUCTION. Includes entries for ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries for ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: CHIMIE. Includes entries for AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: PHARMACIE. Includes entries for ACTELION N, ALTANA AG, ASTRAZENACA, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries for ABB N, ADECCO N, AEROPORTI DI RO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: ÉNERGIE. Includes entries for BG GROUP, BP, CEPSA, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries for 3I GROUP, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Includes entries for ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: BIENS DE CONSOMMATION. Includes entries for AHOLD, ALTADES, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 14/05. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries for ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.

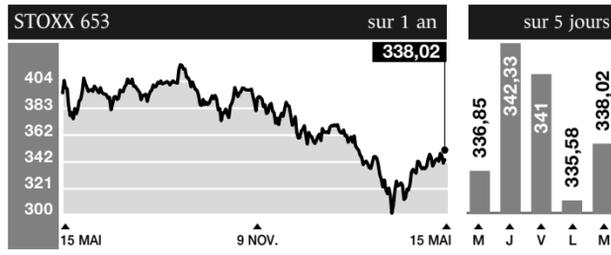


Table listing various companies and their stock prices, including RICHEMONT UNITS, ROY.PHILIPS ELE, RYANAIR HLDGS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACTELION N, ALTANA AG, ASTRAZENACA, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB N, ADECCO N, AEROPORTI DI RO, etc.

Advertisement for Volkswagen Golf. Includes image of the car and text: 'On devrait toujours pouvoir maîtriser sa trajectoire. ESP de série sur Golf.' with VW logo.

Table listing various companies and their stock prices, including CDB WEB TECH INT, CGIP, CMG, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including 3I GROUP, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AHOLD, ALTADES, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.



Table listing various companies and their stock prices, including SINGULUS TECHNO, SKIF -B, SMITHS GROUP, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including B SKY B GROUP, CANAL PLUS, CAPITAL RADIO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AHOLD, ALTADES, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AIRSPRAY, ANTONOV, CTAC, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table with columns: Cours en euros, % Var. 14/05. Section: AMSTERDAM. Includes entries for AIRSPRAY, ANTONOV, CTAC, etc.

Table with columns: Cours en euros, % Var. 14/05. Section: BRUXELLES. Includes entries for ARTHUR, ENVIPOCO HLD CT, FARDIS B, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO: FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce. CODES PAYS HORS ZONE EURO: CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark

VALEURS FRANCE

Le groupe Alstom, qui a annoncé, lundi 14 mai, une baisse de 41,5 % de son bénéfice net, à 204 millions d'euros, lors de son exercice annuel, clos au 31 mars, et une légère amélioration de sa marge opérationnelle de 4,7 % contre 4,5 %, voyait son titre céder 0,29 % lors des premiers échanges, mardi matin.

L'annonce, par le groupe Suez, de l'augmentation de 33,1 % de son chiffre d'affaires trimestriel à 10,5 milliards d'euros, a été bien accueillie par les marchés. L'action était, mardi en début de matinée, en hausse de 1,53 % à 34,5 euros.

L'action du groupe de défense Thales (ex-Thomson-CSF), dont l'activité au premier trimestre a crû à périmètre constant, de 10,5 % - à 1 825 millions d'euros - enregistre une forte hausse de 3,88 %, mardi peu après l'ouverture et s'échangeant à 46,32 euros.

Le secteur des services informatiques, en pleine croissance, porte le groupe Steria, qui a annoncé un chiffre d'affaires au premier trimestre de 111,59 millions d'euros, en hausse de 45 %. L'entreprise qui déclare « escompter pour 2001 une croissance supérieure à celle de son marché des logiciels et services » voyait son titre s'élever, au début de la matinée, à 139 euros, en hausse de 2,81 %.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 15 MAI Cours à 9 h 57
Demier jour de négociation des OSRD : 25 mai

Table of market data for France, including ACCOR, AGF, AFFINE(XIMM), AIR FRANCE, AIR LIQUIDE, etc.

Main table of market data for France, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for Europe, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for International markets, listing various companies and their stock prices.

ABRÉVIATIONS
S = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
● coupon détaché; ● droit de préemption; ● contrat d'attribution;
♦ = offert; † = demandé; ‡ = offre réduite; † = demande réduite;
○ = cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1):
Lundi date mardi : % variation 31/12; Mardi date mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi : compensation; Vendredi date samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 14 MAI
Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices.

Main table of market data for Second Marché, listing various companies and their stock prices.

Table of market data for Second Marché, listing various companies and their stock prices.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 14 mai

Table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Main table of market data for SICAV et FCP, listing various funds and their values.

Main table of market data for LA POSTE, listing various funds and their values.

Table of market data for LA POSTE, listing various funds and their values.

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

SCIENCES Venue du centre de l'Europe, la rage, réapparue en France après une disparition de plus d'un demi-siècle, vient d'être totalement éradiquée, selon le ministère de

l'agriculture. ● LE VIRUS a contaminé près de 50 000 animaux depuis 1968. A la fin des années 1980, les pouvoirs publics ont décidé d'éradiquer cette zoonose. La dissémination

massive d'appâts a permis de vacciner les renards, principaux vecteurs de la maladie. ● SI AUCUN cas de rage humaine n'a été enregistré depuis longtemps, près de 15 000

personnes à risque consultaient chaque année un centre spécialisé. ● LA VACCINATION antirabique des animaux domestiques n'est plus obligatoire aujourd'hui, sauf dans la Mosel-

le. Les chauves-souris restent un facteur de risque de contamination du fait du commerce qui s'est développé autour de roussettes d'Égypte et d'autres chiroptères.

La France est parvenue à se débarrasser de la rage

Trente-trois ans après sa réapparition dans l'Hexagone, cette redoutable zoonose virale a pu être éradiquée grâce à une politique exemplaire de vaccination et de santé publique

À UNE ÉPOQUE où les maladies animales, nouvelles ou non, semblent en continuelle expansion, c'est un bulletin de victoire à la fois original et encourageant que vient de signer Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Le document marque une étape importante dans la lutte contre la rage, l'une des maladies les plus redoutables parmi celles qui, affectant l'animal, peuvent se transmettre à l'homme.

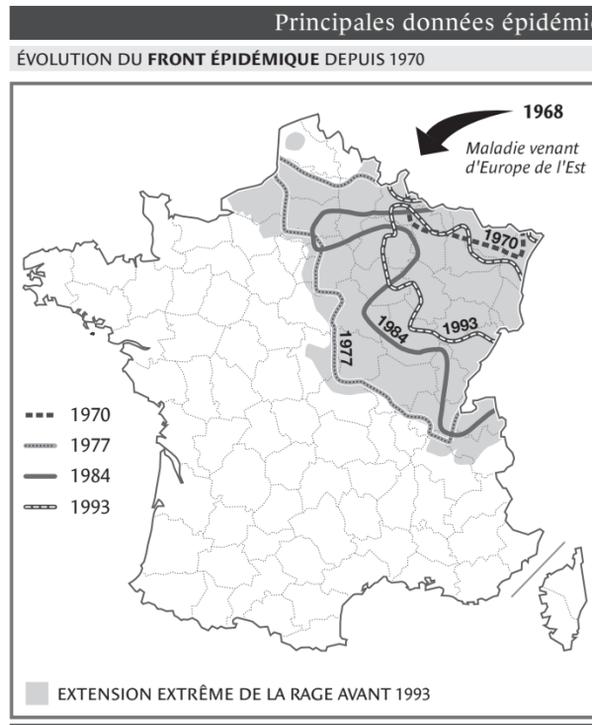
Un arrêté publié au *Journal officiel*, daté du 10 mai, lève ainsi le statut d'espace « officiellement déclaré atteint de rage » pour cinq départements : Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Bas-Rhin. Comme ils étaient les derniers concernés par cette zoonose, la France va retrouver le groupe des « pays indemnes », selon les critères définis conjointement par l'Organisation mondiale de la santé et l'Office international des épizooties.

50 000 CAS EN TRENTE-TROIS ANS

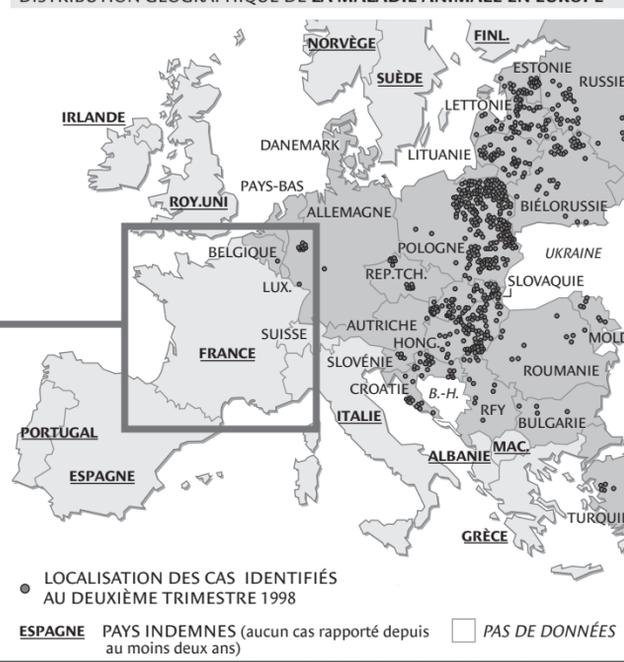
Venue du centre de l'Europe, la rage était réapparue en France en 1968 alors qu'elle avait disparu de l'Hexagone depuis un demi-siècle. En trente-trois ans, près de 50 000 cas d'infection par le virus rabique ont été diagnostiqués, dont environ 40 000 chez des animaux sauvages et 10 000 chez des animaux domestiques. C'est à la fin des années 1980 que les pouvoirs publics ont décidé d'entreprendre une action de grande ampleur visant à l'éradication de cette zoonose dès l'an 2000.

On observait alors une inquiétante progression géographique des cas de contamination animale. Ainsi, alors qu'une relative stabilisation (2 227 cas diagnostiqués) avait été enregistrée en 1968, l'année suivante avait vu une nette recrudescence (4 212 cas) due, expliquait-on alors, à un hiver doux et à une augmentation de la densité des renards, principale cible du virus rabique.

Outre les renards, la rage peut aussi être diagnostiquée chez des blaireaux, des fousines ou des putois, ainsi que chez des chats, des chiens, des moutons ou des bovins. « La progression de l'épidémie ne doit pas entraîner d'affo-



DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DE LA MALADIE ANIMALE EN EUROPE



lement, expliquait alors Hervé Bourhy, du Centre national de référence de l'Institut Pasteur de Paris (*Le Monde* du 20 février 1990). Il convient toutefois d'informer largement les populations, qui ne sont pas habituées au risque de contamination rabique. L'une des mesures essentielles consiste à ne pas toucher aux animaux sauvages, en particu-

lier à ceux qui, de manière tout à fait anormale, ne s'enfuient pas à la vue de l'homme. » Début 1990, l'inquiétude des spécialistes grandit à la suite de la découverte de la contamination d'un renard dans le département du Cher, une observation qui témoignait de la rapidité de la progression de la maladie. Déplaçant depuis une vingtaine

d'années son front d'est en ouest, l'épidémie s'était alors scindée en deux branches. L'une avait contourné Paris par le nord pour gagner les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, tandis que l'autre, après avoir touché la Nièvre, semblait buter sur la Loire, le fleuve réalisant, pensait-on, une sorte de barrage naturel contre la progression de l'épidémie. Le cas du Cher montrait pourtant qu'il n'en était rien.

VACCINATION PAR VOIE ORALE

Conscients des dangers liés à la diffusion de l'endémie rabique et des risques croissants de contamination humaine, les pouvoirs publics décidèrent de lancer des campagnes de vaccination des renards par voie orale dans plusieurs départements du nord-est et de l'est de la France : Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse, Doubs, Côte-d'Or, Seine-et-Marne. Le vaccin antirabique était alors dissimulé dans des appâts alimentaires,

dont ces animaux sont très friands. Jusqu'alors distribués manuellement, ces appâts « vaccinateurs » commencèrent à être répartis par hélicoptère, une méthode beaucoup plus rapide et moins coûteuse. En pratique, le vaccin (fait de virus vivants enfermés dans une capsule) est incorporé dans une tablette alimentaire fabriquée à partir de graisses animales et de farine de poisson. Ces appâts, qui ne doivent pas être manipulés à main nue, sont stockés et distribués congelés. Leur décongélation dégage une odeur nauséabonde pour l'homme, mais particulièrement alléchante pour les renards.

A la vitesse maximale de 12 km/h et en volant à moins de 100 m d'altitude, l'hélicoptère permet de déposer 15 appâts par kilomètre carré dans les zones fréquentées par les renards. « Si de telles opérations étaient étendues dans les trois à cinq ans à venir à l'ensemble du territoire français actuellement infecté par le virus de la rage, les

bénéfices réalisés devraient porter, dans les dix à douze années à venir, sur plusieurs dizaines de millions de francs annuels », pouvait-on lire, en 1989, dans le *Bulletin épidémiologique* du ministère de la santé.

Les spécialistes estimaient aussi que cette stratégie vaccinale permettrait de réduire notablement le nombre de personnes traitées chaque année en France pour « suspicion » de rage. Car, si aucun cas de rage humaine après contamination n'avait plus été diagnostiqué en France depuis longtemps, près de quinze mille personnes à risque (victimes de morsures, de griffures ou de contact avec un animal suspect) venaient, chaque année, consulter un centre spécialisé. Dans le même temps, 8 000 traitements (par vaccination antirabique) étaient mis en œuvre (*Le Monde* du 1^{er} novembre 1989).

En octobre 1997, plusieurs éléments laissaient penser que l'objectif de l'éradication était pratiquement atteint grâce à la poursuite d'une politique sanitaire associant une rigoureuse surveillance épidémiologique à des campagnes répétées de vaccination par hélicoptère au printemps et en automne. Les spécialistes du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires (Cneva) demandaient toutefois le maintien d'une stricte vigilance.

Le dernier cas de rage ayant été recensé fin 1988, le succès peut aujourd'hui être annoncé par le ministère de l'agriculture, qui souligne toutefois qu'une politique préventive reste en vigueur sur le territoire national. Les actions maintenues comprennent des vaccinations par voie orale des renards aux frontières, un système de surveillance des animaux suspects ainsi que la possibilité d'intervention d'urgence si un cas de rage devait à nouveau être diagnostiqué. Par mesure de précaution, les contraintes sanitaires imposées à l'importation, à des fins commerciales, de carnivores domestiques en provenance de pays tiers - vaccination et test sérologique obligatoires pour les animaux provenant de pays non indemnes de rage - vont être renforcées.

Jean-Yves Nau

Les vampires ne seraient que de simples enragés

BRAM STOKER, le créateur de *Dracula*, doit se retourner dans son caveau. Le créateur du mythe du célèbre vampire des Carpates pourrait voir relégués au rang d'accessoirs folkloriques gosses d'ail, cercles d'eau bénite et autres crucifix. La science moderne - Pasteur en l'occurrence - a peut-être trouvé la parade : un simple vaccin suffirait à éradiquer cette engeance maléfique. Les mystérieux vampires ne seraient en effet que de simples enragés.

C'est du moins la thèse soutenue par Juan Gomez Alonso, neurologue à l'hôpital Xeral, à Vigo (Espagne), qui, en septembre 1998, a publié, dans la revue *Neurology*, une étude montrant que les légendes de vampires avaient pris naissance en Europe centrale au moment où sévissaient des épidémies de rage, notamment en Hongrie, entre 1721 et 1728. Le médecin a dressé le tableau comparatif des signes cliniques liés à la rage et des comportements attribués aux vampires. Les similitudes sont aussi convaincantes que celles déjà observées chez les personnes atteintes de porphyrie, une maladie sanguine rare (*Le Monde* daté 9-10 juin 1985).

Juan Gomez Alonso a ainsi noté que 25 % des enragés tentent de mordre leurs semblables, et qu'ils présentent fréquemment des signes d'hypersexualité. « La littérature rapporte le cas de patients ayant jusqu'à trente rapports sexuels par jour »,

assure-t-il. Ils présentent des comportements agressifs attribués à des lésions du système limbique, tandis que les atteintes de l'hypothalamus se traduisent par des perturbations du cycle du sommeil et des insomnies. L'aversion pour l'ail s'explique également par une hypersensibilité aux odeurs souvent observée chez les porteurs du virus rabique, qui ne supportent pas les lumières vives. Ils deviennent hydrophobes et l'une des phases de l'infection s'accompagne par une rétraction des muscles faciaux, qui découvre les dents, mais aussi par des vomissements sanguinolents...

CORPS GORGÉS DE SANG

Le neurologue est allé plus loin, explorant des documents d'époque relatant l'exhumation de cadavres de vampires présumés, qui à la grande surprise des témoins, semblaient encore frais, et gorgés de sang liquide. En cas de mort par asphyxie, issue fréquente de la rage, le sang coagule lentement, assure Juan Gomez Alonso. La bonne conservation des cadavres peut aussi s'expliquer par un phénomène de saponification, qui, en cas d'inhumation en milieu humide, « transforme les tissus sous-cutanés en une substance cireuse ». Bref, la rage est aussi imaginative que les romanciers soupçonnés de lui avoir également emprunté la légende du loup-garou.

Hervé Morin

Les chauves-souris laissent planer un risque

L'ÉRADICATION de la rage en France ne doit pas masquer la réalité épidémiologique internationale : plus d'un siècle après la mise au point, par Louis Pasteur, d'une vaccination thérapeutique efficace, la rage demeure responsable, chaque année, de plusieurs dizaines de milliers de décès à travers le monde. Si les travaux de Pasteur ont bien ouvert la voie à un traitement efficace après exposition au virus, ce traitement est encore loin d'être applicable à tous ceux qui en auraient besoin. La grande majorité des infections humaines par le virus rabique surviennent en Asie (en Inde notamment), en Amérique du Sud et en Afrique. En Europe de l'Ouest, la vaccination des chiens domestiques et l'élimination des chiens errants au cours des dernières décennies avaient permis une réduction notable des cas de rage canine alors que ces derniers furent longtemps responsables de la majorité des contaminations humaines.

« En France, depuis la réapparition de la rage en mars 1968, les cas de rage humaine sont restés exceptionnels, rappelle le professeur Bruno Hoen (service de maladies infectieuses et tropicales, CHU de Besançon) dans *La Revue du Praticien* (1999, 49). Depuis cette date, une quinzaine de cas ont été rapportés. Il s'agissait toujours de cas "importés", c'est-à-dire secondaires à des morsures contractées à l'étranger. »

La politique de vaccination à grande échelle des renards dans les départements directement confrontés au risque rabique a conduit à une réduction spectaculaire des animaux enragés diagnostiqués en France depuis 1989. Le nombre des renards enragés officiellement recensés est passé de 3 340 en 1989 à 1 285 en 1992 et à 4 en 1998. Les cas de chats contaminés sont passés respectivement de 117 à 49 et 1, et ceux des chiens de 52 à 30 et 1. Cette évolution illustre pleinement l'intérêt qu'il peut y avoir, d'un point de vue sanitaire, à prévenir grâce à la vaccination le risque de transmission virale.

NOUVEAU MODE DE DIFFUSION

En Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, la transmission de la rage à l'homme continue à se faire par l'intermédiaire des chiens et des chats, mais aussi par les ovins et bovins. La contamination des animaux domestiques trouve sa source chez les carnivores sauvages (renard,

loup, mouffette ou blaireau) mais aussi chez les vampires et les chauves-souris.

« Jusqu'en 1989, la rage des chauves-souris était limitée au continent américain, rappelle le professeur Hoen. Depuis cette date, cinq chauves-souris contaminées ont été identifiées en France. Il s'agit toujours de la même espèce (*Eptesicus serotinus*). Ce nouveau mode de diffusion de la maladie pose le problème de son contrôle épidémiologique puisque des chauves-souris enragées ont pu être retrouvées à plusieurs centaines de kilomètres du foyer rabique connu le plus proche et qu'il a été démontré récemment que cet animal pouvait transmettre la maladie aux moutons. » L'Office international des épizooties (OIE) rappelle que, début 1999, une chauve-souris frugivore d'Égypte (une roussette) importée

de Belgique et vendue dans une animalerie de Bordeaux fut retrouvée infectée par une souche de virus rabique d'origine africaine. Cette découverte conduisit à la vaccination préventive de 122 personnes.

« Les roussettes ne sont pas présentes en Europe mais sont vendues depuis quelques années comme animaux de compagnie, rappelle l'OIE. La vente de la roussette d'Égypte et d'autres chiroptères, légale dans l'Union européenne, serait certainement à revoir rapidement compte tenu des risques sanitaires liés aux chauves-souris des pays tropicaux. » Peut-être faudra-t-il ainsi, après la vaccination orale des renards, inventer demain une autre parade préventive concernant les mammifères volants.

J.-Y. N.

AIR TT*

Vois Paris Scandinavie à petits prix

* Récupérez du Temps de Travail en notre compagnie

Vois aller et retour* au départ de Paris : Copenhague : 1 743 FF
Göteborg : 1 840 FF - Helsinki : 1 839 FF - Malmö : 1 720 - Oslo :
1 969 FF - Stockholm : 1 835 FF. Contactez SAS au 0 801 25 25 25
ou www.scandinavian.net ou votre agence de voyages.

*Taxes aéroportuaires incluses - Offre soumise à conditions

L'esprit scandinave



Avec le Liverpool FC, Gérard Houllier a retrouvé la voie du succès

Le club anglais joue la finale de la Coupe de l'UEFA face aux Espagnols d'Alavés Vitoria

Après avoir emporté la coupe de la Ligue, puis la Cup, Liverpool joue, mercredi 16 mai, à Dortmund (Allemagne), la finale de la Coupe de l'UEFA face

aux Basques d'Alavés Vitoria. A la tête de l'équipe, depuis 1996, Gérard Houllier, cinquantetrois ans, a su rendre le moral à la cité des Beatles

comme il a su refaire ses preuves, lui qui fut entraîneur déchu de l'équipe de France et directeur technique de la Fédération française (FFF).

LIVERPOOL

de notre envoyé spécial

L'enveloppe de Gérard Houllier, le manager du Liverpool FC, est en rondeurs mais le noyau est dur. Il fallait cette détermination pour faire ce qu'aucun « Liverpoolien » n'avait espéré : participer à trois finales de coupes en une seule saison. Après avoir enlevé au début du printemps la coupe de la Ligue, les « Reds » ont gagné (2-1) la Cup, le 12 mai, face à Arsenal (l'autre club « français » dirigé par Arsène Wenger), et disputaient la coupe de l'UEFA, le 16 mai, contre les Espagnols d'Alavés Vitoria. Malgré ces succès, le premier contact avec l'« homme miracle » est plutôt rude : « Arsenal ? Je ne commente jamais ce qui se passe dans d'autres clubs. » Puis Gérard Houllier se ravise : « Arsène Wenger est un ami. On se téléphone toutes les semaines. Il est plus cool de tempérer que moi. C'est grâce à lui que je suis ici. »

L'artisan de ce véritable triomphe ne veut pas crier victoire. D'abord, son équipe, troisième en championnat derrière Arsenal et Manchester United, si elle a le vent en poupe, reconnaît-il, n'est pas encore la meilleure. Ensuite, les attaquants ont du mal à accepter son système de rotation systématique des joueurs et sa tactique résolument défensive. Enfin, Liverpool FC,

entreprise privée appartenant à une famille locale, les Moores, n'est pas aussi riche que ses concurrents, cotés en bourse. « J'ai de l'argent pour les transferts, mais pas autant que j'aimerais, avoue-t-il. Heureusement que j'ai du flair pour trouver les bonnes occasions. » A l'instar de la révélation de la saison, le Finlandais Jari Litmanen qui végétait à Barcelone et qu'il a acheté sans prime de transfert.

Liverpool fait ci, Liverpool a décidé ça. Il parle de lui à la troisième personne, c'est plus pratique. Non pas comme un pluriel de majesté, par une mégalomanie galopante ; c'est plutôt le regard de satisfaction toute simple de l'expatrié français dans ce trou perdu du Nord-ouest ; de celui qui a rendu espoir à toute une région en mal de considération, le Merseyside.

fait recette à Liverpool. Mais désormais, à l'exception des fans des bleus d'Everton, le club rival, au notable au chômeur, tout le monde ne jure que par celui que le Liverpool Echo appelle affectueusement le « Boss ».

Au bar de l'Hôtel Adelphi, le palace victorien blanc témoin de la splendeur du temps passé, Alan Hedge ne tarit pas d'éloges : « Ah, quel homme ! On était désespéré par le manque de succès comme des drogués privés de dose. Grâce à lui, la ville reprend des couleurs ! » Aux yeux de l'auteur du best-seller « Faith of our Fathers » consacré à trois générations de fans, Gérard Houllier est un Liverpoolien pur sucre. Pedigree impeccable : professeur de français dans un lycée du coin dans les années 1960, supporteur de longue date des « Rouges » lors de la décennie 1980, quand ils raflaient tous les trophées, source de chaleur nordiste et expérience ouvrière à Lens.

IMAGE JUSQU'ICI NÉGATIVE

Jusqu'à son arrivée, en 1996, comme comanager aux côtés de Roy Evans, la cité des Beatles avait du mal, malgré les efforts de rénovation, de se défaire de sa mauvaise réputation. Les tragédies du Heysel et de Sheffield provoquées par la fureur de ses hooligans, l'assassinat du bambin James Bolger par deux adolescents et les années de décadence économique accompagnées de remous politiques et sociaux avaient fait du grand port industriel l'exemple de la faillite. Une image négative gommée par les succès de Houllier-le-magnifique. Même aux moments les plus sombres du théâtre, le ballon rond a toujours

traîneur José Manuel Esnal dit « Mané ». Arrivé au club en 1997, ce petit homme moustachu, faux modeste, amateur de phrases pleines de bon sens (« Ce qui paraît simple souvent se complique ») et de vérités de La Palice (« Un match commence avec un score de 0-0 »), a réussi à conduire le club en D1 dès sa première année aux commandes avec en prime un exploit en Coupe d'Espagne : l'élimination du Real Madrid.

Son secret ? « Le travail, l'ordre et le soutien du public », dit-il. Car « Mané » n'a pas bénéficié de recrutements spectaculaires pour construire son Alavés, une équipe défensive sachant courber l'échine et attaquer en contre. « L'équipe adverse domine pendant 90 minutes, a l'impression de bien jouer et quand tu regardes le match tu as cette impression, là aussi. Mais à l'arri-

ère, c'est Alavés qui gagne. Au début, on croyait que c'était de la chance. Aujourd'hui, on est sûr que cela n'en est pas », explique un journaliste sportif du *Correo*. Alavés a tout de même su profiter d'un petit coup de pouce de la providence à la fin de sa première saison en D1. Le club ne s'est sauvé de la relégation que lors de la dernière journée grâce à une victoire surprise contre la Real Sociedad, autre club basque, qui avait

pour recruter à vil prix des joueurs de qualité, qui savent que leur salut passe par le travail. Le club repose sur une brochette de mercenaires, du gardien argentin Martín Herrera et ses compatriotes Desio, Brandon et Astudillo, en passant par le Brésilien Magno Mocelin, le Croate Juricka Vucko, le Norvégien Dan Eggen, le Yougoslave Ivan Tomić ou l'Uruguayen Ivan Alonso.

Comme Guy Roux, « Mané » sait faire « éclore » des joueurs. Il a ainsi recruté Jordi Crujeff, le fils de Johan, qui se morfondait sur les bancs de grands clubs (Manchester United ou Barcelone), pour en faire un élément indispensable. Et il a réussi à amener de la D2 à l'équipe nationale, le rugueux défenseur central Oscar Tellez, devenu un cauchemar des attaquants de la Liga.

Basques aux convictions modérées

Il est impossible de dissocier Alavés de son environnement politique. Vitoria, capitale administrative du Pays basque, abrite le gouvernement et le Parlement régional basque. La province d'Alava est la plus modérée des trois provinces basques. Vitoria est un fief du Parti populaire (PP, droite) et, dimanche 14 mai, lors des élections régionales, le PP est arrivé en tête (35,2 %) devant le Parti nationaliste basque (29,1 %), alors que les radicaux d'Euskal Herritarrok n'ont réuni que 5 % des suffrages. Le club d'Alavés n'adopte pas la même politique que son voisin, l'Athletic Bilbao, qui ne recrute que des joueurs basques. Sept joueurs garantissent toutefois l'identité régionale.

Néanmoins, le club de football comme le club de basket-ball (Tau Vitoria), finaliste malheureux de l'Euroleague, se sont, contre le gré de leurs dirigeants et des joueurs, transformés en des caisses de résonance politique, les supporters profitant des rencontres pour faire la démonstration de leurs convictions.

déjà assuré son maintien et ne pouvait plus se qualifier pour une coupe européenne. Solidarité régionale ?

En 2000, le club disposait du 18^e budget de la Liga mais a terminé à la 6^e place du championnat, décrochant sa qualification pour l'UEFA après avoir longtemps occupé la deuxième place du classement. La qualification européenne a permis de revoir le budget à la hausse : 160 millions de francs, ce qui place Alavés au 11^e rang de l'élite espagnole. « Mané » n'a pas son pareil

road aux problèmes d'installation des nouveaux venus en passant par les contraintes diététiques, rien ne lui échappe. Au berceau du roi-foot, les considérations collectives priment toujours les impératifs individuels.

Cependant, à l'inverse de ses confrères anglais, Houllier se veut disponible et passe beaucoup de temps en tête à tête avec les « gars » (lads). Ce patron dur, en revanche, a horreur des têtes à claques, des forêts en gueule, de ceux qui essaient de le bluffer. Et il faut que ça réponde et vite. Les stars sont payées pour ça. « Sa grande force : quand il a un plan d'action, il y tient. Gérard est plutôt têtue de nature, comme savent l'être les gens d'ici », insiste Chris Bascombe, chroniqueur de foot à *L'Echo*.

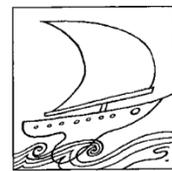
Son style de communication directe, la décontraction suffisante pour assurer un bon contact et un anglais impeccable avec un accent très *French* passent bien auprès de la presse. Ce dévotateur de journaux est toutefois très « touchy », très susceptible à propos de ce qu'on dit de lui. En particulier la bonne vingtaine d'anciens joueurs du club reconvergent en commentateurs sportifs dont les critiques parfois méchantes le blessent davantage qu'il ne veut l'admettre. Mais il n'est pas très loquace sur sa vie privée : « Mes journées n'ont que vingt-quatre heures. J'aime être avec des amis, un bon repas ? un verre de vin. Je me régénère très vite. Je ne suis pas quelqu'un de stressé. »

Marc Roche

Série d'incidents dans la course Cherbourg-Tarragone

Le circuit des multicoques vit une crise de croissance

SAMEDI 13 MAI, huit trimarans se sont élancés de Cherbourg pour rallier Tarragone (Espagne) par le détroit de Gibraltar via les Açores (2 705 milles). Lundi 14 mai, l'expérience avait déjà tourné court pour trois bateaux : *Bonduelle* (Jean Le Cam) a renoncé dès la veille à cause d'un problème de gréement, *Banque-Populaire* (Lalou Roucayrol), lui, a abandonné après le bris de son crochet de trinquette (voile d'avant) ; et l'équipage de *Biscuits-La-Trinitaine - Team-Etypharm* (Marc Guille-



VOILE

mot) a demandé à être hélitreuillé après l'explosion de son flotteur tribord dû à une collision avec une épave. Engagé dans la course, le *Fuji-film* flambant neuf de Loïck Peyron avait déjà renoncé à la veille du départ (défaut de structure et fissure d'une pièce de renfort soutenant le mât).

Un peu bousculés par l'annonce tardive (décembre 2000) du lancement du Challenge Mondial Assistance (Cherbourg-Tarragone) qui lance la saison plus tôt qu'à l'accoutumée, les équipages des multicoques engagés ont pris la mer sans certitude. Si les épreuves du Grand Prix donnent l'occasion de réparer les éventuels dégâts du bord chaque soir après les régates, la course hauturière reste une spécialité où les avaries sont souvent synonyme d'abandon.

Les « bêtes de course » les plus récentes comme *Banque-Populaire*, qui n'avait parcouru que 300 à 400 milles avant le départ ou *Bonduelle*, mis à l'eau en octobre 2000, abordaient heureusement cette épreuve comme une étape de fiabilisation sans enjeu sportif.

« Ca me rappelle les souvenirs pas forcément bons de l'an passé, confiait d'ailleurs de Cherbourg Lalou Roucayrol, qui avait perdu, en mai 2000, un autre *Banque-Populaire* tout neuf en plein Atlantique nord lors de la Transat anglaise. Mais l'aspect positif, c'est qu'on est en accord avec notre sponsor pour effectuer un travail dans la durée. » Les autres concurrents - *Bayer* (Yvan Bourgnon), *Biscuits La Trinitaine-Team Etypharm* (Marc Guillemot) ou *Groupama* (Franck Cammas) - ont tous effectué cet hiver de gros travaux sur des chantiers peu nombreux et souvent débordés par l'abondance de la tâche.

Seuls *Foncia* (Alain Gautier) et *Belgacom* (Jean-Luc Nélias), qui ont commencé par ailleurs la construction de nouveaux trimarans, se sont contentés de modifications mineures. « On est sensiblement dans notre configuration de l'an passé », dit Alain Gautier, qui a choisi de décaler de l'été 2001 à janvier 2002 la mise à l'eau de son nouveau bateau « pour voir ce qui se fait ailleurs. »

DÉPÊCHES

■ **BOXE** : le champion olympique de Sydney, *Brahim Asloum*, a signé son troisième succès professionnel dans la catégorie des coqs en battant le Mexicain Victor Martinez par KO à la 3^e reprise d'un combat prévu en six, lundi 14 mai, au Palais des sports de Paris.

■ **CYCLISME** : le Suisse *Roland Meier* (*Team Coast*), âgé de trente-trois ans, a été contrôlé positif à l'érythropoïétine (EPO), lundi 14 mai, à la suite d'un contrôle inopiné effectué, le 19 avril, après la Flèche wallonne.

■ **FOOTBALL** : *Bernard Tapie*, responsable du secteur sportif de l'Olympique de Marseille, a affirmé, lundi 14 mai, que, sur 39 joueurs évoluant au club, il y en a « 19 de trop ». « Cette année, les pertes d'exploitation vont se monter à 140 millions de francs. Il faut donc faire 140 millions d'économies sur l'année qui vient. Or, même en raclant les fonds de tiroirs, en serrant bien les vis, ce qui est hors sportif peut représenter 10 à 15 millions d'économie », a déclaré Bernard Tapie. Cela signifie qu'il faut faire plus de 120 millions d'économie sur la masse salariale des joueurs, charges comprises. Le responsable financier du club, Pierre Dubiton, a déjà annoncé un « plan social » qui devrait toucher « un tiers du personnel administratif » qui compte 53 salariés. Pour Bernard Tapie, cette obligation d'économiser écarte les rumeurs de transferts de joueurs tels que les internationaux David Trezeguet (*Juventus Turin*) ou Alain Boghossian (*Parme*).

■ **Le Maroc s'est porté candidat, lundi 14 mai, à l'Organisation du Mondial 2010.** Le roi Mohammed VI a donné ses instructions pour réaliser les infrastructures sportives nécessaires.

■ **GOLF** : l'Américaine *Morgan Pressel* est devenue, lundi 14 mai, à l'âge de douze ans, une des plus jeunes concurrentes à se qualifier pour l'US Open féminin, qui aura lieu le 31 mai, en Caroline du Nord.

■ **OLYMPISME** : le rapport de la commission d'évaluation du Comité international olympique (CIO), qui devait être rendu mardi 14 mai, est favorable à Paris, a-t-on affirmé de source proche du CIO. La capitale française devancerait de peu Toronto (Canada) et Pékin (Chine) alors qu'Istanbul (Turquie) et Osaka (Japon) semblent éliminées. La décision finale sera prise le 13 juillet à Moscou.

Patrick Snowy

Cette toute nouvelle épreuve du calendrier ORMA (Ocean Racing Multihull Association) baptisée Challenge Mondial Assistance et disputée en équipage aura été riche d'enseignements. Son parcours inédit traversant la Manche puis l'Atlantique emmène les concurrents et leur monture jusqu'en Méditerranée où ils disputeront toujours en équipage, en juin, les deux premiers Grands Prix au cap d'Agde et à Cagliari (Sardaigne). Ils rallieront ensuite Fécamp puis Zeebrugge (Belgique) pour les deux autres étapes du Grand Prix. La saison s'achèvera début novembre avec la Transat en double Le Havre-Salvador de Bahia (Brésil).

LES SPONSORS REVIENNENT

Si les incidents nombreux confirment l'urgence dans laquelle ont été réalisés les derniers préparatifs, la flotte des trimarans en pleine expansion ne pouvait bouder ce Challenge Mondial Assistance. Longtemps critiqué pour son plateau d'une qualité indéniable mais trop maigrichon (cinq ou six concurrents), le championnat ORMA gagne en crédibilité.

Après une période creuse, la voile séduit à nouveau les sponsors malgré des budgets de fonctionnement qui enflent, et la perspective de la Route du rhum 2002 - la prestigieuse épreuve quadriennale en solitaire qui relie Saint-Malo à Pointe-à-Pitre - éveille les vocations.

De retour du Vendée Globe, Thomas Coville construit pour 2002 un trimaran avec *Sodebo*, le partenaire de son monocoque de 60 pieds. Yves Parlier a également fait part d'un projet de multicoque. La banque *Covefi* rachètera dès septembre 2001 l'actuel *Belgacom* pour le confier à Bertrand de Broc.

Sergio Tacchini offrira la barre d'un trimaran neuf à Karine Faconnier en août 2001, comme Fila vient de le faire avec Giovanni Soldini. « Pour la première fois depuis des années, des sociétés nous proposent des budgets et nous demandent de leur chercher des skippers », dit un agent plutôt habitué à la situation.

Grâce à cet essor, le multicoque de 60 pieds s'internationalise avec deux Grands Prix organisés pour la première fois hors de France (Cagliari et Zeebrugge). Et l'implication des équipementiers italiens Fila et Sergio Tacchini et de l'opérateur téléphonique belge Belgacom pourraient bien inciter des skippers et des investisseurs étrangers à se lancer dans une spécialité encore trop franco-française.

Patricia Jolly

■ **Le classement** (mardi à 3 heures GMT) : 1. *Bayer*, à 1 773 milles de l'arrivée ; 2. *Foncia*, à 1 791 milles ; 3. *Groupama*, à 1 817 milles ; 4. *Belgacom*, à 1 844 milles ; 5. *Gitan-9*, à 2 168 milles.

Le dernier San-Antonio Vient de paraître !

SAN-ANTONIO Céréales killer roman

246p., 99F., 15,09€

FLEUVE NOIR

Les pieds et paquets dans le terroir

Halte gourmande en Drôme provençale, de Saint-Pantaléon-les-Vignes au Clos du Paradis

LA CUISINE de la Drôme provençale est celle de la Méditerranée, où l'ail sert d'épice, parfumée de l'huile d'olive de Nyons, que l'univers montagnard proche, celui des Baronnie et du Diois, tempère de senteurs lactées ou potagères. Encadré de crêtes rocheuses griffées par le vignoble, ouvert sur des combes odorantes où se nichent les oliviers et la truffe, le pays de Grignan et le bassin de Valréas offrent en cette saison les nuances aquarellées de l'ocre brun au vert, avec une pointe de garance.

A Saint-Pantaléon-les-Vignes, vieux et paisible village qui abrita autrefois un monastère clunisien, deux filets de rivière dévalent les contreforts. L'auberge du village, typée dans son décor des années 60, est tenue par un artiste bonhomme, moustachu, au visage mobile, avenant, qui accueille, pour un festin de pieds et paquets, les anciens et les jeunes de la région, réunis autour du nectar local, un vin qui se dresse sur ses blancs ergots pour se hisser au niveau de l'appellation. Jeanot Pailhès, le patron de L'Auberge, tient ses deux passions de ses parents, une mère cordon-bleu, un père mécano. Il met autant d'amour à laisser mijoter la daube de Mamée ou les pieds et paquets qu'à faire ronfler ses vieilles R8 Gordini de collection.

Ce n'est pas à l'École hôtelière de Nice (promotion 1967), où il apprit la technique culinaire, qu'on lui enseigna la confection des pieds et paquets avec les abats du mouton, inventée, dit-on, dans le quartier de la Pomme à Marseille. Il préfère réaliser les

paquets avec un carré de panse d'agneau de Rémuzat. Une légère incision en biais, c'est la « boutonnière » qui permettra de contenir la farce sans le moindre artifice. L'emploi d'une ficelle ou d'un bâtonnet serait un crime de lèse-Marseillais ! Ne pas confondre, peuchère, un paquet avec une pau-

En fait, la cuisson est à point lorsque, comme Cigalon, le héros de Pagnol, Jeanot Pailhès constate que la sauce « fait la perle » et devient nacrée

piette ou une aumônière ! Les pieds sont blanchis et flambés. La farce est un hachis de poitrine de porc, d'ail, de persil, et, secret maison, d'un morceau de tendon de pied de veau poché au préalable. La cuisson – les pieds d'abord, les paquets au-dessus – intervient dans un fond blanc parfumé, mêlé d'herbes des collines et de concen-

tré de tomate séché dans une poêle – en remuant sans arrêt – et passé au tamis. Un tour de main qui estompe l'acidité de la pulpe, accélère la montée des saveurs au-dessus de la marmite et bientôt dans toute la maison.

La durée de la cuisson ? « Un certain temps », concède Jeanot Pailhès. En fait, la cuisson est à point lorsque, comme Cigalon, le héros de Pagnol, il constate que la sauce « fait la perle » et devient nacrée. Un plat onctueux, délicat, que l'on accompagne du vin du pays. Cuisine paléolithique, aurait dit Delteil.

La vigne à l'est du Rhône prospère au gré des terrasses fluviales et des coteaux. C'est ici que s'épanouit le vignoble des côtes-du-rhône-villages. Saint-Maurice-sur-Eygues est une petite bourgade de la Provence drômoise, tournée vers le Ventoux, posée sur un terroir ouvert aux grands horizons. A perte de vue, c'est la mer du vignoble. En majorité des vins rouges équilibrés, où le grenache s'exprime avec une certaine discrétion.

Si la commune voisine de Visan possède une chapelle du XIII^e siècle consacrée à Notre-Dame-des-Vignes, Saint-Maurice s'enorgueillit depuis peu d'une cathédrale de pierre construite par deux viticulteurs, le père et le fils, Alain et Philippe Viret. C'est le Clos du



DESSINS DESCLOZEAUX

Paradis et sa cave, édifée en pierre jaune sable de Vers, ancrée au flanc de la colline. Elle est bâtie en blocs massifs, comme ceux du pont du Gard. La pierre est orientée selon son lieu d'extraction et d'origine. Treize piliers et arcs de plein cintre sont dessinés à l'aide du nombre d'or. La cave est implantée d'après l'angle solaire, et « ses lignes courbes intérieures tendent à favoriser les résonances telluriques captées par la ligne magnétique d'implantation qui traverse la cave ».

C'est du moins ce qu'assure le vigneron, adepte de biodynamie et de cosmoculture. Château Romanin, de Jean-André Charial, a fait école. Alain Viret, vigneron, est aussi sourcier. Il pense que l'épicentre de l'onde révélée par la baguette de coudrier ne peut qu'être bénéfique aux influences qui concourent au bon équilibre de la vigne. Bien faire vivre sa vigne, c'est aussi produire un bon

vin. Philippe Viret, le fils, œnologue diplômé, est partisan du minimum d'ingrédients et d'adjunctifs administrés à la vigne. C'est un adepte des théories de Rudolf Steiner. Le domaine Viret est une véritable biotope, phénomène assez rare pour un vignoble de 50 hectares, propriété de la même famille depuis quatre générations. Les vendanges sont manuelles, on ne ramasse que des raisins mûrs. Le raisin, trié, égrappé, suit un cheminement naturel, par gravitation. La macération est douce et longue, la température et l'extraction contrôlées ; l'élevage classique, sans bois neuf. Les cuvées

parcellaires se nomment : Coudée d'or, en blanc, c'est la fleur du vignier ; cuvée Solstice, vin de pays, rouge, où domine le mourvèdre ; cuvée Renaissance et cuvée Les Colonnades, deux AOC côtes-du-Rhône village Saint-Maurice ; la première à base de grenache, syrah et mourvèdre, la seconde de grenache, mourvèdre et carignan. « Douces colonnes, disait Valéry, filles des nombres d'air, fortes des lois du ciel. » C'est encore la cuvée Maréotis (grenache, syrah), à l'appel de laquelle n'ont pas résisté les Caves Hédiard, Lafayette Gourmet, Fauchon et quelques sommeliers inspirés, chez Gérard Besson ou au Passiflore. Ce sont des vins atypiques de l'appellation, puissants et généreux, chargés d'une matière où s'exprime chaque cépage. Non filtrés, ils conservent le goût du raisin. Signe des temps, peut-être, que cette conjugaison d'une viticulture militante, de la généralisation du « principe de précaution » et d'une nostalgie érotique de l'âge d'or en pays latin.

Jean-Claude Ribaut

★ L'Auberge (Jeanot Pailhès), 26770 Saint-Pantaléon-les-Vignes ; tél. : 04-75-27-98-27. Poisson, daube, pieds et paquets. Menus de 95 F (14,48 €) à 200 F (30,49 €). Manoir de la Roseaie, route de Valréas, 26230 Grignan ; tél. : 04-75-46-58-15. Avec chambres. Un nouveau chef talentueux. Maisons d'hôtes : à Grignan, infos@lautremaison.com ; à Vaison, www.bastide-lacombe.fr. Domaine Viret. Clos du Paradis, quartier les Escoulenches, 26110 Saint-Maurice-sur-Eygues ; tél. : 04-75-27-62-77.

La baguette

Lionel Poilâne, le plus célèbre boulanger de France, veut rencontrer le pape. S'il désire obtenir une audience l'an prochain avec le souverain pontife, c'est pour lui présenter une supplique. « Je compte me rendre au Vatican, avec une délégation de chefs étoilés, d'artisans de bouche, de gourmets, pour demander au Saint-Père de supprimer le septième péché capital : celui de la gourmandise. Il y en a assez d'en entendre parler comme d'un "villain défaut". Qu'on nous dise "Tu ne tueras pas", je le comprends très bien, mais le gourmand, lui, ne fait de mal à personne, c'est un pacifiste, et certainement pas un pécheur. » Que l'homme qui souhaite ainsi rendre ses lettres de noblesse à la gourmandise soit un boulanger n'a rien d'anodin, tant il est vrai qu'il n'y a rien de meilleur que le pain... quand il est bon. L'acmé de la volupté est atteinte avec la baguette. Hélas ! et même si près des trois quarts de la production boulangère française sont vendus sous cette forme, rares sont les merveilles parmi les neuf milliards de baguettes que nos compatriotes croquent



chaque année. Lionel Poilâne, lui-même, a beau avoir appris avec Jacques, l'ouvrier boulanger de son père, à façonner ce chef-d'œuvre du mitron, voilà trente ans qu'il n'en fait plus. Son succès, il le doit à une niche au levain, et il s'y tient. A-t-il vraiment tort ? La baguette n'est pas encore sortie de l'ornière. Selon Philippe Viron, minotier et auteur d'un livre intitulé *Vive la baguette*, le déclin de ce pain qui n'a pas cent ans d'existence a démarré dans les années 1950. C'est un boulanger vendéen du nom de Joseph Albert qui aurait alors découvert que, en pétrissant plus longtemps et plus vite, on pouvait obtenir des baguettes à la mie blanche et souple, presque soufflée. « Après les années de guerre et de pain noir, cette baguette ultra-blanche fit rapidement florès, raconte Philippe Viron. Mais sa pâte comme lessivée, à la mie mousseuse et standardisée, était évidemment dépourvue de goût. » Les grandes surfaces, qui font parfois dans leurs ateliers un excellent pain, comme en témoigne par exemple la boule bio de

Carrefour, sont presque toujours pitoyables quant à la qualité de leurs baguettes. Chez les artisans, on assiste depuis maintenant vingt ans à la montée en puissance des baguettes à marque. On achète désormais une Banette, une Campaillette, une Rétrodoir ou une Baguëpi. Tous ces noms viennent de minotiers qui vendent ainsi leur farine et leur tour de main. Libre à l'artisan de suivre correctement les consignes qu'on lui fournit. Ce qui explique que, sous une même marque, on peut acheter à quelques mètres de distance deux baguettes fort différentes : l'une exquise, l'autre lugubre. Pour mettre le maximum de chances de votre côté, achetez, quelle que soit sa marque, et même si c'est plus cher, de la baguette sous l'appellation « pain de tradition française ». Celle-ci est au moins fabriquée avec une farine expurgée au maximum des additifs dont sont habituellement truffées ses consœurs : acide ascorbique, farine de fève et autres.

Guillaume Crouzet

★ Banette tradition ou Baguëpi tradition, entre 5 F et 5,30 F environ (0,76 € et 0,80 €).

BOUTEILLE

AOC haut-médoc



Château Citran

Entre Moulis et Margaux, le domaine de Château Citran, cru bourgeois exceptionnel, s'étend sur 370 hectares, dont 90 sont consacrés au vignoble : 58 % de cabernet sauvignon et 42 % de merlot. C'est une propriété récemment acquise par le groupe Bernard Taillan et sur laquelle veille Antoine Merlaut. Un sol très varié, où alternent graves légères et couches argileuses, et un rendement maîtrisé donnent un fruit d'excellente qualité, ramassé à la main, avec un premier tri sur les lieux mêmes de la vendange. La culture de la vigne, d'une densité de 6 700 pieds à l'hectare, s'effectue de façon traditionnelle, à la charrue, avec des engrais naturels et sans désherbant. La vinification, également traditionnelle, est conduite, avec le concours de Michel Rolland, dans des cuves d'acier inoxydable et thermorégulées de petits volumes qui permettent une vinification parcellaire, et même de distinguer les cépages, les jeunes et vieilles vignes. L'élevage en barriques de chêne (renouvelées pour moitié environ chaque année) dure de douze à vingt mois. Le millésime 1998, après le 1997 qui s'avère d'excellente tenue, présente une robe de couleur rubis à reflets violets. Le nez est intense et complexe à dominante de fruits rouges, puis d'épices et de vanille. En bouche, ce millésime est harmonieux, chaleureux, et traduit un bon équilibre entre les tanins et le bois. D'une bonne capacité de vieillissement, mais déjà agréable à déguster, avec les viandes et certains fromages, c'est une bouteille qui se signale aussi par son prix raisonnable. ★ Château Citran AOC haut-médoc cru bourgeois 1998 : 100 F la bouteille TTC (15,24 €). Château Citran, Avensan, 33480 Castelnau-du-Médoc ; tél. : 05-56-58-21-01. Visites sur rendez-vous.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LE CHANSONNIER

Pourquoi Le Chansonnier ? La rue Pierre-Dupont longe l'établissement. Elle immortalise le nom de ce chansonnier lyonnais (1821-1870) qui invitait à « boire à l'indépendance du monde », et dont un recueil de poèmes et de chansons est précédé d'une éloquente préface de Baudelaire : « Tes chants, écrit l'auteur des *Fleurs du mal*, sont le décalque lumineux des espérances et des convictions populaires ! » Populaire aussi, la cuisine de cette bonne maison, dirigée par Jean-Claude Lamouroux, avec son assiette du jardinier, son œuf dur mayonnaise, sa joue de bœuf braisée dans le menu du déjeuner à 69 F (10,52 €), que l'on accompagne naturellement d'un pichet de rouge. Le menu à 148 F (22,42 €) permet quelques envolées avec un foie gras maison ou une bonne terrine de campagne, quelques poissons cuits sur l'arête, la côte de bœuf (avec supplément), la cuisse de canard ou le jarret de porc. A noter, dans une cave bien fournie pour un bistrot de quartier, le Château Mazerat 1997, grand cru de saint-émilion, à 192 F (29,27 €). A la carte, compter 200 F (environ 30 €). ★ 14, rue Eugène-Varlin, 75010 Paris ; tél. : 01-42-09-40-58. Fermé samedi midi et dimanche.

Restaurant

LA PLAGE PARISIENNE

C'était un rendez-vous du Paris branché de la mode et de la télé le long de la Seine. On y apprenait les derniers potins en regardant distraitemment son assiette. Thierry Burlot vient de reprendre en main les destinées de ce restaurant-solarium en été, agréablement installé sur un ponton. Mobilier, décor, tout a été revu. Mais c'est la cuisine surtout qui suscite un bel effort. Cuisine du soleil, réalisée avec de bons produits et exécutée avec soin. La bruschetta d'olivettes, la mozzarella de buffle et basilic, le san daniel et sa fougasse disent les influences corse et italienne, comme le poêlon d'encornets à l'ail ou le « rouget rôti comme une grive », avec son foie, qui justifie son titre de « bécasse des mers ». Délicieuse gnocchis aux artichauts poivrée, quelques linguine et vraies palourdes, épatant lapereau braisé au serpolet. Seuls les petits farcis manquaient un peu de relief. La soupe d'agrumes est parfumée à l'amaretto ; pour ceux qui aiment, rien ne surpasse la panacotta. Vins de Corse, d'Italie et de Provence. Certainement le gros succès de l'été. A la carte, compter 350 F (environ 53 €). ★ Port Javel haut (accès par le pont de Grenelle), 75015 Paris ; tél. : 01-40-59-41-00. Ouvert tous les jours.

J.-C. Rt

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1^{er}
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 190 F
Le Soir : Menu 190 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 5^e
"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e
Maison classée, fondée en 1904
Vagenende
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 6^e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et
Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
01.43.26.95.34 - O.T.LJ. jusqu'à 0h30

PARIS 14^e
AU MOULIN VERT
une addition sans surprise 189 F déjeuner ou diner. Kir maison, vin et café compris.
La cuisine directement inspirée du marché et de la saison se décline dans un menu varié : 12 entrées, grand choix de viandes et poissons, fromage ou dessert. Le chef élabore plats et sauces dans un savant équilibre de tradition et de qualité. Tout est frais et mitonné sur place avec un très bon rapport qualité/prix et servi dans un cadre verdoyant, spacieux et inattendu.
N° Alsia - 5m de Montparnasse. Tous les jours. Salon de 20 à 80 personnes - 34 bis, rue des Plantes, Paris 14^e. Tél. 01.45.39.31.31 - www.aumoulinvert.com

PARIS 14^e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

92 NEUILLY
Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

En mai
Menu Homard du Canada
278 Frs 42,38 €
Bavaroise de Homard
Pincés de Homard aux Asperges
Dos de Homard aux Morilles
Sorbet marbré aux Bleuets
Charlot 12 place de Clichy 01 53 20 48 00.
Le Petit Zinc 11 rue St Benoît 01 42 86 61 00.
Le Procopé 13 rue de l'Arc Comédie 01 40 46 79 00.
Brasserie Lorraine 2 place des Ternes 01 56 21 22 00.
La Fermette Marbeuf 5 rue Marbeuf 01 53 23 08 00.
et Ouvert Jour & Nuit
L'Alsace 39 Champs-Élysées 01 53 93 97 00.
Le Grand Café 4 bd des Capucines 01 43 12 19 00.
Au Pied de Cochon 6 rue Coquillière 01 40 13 77 00.

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.24

Temps encore instable

MERCREDI. Dans un flux de sud-ouest, piloté par plusieurs dépressions entre La Corogne et les îles Britanniques, continuent de circuler des limites instables, accompagnées de pluies orageuses. Les régions les plus au sud sont épargnées. Les températures sont de saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. De nombreux nuages circulent de la Bretagne à la Normandie, donnant parfois de la pluie. Les pays de Loire connaissent un ciel plus lumineux, sans exclure une averse. Vent de sud-ouest soutenu et températures en baisse : 14 à 17 degrés.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie. Journée maussade, ponctuée de pluie, de la Haute-Normandie à la frontière belge. De l'Ile-de-France au Berry et aux Ardennes, les nuages laissent parfois passer le soleil, mais une ondée passe ici ou là. Températures de 16 à 18 degrés, 15 degrés sur la côte.

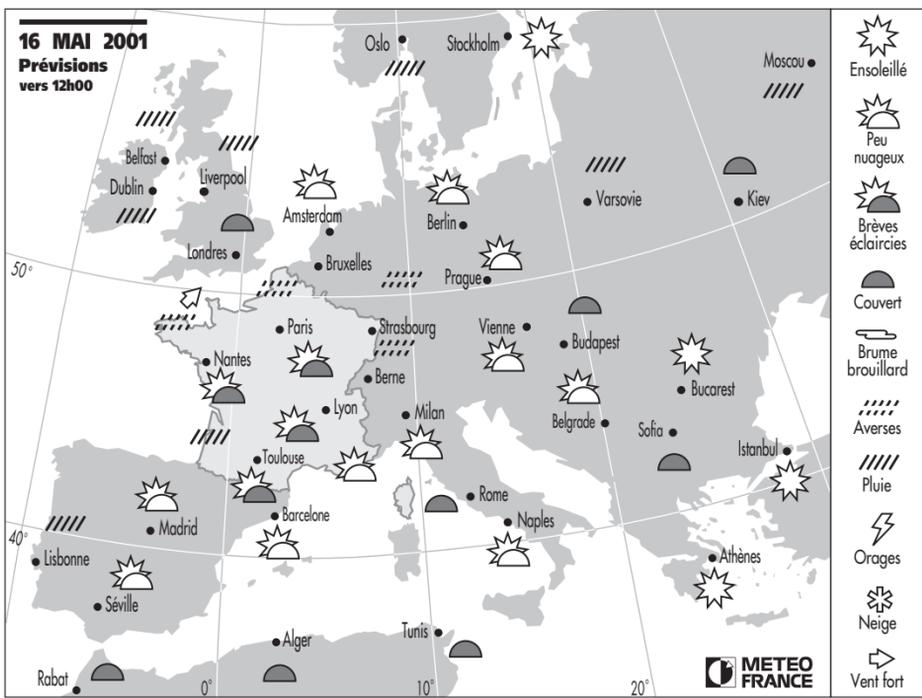
Champagne, Lorraine, Alsace,

Bourgogne, Franche-Comté. Après un début de journée parfois gris, le ciel devient changeant, alternant quelques périodes ensoleillées et des menaces orageuses sur le relief. Il fait de 19 à 22 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. En Midi-Pyrénées, le soleil fait de larges apparitions. Du Poitou-Charentes aux Landes, les éclaircies matinales marquent le pas l'après-midi et des pluies orageuses arrivent en soirée. Il fait de 17 à 25 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Temps incertain, ménageant parfois de larges éclaircies mais réservant aussi quelques orages à proximité du relief. En soirée, le ciel se voile en Limousin, annonçant la pluie pour la nuit suivante. Il fait de 20 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes - Côte d'Azur, Corse. Quelques brumes côtières se dissipent vite en Languedoc. Le soleil brille par la suite mais quelques nuages bourgeonnent dans l'arrière pays. Il fait de 21 à 25 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ TRAIN. Du 16 juin au 1^{er} septembre, la SNCF reliera une fois par semaine Marseille à Amsterdam en sept heures et trente minutes. Le Thalys quittera la cité phocéenne à 14 h 42 pour arriver à 22 h 07 à Amsterdam, d'où il repartira à 5 h 32 pour être à Marseille à 13 heures. Le train desservira les gares de Schiphol (aéroport d'Amsterdam), La Haye HS, Rotterdam CS, Anvers/Berchem, Bruxelles Midi, Valence TGV et Avignon TGV. Un Marseille-Amsterdam coûtera 1 278 F (195 €) A/R en loisirs (confort 2) et 2 218 F (338 €) en affaires (confort 1). Le Marseille-Bruxelles coûtera respectivement 1 134 F (173 €) et 1 968 F (300 €).

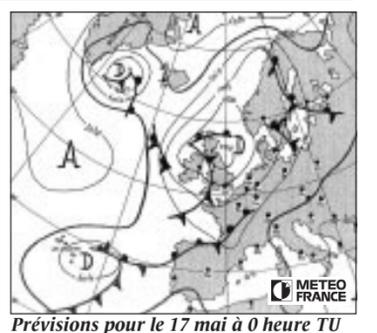
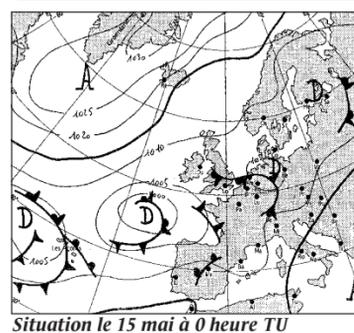
■ CHINE. En 2003, des navettes ferroviaires devraient permettre à 20 000 touristes d'accéder chaque jour à la Grande Muraille en moins de trois minutes à partir des parkings aménagés à proximité du site. Selon le quotidien *China Daily*, la construction de cette voie de 2,1 km devrait commencer avant la fin 2001.

PRÉVISIONS POUR LE 16 MAI 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			
AJACCIO	13/26 S	NANTES	12/18 N
BIARRITZ	13/23 P	NICE	16/21 N
BORDEAUX	13/21 P	PARIS	13/18 N
BOURGES	12/19 C	PAU	12/24 C
BREST	10/14 P	PERPIGNAN	15/25 N
CAEN	12/15 P	RENNES	12/16 N
CHERBOURG	10/15 P	ST-ETIENNE	13/21 N
CLERMONT-F.	12/19 N	STRASBOURG	15/22 N
DIJON	13/20 N	TOULOUSE	13/23 N
GRENOBLE	13/23 N	TOURS	12/18 N
LILLE	13/16 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	12/18 C	CAYENNE	24/29 P
LYON	13/24 N	FORT-DE-FR.	25/30 S
MARSEILLE	14/24 N	NOUMEA	20/26 S

PAPEETE	25/29 S	KIEV	11/24 C	VENISE	16/22 S	LE CAIRE	15/24 S
POINTE-A-PIT.	25/31 S	LISBONNE	14/17 P	Vienne	14/25 S	NAIROBI	17/26 S
ST-DENIS-RE.	21/26 S	LIVERPOOL	8/15 P	AMÉRIQUES		PRETORIA	7/25 S
		LONDRES	10/16 C	BRASILIA	18/27 S	RABAT	14/23 C
		MILAN	11/20 C	BUENOS AIR.	9/15 S	TUNIS	19/34 C
EUROPE		LUXEMBOURG	11/20 S	CARACAS	23/28 S		
AMSTERDAM	13/18 S	MADRID	11/20 S	CHICAGO	13/23 P	ASIE-Océanie	
ATHENES	15/26 S	MUNICH	9/22 S	LIMA	14/21 S	BANGKOK	26/33 P
BARCELONE	16/21 S	MOSCOW	10/17 P	LOS ANGELES	14/21 S	BEYROUTH	18/22 S
BELFAST	6/10 P	MUNICH	9/22 S	MEXICO	10/25 C	BOMBAY	27/33 S
BERNE	13/18 S	NAPLES	17/26 S	MONTREAL	9/18 S	DJAKARTA	28/31 S
BERLIN	10/19 C	OSLO	5/12 P	NEW YORK	14/22 S	DUBAI	28/41 S
BERNE	10/19 C	PALMA DE M.	15/24 C	SAN FRANCISCO	12/19 S	HONGKONG	26/30 P
BRUXELLES	13/20 S	PRAGUE	11/22 S	SANTIAGO/CHI	2/14 S	JERUSALEM	24/27 P
BUCAREST	6/23 S	ROME	14/23 C	TORONTO	11/18 S	NEW DEHLI	15/23 S
BUDAPEST	15/26 C	SEVILLE	16/26 S	WASHINGTON	13/20 S	PEKIN	16/29 S
COPENHAGUE	9/17 S	SOFIA	4/22 C	AFRIQUE		SEOUL	17/24 S
DUBLIN	3/11 P	ST-PETERSB.	7/17 S	ALGER	12/31 C	SINGAPOUR	27/29 C
FRANCFORT	13/19 P	STOCKHOLM	6/16 S	DAKAR	19/24 S	SYDNEY	14/21 C
GENEVE	11/22 S	STOCKHOLM	6/16 S	KINSHASA	20/30 S	TOKYO	17/21 P
HELSINKI	25/30 S	TEREKHOV	18/23 S				
ISTANBUL	13/20 S	VARSOVIE	13/22 P				



PRATIQUE

Les solutions pour les candidats victimes d'un accident avant le baccalauréat

ALORS qu'il englutissait la barre énergétique destinée à « se booster le mental » juste avant l'écrit de mathématiques, Fabien, candidat au baccalauréat, a été piqué au pouce par une guêpe. L'incident étant survenu dans la cour du lycée où devait avoir lieu l'épreuve, ce fut au proviseur, chef du centre d'examen, de prendre la décision : après avoir reçu à l'infirmerie les soins appropriés, Fabien a pu composer avec le « tiers temps » supplémentaire des élèves handicapés.

La « panne d'oreiller », la chute de scooter sur le trajet, l'entorse au poignet ou le doigt fracturé au basket : tels sont les aléas qui guettent le candidat. « Quand il s'agit d'un événement grave nécessitant une hospitalisation, ou d'un décès dans la famille, nous conseillons de demander le report à la session de septembre, pièces justificatives à l'appui », explique-t-on au service interacadémique des examens et concours (SIEC) chargé de l'organisation du baccalauréat en Ile-de-France.

Lorsque l'accident est moins sérieux, le candidat peut demander à bénéficier des aménagements prévus : tiers-temps, utilisation d'un ordinateur (les textes officiels mentionnent encore la machine à écriture

!), installation dans une salle de rez-de-chaussée si l'élève a du mal à se déplacer, ou bien assistance d'un(e) secrétaire, s'il ne peut ni écrire, ni utiliser un ordinateur.

PRÉVENIR SON PROVIDEUR

Lorsque le problème survient deux à trois semaines avant les épreuves, l'administration a tout loisir pour prendre ses dispositions. L'avant-veille ou la veille du jour J, c'est plus délicat. « Il est pratiquement impossible de trouver un secrétaire pour assister le candidat la veille pour le lendemain », indique-t-on au SIEC. Pourtant, dans d'autres régions, la réponse à cette même question est plus nuancée.

« Il faut commencer par alerter les personnes qui connaissent bien le candidat, donc en priorité le proviseur de son lycée d'origine, qui viendra son collègue chef du centre d'examen et le rectorat », conseille Jean-Louis Coppéré, proviseur du lycée La Martinière à Lyon. S'il s'agit d'un problème de santé, le candidat doit « fournir un certificat médical délivré par un médecin concourant à l'exercice des tâches médico-scolaires ». Concrètement, le médecin traitant doit envoyer un rapport à son confrère de l'éduca-

tion nationale, qui évaluera le handicap et préconisera les mesures à prendre. Le chef du centre d'examen donnera à l'élève et à ses parents l'adresse du médecin scolaire le plus accessible : celui qui est chargé de l'établissement, ou le médecin conseil du rectorat.

« Il est arrivé que, pour un élève victime d'une foulure à la cheville à la suite d'une chute de vélo deux jours avant le baccalauréat, l'attestation

A savoir

● **Retardataires.** Dans des cas exceptionnels et pour des raisons valables (accident sur le trajet par exemple), le chef de centre peut admettre les retardataires. Cette autorisation ne peut être accordée au-delà d'une heure après le début des épreuves. Si le retard est dû à des grèves ou au barrage des routes par des manifestants, la préfecture prévient le rectorat, qui donne la consigne d'admettre les candidats dans les deux heures suivant le début de l'épreuve.

● **Session de septembre.** L'absence à une épreuve n'est pas suffisante pour être admis d'office à la session de septembre. Les cas

de force majeure répertoriés par les textes se limitent à un empêchement matériel insurmontable (accident très grave, perturbation météorologique) et un événement tragique touchant le candidat (décès d'un parent proche) ; mais le décès du grand-père quinze jours avant les épreuves de juin n'est pas une raison recevable.

La coïncidence des dates de deux examens ne sera admise, sur décision du recteur, que si le candidat a fourni un certificat attestant sa participation à l'examen ou au concours passé au moment de la session normale.

de force majeure répertoriés par les textes se limitent à un empêchement matériel insurmontable (accident très grave, perturbation météorologique) et un événement tragique touchant le candidat (décès d'un parent proche) ; mais le décès du grand-père quinze jours avant les épreuves de juin n'est pas une raison recevable. La coïncidence des dates de deux examens ne sera admise, sur décision du recteur, que si le candidat a fourni un certificat attestant sa participation à l'examen ou au concours passé au moment de la session normale.

C'est pourquoi l'aide d'un(e) secrétaire va presque toujours de pair avec un tiers-temps. Les secrétaires chargés d'assister les candidats sont le plus souvent recrutés parmi les personnels administratifs du rectorat, de l'inspection académique ou du centre d'examen. Il arrive qu'on fasse appel à un élève de seconde ou de première, pour qu'il ne puisse pas « souffler » au candidat.

UN PROF COMME SECRÉTAIRE ?

Mais comment faire pour les langues vivantes, si le (la) secrétaire improvisé(e) ne les connaît pas ? « Il est toujours possible au chef de centre de permuter deux personnes et de demander à un professeur spécialiste, chargé de la surveillance d'une salle d'examen, d'assurer le secrétariat d'un candidat », répond M. Coppéré. Enfin, si le candidat est habitué à utiliser un ordinateur, il ne sera pas autorisé à se servir de son propre portable où des cours pourraient être stockés en mémoire, mais on mettra un ordinateur du lycée à sa disposition.

Et que se passe-t-il si l'accident survient alors que le candidat a déjà entamé les épreuves ? S'il a terminé les écrits du premier groupe, il n'aura à passer en septembre que

l'oral de repêchage. Si ce n'est pas le cas, il lui faudra tout repasser en septembre, excepté l'éducation physique et sportive et les matières facultatives.

« Des candidats victimes d'un accident corporel, alors qu'il ne leur restait plus qu'une seule épreuve à passer, ont choisi d'avoir zéro dans cette matière, et de miser sur l'oral de rattrapage », explique un responsable de l'organisation du baccalauréat. « C'est à l'élève de définir sa stratégie, en fonction de deux critères : le coefficient de l'épreuve qu'il aura manquée, et les points d'avance qu'il estime avoir acquis dans les autres matières. »

Enfin, qu'arriverait-il si un candidat doublement malchanceux, hospitalisé en juin et admis à passer la session de septembre, se trouvait à nouveau dans l'impossibilité de se présenter ? Il pourra conserver les notes des épreuves anticipées pour la session suivante. Si cette absence concerne les épreuves anticipées de français en première, le candidat les passera en même temps que les autres l'année suivante.

Michaëla Bobasch

www.lemonde.fr/education

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 115

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

SCRABBLE N° 225

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. La part du patron à la cagnote de ses salariés. - II. Patron qui sait recevoir. Etendit. - III. Singeraignée. Préparation avant la distribution. L'argon. - IV. Démonstratif. Lettres de Sganarelle. Plus ressemblant noire que blanche. - V. Met dans l'embaras. A ouvert l'école à tout le monde. - VI. Eruption passagère très dérangeante. Préposition. - VII. Peut se dresser sans difficulté. - VIII. Inscription en façade de publique. Qui risque de faire

très mal. - IX. Facile ou difficile, il ne dure jamais longtemps. Avant. - X. En l'air, mais très bas.

VERTICALEMENT

1. Homme du métier. - 2. Homme de droits. Battu à chaud, croisé à froid. - 3. L'art de mettre des Z partout. Le jeune loup ne doit pas l'oublier. - 4. Affirmation du Nord. Avec lui, l'Europe est en bonne place dans le ciel. - 5. Bien arrivées parmi nous. Langue indo-européenne. - 6. Dans les dents. Tout va mieux une fois

rompue. - 7. Spirituels mais souvent blessants. - 8. Grande nape. Mit de toutes les couleurs. - 9. Particulièrement brillant. - 10. Conjonction. Ses amis l'appellent Arturo. Prépare pour récolter. - 11. Simple échange ou monstrueux trafic. Chantier. - 12. Vient D'Arras ou des environs.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 114

Horizontalement

I. Alternance. - II. Broute. Hurle. - III. Abreuve. Ciel. - IV. Ire. Verglacé. - V. Léthargie. TV. - VI. Tag. Stupre. - VII. Ebènes. Essor. - VIII. Ur. Ems. Ida. - IX. Ramette. Otés. - X. Survivants.

Verticalement

1. Baillieur. - 2. Arbre. Bras. - 3. Lorette. Mu. - 4. Tue. Hanter. - 5. Etuvage. Tv. - 6. Rêver. Sėti. - 7. Ergs. MeV. - 8. Ah. Gîtes. - 9. Nucléus. On. - 10. Cri. Psitt. - 11. Electrodes. - 12. Elévères.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde
Publicité

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

« Mon fils, dit la souris, ce doucet est un chat »

Le suffixe ET, -ETTE est diminutif : DOUCET, DOUCETTE, d'apparence douce. De rares masculins ont un féminin en -ÈTE : DÉSUET, DÉSUÈTE. D'autres encore génèrent des féminins ou pseudo-féminins en -ETTE et en -ÈTE : COQUET, COQUETTE, COQUÈTE (du verbe COQUETER, se pavaner). Voici huit masculins en -ET ; dites s'ils génèrent, ou non, des formes en -ETTE et/ou en -ÈTE.

- GALET - PLACET, écrit juridique - LARGET, produit de laminage - JARRET - PLUMET - VIOLET - BILLET - REPLET.
- Tags : D O U C E T S.
- Dans la colonne 5, trouvez un quadruple rapportant 36 points.
- Trouvez et placez l'anagramme de DOUCETS.
- Avec ce même tirage, trouvez trois mots de huit lettres en le com-

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A															
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

plétant avec trois lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.
N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la puis continuez.
Préparation de la grille de la semaine prochaine.
e) A B I N Q S U : ce tirage s'appuie sur les quatre lettres de TALE. Trouvez ces quatre huit-lettres.
Solutions dans Le Monde du 23 mai.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 9 mai.
a) FERIONS/FETIONS, K 5, 40.
b) FRETONS, M 6, 73, faisant FOUTAISE.
c) FETERONS, 5 E, 94, ou l'anagramme REFONTES - FRETIONS, K 4, 94 - FROMENTS, D 8, 84 - RENFORTS, 6 C, 71 - TREFONDS, B 5, 66 - ASTRONEF, 10 H, 65.
Michel Charlemagne

CANNES
2001

CINÉMA Le cinéaste français Cédric Kahn présente en compétition *Roberto Succo*, basé sur des faits réels, qui suit le parcours sanglant d'un meurtrier sans raison, magnifi-

quement interprété par Stefano Cassetti. ● DE CE CRIMINEL, le film fait un personnage imprévisible, projeté d'un bord à l'autre de la réalité et de la folie, qui change d'apparence

selon le regard que l'on porte sur lui. ● « J'AI VOULU faire le portrait de la folie plus que celui d'un meurtrier », confie Cédric Kahn, qui s'est pourtant conformé le plus possible au respect

de l'histoire vraie de Roberto Succo. « C'est le travail d'enquête qui m'a donné envie de faire le film, ce foisonnement de scènes qu'il a fallu modeler pour lui faire prendre forme. »

La cavale sanglante de Roberto Succo, personnage de cinéma

Roberto Succo. Inspiré de faits réels, le film de Cédric Kahn fait d'un jeune homme coupable d'une série de meurtres une figure ambivalente et imprévisible, séduisante et odieuse, qui zigzague entre la réalité et la folie

SÉLECTION OFFICIELLE (en compétition). Film français de Cédric Kahn. Avec Stefano Cassetti, Isild Le Besco, Patrick Dell'Isola. (2 h 04.)

C'est l'aube ; le silence et le calme sont immenses, comme l'image. On entend un coup de feu. La nature est immobile, indifférente. A cette image répond non pas une autre image, mais une scène. Scène cent fois vue au cinéma et à la télévision : les flics qui s'activent autour d'un corps, la radio qui crache des messages, l'enquêteur stressé, le légiste, le cirque à la fois de la réalité du travail policier et de l'image de la fiction policière. *Roberto Succo*, le film, mais aussi – et c'est ce qui fait la singularité et la force de l'œuvre de Kahn – Roberto Succo, le personnage, vont vivre dans l'entre-deux qui sépare cette image et cette scène.

Le film est « basé sur des faits réels », indique un carton. Un dénommé Roberto Succo a commis une série de crimes dans le sud de la France à la fin des années 1980. Ce meurtrier a inspiré un personnage de fiction, au nom un peu différent, Roberto Zucco, figure centrale d'une très belle pièce de théâtre de Bernard-Marie Koltès.

A Cannes, le jour de la présentation du film de Cédric Kahn, la branche locale d'un syndicat de policiers appelait ses membres à manifester en protestation contre un film faisant, croyait-elle, l'apologie d'un tueur de flics. Ce que ne fait nullement *Roberto Succo*, le film. Il ne condamne pas non plus son personnage principal : il évalue seulement ses conditions d'existence. Il teste ce qui a rendu possibles ses actes, leur longévité, la réaction de ceux qui l'ont croisé et la possibilité de montrer un tel homme.

UNE DÉVIANCE SALVATRICE

On pourrait résumer le film à une succession d'expériences : Roberto et la jeune fille romanesque ; Roberto et la nuit ; Roberto et l'étudiante aux nerfs solides ; Roberto et la voiture ; Roberto et l'institutrice suisse ; Roberto et les armes à feu... Le résultat dévie toujours de la norme, qu'il se traduise par une expertise, un instinct surdéveloppé ou, au contraire, par une puérilité, une maladresse confondantes. Mais, dans le film, la déviance sauve Succo même quand il échoue ou fait n'importe quoi.

La normalité est représentée à l'écran par l'officier de gendarmerie Thomas, qui mène l'enquête. Son nom, sa caractérisation archiconventionnelle, le jeu minimaliste jusqu'à la caricature (l'humour tient une place aussi importante que paradoxale dans le film) de Patrick Dell'Isola concourent à lui donner cette fonction dramatique, sur laquelle s'aligne, dans des registres variés, l'ensemble des représentants des corps constitués apparaissant à l'écran.



Léa, la lycéenne ingénue (Isild Le Besco), sous le charme magnétique et inquiétant de Roberto Succo (Stefano Cassetti).

Dans « l'autre camp » cohabitent la nature, la ville, la mer, la jeunesse extrême et enthousiaste d'une adolescente rencontrée à une terrasse, l'imaginaire, la mythomanie, la pulsion de mort, l'enfance, la peur, le romanesque. Roberto Succo court entre ces deux rives. Il zigzague, il est imprévisible, maladroît, amoral, fort, hyper-dan-

gereux. Ce Succo-là n'est pas un criminel mais un personnage de film. Un personnage qui se construit par ce mouvement, cette liberté, cette présence physique en constante tension, qui se projette d'un bord à l'autre de la réalité et de la folie, s'y cogne et rebondit en projetant des étincelles.

A ce « précipité » chimique de

fiction et de réalité, de pulsion et de calcul, il était exclu qu'un acteur connu prête ses traits. Il semblait impossible qu'un inconnu, un amateur, un débutant, puisse tenir un pareil rôle. C'est le miracle accompli par Stefano Cassetti et Cédric Kahn. Une présence aussi forte, aussi ambivalente, qui impose son droit d'exister sans pour autant

jamais chercher à séduire, est un événement rare au cinéma. Son mystère est son statut cinématographique, d'une grande puissance, et qui importe davantage que les explications logiques, qui ne manquent pas – à commencer par le trouble de l'identité et la figure rhétorique du meurtre du père, et son cortège d'exégèses, pas du

tout hors sujet, d'Œdipe à Pierre Legendre.

Lorsqu'il dit « *Je ne suis pas Roberto Succo* », cette affirmation a autant de véracité que toute autre affirmation, tant il a effectivement été – pour nous, spectateurs du film – un loup dans la forêt noire de l'enfance, un vieil ado méchant, un dragueur macho et impuissant, un Indien rusé et fort qui échappe au shérif, un Corto Maltese raté mais pas dépourvu de charme. Ce qui compte n'est plus ce qu'il dit ni ce qu'il fait, mais la manière dont il s'inscrit dans le cadre.

En plan moyen, c'est un crétin sanglant, qu'il faut éliminer d'urgence. En plan large, c'est un élément du paysage, qui sait s'y fondre et en surgir, une composante d'un grand tout n'appelant pas plus de jugement que l'orage ou les fourmis rouges. En plan rapproché, c'est une force magnétique, un concentré de tension qui attire ou repousse puissamment, selon des lois qui relèvent davantage de la physique que de la morale.

Roberto Succo pose une question simple : que peut-on montrer ? Il propose des réponses déroutantes. Roberto Succo, le personnage, se joue quant à lui de ces limites, il échappera indéfiniment à tout enchaînement causal. Capturé pour de mauvaises raisons, emprisonné selon une logique absurde, revendiquant une identité de terroriste qui bouscule les normes et les définitions – en quoi on peut effectivement prétendre qu'il est de fait un véritable terroriste, comme il le clamera, entre délire égocentrique et dérision, sur le toit de sa prison –, il vivra jusqu'à la fin au-delà des scénarios prévus pour lui.

Jean-Michel Frodon

► www.lemonde.fr/cannes

ECHOS CROISSETTE

■ **Le Festival a rendu hommage au soir du 14 mai au cinéaste Gérard Oury**, âgé de quatre-vingt-deux ans, récipiendaire d'un trophée spécial. Le réalisateur des *Aventures de Rabbi Jacob*, projeté le même jour, a gravi les marches du palais pour assister à la projection de *Roberto Succo*. Il était entouré de sa famille – sa compagne Michèle Morgan, ses enfants Danièle et Christopher Thompson – et de ses amis, au premier rang desquels figuraient Jean-Paul Belmondo, Gérard Jugnot et Philippe Noiret.

■ **Le maire (RPR) de Cannes, Bernard Brochand, a pris un arrêté le 1^{er} mai pour interdire aux vendeurs à la sauvette de s'installer sur la Croisette**, comme ils le faisaient chaque année. « Ce genre de commerce ne correspond pas à la vision que j'ai de Cannes », a déclaré l'ancien publicitaire à l'AFP.

■ **Le conseil d'administration de la Guilde des scénaristes américains** a donné le 8 mai son accord, à l'unanimité, pour le processus de sortie de crise enclenché le 4 mai avec l'Alliance des producteurs de cinéma et de télévision (*Le Monde* du 7 mai). Les 11 000 membres de la guilde recevront par Internet leur bulletin de vote, qu'ils devront retourner avant le 4 juin. Le résultat du vote, qui devrait être largement favorable à l'accord, sera connu le 5 juin.

■ **Luciano Barisone, animateur de l'excellente revue italienne *Panoramiche***, a annoncé la création d'un festival dont il assurera la direction à Alba, dans le Piémont (Italie). Baptisée « Infinity, Films and Spiritual Research », cette manifestation présentera des œuvres qui « explorent les dimensions spirituelles de l'homme, dans un sens laïque et à l'abri du spectaculaire ». A côté de la compétition officielle de films inédits en Italie, seront proposés des premières, hommages, colloques et ateliers. La première édition devrait se tenir du 6 au 13 avril 2002.

Cédric Kahn, portraitiste de la folie

RARES sont les cinéastes français de la génération de Cédric Kahn qui se servent du réel pour réaliser un film de fiction. D'ailleurs, lorsqu'on a proposé au réalisateur de *L'Ennui* de réaliser un film sur Roberto Succo, assassin de ses parents et de victimes rencontrées au hasard, il s'agissait pour les producteurs d'adapter la pièce de Bernard-Marie Koltès, *Roberto Zucco*, une offre que Cédric Kahn a déclinée.



CÉDRIC KAHN

Mais quelques mois plus tard, il a lu le livre documentaire de Pascale Froment, *Je te tue. Histoire vraie de Roberto Succo, assassin sans raison* (Gallimard) et cette lecture a fait surgir un désir de film inhabituel chez le cinéaste : « *D'habitude, un film naît d'une idée que l'on nourrit de scènes. Cette fois, c'est le travail d'enquête qui m'a donné envie de faire le film, ce foisonnement de scènes qu'il a fallu modeler pour lui faire prendre forme.* » Mais cette écriture s'est conformée du mieux possible à un principe : le respect des faits, de l'itinéraire de Rober-

to Succo, échappé d'un hôpital psychiatrique italien, assassin si imprévisible qu'un temps, les enquêteurs ont cru avoir affaire à un tueur professionnel, ancien militaire ou mafieux.

Ce respect de la fidélité aux faits « *nourrissait mieux le propos, que je ne distinguais d'ailleurs pas très clairement au début du film* », explique candidement Cédric Kahn qui définit ainsi la colonne vertébrale de *Roberto Succo* : « *J'ai voulu faire le portrait de la folie plus que celui d'un meurtrier. Succo est particulièrement vertigineux. Il n'est pas fou dans le sens où il est dominé par sa folie, mais il est imprévisible. Il change en fonction du regard qu'on porte sur lui. Pour prendre une métaphore cinématographique, personne n'arrive à faire le point sur lui.* »

UN ÉCUEIL À CONTOURNER

L'interprète du rôle-titre, Stefano Cassetti, a été trouvé dès le début du casting. C'est la seule part que Cédric Kahn veut bien concéder à la chance : « *Pour L'Ennui, il nous a fallu un très long casting pour trouver la bonne comédienne [Sophie Guillemin, dont c'était le premier rôle]. Cette fois, nous avons trouvé presque tout de suite. Mais la chance... Je ne me suis jamais*

engagé sur un film sans être tout à fait sûr de la distribution. » Une fois trouvée l'enveloppe charnelle de Succo, restait un écueil à contourner : « *Je me suis tenu au principe de non-exaltation du personnage. Le cinéma provoque l'empathie, presque automatiquement.* » A l'écran, le représentant du cinéaste a les traits de Patrick Dell'Isola, qui incarne le gendarme responsable de l'enquête. « *Il cherche à comprendre Succo pour l'arrêter. Il était ma porte d'entrée dans le film.* »

Mais cette rigueur dans la méthode, ces garde-fous éthiques n'empêchent pas *Roberto Succo* d'être un film avec des armes à feu, des policiers, des poursuites en voiture. Cédric Kahn le prend presque mal lorsqu'on lui dit que la chasse que livrent les policiers suisses à l'assassin ne ressemble pas à *Bullitt*, de Peter Yates. « *J'ai pris beaucoup de plaisir à filmer les séquences qui relèvent du film de genre. C'est une vraie complexité, j'ai beaucoup appris. A priori, tous les genres m'intéressent, à part la science-fiction, et encore... J'aime aller au bout d'une contrainte.* »

Thomas Sotinel

Tendre est la nuit des cannibales

Trouble Every Day. La beauté de la mise en scène métamorphose ce film d'horreur en un rituel émouvant

SÉLECTION OFFICIELLE (hors compétition). Film français de Claire Denis. Avec Béatrice Dalle, Vincent Gallo, Alex Descas, Tricia Vessey, Florence Loiret-Caille, Nicolas Duvauchelle. (1 h 40.)

Une femme marche dans la rue ; un homme vole à travers la nuit. Elle est près de Paris ; il vient de décoller de Denver, dans l'Etat américain du Colorado. Un autre homme, ancien savant, a disparu. Celui qui arrive des Etats-Unis, accompagné de sa jeune épouse, le cherche. La femme dans les rues aussi cherche quelque chose. Les relations entre ces figures n'apparaissent pas d'abord. Ce qui apparaît, c'est la peur, la violence, la

mort. Le reste est invisible, ce sont des liens sous-jacents qui accordent des mouvements, font rimer l'espace réel et la géographie mentale. En surface, il y a du désordre dans l'ordre ; en profondeur, de l'ordre au sein du chaos, de la douceur aussi au cœur de la terreur. On ne peut pas expliquer.

On peut expliquer, en revanche, que le septième film de Claire Denis soit présenté en séance de minuit au Festival de Cannes, hors compétition : *Trouble Every Day* est un film d'horreur, un vrai. Avec du sang, de l'angoisse, des meurtres cannibales et nombre des ressorts dramatiques propres au genre. Le Festival de Cannes peut sélectionner en compétition officielle un dessin animé (*Shrek*) pour faire

plaisir à l'industrie hollywoodienne, mais il n'a pas forcément l'audace de montrer une œuvre d'art bouleversante, si celle-ci appartient à un genre trivial, et si elle est aussi déroutante.

RÉSEAU DE DÉSIRS ET DE PHOBIES

Qu'est-ce qui dérange dans le film de Claire Denis ? La répulsion envers certains actes accomplis à l'écran, qui succède à la trouille de les voir advenir, savamment suscitée, le malaise devant leur accomplissement. Mais aussi, surtout, la sensation vertigineuse que cette déviance n'est jamais le fin mot de l'affaire.

Derrière, il y a cette pulsion qui pousse la jeune femme jouée par Béatrice Dalle, magnifique, à

s'échapper parfois du pavillon de la banlieue parisienne où Léo, l'ex-neurologue (Alex Descas), l'enferme et la protège à la fois. Et il y a la force qui pousse le jeune savant américain (Vincent Gallo) à refuser de toucher sa jeune épouse (Tricia Vessey) mais le conduit à hanter, affamé de mort, les couloirs du palace parisien où il réside, le temps de retrouver Léo. Il y a un réseau enfoui de désirs, de phobies, de connexions inconscientes.

A l'écran, ce réseau est figuré par un ensemble de mouvements, de lumières, de durées et de sonorités, des variations d'intensité et une fluidité rêveuse. Cet assemblage de formes construit une architecture des limbes, entre réalité, très banale, et imaginaire, très onirique.

Mais la mise en scène souveraine de Claire Denis, cinéaste qui modèle le réel à la guise de ses songes et de ses pensées en respectant chaque nervure, chaque accident, fait plus qu'établir un monde fascinant, inquiétant et touchant : elle organise un processus dont le principe très simple repose sur l'augmentation de la consistance. A mesure que le film progresse, le sang s'épaissit, le désir sexuel devient concret, la pulsion de mort se matérialise. A quoi assiste-t-on ? A une naissance cinématographique. C'est pourquoi, du tréfonds de sa noirceur et de sa douleur, *Trouble Every Day* est un film qui émeut et rend heureux.

J.-M. F.

Ron Meyer, artisan zélé de l'intégration d'Universal au sein de Vivendi

LORSQU'IL est nommé président d'Universal le 1^{er} août 1995, Ron Meyer hérite d'un cadeau empoisonné qui aurait pu le conduire à sa perte. Le géant de l'électroni-

PORTRAIT

Un temps mis en cause, le président du studio sort renforcé du rachat par le groupe français

que japonais Matsushita, paniqué par la production cahotique de *Waterworld*, de Kevin Reynolds avec Kevin Costner, vient de céder en catastrophe le studio au groupe canadien Seagram. Son nouveau patron, Edgar Bronfman Jr., envisage de développer en priorité la division musique d'Universal, ce qui rend la tâche de Ron Meyer, en charge du cinéma, encore plus délicate. Ses chantiers, très nombreux, comprennent la modernisation des installations du studio et la mise en œuvre d'un programme de production cohérent.

Universal a un problème d'image – le studio était pour les professionnels le lieu idéal pour prendre sa retraite, mais certainement pas

pour s'épanouir ou innover – et de stratégie. Depuis le succès historique des *Dents de la mer* en 1975, le studio concentre ses efforts sur les films de Steven Spielberg, qui lui offrent ses plus gros succès (*E.T.*, *Jurassic Park*). Les fusions opérées au début des années 1990 avec la constitution de groupes multimédias comme Time-Warner, News Corps et Sony ont isolé Universal, qui ne peut plus miser sur le seul Steven Spielberg.

RÉPUTATION DE DILETTANTE

La longue expérience de Ron Meyer dans l'industrie du cinéma en fait, en 1995, un candidat raisonnable à la tête d'Universal. Sa présence s'impose encore davantage au moment où, après la fusion entre Seagram et Vivendi en décembre 2000, Ron Meyer a enfin sorti Universal de l'âge de pierre pour le transformer en un studio susceptible d'intégrer, sans heurts et sans restructuration, un grand groupe. Cette réussite a été possible parce Ron Meyer s'en est donné le temps. Or, si le temps est une donnée fondamentale pour le dirigeant d'un studio, il est l'ennemi d'un actionnaire souvent préoccupé par le court terme. En décembre 1998,

après les échecs de *Rencontre avec Joe Black* et de *Babe, un cochon dans la ville*, l'entourage direct de Ron Meyer est remercié. « Je croyais vraiment, en arrivant, il y a six ans, à la tête du studio, que je parviendrais à le relancer. Mais ce que je pensais faire en un an m'en a pris trois. Lorsque vous avez les bonnes personnes et les bons projets de films, vous vous en sortez toujours. »

Le style de management de Ron Meyer est sérieusement remis en cause à cette époque. Il passe alors pour un dilettante. Ses méthodes de travail tranchent, quoi qu'il en

soit, sur celles de plusieurs de ses pairs, qui semblent mariés à leur travail. « Vous ne pouvez pas diriger une compagnie comme Universal sans vous y consacrer à plein temps. On peut s'habiller de manière décontractée et travailler dur », rétorque Ron Meyer. L'un de ses proches collaborateurs vantait récemment son style de management, fondé sur une organisation rigoureuse du temps de travail.

« Ron Meyer est comme beaucoup de responsables de studios. Il est californien et il le restera jusqu'à sa mort en espérant que celle-ci surviendra le

plus tard possible », affirme Pierre Lescure, PDG de Canal + et codirecteur général de Vivendi Universal, en charge du cinéma et de la télévision, et, à ce titre, supérieur hiérarchique de Ron Meyer. L'arrivée finalement discrète de l'attelage Vivendi-Canal + sur le territoire hollywoodien s'est effectuée en harmonie avec les pratiques de l'industrie qui, bien que tournée vers l'exportation, est dirigée d'un petit village situé sur une minuscule portion de la Californie du Sud. « Avec le soutien de Pierre Lescure et de tous à Canal+, l'intégration se passe mieux qu'on ne l'anticipait ; elle est aussi plus rapide, estime Ron Meyer. Notre objectif est d'augmenter les revenus de nos actionnaires et d'intégrer Universal à Vivendi. »

LE MARCHÉ DE LA VIDÉO

Vivendi n'a pas non plus commis l'erreur – même si des rumeurs de licenciement de Ron Meyer circulent – durant l'été 2000 – de bouleverser l'organigramme d'Universal. Une faute commise par Sony et Matsushita lorsqu'ils devinrent propriétaires respectivement de Columbia et d'Universal. L'arrivée de Vivendi semble au contraire consolider la position de Ron Meyer.

« Peter Chernin chez Fox, Sherry Lansing et Jonathan Dolgen chez Paramount sont en poste depuis longtemps. La stabilité est impérative dans cette industrie. Mais on pourrait dire la même chose de n'importe quel autre secteur. »

Les tâches assignées à Ron Meyer dépassent largement la bonne marche d'une entreprise dont les fortunes seront forcément fluctuantes. Il va lui falloir se poser en acteur incontournable sur le nouveau marché de la vidéo à la demande, « potentiellement émergent », et gérer au mieux les accords signés avec les compagnies de production qui alimentent Universal en films. « Les pourcentages importants accordés à des sociétés comme Imagine Entertainment pour Le Grinch sont logiques. C'est le prix à payer pour travailler avec des gens de talent. Le problème est la manière dont vous répartissez ces sommes. Les talents sont aujourd'hui infiniment mieux payés, mais il y a quinze ans il n'y avait pas la vidéo, le câble, le DVD, etc. » Beaucoup de travail à venir, en somme.

Samuel Blumenfeld

► www.lemonde.fr/vivendi-universal

la photographie de FRANÇOIS-MARIE BANIER

La comédienne Jeanne Balibar interprète le rôle d'une actrice de théâtre, Camille, dans « Va savoir », de Jacques Rivette, projeté mercredi 16 mai à Cannes.

« Elle dévoile que la seule photographie qui ornait le mur de sa chambre d'adolescente, c'était le portrait de Silvana Mangano. D'où le même regard prolongé. » F.-M. B.



Une poignée de courts-métrages en réponse à la mondialisation

« ÊTRE MONDIAL ou ne pas être. » En réponse à cet obsédant écho planétaire, la Société française des réalisateurs et les Films d'ici ont invité des auteurs du monde entier à réagir par un court-métrage. L'objectif est de présenter un grand film, *Le Cinéma dans tous ses états*, kaléidoscope de points de vue sur « la création au péril de la mondialisation », a expliqué la réalisatrice Claire Simon. *Les Cahiers du cinéma*, partenaires de cette initiative, ont envoyé des questionnaires à ces réalisateurs, et publié les premières réponses dans leur numéro de mai, donnant des nouvelles de la santé du cinéma dans toutes les régions de la planète.

Présentées à Cannes, les neuf premières contributions filmées donnent un bref aperçu de cette coréalisation polyphonique, où l'on parle chinois, italien, arabe, français ou anglais. Helma Sanders Brahm tire une métaphorique sirène d'alarme : les « films requins » hollywoodiens vont finir par dévorer les petits auteurs et imposer l'uniformisation. Amos Gitai poursuit sa réflexion sur la « monoculture », engagée en 1984 avec *Ananas*, documentaire qui retraçait le périple international du fruit et qu'il aurait aimé poursuivre avec une étude sur le fabricant de tabac Marlboro, avant que son pro-

ducteur de l'époque, Antenne 2, ne se désengage énigmatiquement. Dans un tout autre registre, Youssry Nasrallah surprend le public avec *Immondialisation*, film blagueur et généreux.

UN INSTANT DE CINÉMA

D'autres auteurs, sans message explicite, offrent un instant de cinéma en guise de contribution. Comment en vouloir à Danièle Huillet et Jean-Marie Straub de n'avoir rien réalisé pour l'occasion, alors qu'ils présentent la magnifique séquence du rémouleur de *Sicilia I*, qui se suffit à elle-même ?

Lentement, mais sur la chanson entraînant des *Filles de Mexico*, Arturo Ripstein suit des yeux chaque spectateur. Lou Ye présente en vidéo numérique une variation méditative et minimaliste, alors que Jia Zhang-ke fait preuve d'un humour strident. Marc Recha filme la nature et la lumière avec un dispositif de tournage artisanal ; sa force semble à la portée du premier venu. Surprenant, drôle, disparate, parfois agaçant, ce film revendique l'hétérogénéité comme principe créatif face à l'uniformisation. Il sera à nouveau projeté à Cannes le 18 mai.

Agnès Devictor

QUE FAITES-VOUS A CANNES ?

Claude Lanzmann et « la réappropriation de la violence par les juifs »

LA TRADITIONNELLE conférence de presse cannoise (avec réalisateur et vedettes) n'était guère adaptée à *Sobibor* (*Le Monde* du 15 mai), le « film mythologique de Claude Lanzmann » –, selon le mot du philosophe Gérard Wajcman –, au centre duquel se trouve le récit d'un survivant de la seule révolte réussie dans un camp d'extermination nazi. « C'est pour quoi nous avons voulu que la rencontre avec Claude Lanzmann prolonge l'ensemble de son projet, a indiqué en introduction le directeur artistique du Festival, Thierry Frémaux, et nous avons rassemblé autour de lui plusieurs personnes qui souhaitaient accompagner ce film. »

Aux côtés de notre collaborateur Jean-Michel Frodon – qui animait le débat – et de Marc Voinchet, de France Culture (la radio diffusera cette rencontre), étaient réunis l'historien Alexandre Adler, le cinéaste Arnaud Desplechin et le philosophe Gérard Wajcman. « « Mythologique », je l'ai repris à mon compte, a précisé d'emblée Claude Lanzmann. Au sens de David contre Goliath. Et de ce que j'ai décrit ailleurs comme la réappropriation de la force et de la violence par les juifs. Car Yehuda Lerner, le protagoniste unique du film, est un non-violent qui doit passer à la violence. » Il est évidemment difficile de commenter *Sobibor*, de redoubler le récit magnifiquement mené, en hébreu, par Lerner, qui avait seize ans en 1943 quand, sur l'instigation d'un soldat juif de l'armée rouge, il participa au complot plani-

fiant la révolte du camp et la mort des Allemands qui le dirigeaient. Mais il faut néanmoins s'arrêter, comme l'ont fait tous les intervenants, sur la manière dont Lanzmann donne à voir et à entendre « l'épopée » de Lerner. Cet homme, a rappelé Gérard Wajcman, « dans un monde décervelé, un monde sans sujet, se conduit comme un sujet et ne fait que ce que la réalité le pousse à faire. C'est un geste qui libère notre humanité, qui nous sauve ».

« DEUX DÉCISIONS CRUCIALES »

Il est inutile de chercher à dissimuler l'émotion légitime qui saisit en écoutant Lerner, comme y a insisté Alexandre Adler, « car Sobibor est un objet unique et précieux, comme la culture en produit de temps en temps, qui retourne le sens de toute une époque. Cette œuvre boucle un cycle. Mais on y entre plus aisément que dans l'œuvre majeure du cycle, Shoah. Et de Sobibor on rayonne vers tous les films précédents réalisés par Claude Lanzmann ». Alexandre Adler a aussi souligné le compagnonnage de Claude Lanzmann avec Sartre et Simone de Beauvoir, donc avec l'existentialisme, « ce qui ne compte pas pour rien dans cet hymne à la liberté et à la vie qu'est Sobibor. Et la vie, chez Claude Lanzmann, se dit par la voix ».

Interrogé sur la construction de *Sobibor*, Claude Lanzmann a décrit avec minutie ses « deux décisions cruciales. D'abord savoir si on peut supporter de ne pas voir celui qui parle

pendant plus de douze minutes. Ce qui devient une sorte de style en soi. Mais alors la question de l'apparition soudaine de cette personne devient très importante. Il apparaît à la fin d'un long travelling latéral sur lequel il parle, il dit qu'il a été dans huit camps, dont il s'évadait toujours. Quand on le voit à l'image, en revanche, il ne parle pas tout de suite, c'est moi qui parle le premier. Ensuite je devais décider si j'allais utiliser les oies dont on m'avait parlé pendant le tournage de Shoah, ces oies que les Allemands possédaient et effrayaient pour qu'elles se mettent à hurler, couvrant les cris des juifs qu'on gazait. Je craignais que ce ne soit illustratif, donc obscène ».

Ces explications ont valu à Claude Lanzmann le plus bel hommage que pouvait lui faire un de ses cadets, Arnaud Desplechin, demandant presque qu'on lui pardonne de « parler en cinéophile. Mais ces propos de Claude Lanzmann sont une définition parfaite de ce qu'est la mise en scène. Les films qu'il a réalisés ont un retentissement si fort dans nos existences que cela occulte parfois le fait que Lanzmann est l'un des très grands cinéastes du monde. Il réinvente le cinéma pour arriver à en sortir des idées. Sobibor fait de nous des témoins, et nous avons quelque chose à transmettre. C'est un film qui est dans la vie ». « Oui, on sort vertical de ce film, a conclu Claude Lanzmann. Mais on sort aussi vertical de Shoah. »

Josyane Savigneau

La pornographie, révélatrice des utopies mortes

Le Pornographe. Jean-Pierre Léaud sert avec génie ce deuxième long métrage de Bertrand Bonello

SEMAINE DE LA CRITIQUE. Film français de Bertrand Bonello. Avec Jean-Pierre Léaud, Jérémie Régner, Dominique Blanc. (1 h 48.)

Nombreux sont les films qui, cette année à Cannes, demandent des comptes au passé, s'interrogent sur la transmission des utopies oubliées, affrontent les relations entre générations dans l'idée de dresser un bilan des rêves anciens et de leur devenir contemporain. *Le Pornographe*, seconde réalisation de Bertrand Bonello, dont on avait gardé en souvenir l'excellent *Quelque chose d'organique*, est sans doute le film qui remplit, jusqu'à présent, le plus parfaitement ce programme. L'alchimie est parfaite qui repose autant sur le choix des comédiens principaux que sur l'univers décrit – la production de films pornographiques – dont il s'agirait d'extirper les significations réelles au-delà de l'exotisme facile qu'il pourrait contenir.

Jacques Laurent (Jean-Pierre Léaud) a été, dans les années 1970, un réalisateur de films pornographiques à l'époque où le genre était porté par une vague et un intérêt massifs, une demande de la société en quête de nouvelles images (enfin libres?) de l'amour et du sexe. L'homme reprend du service. Installation minimale dans une chambre de la région parisienne, scénario étique qu'il convient de modifier au gré des aléas du tournage, indications minimales à des comédiens incarnant des clichés plutôt que des personnages : tout se met en place pour le retour du cinéaste dont les hésitations vont mettre en péril la bonne marche du film. C'est que le cœur ne semble plus y être.

Petit à petit sont mises au jour les ambitions frustrées, les occasions



Jacques Laurent (Jean-Pierre Léaud), un pornographe en vogue dans les années 1970, et sa femme (Dominique Blanc).

ratées (le précédent projet du réalisateur n'a pu voir le jour et celui-ci tente de l'intégrer dans ce nouveau film). On apprend surtout très vite que Laurent a un fils qui l'a quitté lorsqu'il était adolescent, après avoir appris ce que faisait son père. Après l'échec du tournage, le réalisateur tente de se rapprocher de ce fils (c'est Jérémie Régner qui tient le rôle) et d'éclaircir, peut-être, les raisons de leur éloignement. Est-ce l'immoralité de son travail ou le mensonge par omission qui a provoqué cette défiance entre les deux générations? C'est l'une des énigmes à la résolution de laquelle le film de Bertrand Bonello va s'attacher.

LIBÉRALISATION DES CORPS

Evidemment, l'idée de génie du réalisateur aura été d'utiliser le cinéma X comme le lieu d'une contradiction impossible, schizophrène même : l'illusion d'une affirmation libertaire de la libéralisation des corps et celle de la transformation en travail de ce qui, a priori, s'y refu-

serait ontologiquement : le sexe. De ce point de vue, précisons donc que le choix de faire jouer leur rôle par de véritables hardeurs, de saisir le tournage dans sa dimension explicite, avec ses contraintes propres et visibles (sexes en érection et pénétrations) est le signe d'une intelligence parfaite par le film de ses propres enjeux.

Ce retour raté au cinéma semble dès lors catalyser, pour le personnage principal, une prise de conscience. Son fils ne l'a pas compris. Peinant à formuler ses reproches, il est à la fois très éloigné des motivations de son géniteur, tout en vivant dans l'exigence d'une invention de nouvelles formes d'action collective – il fait partie de ce que l'on devine être un groupe d'intervention poétique. Leurs retrouvailles se soldent par une rupture solitaire avec le monde. Le héros quitte sa femme et toute attache pour convaincre un des ses amis de le laisser construire une maison dans un champ.

Jacques Laurent, c'est donc Jean-

Pierre Léaud. Celui qui fut Antoine Doinel chez Truffaut et surtout Alexandre de *La Maman et la Putain*, de Jean Eustache, dépasse généralement son statut de comédien pour incarner une forme d'emblème des années 1970, leurs affirmations libératrices, leur logorrhée conceptuelle ambiante, leur insouciance. La fêlure qui terrasse progressivement son personnage ne pouvait mieux trouver à s'exprimer que dans la fragilité apparente du comédien. Le « pétage de plombs » qui le contraint à se retirer de la société n'aurait sans doute pas pu être aussi convaincant chez un autre acteur.

UN MYSTÈRE ANCIEN

Heureusement, *Le Pornographe* n'est pas de ces films qui fonctionnent sur une dialectique simpliste. Sa véritable qualité est sans doute cette manière de laisser des questions sans réponses, de conserver une part d'incertitude sur les motivations profondes des uns et des autres. Encore une fois, la pornographie, autour de laquelle se posent, via divers personnages (une journaliste, un ami du héros qui veut voir si les actrices « couchaient » facilement), des questions absurdes semble constituer la métaphore d'un mystère ancien. Celui que ne saura pas énoncer le héros de cette fable contemporaine.

Au cours d'une scène étonnante, Jérémie Régner se met à danser au son d'une chanson des Rita Mitsouko. La mise en scène parvient alors à transformer son corps, à le rendre totalement abstrait, exploite souvent accompli par l'image pornographique, sous d'autres formes. Dans cette coïncidence se place tout le pouvoir du cinéma. Un pouvoir auquel Bertrand Bonello croit visiblement.

Jean-François Rauger

PANORAMA DES SÉLECTIONS

NO SUCH THING

L'inspiration d'Hal Hartley semble évanouie depuis un certain temps et ce n'est pas *No Such Thing* qui la ressuscitera. Cette version moderne de *La Belle et la Bête* se perd dans des digressions artificielles et puériles sur la mondialisation, la société du spectacle et nos valeurs décadentes. Hal Hartley a retiré toute la dimension poétique de cette histoire pour lui donner un cadre idéologique qui ne lui sied guère. Une équipe de télévision disparaît en Islande où sévit une mystérieuse bête. Une jeune journaliste (Sarah Polley, l'actrice principale de *Des beaux lendemains*, d'Atom Egoyan) fait le voyage dans l'île et revient avec la bête à New York. Celle-ci devient d'abord une célébrité locale puis se transforme en cobaye, manipulé par des médecins sans scrupules, curieux de connaître les secrets de sa constitution. Le fait que cette bête parle l'anglais n'est pas le moindre de ses mystères. Hal Hartley l'orgne bien évidemment du côté de King Kong et se lance aussi dans une réflexion sur la sauvagerie et la civilisation. Mais à vouloir plaquer à tout prix un point de vue convenu sur la corruption des médias et la perte de notre innocence, il ne cesse d'enfoncer des portes ouvertes. Ce discours politique s'exerce au détriment d'une histoire utilisée comme une béquille pour véhiculer ses idées.

S. Bd
SÉLECTION OFFICIELLE (Un certain regard). Film américain d'Hal Hartley. Avec Sarah Polley, Robert John Burke, Helen Mirren. (1 h 41.)

LA PIANISTE

Quoique adapté du roman éponyme de l'Autrichienne Elfriede Jelinek, le dernier film en date de Michael Haneke confirmera la capacité du réalisateur autrichien à plier tout récit à ses obsessions. Il témoignera aussi, malheureusement, de la diminution d'une inspiration déjà perceptible avec son précédent opus, *Code inconnu*, présenté l'an passé, aussi en compétition, au Festival de Cannes. Erika Kohut (Isabelle Huppert) est professeur de piano au Conservatoire de Vienne. Intransigeante et impitoyable avec ses élèves, elle fréquente la nuit les cabines des sex-shops et épie les couples faisant l'amour dans les voitures. Un de ses étudiants tentera de la séduire. Elle l'enfermera dans un jeu sadomasochiste dont elle fera finalement les frais. On voit bien ce qui relève de l'univers de Michael Haneke dans cet alliage de discipline consentie (celle de l'apprentissage de la musique) et de débordement pulsionnel engendré justement par une exigence de civilisation portée à son paroxysme. Pourtant ici, le style froid et conceptuel, qui pouvait avoir ses partisans, de l'auteur de *Funny Games*, laisse place à une suite de psychodrames sexuels harassants et fabriqués quand ce n'est pas à des séquences d'un burlesque glauque (Annie Girardot en mère possessive) presque gênant. Seule tient l'interprétation incandescente d'une Isabelle Huppert qui ferait presque croire aux sentiments névrotiques de son personnage.

J.-F. R.
SÉLECTION OFFICIELLE (en compétition). Film français de Michael Haneke. Avec Isabelle Huppert, Benoît Magimel, Annie Girardot. (2 h 09.)

GAGNER LA VIE

Joao Canijo, le réalisateur de ce film, a été notamment assistant de Manoel de Oliveira et de Wim Wenders. La sortie en France du baroque *Chaussures noires*, son précédent long métrage, ne laissait pas espérer une œuvre aussi engagée et ambitieuse que *Gagner la vie*. La grande vertu de ce film consiste à situer son action dans une communauté portugaise de la banlieue parisienne, Villeuve-Saint-Georges, et de faire de ce « sujet », ordinairement absent des écrans, le cœur de son propos. L'histoire évoque la lutte d'une mère, femme de ménage dans une entreprise industrielle, pour tenter de faire la vérité sur l'assassinat de son fils au cours d'une descente de police dans la cité. Le combat qu'elle livre tout à la fois contre la société environnante et contre sa propre communauté, soucieuse de ne pas défrayer la chronique, redouble en quelque sorte celui du cinéaste. A mi-chemin de la fiction et du documentaire, son film résulte d'une volonté manifeste de faire exister dans l'espace public l'histoire de cette communauté installée de longue date en France, sa marginalisation sociale, ainsi que le fossé qui se creuse entre la frileuse tradition du secret des anciens et le violent désespoir de la jeune génération. En dépit de quelques facilités de mise en scène qui gâtent notablement sa portée, *Gagner la vie* est un film singulier et attachant.

J. M.
SÉLECTION OFFICIELLE (Un certain regard). Film portugais de Joao Canijo. Avec Rita Blanco, Adriano Luz, Teresa Madruga, Luis Rego. (1 h 55.)

L'AFRANCE

Un étudiant sénégalais en situation irrégulière est placé devant le choix de retourner en Afrique ou de demeurer clandestinement en France. Son errance et ses interrogations de quelques jours fournissent la matière principale du film d'Alain Gomis. *L'Afrance*, à travers le cas de son personnage principal, davantage obsédé par la nécessité de retourner au pays que de rester, à tout prix, en France, s'interroge sur le déracinement et les séquelles inconscientes du colonialisme. Le film mêle quelques procédés brechtiens à la description d'un cheminement psychologique qui manque mener le personnage principal au bord du suicide. La caméra est souvent au plus près des visages, attentive à capter des émotions diverses. Même si le film n'échappe pas toujours à une volonté de démonstration.

J.-F. R.
ACID. Film français d'Alain Gomis. (1 h 30.)

En Amérique, sur la route des origines

La Traversée. Sous le regard de Sébastien Lifschitz, un homme part en quête de son père. Bouleversant

QUINZAINE DES RÉALISATEURS. Film français de Sébastien Lifschitz. Avec Stéphane Bouquet. (1 h 25.)

La révélation de l'intimité est devenue un spectacle terriblement galvaudé, qui joue sur l'effet d'abandon ultime offert à une conscience collective censée être revenue de tout. Quiconque se sent désormais légitimement requis d'exposer à la vue du plus grand nombre ses troubles, ses fantasmes, ses béances. Comment tracer dès lors une ligne de partage entre la satisfaction cynique et mercantile d'un voyeurisme aussi vieux que le monde et une œuvre qui fait de l'intimité le principal ressort d'une singularité artistique? *La Traversée*, deuxième long métrage du jeune cinéaste français Sébastien Lifschitz (après *Presque rien*, réalisé en 2000), constitue une excellente et admirable réponse à cette question.

Il suffit de le comparer – ne serait-ce qu'au niveau de leurs titres respectifs – au cas le plus en vue du moment, l'émission *Loft Story*, sur M6, pour concevoir la différence fondamentale qui les oppose. Là où le programme télévisuel renvoie symboliquement, par un mauvais jeu de mots, à un espace unique soumis à un regard omnipotent, *Traversée*, récit d'un voyage aux Etats-Unis à la recherche d'un père inconnu, évoque la traversée des apparences, processus lent,

complexe, retors, mené dans l'opacité du monde et de soi-même.

Même quand elles paraissent se donner, même soumises à la transparence du regard, les choses ne sont jamais ce qu'elles semblent être. L'image a toujours partie liée avec quelque chose qui n'est pas elle et qui la dépasse. En termes techniques, il est convenu d'appeler cela le hors-champ ; en termes spirituels, le mystère. Voilà pourquoi *Loft Story* est nécessairement dans le mensonge et *La Traversée*, sinon dans la vérité, du moins dans l'inquiétude de sa recherche. Tout l'enjeu et tout l'intérêt du film résident dans cette dialectique du mensonge et de la vérité, de l'être et du paraître, du montré et du caché. Le résultat, qui entrecroise les formes du journal intime et du road-movie, est un des plus bouleversants qu'on ait vus depuis longtemps.

UNE RÉTICENCE PORTEUSE DE GRÂCE

Voici de quoi il retourne. Stéphane Bouquet, critique aux *Cahiers du cinéma*, participe à l'écriture des films de Sébastien Lifschitz depuis le début de sa carrière. Les deux hommes ont décidé d'éprouver les liens professionnels et amicaux qui les unissent en filmant le voyage aux Etats-Unis de Stéphane Bouquet, dont le père, soldat américain basé en France, est reparti sans que sa compagne française ne lui avoue qu'elle attendait un enfant de lui. Toute la première partie du

film est prise en charge par Bouquet, personnage principal à l'écran et narrateur dont la voix off guide le récit. C'est un garçon peu enclin à l'expression de ses sentiments, pudique et laconique au point de paraître froid, mais qui n'en dit pas moins de très belles choses sur l'absence du père et les raisons de son voyage. Lifschitz reste dans l'ombre, encore que sa façon de filmer Bouquet, dont la beauté mélancolique éclate dans ce film, témoigne du sentiment qu'il lui porte.

Puis, à mesure que les deux hommes s'approchent de leur but, le film bascule insensiblement. Lifschitz sort de sa réserve et tenaille Bouquet, qui n'est plus très sûr de vouloir être filmé. L'a-t-il jamais été? Toute la grâce du film tient justement dans cette réticence, dans le fait que filmer quelqu'un, c'est aussi bien filmer avec que contre lui. Presque rien ne sera montré de la rencontre entre Bouquet et son père à Surgoinsville, dans le Tennessee ; presque rien ne sera dit de la manière dont celle-ci a possiblement bouleversé sa vie. Ne restent en partage que l'immensité des paysages américains, une chanson d'amour entêtante d'Emmylou Harris, la solitude akermanienne de quelques couloirs d'hôtel, et, sur un parking désolé, la silhouette solitaire d'un orphelin aux yeux bleu délavé, dont l'âge coïncide avec celui du cinéma moderne.

Jacques Mandelbaum

Combien faut-il être pour faire un enfant ?

Hush. Une comédie fine mais interminable sur l'avenir de la famille

QUINZAINE DES RÉALISATEURS. Film japonais de Ryosuke Hashiguchi. Avec Seichi Tanabe, Reiko Kataoka, Kazuya Takahashi. (2 h 15.)

« Famille ! » s'écrie le festivalier, en sortant de *Hush*. « Japonaise, recomposée », précise-t-il pour faire le point de l'impressionnante collection entamée depuis le début du festival. La famille du jour est présentée par Ryosuke Hashiguchi. Inquiet, comme la plupart de ses collègues cinéastes présents à Cannes, de l'avenir de la cellule familiale, il est pourtant moins pessimiste que d'autres et propose avec *Hush* une comédie complexe et souvent touchante.

A Tokyo aujourd'hui vivent Naoya, un coiffeur pour chiens qui mène pleinement sa vie de gay ; Katsuhiko, un jeune homme réservé qui s'active dans un bassin d'essais pour modèles réduits de bateaux (loisir cher à François Truff-

aut) tout en essayant d'échapper aux assiduités d'une collègue ; et Asako, une prothésiste dentaire peu regardante sur le choix de ses partenaires. Dans un premier temps, coiffeur et technicien se mettent à la colle pendant qu'Asako prend unilatéralement la décision que Katsuhiko sera le père de son enfant.

Ce premier temps est sans doute le meilleur du film. La longueur de *Hush* est alors un avantage, qui permet au spectateur de faire doucement connaissance avec les personnages, et aux acteurs d'aller au-delà de la fiche signalétique habituelle aux séquences d'exposition.

Hashiguchi regarde les soubresauts désordonnés de ses personnages face aux contraintes professionnelles, amoureuses et familiales (par ordre croissant d'inconfort) avec une grande finesse. Finesse dans l'écriture des caractères du trio, dans l'enchaînement des scènes qui couvrent un regis-

tre large mais cohérent – de la franche comédie aux émotions paroxystiques qui sont surtout l'apanage du personnage féminin. Mais aussi finesse dans la mise en scène qui se joue des pièges de longues scènes a priori bavardes au long desquelles les entrées et les sorties du champ des protagonistes, la patience du regard de la caméra et la souplesse discrète de ses mouvements font toujours sentir qu'on est au cinéma, alors que le matériau de base pourrait vite faire basculer cette histoire naissante dans le camp de la télévision.

ENTREPRISE DE REPRODUCTION

D'ailleurs, la seconde moitié de *Hush* n'est sauvée que par le style. Pour mener à bien son ode à la famille nouvelle, Hashiguchi fait appel aux familles anciennes de ses personnages qui s'emploient avec vigueur à faire capoter l'entreprise de reproduction sur laquelle le trio est tombé d'accord. Ce qui

donne une mère d'homosexuel conforme à tous les clichés, un discours qui prend la place du récit, et des acteurs de plus en plus contraints par leurs personnages. C'est dommage, car le trio est impeccable.

Cette seconde moitié un peu désarticulée passe de genre en genre. Une séquence qui montre le trio au rayon layette pourrait servir à une adaptation nipponne de *Trois hommes et un couffin*, alors que le voyage qu'accomplit Katsuhiko dans sa ville de province natale renvoie aux classiques du cinéma familial japonais. A chaque fois, Ryosuke Hashiguchi fait preuve de la même maîtrise, à chaque changement de ton, cette virtuosité fait regretter la dilution de l'impulsion initiale qui faisait croire à un film tout à fait réussi alors qu'il ne reste au bout de deux heures et quart que l'illusion enfuie de ce film.

T. S.

THÉÂTRE
DU ROND-POINT
9 mai - 16 juin

music-hall

de Jean-Luc Lagarce
mise en scène Alain Fromager
avec
Sylvie Milhaud
Jean-Claude Bolle-Reddat
Jean-François Perrier

01 44 95 98 10

Jazz in Japan dresse à Paris un état des lieux de la scène japonaise

Plusieurs musiciennes invitées rappellent le rôle fondateur des femmes dans l'histoire du jazz nippon

La Maison de la culture du Japon à Paris présente son deuxième festival Jazz in Japan, du 15 au 19 mai. L'occasion de passer en revue la scène

japonaise du jazz, avec la violoniste Aska Kaneko, le guitariste Isao Miyoshi, les pianistes Hiroko Kokubu et Yosuke Yamashita... L'histoire

du jazz nippon est instructive, de son âge d'or dans les années 1950 à la période actuelle, en passant par la scène free des années 1960 et 1970.

LA MAISON de la culture du Japon à Paris présente son deuxième festival Jazz in Japan, du 15 au 19 mai. Occasion parfaite pour découvrir deux jeunes musiciennes et s'interroger sur le rôle fondateur des femmes dans le jazz nippon.

L'une d'elles est Aska Kaneko, violoniste de premier plan, à l'origine de plusieurs groupes, Aska Strings (1984), Adî, qui se produit en contemporain, avec des chorégraphes ou dans le Nouveau théâtre national du Japon. On passe, par précaution idéologique, sur la grâce de ses traits, mais enfin c'est le cas. La deuxième se nomme Hiroko Kokubu (piano), démonstrative en scène, éditorialiste écoutée à *Mainichi Shimbun*, attentive aux musiques du monde, aux croisements, aux mélanges, air connu.

Deuxième remarque, les contre-bassistes. Toujours regarder du côté des basses, surtout auprès des femmes. Imparable baromètre. Hiochi Yoshino avec Aska, Yoichi Yahiro avec Hiroko Kokubu et Benisuke Sakai, qui fait partie du trio d'Isao Miyoshi. Isao est un guitariste d'un style qui oscille entre Derek Bailey et Eugene Chadbourne. Si ces noms ne disent rien, la découverte peut atteindre l'étonnement de Claudel derrière son pilier. S'ils disent quel-

que chose, ils disent tout. Le plus connu de ces jeunes troupes (il est né à Tokyo en 1942), c'est l'immense pianiste Yosuke Yamashita, aussi explosif que Cecil Taylor, aussi martial qu'un Solal, aussi transversal qu'un Portal.

Cet état des lieux de la scène japonaise est exact : le jazz est dans ses manifestations actuelles le point de fusion et de créativité le plus discret : peu d'argent, peu de promotion, parfait. Depuis le Walla Walla du Nitto Jazz Band (1925), l'histoire de cette musique dans ce pays est plusieurs fois instructive. D'abord parce que sa première musicienne délivrée de l'imitation est une pianiste : Toshiko Akiyoshi, célèbre depuis le début des années 1950. Ensuite parce qu'un des premiers à avoir, comme elle, « quitté la route ordinaire », Shotaro Moriyasu (pianiste également, il s'est suicidé peu de mois après la mort de Parker), reste une référence, un culte, l'ombre de l'ange.

Leur séance historique à Mocambo, la nuit du 27 juillet 1954, sonne comme un manifeste. L'âge d'or, ce sont les années qui suivent, marquées par la visite des grands musiciens américains et la formation d'un quartet qui devient la coqueluche de la première génération

d'après-guerre, The Big Four (du batteur George Kawaguchi). Ils ont vingt ans et rompent avec le noirceur des temps récents. Le débarquement d'Art Blakey et de ses Messengers (1961) change définitivement la donne. Horace Silver, Monk, Rollins, Coltrane, Miles Davis emboîtent le pas.

L'AMOUR DU DÉTAIL

C'est le temps des tournées (soixante artistes américains de premier plan en 1978), des festivals (Live Under The Sky, frasques en plein air de grande mémoire) et des rééditions. Une des meilleures revues de jazz de la planète, *Swing Journal* (fondée en 1947), en particulier pendant l'époque de Kiyoshi Koyama, joue sa partie. L'édition du disque, la sienne : rôle de conservation et de sauvetage, rachat de catalogues, édition de trésors laissés en jachère par les labels américains, le tout porté par l'amour du détail, dans la gravure comme dans le pressage.

Grande période de délire et de free dans les années 1960 et 1970. Takayanagi (guitariste activiste) ouvre la piste. Coltrane enregistré à Tokyo. Terumasa Hino (trompettiste) et Yamashita (piano) éclatent. Un saxophoniste alto, compositeur,

animateur, domine la scène : Sadao Watanabe. Takt est le premier label japonais. Trois cent quatre-vingts albums sont enregistrés au Japon en 1967. Ne manque au tableau qu'un musicien mythique, autodidacte, sans grand rapport avec la tristesse des hommes normaux. Il s'appelle Togashi, il est percussionniste, il change tout, installe les jalons d'un monde à venir qui ne viendra pas.

Mais tout de même, la voie est large qui ouvre aux directions actuelles. A vérifier. Tout en se demandant pourquoi, par quelle réparation, les lieux, les nations - France, Allemagne, Italie, Japon - qui ont rendu au jazz ce qu'il pouvait donner ont quelque chose à voir avec l'autre Amérique (celle des Afro-Américains), avec la lutte contre le racisme, plus un passé récent à élucider et conjurer (le fascisme).

Francis Marmande

★ Maison de la culture du Japon à Paris, 101, quai Branly, Paris-15°. M° Bir-Hakeim. 20 h 30. Tél. : 01-44-37-95-00. Aska Kaneko Unit (15 mai), Isao Miyoshi trio (16 mai), Yosuke Yamashita, Steve Lacy duo (17 mai), Hiroko Kokubu trio (18 mai), Yosuke Yamashita, Kim Duk-Soo, Aska Kaneko (19 mai).

M. Parsy quitte la tête du Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg

Le directeur des musées de la ville lui reproche un manque de projets et de partenariats

PAUL-HERVÉ PARSY va quitter son poste de directeur du Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg, qu'il occupait depuis l'inauguration du bâtiment, en 1998 (*Le Monde* du 7 novembre 1998). Les *Dernières Nouvelles d'Alsace* ont annoncé, le 13 avril 2001, que le président (RPR) de la communauté urbaine et maire délégué de Strasbourg, Robert Grossmann, ne souhaitait pas renouveler le contrat de M. Parsy, qui arrive à échéance le 30 juin. Le procédé est inhabituel, même s'il a des précédents : à Strasbourg déjà, le non-renouvellement a été utilisé pour mettre fin aux activités de Jean-Louis Martinelli à la tête du théâtre national. Contacté par *Le Monde*, Paul-Hervé Parsy a confirmé son départ, mais n'a pas désiré le commenter, sinon pour préciser qu'il travaille depuis deux ans à une exposition consacrée à Asger Jorn, et qu'il espère pouvoir l'inaugurer à la date prévue, le 19 octobre.

Son entourage est plus disert. Une collectionneuse alsacienne a rédigé une lettre ouverte prenant la défense de M. Parsy et le personnel du musée lui a manifesté son soutien. La décision vient en fait du directeur des musées de Stras-

bourg, Fabrice Hergott. Les deux hommes se connaissent depuis longtemps, pour avoir travaillé ensemble au Musée national d'art moderne au Centre Pompidou. Leurs relations y étaient cordiales. Elles se sont dégradées lors de la nomination de Fabrice Hergott à son poste actuel, en avril 2000. Selon Fabrice Hergott, il ne s'agit pas de divergences d'ordre esthétique, même si la population ne s'est naguère émue de l'acquisition d'une sculpture de Bertrand Lavier : « Ses choix sont justes. Mais depuis trois ans qu'il existe, le Musée ne parvient pas à décoller. Paul-Hervé Parsy est un homme chaleureux, qui sait avoir de bons contacts, mais il a un caractère difficile et ne parvient pas à concevoir le travail en équipe. »

Fabrice Hergott attend du prochain directeur, qu'il n'a pas encore choisi, des projets à long terme, et surtout une plus grande ouverture sur ses voisins. Il pourra pour cela s'appuyer sur deux conservateurs nouvellement nommés : Cécile Dazord, venue de Vallauris pour prendre en charge la partie contemporaine, et Emmanuel Guigon, ancien conservateur en chef de l'Institut Valencia d'arte modera (Ivam), en Espagne. Spécialiste du surréalisme et de ses « environs », il

aura en charge la partie historique. Fabrice Hergott veut faire de Strasbourg une vitrine de l'art français dans cette région, mais, selon lui, le musée doit pour cela entretenir des relations suivies avec ses homologues suisses et allemands, qu'il reproche à M. Parsy d'avoir négligés.

« Le musée de Strasbourg a une fréquentation satisfaisante [140 000 visiteurs annuels], mais n'a pas su trouver sa relation à la ville, ni à la région. Pour l'instant, il ne peut pas se mesurer à ses voisins. Lesquels sont pourtant bienveillants, comme le montre la donation Burda », dit-il, faisant allusion à la générosité d'un mécène allemand, Frieder Burda, qui, en attendant la construction d'un musée à Baden-Baden destiné à accueillir sa propre collection, a décidé de faire don de 500 000 francs (76 220 euros) annuels au Musée de Strasbourg, pour acheter de l'art contemporain. « Pendant trois ans, nous choisissons les œuvres, il les paie, et nous les donne ensuite pour nos collections », précise Fabrice Hergott, qui est à l'origine de cet acte de mécénat original.

Harry Bellet

Sept plasticiens afro-américains affirment leur identité à La Criée de Rennes

LOVE SUPREME, La Criée, centre d'art contemporain, place Honoré-Commeurec, Rennes (Ille-et-Vilaine). Tél. : 02-99-78-18-20. Jusqu'au 26 mai.

Le centre d'art contemporain de La Criée n'est pas très grand et n'offre pas de quoi développer de grandes ambitions. Avec l'exposition Love Supreme, on se prend à le regretter. Sous un titre à la mémoire de John Coltrane, elle réunit sept artistes plasticiens afro-américains qui ont centré leur œuvre sur leur

identité culturelle, non pas en termes de quête, mais comme réalité politique et sociale. C'est un sujet inédit en France ; les artistes représentés, qui sont essentiels, y sont peu sinon pas du tout connus, même des figures pionnières comme Adrian Piper ou David Hammons. L'un et l'autre appartiennent à la première génération d'artistes à avoir affirmé, dans les années 1970, leur identité en recourant à des moyens non traditionnels : la performance, le film, la photographie, le texte, l'installation, et en se référant aux pratiques des sociologues et des

anthropologues. Senga Nengudi, chorégraphe et sculpteur, et Lorraine O'Grady sont de cette génération qui inscrit si bien le body art dans une problématique « raciale ».

Philosophe spécialiste de Kant, enseignante et artiste conceptuelle, Adrian Piper a pratiqué la performance publique et s'est toujours directement impliquée dans son travail sur la discrimination raciale et xénophobe : claire de peau, elle pourrait passer pour une femme blanche et le dit pour bousculer. Sa vidéo déjà ancienne, *Funk Lesson* (1984), prétexte un cours de danse pour décrire le corps en mouvement, sa respiration, ses inhibitions et ses comportements différents chez les Noirs et les Blancs.

UNE HISTOIRE CULTURELLE

Après la mise en perspective du corps, vient celle du visage avec Lorraine O'Grady, qui travaille sur la notion d'hybridation raciale, culturelle, sociale : l'artiste se fait très convaincante quand elle invente ses racines en rapprochant des portraits d'elle et de ses sœurs de ceux de reines de l'ancienne Egypte.

Les visages sont autrement masqués et démasqués dans les photos impressionnantes de Lyle Ashton Harris : elle double tous ses portraits pour entretenir, entre masque et cri, la confusion du masculin et du féminin. Du masque, mais cette fois en recyclant l'art nègre, un travail légitime de David Hammons.

Malgré le petit nombre d'œuvres accrochées, à peine plus d'une douzaine, mais documentées et accom-

pagées d'un programme de musique et de films, l'exposition réussit à esquisser une histoire culturelle à travers deux générations d'artistes.

Son commissaire, Elvan Zabunyan, une jeune universitaire actuellement en poste à Rennes, a décidé de nous faire profiter autant que possible de ses années de recherches, notamment à Harlem, ainsi que des liens d'amitié qui se sont noués avec les artistes qu'elle a rencontrés aux Etats-Unis. Parmi eux, Renée Green, à qui elle a demandé d'architecturer l'exposition. Celle-ci appartient, comme Lyle Ashton Harris, déjà citée, et Carrie Mae Weem, à la génération d'artistes qui se sont formés dans les années 1980 et ont été confrontés au discours multiculturel mercantilisé des années 1990.

Green, artiste, écrivain et cinéaste, travaille *in situ* à réunir des documents et des archives sur l'histoire (le colonialisme, les guerres), la mémoire, la culture, l'architecture des villes et des lieux où elle expose, quitte à transformer ses expositions en espace de consultation. Un de ses films, *Partially Buried, Continued* (1997), présenté à Rennes, regroupe des images et des témoignages autour de la guerre de Corée puis des révoltes étudiantes mâtées dans le sang. Il y est dit le trop-plein de morts et la pénurie de cercueils. L'artiste confronte délibérément les constats historiques et les lectures subjectives. Elle pose une bonne question : « Qui fait l'histoire ? »

Geneviève Breerette

SORTIR

PARIS

Art Ensemble of Chicago

Sans le trompettiste Lester Bowie, mort le 8 novembre 1999, et le saxophoniste Joseph Jarman, souffrant, l'Art Ensemble of Chicago, plus de trente ans de présence, a célébré la Great Black Music, la grande musique noire, en combinant les chants et les percussions de la mère Afrique aux libertés venues du free jazz tout en restant attentif aux musiques issues de rue. Ce collectif d'agitateurs musicaux, sauvage et théâtral, perpétue un certain esprit du jazz. A entendre de très près. Roscoe Mitchell est aux saxophones et clarinettes, Malachi Favors à la contrebasse et Famoudou Don Moye à la batterie et aux percussions. *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10°. M° Château-d'Eau. 21 heures, le 16. Tél. : 01-45-23-51-41. 130 F.

L'art d'exposer

À l'Auditorium du Louvre

Après la saga des musées madrilènes, la prochaine journée-débat du cycle « Musées-Musées », organisée par l'Auditorium du Louvre sera consacrée à la scénographie. Au carrefour de l'architecture, des arts de la scène et de la muséographie, la scénographie

s'est en effet imposée depuis plusieurs années comme une composante significative du succès des expositions temporaires, développant son langage propre. Se succéderont Richard Peduzzi (exposition *Marianne et Germania*, 1997 ; *Chardin*, 1999), Martine Kahane (*Opéra de Paris*), suivis par Massimo Quendolo (*Brésil baroque*, 1999 ; *La mort n'en saura rien*, 1999) ; Guy Cogeval, directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, accompagné de l'architecte Robert Hayward Anderson ; Roland Recht (Strasbourg), Guilhem Scherf (Musée du Louvre) et l'architecte Jérôme Habersetzer (*Clodion*, 1992 ; *Pajou*, 1997) ; Jean-Pierre Cuzin, conservateur des peintures du Louvre, et le scénographe Roberto Ostinelli (*La Voix du dragon*, 2000 ; *Le Jardin planétaire*, 1997) ; Jean-François Jarrige et l'architecte Henri Gaudin pour le Musée Guimet ; enfin l'artiste suisse Remy Zaug. La journée se terminera par un débat animé par Frédéric Edelmann, à partir de 17 h 30.

Auditorium du Louvre (entrée par la Pyramide), Paris-1^{re}. M° Palais-Royal. Tél. : 01-40-20-84-00. A partir de 10 h 30, le 16 mai.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGE

Hervé Télémaque

Galerie Louis-Carré & Cie, 10, avenue de Messine, Paris-8^e. M° Miromesnil. Du 17 mai au 13 juillet. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Fermé dimanche. Tél. : 01-45-62-57-07. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

La Presse, oratorio industriel...

de et avec Métalvoix. Grande Halle de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M° Porte-de-Pantin. 21 h 30, les 16, 17, 18 et 19. Tél. : 01-40-03-93-95.

Le Roman de M. de Molière

de Mikhaïl Boulgakov, mise en scène de Christine Weber. Les Serres d'Auteuil, 3, avenue de la Porte-d'Auteuil, Paris-16^e. M° Porte-d'Auteuil. 20 h 30, le 16. Tél. : 08-92-68-36-22. 143 F.

Ballet Ethéry Pagava

Le Rêve de d'Artagnan. Théâtre du Jardin, Jardin d'acclimatation - Bois de Boulogne, Paris-16^e. M° Les Sablons. 14 h 30, les 16 et 23 ; 15 heures, le 20. Tél. : 01-40-67-97-86. 45 F.

La Signora (Madame)

Caterina Sagna. Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11^e. M° Bastille. 21 heures, les 16, 17, 18 et 19. Tél. : 01-43-57-42-14. 120 F.

Héloïse et Abélard

d'Essyad. Chœur de l'Opéra national du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Septuor du Conservatoire national de région de Strasbourg, Pascal Rophé (direction), Stanislas Nordey (mise en scène).

Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er}. M° Châtelet. 19 h 30, les 16, 19 et 22. Tél. : 01-40-28-28-40. De 60 F à 460 F.

Kenneth Gilbert

Œuvre de Couperin. Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M° Porte-de-Pantin. 20 heures, le 16. Tél. : 01-44-84-44-84. 95 F.

Soliste de l'Ensemble InterContemporain

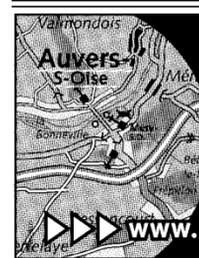
Atelier de création « Pour faire un portrait de John Cage ». Elèves d'écoles de musique, Jonathan Nott (direction). Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M° Porte-de-Pantin. 20 heures, le 16. Tél. : 01-44-84-44-84. Entrée libre sur réservation.

Orchestre du Festival de Budapest

Œuvres de Mahler. Ivan Fischer (direction). Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M° Alma-Marceau. 20 heures, le 16. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 450 F.

Bertrand Renaudin Quintet

Sunside, 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. M° Châtelet. 21 heures, les 16 et 17. Tél. : 01-40-26-21-25.



POURQUOI HÉLÈNE GRIMAUD SERA-T-ELLE À AUVERS-SUR-OISE DU 25 MAI AU 30 JUIN ?

Retrouvez toute l'actualité des festivals internationaux de musique sur Internet.

www.francefestivals.com

fff
MUSIQUE
EN FESTIVALS

Mardi 15 mai à 17 heures
dialoguez en direct avec

BERTRAND BONELLO
Réalisateur du film

"Le Pornographe"

sur le site
www.lemonde.fr/cannes

Chats organisés en partenariat avec 12planet.com

DISPARITIONS

Douglas Adams

L'auteur du « Routard galactique »

LA GALAXIE tout entière est en deuil : l'écrivain britannique de science-fiction Douglas Adams est mort vendredi 11 mai d'une attaque cardiaque à Santa Barbara en Californie à l'âge de quarante-neuf ans. Il était l'auteur d'un des chefs-d'œuvre de la science-fiction humoristique *The Hitch Hiker's Guide to the Galaxy*, traduit en France sous un titre plutôt astucieux : *Le Routard galactique*.

Cette œuvre – et ses suites – a une histoire assez singulière. En effet *The Hitch Hiker's Guide to the Galaxy* a d'abord été un feuilleton radio en douze épisodes diffusé sur la BBC en 1978, suivi en 1980 d'une seconde volée de douze épisodes. Geoffrey Perkins, qui fut le producteur du feuilleton radiophonique et qui en publia les scripts en 1985, a déclaré que Douglas Adams avait créé là « l'une des meilleures comédies radiophoniques jamais écrites et sans aucun doute la plus imaginative ». Douglas Adams retravailla ses scripts radio pour une série télévisée, puis pour en tirer la matière de deux romans : *The Hitch Hiker's Guide to the Galaxy* (1979) et *The Restaurant at the End of the Universe* (1980), traduits dans la collection « Présence du futur » des éditions Denoël sous les titres respectifs *Le Routard galactique* et *Le Dernier Restaurant avant la fin du monde*.

UNE PLACE DANS LA CULTURE POP

Le premier de ces romans raconte comment un Terrien du nom d'Arthur Dent (Arthur Accroc dans la version française) est précipité à la suite d'un cataclysme dans une longue et joyeuse errance galactique en compagnie d'un touriste extraterrestre natif de Bételgeuse qui a choisi de s'appeler Ford Escort durant son séjour sur notre planète. Mais il y est aussi question d'un livre intitulé *le Guide galactique*, qui est « un ouvrage compilé sans grande rigueur » et qui doit son indéniable succès à la phrase étalée sur sa couverture : « *Pas de panique !* ». Utilisant en les détournant de façon comique et même

« nonsensique » les clichés du space-opera, le cycle du *Routard galactique* met en scène une série de personnages mémorables, de Zappy Bibicy à Marvin l'androïde paranoïde en passant par Deep Thought l'ordinateur, lancés dans des péripéties hilarantes. Le cycle s'est poursuivi avec *La Vie, l'Univers et le reste* (1982), *Salut et encore merci pour le poisson* (1984), et plus tardivement par *Globalement inoffensive* (1992), où la satire se fait plus corrosive et la tonalité humoristique bien plus noire. Enorme succès public, *Le Routard galactique* occupe, ainsi que l'affirme le magazine *Locust*, une place voisine du *Monty Python's Flying Circus* dans la culture pop.

Douglas Noël Adams est né à Cambridge le 11 mars 1952. Désireux de faire une carrière à la John Cleese, il travaille, à sa sortie de l'université, avec Graham Chapman des Monty Python sur un projet de série télé, exerce toute une série de métiers plutôt bizarres, avant de voir son projet de feuilleton radio, basé sur son expérience d'auto-stoppeur à travers l'Europe, accepté par la BBC. Parallèlement, il devient script editor pour la série télé *Dr Who* dont il signe plusieurs scénarios sous le pseudonyme de David Agnew. Le succès considérable de son auto-stoppeur galactique devait le conduire à Hollywood : c'est alors qu'il travaillait à une adaptation cinématographique de son œuvre culte qu'il a croisé le chemin de la grande faucheuse...

Douglas Adams est par ailleurs l'auteur de deux romans policiers parodiques flirtant avec la SF, *Dirk Gently's Holistic Detective Agency* (1987) et *The Long Dark Teatime of the Soul* (1988), traduits chez Stock, d'un ouvrage humoristique écrit avec John Lloyd, *The Meaning of Liff* (1984) et il a travaillé sur des jeux pour ordinateurs (*Starship Titanic*, notamment). La série du *Routard galactique* est en cours de réédition en « Folio S-F » sous le titre générique du *Guide galactique*.

Jacques Baudou

Valdir Pereira

Un « prince » du football brésilien

IMMORTEL du football brésilien, surnommé le « prince éthiopien » pour son élégance sur et hors des terrains (il a été marié pendant cinquante ans à une actrice de cinéma), champion du monde en 1958 en Suède, puis en 1962 au Chili, Valdir Pereira, alias Didi, est mort des suites d'un cancer du foie samedi 12 mai dans un hôpital de Rio.

Né le 8 octobre 1929 à Campos, au nord de l'Etat de Rio, Valdir Pereira a commencé sa carrière dans la très modeste équipe de Lençois, dans l'Etat de Sao Paulo. Très vite remarqué pour ses qualités techniques, il est transféré, à l'âge de vingt ans, au Fluminense, l'un des quatre grands clubs de Rio. Le 16 juin 1950, lors de l'inauguration du stade géant du Maracana, construit pour la quatrième Coupe du Monde (remportée par l'Uruguay qui battra le Brésil en finale 2-1), Didi signe le premier but inscrit dans le « temple du football » au cours de la partie amicale entre les Espoirs de Rio à ceux de Sao Paulo.

LE ROI DE LA « FEUILLE SÈCHE »

A partir de 1952, Didi devient titulaire de la sélection nationale et participe au Mondial de 1954 en Suisse, où le Brésil succombe sans gloire, en quarts de finale, face à une mémorable équipe de Hongrie (2-4) emmenée par Ferenc Puskas. L'année suivante, il pulvérise les records de transferts dans son pays, en passant au Botafogo de Rio pour 2 millions de cruzeiros. En 1958, il fait partie, avec Pelé, Garrincha, Vava et Zagallo, de l'inoubliable quintette d'attaquants qui offrira au Brésil sa première couronne mondiale en disposant de la Suède en finale (5-2). C'est lui qui commandera en cette occasion une opération d'intense lobbying auprès de l'entraîneur Vicente Feola pour faire titulariser, avec les résultats que l'on sait, un génial gamin nommé Pelé et l'incomparable dribbleur Garrincha.

Transféré l'année suivante au Real Madrid, qui règne à l'époque sur le football européen, Valdir Pereira n'y jouera que quelques mois, faute d'avoir pu s'entendre,

pour incompatibilité d'egos, avec Don Alfredo Di Stefano, le meneur de jeu. Entre-temps, celui que les chroniqueurs sportifs brésiliens appellent respectueusement « Mestre » (Maître) a inventé la « feuille sèche », le coup franc en lob tiré du bout de l'extérieur du pied, un coup technique que peu de spécialistes maîtrisent. De retour en 1959 au Botafogo de Rio, où il terminera sa carrière de joueur, Didi remporte sa deuxième Coupe du Monde, à l'âge de trente-trois ans, en 1962, au Chili, où le Brésil triomphe en finale de la Tchécoslovaquie (3-1). « C'est le ballon qui doit courir, pas les joueurs », explique-t-il alors pour justifier la victoire d'une sélection de « vétérans », dont la moyenne d'âge dépasse la trentaine.

Devenu entraîneur, Valdir Pereira entame alors une longue errance internationale qui le conduira en Argentine, où il dirige – malgré les préjugés racistes si vivaces au sud du Rio de la Plata – la prestigieuse équipe de River Plate de Buenos Aires, au Pérou, dont il dirige la sélection nationale – éliminée en quarts de finale par le Brésil (2-4) – au Mondial de 1970, puis en Turquie et en Arabie Saoudite. Sa dernière apparition publique remonte à juillet 2000, pour l'inauguration du « hall de la renommée » au Maracana, balisé par les empreintes plantaires des plus grands joueurs brésiliens alors encore de ce monde.

Jean-Jacques Sévilla

■ **HENRI TREMOLET DE VILLERS**, ancien député (indépendant paysan) de la Lozère, ancien maire de Mende, est mort samedi 12 mai. Né le 4 janvier 1912 à Paris, avocat au barreau de Mende, Henri Tremolet de Villers a été conseiller général de la Lozère pendant plus de trente ans, d'abord du canton de Châteaufort-de-Randon, puis de celui de Meyruets, puis de celui de Mende-Nord. Elu député de la 2^e circonscription de la Lozère (Marvejols-Meyruets) en janvier 1956, réélu en 1958, Henri Tremolet de Villers avait été battu

Perry Como

Un crooner très populaire

LE CHANTEUR américain Perry Como est mort samedi 12 mai à son domicile, au Jupiter Inlet Colony, une résidence privée en Floride, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Considéré aux Etats-Unis comme l'un des chanteurs de charme – le fameux *crooner* – les plus populaires avec Bing Crosby et Frank Sinatra, Perry Como était atteint de la maladie d'Alzheimer depuis deux ans.

Né Pierino Roland Como le 18 mai 1912, sixième des treize enfants de sa famille, le chanteur qui a grandi dans la cité minière de Cannonsburg (Pennsylvanie) peut, par son parcours, être vu comme un exemple type du « rêve américain ». Fils de mineur, garçon de salle avant de tenir sa propre enseigne de coiffeur, Perry Como avait l'habitude, dès l'adolescence, de chanter durant son travail. Ce qui lui vaudra d'abord une réputation locale avant d'être remarqué par Freddie Carlone, qui dirigeait des big bands itinérants au début des années 1930. Como apprendra le métier sur les routes, dans divers casinos et au sein de l'orchestre de danse de Ted Weems avant de signer un contrat d'enregistrement avec la compagnie phonographique RCA en tant qu'artiste soliste.

Dès lors, le timbre moelleux de Perry Como, sa manière subtile et juste de phraser en particulier sur les ballades et les romances vont accompagner les Américains durant plus de vingt ans. En 1945, il doit son premier succès à la chan-

son *Till the End of Time*, extraite du film *A Song to Remember*, de Charles Vidor, une biographie hollywoodienne de Chopin avec Merle Oberon, Cornel Wilde et Paul Muni. Suivront *If I Loved You* ou *Prisoner of Love*, mais aussi *Chi-Baba Chi-Baba*, dans un registre plus humoristique, teinté d'une certaine ironie. C'est surtout sur scène et en particulier dans des spectacles télévisés que Como mêle au mieux ces deux aspects. Les soirées spéciales qu'il anime pour Noël ou en faveur de grandes causes humanitaires font partie de l'histoire de la télévision américaine.

SOIXANTE MILLIONS D'ALBUMS

Face à la déferlante du rock 'n' roll, Perry Como maintiendra sa place, n'hésitant pas à diversifier son répertoire et à larguer vers la part la plus apaisée d'Elvis Presley. En revanche, lorsqu'il débute des années 1960 les Beatles partent à la conquête de l'Amérique, Como décide de se mettre en retrait. Au début des années 1970, il revient au premier plan avec l'enregistrement de *It's Impossible*, puis *And I Love You So* ou *For the Good Times*. Affichant toujours une manière de raffinement, dans ses interprétations comme dans sa vie publique, Perry Como aura vendu plus de soixante millions d'albums sous son nom, dont la plupart ont été publiés par la compagnie RCA.

Sylvain Siclier

en 1962 par Charles de Chambrun (MRP). Il a été ensuite maire de Mende de 1971 à 1977.

■ **TURI FERRO**, acteur italien, fondateur du théâtre Stabile de Catane (Sicile) à la fin des années 1950, est mort des suites d'un infarctus vendredi 11 mai à Catane où il était né le 10 janvier 1921. Spécialiste de Pirandello auquel il a consacré une grande partie de sa carrière, Turi Ferro était encore sur les planches à la mi-janvier pour fêter ses quatre-vingts ans et jouer *La Capture*, de Pirandello,

aux côtés de son épouse Ida Carrara ; il devait aussi interpréter prochainement le rôle de Gepetto, dans le *Pinocchio* que s'approprie à tourner Roberto Benigni. Au cinéma, il avait tourné dans une vingtaine de films, interprétant notamment le veuf épris de la belle Laura Antonelli, dans *Malia*, de Salvatore Samperi (1973). Turi Ferro était un acteur particulièrement apprécié en Sicile où un vibrant hommage lui a été rendu lors de ses funérailles célébrées en la cathédrale de Catane samedi 12 mai.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Bordeaux, le 12 mai 2001.

Pierre,

pour les fondations,

Alexandre,

pour l'esprit de conquête.

Salut à toi mon fils, dans ce monde où tout sera possible si, dans les fissures des étoiles, tu réussis les épousailles du rêve et de la réalité.

– Le 17 avril 2001,

Maéva, Clémence, Albane, Alix, Quitterie, Laure, Nadège, Bérénice, Marie ont accueilli avec jubilation leur cousin

Baptiste.

Les grands-parents comblés,

Elisabeth et Guy Delion, Guersal, 56890 Plescop.

Mariages

– Paris. Plouer-sur-Rance. Mulhouse.

M. et Mme Bernard ANGLADE, M. et Mme Christian COLOMBIA

ont le plaisir de faire part du mariage de leurs enfants,

Garance et Edwin,

le 25 mai 2001, à 17 heures, en la cathédrale métropolitaine de la mer Egée, à Xinara (Tinos-Cyclades).

Le consentement des époux sera reçu par le Père Rocco Psaltis, vicaire général de l'archevêché de Tinos-Naxos-Syros.

Xinara, 84200 Tinos, îles Cyclades (Grèce), 4, rue du Labour, 68100 Mulhouse.

Décès

– Le président, Et les personnels de l'université Pierre-et-Marie-Curie ont la tristesse de faire part du décès du

professeur André ASTIER,

qui fut son troisième président.

Professeur de physique renommé, le professeur Astier était un savant éminent, doublé d'un humaniste attentif aux personnels et aux enseignants de l'université.

– Mme Mario Cochi, son épouse, Mme Christiane Cochi, sa fille, MM. André et Charles Cochi, ses frères et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Mario COCHI,

professeur honoraire

à la chambre de commerce de Paris, chevalier des Palmes académiques,

survenu le 11 mai 2001,

à Neuilly-sur-Seine.

La messe de requiem sera célébrée le jeudi 17 mai, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Consolation (23, rue Jean-Goujon, Paris-8^e).

53, rue Lemercier, 75017 Paris, 59, avenue de Saxe, 75007 Paris.

– M. Christian Gerin, son fils, Mme Nicole Gerin, son épouse, Mme Pierre Birot, sa sœur, Mme Gaëlle Germain, sa belle-fille, Gabrielle, Marie, Vincent et Alice, ses petits-enfants, Les familles Baraille, Birot, Boucq, Gerin, Germain, Rouvière et Vaschade, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis GERIN,

survenu le 13 mai 2001, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Un office religieux sera célébré le 17 mai, à 14 h 45, en l'église de la Rédemption, à Lyon-6^e.

– Clara, son épouse, Jean-Pierre et Betty, Daniel et Blandine, Agnès et Jean-Jacques Pagis, Dominique et Paul-Henri Aumont, ses enfants, Mathias et Laetitia, Anaïs, Eloïse, Virgile, Amélie, Alice, Gala, Ariane, Julie, Antoine, Arthur, Louise, Oscar ses petits-enfants, Mathilde, son arrière-petite-fille, ont le chagrin d'annoncer le décès de

Eugène HERMANN,

industriel,

le 11 mai 2001, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

17, rue Pierre-Nicole, 75005 Paris.

– Mme José Garcia Ligerio, son épouse, José Roberto et Maria Manuela, ses enfants, M. et Mme Manuel Garcia Ligerio, M. et Mme Daniel Garcia Ligerio, M. et Mme François Garcia Ligerio, Mme veuve Jean-Pierre Botti, Mme veuve René Le Tallec, M. et Mme Georges Meunier, M. et Mme Pascal Roman, ses frères et sœurs, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 12 mai 2001, de

José GARCIA LIGERO,

ancien diplomate, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, commandeur du Mérite civil (Espagne), Ouissam alaouite (Maroc), décoré de la campagne (combattant volontaire de la guerre d'Espagne).

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, à Madrid.

Le défunt reposera dans le caveau familial, à Gandia (Espagne).

Calle Jazmin 22, 28033 Madrid.

Pierre MARTY,

contrôleur financier honoraire,

est décédé le 7 mai 2001.

– Paris. Tananarive.

Nicole Versinger, sa sœur, Les familles Faulques, Retrou, Pizard, Ravel, Les familles Rajaonah, Rabeharisoa, Rakotorisoa, Razafy, ont la douleur de faire part du décès de

Georgette VERSINGER,

agrégée de l'Université,

rappelée à Dieu le 12 mai 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 17 mai, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris-6^e.

L'inhumation aura lieu le vendredi 18 mai, à Hadol (Vosges).

Ni fleurs ni couronnes.

Remerciements

– Mme Andrée Potherat, Françoise, Anne-Marie, Pierre-Henri, Jean-Louis, Dominique, Fabienne, Elisabeth, ses frères et sœurs, et leurs enfants, Les familles Basset-Chercot, Bonneville, Sauval, très touchés par les marques d'amitié témoignées lors du décès de

Jacques POTHERAT,

journaliste,

remercient toutes celles et ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires de décès

Michel COTTÉ

nous a quittés il y a treize ans, le 16 mai 1988.

– Le 16 mai 1988 s'éteignait mon mari bien aimé,

Axel GUIGUL.

Ne l'oubliez pas.

– Il a suffi d'un instant pour que

Liora,

renversée par des automobilistes qui ont brûlé un feu rouge, ne nous revienne pas. Le 15 mai 1980, elle avait douze ans.

Familles Cicurel et Wiener.

Nous nous retrouverons le mardi 22 mai, à 12 h 30, à l'entrée principale du cimetière de Pantin.

Messés anniversaires

– Mme Simone Cino del Duca prie tous ceux qui ont connu et aimé

CINO DEL DUCA,

d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée pour le trente-quatrième anniversaire de son décès, le jeudi 17 mai 2001, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, place de l'Église-d'Auteuil, Paris-16^e.

Priez pour lui.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36
Téléphone : 01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail: carnet@mondepub.fr

Souvenir

– Il y a soixante ans, plus de 3 700 Juifs, presque tous polonais, étaient internés le 15 mai 1941 dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, dans le Loiret.

Victimes de la première grande rafle des Juifs de la zone occupée, ils étaient tombés dans un piège tendu par la préfecture de police qui les avait convoqués individuellement pour contrôle d'identité. La très grande majorité d'entre eux fut déportée à Auschwitz en juin-juillet 1942.

Une cérémonie du souvenir organisée par l'Amicale des anciens déportés juifs de France aura lieu à l'emplacement des deux camps le dimanche 20 mai 2001, dans la matinée.

Des autocars de nos associations partiront de la place de la République (devant l'Holiday Inn), à 8 heures et 8 h 30.

Les Fils et filles des déportés juifs de France (FFDJF), 32, rue La Boétie, 75008 Paris.

Communications diverses

– Centre communautaire de Paris, Les rencontres d'éthique médicale, mercredi 16 mai, à 20 heures : « Éthique et décence : la maladie d'Alzheimer ». Débat présenté par Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique médicale, faculté de médecine de Paris-Sud, avec René-Samuel Sirat, grand rabbin, docteur Marc Cohen, gériatre, centre médico-social de l'OSE, Irène Epelbaum, neuropsychologue, Alain Koskas, directeur du centre de jour Edith-Kremsdorff FSJU, Lisa Mimouni, éducatrice spécialisée. PAF. 119, rue La Fayette, Paris-10^e. Tél. : 01-53-20-52-52.

Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 17 mai, à 20 h 30 : film « Autopsie d'un mensonge. Le négationnisme » avec son réalisateur Jacques Tarnéro. Tél. : 01-42-71-68-19.

SOUTENANCES DE THÈSE
85 F TTC - 12,96 € la ligne
Tarif étudiants année 2001



Le Monde de l'éducation

numéro de mai

30 F / 4,57 €

Dossier spécial : le privé

mérite-t-il son succès ?

- Entretien avec Boris Cyrulnik
- Collège : la réforme expliquée
- Débat : que faire de l'ENA ?
- Littérature : un enseignement hautement idéologique
- Le cirque : nouvelle option au bac...

Le magazine des enseignants qui avancent

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

EN VUE

■ « *Berlusconi les écrase tous* », titrait, lundi 14 mai, *Il Giornale*, le quotidien de la famille Berlusconi.

■ « *Nous avons réalisé du 7 au 13 mai, en termes d'audience, notre meilleure semaine auprès du public âgé de 4 ans et plus* », informe la direction de la chaîne M6, qui diffuse « Loft Story », émission de télé-réalité.

■ Les cinq épouses et les onze enfants de **Tom Green** sont venus soutenir le mormon poursuivi pour polygamie, lundi 14 mai, devant un tribunal de l'Utah.

■ Le ministère de l'agriculture irlandais soupçonne, « *étant donné le taux anormal de jumeaux et de triplés déclarés dans les troupeaux* », des éleveurs indécents d'avoir profité de l'épidémie de fièvre aphteuse pour revendre comme des bovins du pays des animaux britanniques achetés à bas prix.

■ D'après **Goefrey Nettle**, procureur du tribunal de Melbourne qui examine son extradition, le Letton **Konrad Kalejs**, accusé dans son pays de génocide, réfugié en Australie, âgé de 87 ans, « *risque la prison à perpétuité* ».

■ **Domitilla Uwitije, Dativa Mukansona et Séraphine Mukankusi**, religieuses de la communauté de Saint-Benoît de Sovu, à Butare, témoins à décharge des sœurs **Gertrude et Kizito** jugées pour des crimes contre l'humanité commis pendant le génocide au Rwanda, ont déclaré, lundi 14 mai, devant la cour d'assises de Bruxelles : « *Nous n'avons pas tout vu, à cause de la vie en communauté, qui exige que chacun s'occupe de ses seules responsabilités.* »

■ Des centaines d'aborigènes pieds nus et couverts de plumes accueillent, lundi 14 mai, à l'entrée du tribunal de Jayapura, **Theys Eluay**, chef des séparatistes papous d'Indonésie, accusé de subversion, qui, devant ses juges, arborait une croix chrétienne.

■ « *Je pensais qu'elles pouvaient l'intéresser* », regrettait encore pendant l'évacuation du bâtiment un visiteur venu offrir, lundi 14 mai, deux bombes de la deuxième guerre mondiale au conservateur du Musée de Portsmouth, en Angleterre.

■ « *Je suis né prince, je veux mourir prince* » : **Sigvard Bernadotte**, 93 ans, oncle du roi de Suède, privé de son titre depuis 1934 pour avoir épousé une roturière, saisit la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Un Canadien endormi dans une poubelle a été retrouvé vivant sur une décharge du Saskatchewan.

Christian Colombani

« The Economist » analyse la popularité de « Nanard »

Le retour de Bernard Tapie dérange les élites françaises, selon l'hebdomaire britannique. Parce qu'il montre que la corruption des dirigeants, du foot ou de la politique, n'est pas cause d'impopularité. Au contraire



la semaine sur ses deux premières pages, agrémenté d'un dessin du caricaturiste maison.

Le magazine, né en 1843, a pour

devis : « *Prendre part au difficile combat entre l'intelligence, qui pousse au devant, et l'ignorance, indigne et timide, qui freine le progrès.* » Cette intelligence, *The Economist* en fait preuve dans ses éditoriaux incisifs, engagés, parfois iconoclastes, toujours charpentés. Le magazine est pour le libéralisme mais il sait dire sa vérité aux libéraux. La semaine précédente, il a déclaré Silvio Berlusconi « *indigne de gouverner l'Italie* », en rappelant les dossiers ouverts par la justice contre lui. Provoquant un tollé dans la Péninsule, cette prise de position claire était inattendue de la part d'un magazine qui s'adresse aux élites mondialisées dont l'opinion penche plutôt a priori en faveur des hommes politiques de droite.

Moins surprenante mais tout aussi directe, l'analyse du retour

de Bernard Tapie que propose le magazine cette semaine. « *Nanard, comme il est appelé affectueusement* », a été accueilli à Marseille comme dirigeant sportif du club de foot à l'image d'« *un rock-star* », avec ferveur. Sauf par « *l'establishment - Le Monde a été particulièrement acerbe -, qui le traite avec dédain et même rancœur* ». Il y a de quoi : « *M. Tapie a passé cinq mois en prison. (...) Il a déshonoré le football et menti à ses actionnaires.* » Mais la vraie raison du dédain n'est pas là, regrette le magazine. En France, « *la corruption dans les hautes sphères, en politique comme dans les affaires, est loin d'être inhabituelle* ». Or la justice fonctionne à deux vitesses, selon le sentiment populaire : « *Les élites se protègent* », tandis que le « *working class M. Tapie* »

est puni. Cette France d'en haut, ces énarques qui continuent de diriger la politique et le business en France, n'admet pas ce « *banlieusard* » (en français dans le texte). « *Quelles que soient ses fautes, M. Tapie a quelque chose que M^{me} Guigou, battue aux élections municipales à Avignon, doit sûrement envier : le toucher populaire.* »

« DEUX LEÇONS »

The Economist rappelle que l'homme d'affaires, ancien ministre, est interdit de politique jusqu'en 2004, qu'Eva Joly, « *une magistrate tenace* », a encore des questions à lui poser, qu'il doit 880 millions de francs à ses créditeurs et 150 millions au fisc. Mais, dans le même temps, il attend réparation du Crédit lyonnais, qui aurait empêché 6,5 milliards de francs de façon indue lors de la vente de sa filiale Adidas. « *D'un coup, Nanard ne serait pas seulement populaire, il serait à nouveau riche* », semble se réjouir *The Economist* en imaginant la tête des « *élites* »...

En attendant, « *il faut tirer deux leçons* » du retour de « *Nanard* ». D'abord que « *le public, des fans de football aux électeurs, semble étonnamment indifférent à la haute corruption* ». Ensuite que « *Lionel Jospin, l'austère premier ministre, a beau être la quintessence de l'intégrité, il n'est d'aucune façon assuré de gagner la prochaine présidentielle. Un Jacques Chirac touché par des scandales persistants, mais qui aime aller au contact, n'est d'aucune façon sûr de perdre* ».

Eric Le Boucher

DANS LA PRESSE

RTL

Alain Duhamel

■ La victoire de Silvio Berlusconi ne doit surtout pas faire regretter l'intervention de la presse européenne dans le débat électoral italien. Il y a, Dieu merci, apparition progressive d'un espace politique européen, d'un débat public européen. Cela avait été vrai au moment des élections législatives allemandes, cela s'est confirmé avec la polémique Haider, cela se vérifie à Rome. (...) Les interventions virulentes de la presse européenne ont sûrement agacé une fraction des électeurs italiens, mais elles ont vraisemblablement alerté ou intrigué d'autres élec-

teurs : en tout cas, après la série sans précédent de critiques venues de toutes les sensibilités de la presse européenne, l'écart entre la droite et la gauche italiennes s'est réduit. La presse européenne n'y est peut-être pour rien, mais son intervention et l'évolution de l'électorat italien sont allées dans le même sens.

LE FIGARO

Yves Thréard

■ Ils peuvent gloser, critiquer, s'indigner ou afficher un rire sardonique, Silvio Berlusconi a gagné. « *Ils* », ce sont ces observateurs étrangers, journalistes et intellectuels, qui voulaient mettre l'Italie en garde contre un vote politiquement incorrect. Pour eux, le

« *Cavalière* » symbolise le vice et la démagogie, incarne le diable et l'horreur économique. Même le Parti socialiste français y est allé de sa petite phrase en appelant à la plus grande « *vigilance* ». Comme si c'était l'Europe qu'on assassinaient. A tous ceux-là, professeurs de vertu, le peuple italien a renvoyé une gifle, un coup de pied de l'âne sorti de sa botte secrète. Et c'est heureux. Car si l'on passe sur l'organisation du scrutin, il a donné une belle leçon aux parangons auto-proclamés de la démocratie.

LIBÉRATION

Jacques Amarlic

■ Telle est la loi de la démocratie parlementaire : l'élection en est le seul fondement légitime. Pas ques-

tion, dans ces conditions, de contester la légitimité d'un homme dont tous les Italiens devraient connaître en détail la vraie nature. L'exposé et la dénonciation des pratiques berlusconiennes n'ont-ils pas constitué l'essentiel des arguments développés par une gauche sortante au bilan plus que médiocre ? Election ne valant pas forcément abolition de l'autre côté des Alpes, on peut penser que les Italiens qui ne se sont pas ralliés au panache gominé de Silvio Berlusconi n'abandonneront pas le combat démocratique. (...) Quoi qu'en dise Berlusconi, les faits sont têtus et les Italiens versatile. C'est avec cette réalité-là que va devoir se collecter le vainqueur du 13 mai.

www.operation-angola.com

Un amateur éclairé publie une revue de presse très complète sur l'affaire des ventes d'armes vers l'Angola



moteur de recherche permet de retrouver facilement les textes à partir du nom des personnes citées. Dix personnalités, dont Charles Pasqua, Pierre Falcone, Arcadi Gaydamak et Jacques Attali, font l'objet de fiches de présentation sommaires.

En quelques mois, « *Opération Angola* » s'est rendu célèbre sur le Net. Des journaux brésiliens, portugais ou israéliens, des organismes internationaux, des banques, en ont fait leur « *veilleur* » attiré sur ce dossier. Il arrive même que M. Egon soit contacté par des pro-

tagonistes de l'affaire : ainsi Raymond Lévy, ancien secrétaire général de l'Association professionnelle des magistrats (APM), a choisi de s'exprimer sur « *Opération Angola* » pour réfuter certaines accusations portées contre lui par l'actuelle direction de l'association.

M. Egon entend rester modeste : « *Tout ça n'est pas encore du journalisme, c'est juste un début.* » Mais il résiste mal à l'envie de descendre dans l'arène. Convaincu que certaines pistes intéressantes n'ont pas encore été explorées, il rêve de mener un jour ses propres investigations ou, à défaut, d'être sollicité pour avis. En attendant, il prépare une nouvelle version de son site, qui sera bientôt doté d'un calendrier et d'un abécédaire pour faciliter les recherches dans ses archives. Dans les mois à venir, M. Egon envisage de lancer un site plus ambitieux, qui publierait des revues de presse portant sur l'ensemble des scandales politiques français actuels.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

■ Les organisateurs des Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City de 2002 vont vendre aux enchères sur Internet un millier de tickets, pour des places de luxe. Ils espèrent gagner ainsi 1 million de dollars supplémentaires. Enchères ouvertes le 21 mai sur le site www.ebay.com

CONCENTRATION

■ Le prestataire Internet espagnol Terra-Lycos a annoncé son intention de racheter Earthlink, deuxième fournisseur d'accès Internet aux Etats-Unis avec 4,8 millions d'abonnés. Terra-Lycos envisagerait de prendre le contrôle du grand site-portal américain CNET Networks, spécialisé dans l'informatique. - (Reuters.)

SUÈDE

■ Le système de messagerie électronique connectant l'ensemble des institutions judiciaires suédoises a été victime d'un virus baptisé « *home page* », qui se propage en infectant le logiciel Outlook Express de Microsoft et reroute les connexions vers des sites pornographiques. 7 000 boîtes aux lettres électroniques ont été mises hors service pendant plusieurs heures. - (AP.)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .	TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.	Nom :	
Date :	Prénom :	
Signature :	N° :rue :	
	Code postal [] [] [] [] Ville :	
	NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
	N° :rue :	
	Code postal [] [] [] [] Ville :	
	DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
	Code Etablissement	Code Guichet
	N° de compte	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year. *Le Monde* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Nouvelles frontières par Luc Rosenzweig

EN BONNE LOGIQUE, on devrait commencer par fustiger ici le Thierry Ardisson modèle grand public, qui est aussi manipulateur à grosses ficelles pour faire de l'audience sur une grande chaîne qu'il peut être fin et subtil dans ses émissions culturelles du câble. Mais, depuis quelques semaines, la bonne logique est notablement bousculée dans le domaine de la télévision et du discours que l'on peut tenir à son propos, en raison de l'irruption de « *Loft Story* » dans le paysage. On oublie donc, concernant la dernière livraison, lundi soir, de « *Ça s'en va et ça revient* » sur France 2, l'utilisation sensationnaliste des errements des familles des victimes de l'Ordre du Temple solaire et le procès télévisé quasi stalinien fait, en son absence, à Bernard Tapie.

Ardisson avait eu la bonne idée d'aborder le phénomène « *Loft Story* » par le biais comparatif,

en montrant, à nous, Français, qui sommes les petits derniers dans le club, les effets et les évolutions de cette « *télé-poubelle* » chez nos voisins.

Et c'est édifant. Jamais ne s'est autant vérifiée l'insupportable sentence du sapeur Camember affirmant que, « *quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites* ». Le plaisir pervers du voyeur s'émoisnant relativement rapidement, il faut de plus en plus saler le brochet qu'on lui sert : de l'enfermement volontaire des concurrents, on passe ensuite à leur enchaînement, puis à la création de situations où l'on peut vérifier que l'homme est un loup pour l'homme, et ainsi de suite. Il suffit d'avoir un peu d'imagination pour prédire ce que pourront être, demain, les nouvelles frontières du genre. Pourvu que les gens soient volontaires, on pourra enfermer des Eskimos avec des Hottentots, des vieillards avec des

adolescents, des aveugles et des paralytiques et filmer tout cela en continu sans enfreindre le code pénal. Patrick Sébastien, qui ne manque pas d'un certain bon sens, posa à plusieurs reprises, devant l'ancien président du CSA Hervé Bourges, la question : « *Où sont les limites, et qui doit les poser ?* »

Avec la prudence de serpent qui lui a assuré une longue carrière dans les sommets de la télé, Bourges se garda bien de répondre, et s'en tira par une diatribe d'ordre général contre le fric qui pourrait tout. On se permettra, ici, de faire une petite suggestion à son successeur, qui devrait, sans outrepasser la mission assignée par la loi à l'instance régulatrice, proposer une mesure inspirée de celle appliquée au tabac. On pourrait ainsi contraindre les chaînes à annoncer en préambule à ce genre de programme : « *Cette émission nuit gravement à la dignité humaine.* »

La vie en Euroloft

par Pierre Georges

CONNAISSEZ-VOUS Sebastian Florek, natif de Dorotowo, bourgade célèbre du nord-est de la Pologne profonde ? Non ? Aussi bien convient-il d'urgence de combler cette lacune. Ce jeune homme admirable, populaire, célèbre, va se présenter à la députation, lors des élections législatives, au mois de septembre. Son parti sera celui du SLD ex-communiste. Et son principal titre de gloire restera, pour l'instant, d'avoir été l'un des candidats évincés, par une abjecte coalition de ses pairs et du public, du « Loft-Story », et néanmoins Big Brother, polonais.

Ce qui nous conduit immédiatement à deux réflexions majeures. Le loft-storyisme, comme le journalisme d'ailleurs, mène à tout. A condition d'en sortir. Et second point, n'en déplaise à l'ami vertueux qui moqua il y a peu le concours Eurovision de la chanson, libre, lui, de ses sarcasmes quasi tyroliens, la voie nous semble désormais ouverte pour un super Big Brother en Eurovision. Européen, sans frontières.

Ce projet, que nous nous faisons un plaisir de céder aux têtes chercheuses et remue-ménings des chaînes en folie, serait le suivant : organiser un méga-casting pour ainsi dire continental. Avec jury multi-ethnique. En extraire un échantillon parfaitement représentatif de la belle jeunesse européenne. Obéir, dans une méticuleuse et soignée mathématique des sexes et nations, à la recherche de l'équilibre le plus séduisant : une Anglaise, un Allemand, une Portugaise, un Italien, une Belge, un Néerlandais. Et ainsi de suite, paille, foin, paille, foin. Trouver un loft pas cher au centre de la vieille Europe, gardé par une force d'intervention rapide et internationale.

Braquer, sur ce lieu d'Eden, trois cent douze caméras arrosant en permanence par tous moyens afférents, câble, satellite, réseaux hertziens, Internet, et malle-poste, le continent. Et vogue le Loft Babel !

Ce ne serait pas merveilleux ? Un professionnel multilingues. C'est-à-dire en anglais. Des épreuves de cuisine régionale. Des échanges culturels. J'aime la saucisse et le jambon. Me too. Bien sûr, pour motiver les candidats, outre la perspective radieuse d'amours clandestines diffusées sur tous les éthers d'Europe, un prix serait attribué. Un château en Espagne, par exemple, payable en euros. Ou un séjour à vie dans l'humble demeure de Louis II de Bavière. Ou une gondole amarrée sur le beau Danube gris-bleu.

Un petit pas supplémentaire pour la télévision, un grand pas pour l'Europe ! Bref, cessons de rire, l'heure est grave. Cette histoire de « Loft Story » et de ses dégâts plus ou moins collatéraux sur l'univers impitoyable du PAF provoque une telle série de réactions en chaîne et entre chaînes, que nous ne pouvons suivre. Jugements. Analyses. Plaintes. Sommations. Couinements. Communiqués. Indignations plus ou moins gratuites. Tartufferies plus ou moins hilarantes. Code du travail, code moral, code déontologique, code de bonne conduite. Tout est dit, l'envers de tout aussi.

Allons, du calme ! « Loft Story » est une pure horreur. Nous l'avons dit et le maintenons. « Loft Story » est, aussi, gris comme l'ennui. Triste comme la chair à télévision. Et nous en aurons bientôt lu tous les livres. Alors, patience, le Loft vieillit vite.

Soixante millions de francs en argent liquide retrouvés à Genève dans l'enquête sur Alfred Sirven

Soupçonnés d'avoir monté un circuit d'évasion des fonds d'Elf, deux hommes d'affaires ont été écroués

LE TRÉSOR dormait à Genève, depuis quatre ans, dans le coffre d'un homme d'affaires. Quelque 15 millions de francs suisses (environ 60 millions de francs) en argent liquide ont été retrouvés et saisis, à la fin de la semaine dernière, par le juge d'instruction suisse Paul Perraudin, dans le cours de l'enquête sur un circuit d'évasion de fonds mis en place, entre 1996 et 1997, par Alfred Sirven. Extraites de comptes anonymes dont l'ancien directeur des « affaires générales » d'Elf-Aquitaine était l'ayant droit, les sommes provenaient, en amont, des caisses du groupe pétrolier. Les deux intermédiaires sollicités par M. Sirven pour assurer le transfert des fonds entre le Liechtenstein et la Suisse ont été inculpés pour « blanchiment d'argent » et écroués à la prison de Genève.

La découverte de ces liasses de billets (en coupures de 1 000 francs suisses) constitue une première : si le juge suisse avait déjà ordonné, depuis deux ans, le blocage de fonds clandestinement entreposés par M. Sirven - notamment en Suisse et à Monaco -, les enquêteurs de l'affai-

re Elf n'avaient encore jamais retrouvé la trace des sommes converties en espèces par l'ancien bras droit de Loïk Le Floch-Prigent et ses complices. Interrogé, le 24 avril à Paris, par le juge Renaud Van Ruymbeke, M. Sirven, incarcéré depuis le mois de février, avait admis avoir « remis des sommes en liquide à des tiers », mais s'était refusé à identifier ces destinataires (*Le Monde* du 26 avril).

SOCIÉTÉS ÉCRANS

Les investigations du juge Perraudin sur cette filière financière aboutissant à Genève avaient débuté par l'identification, à Vaduz (Liechtenstein) de comptes ouverts dans deux banques locales au nom de sociétés écrans dissimulant des fonds captés par M. Sirven. Au mois de mai 1996, alors qu'émergeaient, dans l'enquête judiciaire parisienne, les premiers soupçons contre lui, l'ancien directeur des « affaires générales » d'Elf avait eu recours à deux avocats suisses et à deux agents fiduciaires de Vaduz pour faire convertir 50 millions de francs suisses (200 millions de francs) en argent liquide et les déposer aussitôt sur d'autres comp-

tes, ouverts au nom d'opaques fondations (*Anstalt*) liechtensteinoises (*Le Monde* du 5 avril). La suite de l'enquête atteste qu'un an plus tard, entre mai et juin 1997, les mêmes sommes avaient été une nouvelle fois transférées, sous couvert de sociétés écrans dénommées *Fininler Securities* et *Surbinton*, puis retirées en espèces afin d'être convoyées en voiture vers la Suisse, dans des sacs et des valises. En France, le premier mandat d'arrêt international venait d'être émis à l'encontre de M. Sirven.

Principal animateur de la filière mise au jour, l'intermédiaire suisse Roger Gindroz a admis, devant le juge Perraudin, avoir été chargé par M. Sirven d'organiser ces transferts. Présenté à l'homme d'Elf, en 1996, par son associé, Michel Doumeng - fils du défunt « milliardaire rouge », Jean-Baptiste Doumeng - M. Gindroz a reconnu avoir requis l'assistance d'un homme d'affaires d'origine iranienne, Kian Mozaffari. C'est ce dernier qui assura le transport des billets de banque et la remise de l'argent à M. Gindroz, selon un scénario de film noir. Selon les dépositions des deux hommes - contradictoires

sur plusieurs points -, les fonds auraient été transmis en deux fois : dans les sous-sols de l'hôtel Noga-Hilton de Genève, tout proche du domicile de M. Sirven ; puis dans le parking souterrain de la gare de Zurich. M. Gindroz a dit avoir ensuite remis les sommes à trois autres intermédiaires que lui avait désignés M. Sirven, dans le même hôtel Noga-Hilton.

« Nous sommes descendus au garage pour qu'ils puissent prendre possession des sommes, a-t-il raconté. C'est là que j'ai reçu mon salaire, à savoir 150 000 francs suisses, que j'ai gardés en espèces à mon domicile. » Soupçonné d'avoir apporté un faux passeport à M. Sirven, M. Gindroz a précisé avoir utilisé cet argent pour « financer [ses] voyages aux Philippines », où il lui rendit effectivement plusieurs visites. La chambre d'accusation de Genève a ordonné son maintien en détention, ainsi que celui de M. Mozaffari, jusqu'au 11 août.

Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/elf

L'assurance-maladie compte 15 millions de dossiers en souffrance

PRÈS DE 15 MILLIONS de feuilles de soins sont en attente de traitement à la Sécurité sociale, provoquant des délais de remboursement pouvant aller jusqu'à plusieurs mois, a reconnu, lundi 14 mai, le directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), Gilles Johanet. Interrogé sur France-Inter, M. Johanet a estimé que ce stock de feuilles en souffrance était « énorme » et que les délais de remboursement des soins devenaient « intolérables ». Ces retards sont en partie liés au manque de personnel et à la mise en place délicate d'un nouveau système de traitement informatique des feuilles de soins (*Le Monde* du 5 mai). M. Johanet, qui a annoncé le recrutement de 450 CDD, prévoit une amélioration avant la fin du mois de juin.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION** : les académies de Paris, Créteil et Versailles ont tiré, lundi 14 mai, un premier bilan de l'appel au volontariat, lancé mi-avril, pour enseigner dans 101 collèges d'Ile-de-France réputés « difficiles ». Environ 1 500 candidats ont manifesté le souhait de rejoindre, à la rentrée 2001, l'un des quelque 800 postes vacants - dits à « exigences particulières » et dérogeant à ce titre au mouvement classique des enseignants. Les volontaires, qui peuvent faire acte de candidature en groupe, s'engagent à rester quatre ou cinq ans dans l'établissement, où ils bénéficieront d'un accompagnement et d'une formation spécifique. A l'issue de ce contrat, l'avancement de leur carrière sera accéléré.

■ **JUSTICE** : Dominique Strauss-Kahn sera jugé en correctionnelle, du 1^{er} au 10 octobre, pour « faux et usage de faux », dans le dossier de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF). Le député (PS) du Val-d'Oise est suspecté d'avoir produit des documents antichambre.

■ **Le président du Rassemblement pour la France (RPF), Charles Pasqua, et l'ancien préfet du Var, Jean-Charles Marchiani**, qui devaient être entendus en qualité de « témoins assistés », lundi 14 et mardi 15 mai, dans le cadre de l'affaire Falcone, ont demandé le report de leur audition, invoquant la session plénière du Parlement européen, qui se tient cette semaine à Strasbourg. Les deux députés européens devraient être reconvoqués la semaine prochaine.

■ **Patrick Henry, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, en 1977, pour le meurtre d'un enfant, a été libéré** du centre de détention de Caen (Calvados), a annoncé l'administration pénitentiaire, mardi 15 mai. Patrick Henry a bénéficié d'une libération conditionnelle, le 26 avril, après 25 ans de prison (*Le Monde* du 28 avril).

■ **WASHINGTON**. La Cour suprême des Etats-Unis a rejeté, lundi 14 mai, l'utilisation du cannabis à des fins médicales, estimant que les lois fédérales sur l'interdiction de cette drogue ne permettaient aucune exception. Dans son arrêt, rendu à l'unanimité par huit juges de la Cour (qui en comprend au total neuf), elle a estimé qu'il n'existait pas de « nécessité médicale exceptionnelle » justifiant la consommation ou la distribution du cannabis. Le neuvième juge de la Cour n'a pas pris part au vote en raison d'un possible conflit d'intérêts. « *La marijuana n'a aucun avantage médical qui vaille la peine de faire exception* » aux lois fédérales, sauf si cette utilisation est requise « pour des recherches conduites avec l'assentiment du gouvernement », a commenté Clarence Thomas, qui a présidé la Cour. - (AFP.)

BMW 320d Pack

www.bmw.fr

février mars avril mai

janvier juin

décembre juillet

novembre septembre août

octobre

Cette BMW entretien compris pour moins de 2000 frs/mois*.

BMW 320d Pack avec peinture métallisée. Climatisation automatique, phares antibrouillard, antipatinage ASC+T, 6 coussins de sécurité gonflables (frontaux, latéraux et latéraux de protection de la tête ITS), ordinateur de bord, autoradio BMW Business, banquette arrière rabattable, accoudoir central arrière rabattable avec sac à ski. Pour 1567,47 F/mois*.

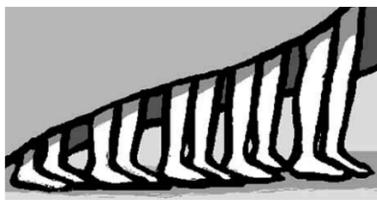
(*) 1967,47 F/mois après le 1^{er} versement. Extension de garantie et entretien inclus.
Prix de la BMW 320d Pack + Peinture Métallisée : 150000 F. Premier versement de 79130 F (déjà coté de garantie de 28850 F + premier loyer majoré de 50100 F (**)) suivi de 35 loyers mensuels de 1785,25 F (**). Après le paiement du dernier loyer, vous pouvez restituer votre véhicule à votre concessionnaire (sous réserve du respect de l'usage et du kilométrage prévus au contrat) ou l'acquiescer en levant l'option d'achat avec restitution de votre dépôt de garantie dans les deux cas. Option d'achat en fin de contrat de 96500 F. Coût total avec achat en fin de contrat de 289163,75 F. Contrat national d'entretien SEREMUM facultatif au prix de 182,22 F/mois comprenant l'exécution de garantie et l'entretien du véhicule pour 36 mois et/ou 60000 km (au 1^{er} des deux termes atteint). Coût total du SEREMUM : 6059,92 F. Offre valable jusqu'au 15/07/01 chez votre concessionnaire participant à l'opération. Sous réserve d'acceptation par BMW Lease - SMC au capital de 3 000 000 €. RCS VERSAILLES B 343 626 643. (**) Hors assurances facultatives et hors contrat Seremum facultatif.



PORTRAIT
Richard Barbrook annonce l'arrivée du « cybercommunisme » et de l'ère du « don high-tech ».
P. IV

TECHNIQUES

ADSL, câble, satellite, boucle locale radio et réseau électrique. Présentation des principales solutions pour amener le haut débit jusqu'à l'utilisateur. Un dernier kilomètre qui peut coûter cher.
P. VI



ENTREPRISES

Pour vendre leurs actifs, les jeunes pousses en faillite n'ont souvent qu'une seule solution : brader leurs stocks et leur marque.
P. VII



MÉTIERS

Présentes dans la très grande majorité des entreprises, les messageries électroniques sont utilisées tous azimuts et deviennent de véritables fourre-tout. Difficile dans ces conditions de les gérer au quotidien.
P. VIII



CYBERCAFÉ

A Madrid, la jeunesse branchée se donne rendez-vous au marché de Fuencarral, autour d'un verre et d'un ordinateur.
P. IV

ENQUÊTE

Le joli printemps du jeu en ligne

Après la folie des jeux vidéo sur consoles, l'engouement des joueurs se tourne aujourd'hui vers la Toile

LES PIONNIERS du Réseau s'en souviennent peut-être. Au début des années 1970, à l'époque où la Toile était loin de ressembler à l'hydre planétaire qu'elle est devenue, les premiers jeux en ligne ont commencé à faire leur apparition. On ne parlait pas encore de trois dimensions, encore moins de réalité virtuelle. Simplement de petits jeux de rôle textuels que l'on faisait évoluer par le biais d'échanges de messages entre tous les joueurs connectés. Les choses

ont bien changé. Fini le bricolage des débuts, place aux portails dédiés (gaming zone), aux textures graphiques impressionnantes de réalisme et à l'immersion totale dans des univers fictifs perpétuels, appelés aussi mondes persistants. Le jeu en ligne d'aujourd'hui est devenu une industrie à part entière, florissante – elle devrait générer 5 milliards de dollars de chiffre d'affaire en 2005, selon l'institut Data-monitor, contre 82 millions en 1999 – et porteuse de nombreux espoirs, aussi bien pour les acteurs du secteur que pour les joueurs.

C'est qu'ils sont désormais des millions d'internautes à se servir de la Toile comme d'un espace ludique privilégié. Le portail dédié aux jeux en ligne de Microsoft compte près de 10 mil-

lions d'abonnés. En France, la bataille fait rage entre Flipside.fr, le portail de Vivendi Universal, Goa, celui de France Télécom, et Zone Jeux, du groupe Ixo. Tous dépassent le million de visites par mois. Quant au monde persistant Everquest, il revendique plus de 300 000 abonnés depuis sa création en février 1999. Des abonnés qui passent souvent plus de vingt heures par semaine dans la peau de leur personnage virtuel et qui n'hésitent pas à déboursier près de 80 francs par mois pour faire partie de l'histoire sans fin. Enfin, dans ce grand concert des amateurs de parties ludiques en ligne et à plusieurs, il ne faut pas oublier les joueurs occasionnels qui profitent de leur temps libre pour faire une partie de dame ou d'échecs.

Pour les éditeurs de jeux vidéo, cet engouement n'est pas sans poser quelques interrogations. Jean-Martial Lefranc, président de l'éditeur français Cryo et figure historique du jeu dans l'Hexagone, estime qu'« il y a encore tout à apprendre pour les éditeurs. Les processus de développement, de conception et d'exploitation d'un jeu en ligne sont très différents de ceux d'un jeu classique, en termes de jouabilité, d'organisation du budget et surtout d'entretien des univers dans le temps. Les compétences sont encore limitées dans le domaine et, même si les jeux en ligne n'exploseront qu'en 2005, il faut se pencher très tôt sur ces aspects-là ». Même souci pour les fabricants de consoles de jeux, qui voient pour le moment le phénomène jeu en ligne leur échapper.

Sony, Microsoft et Nintendo profiteront donc du prochain Salon international du jeu vidéo, l'E3, qui se tiendra à Los Angeles du 17 au 20 mai 2001, pour dévoiler ou préciser leurs stratégies. Nul doute que la PlayStation 2 et les futures X Box et Game Cube offriront rapidement aux traditionnels joueurs de salon l'opportunité de s'aventurer sur le Net. Après le retrait de Sega, pourtant pionnier avec sa Dreamcast dans le mariage de la console et du Web, les trois derniers constructeurs entendent bien détrôner le PC avec leurs machines à tout faire. Il faudra également compter avec le téléphone portable et la télévision interactive, autres supports susceptibles de se faire une place au soleil dans l'eldorado du jeu en ligne.

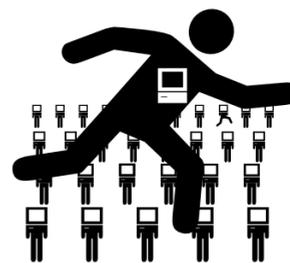
Forcément concernés par ces batailles de titans, les joueurs guettent les moindres annonces et les dernières nouveautés. Il faut dire que, pour nombre d'entre eux, le

jeu en réseau est devenu un véritable « sport », avec ses propres règles, ses rencontres internationales, ses récompenses et sa hiérarchie. En clair, un monde de professionnels.

La prochaine compétition, la Lan Arena 6, aura d'ailleurs lieu, du 25 au 27 mai 2001, à Paris la Défense. Quelque 1 500 joueurs, venus du monde entier, viendront tenter leur chance pour gagner l'un des six trophées mis en jeu et les 20 000 euros de dotations promis aux gagnants. Inutile de préciser que, pour cette génération de joueurs-là, les jeux de rôle en ligne de papa font désormais partie de la préhistoire du Web.

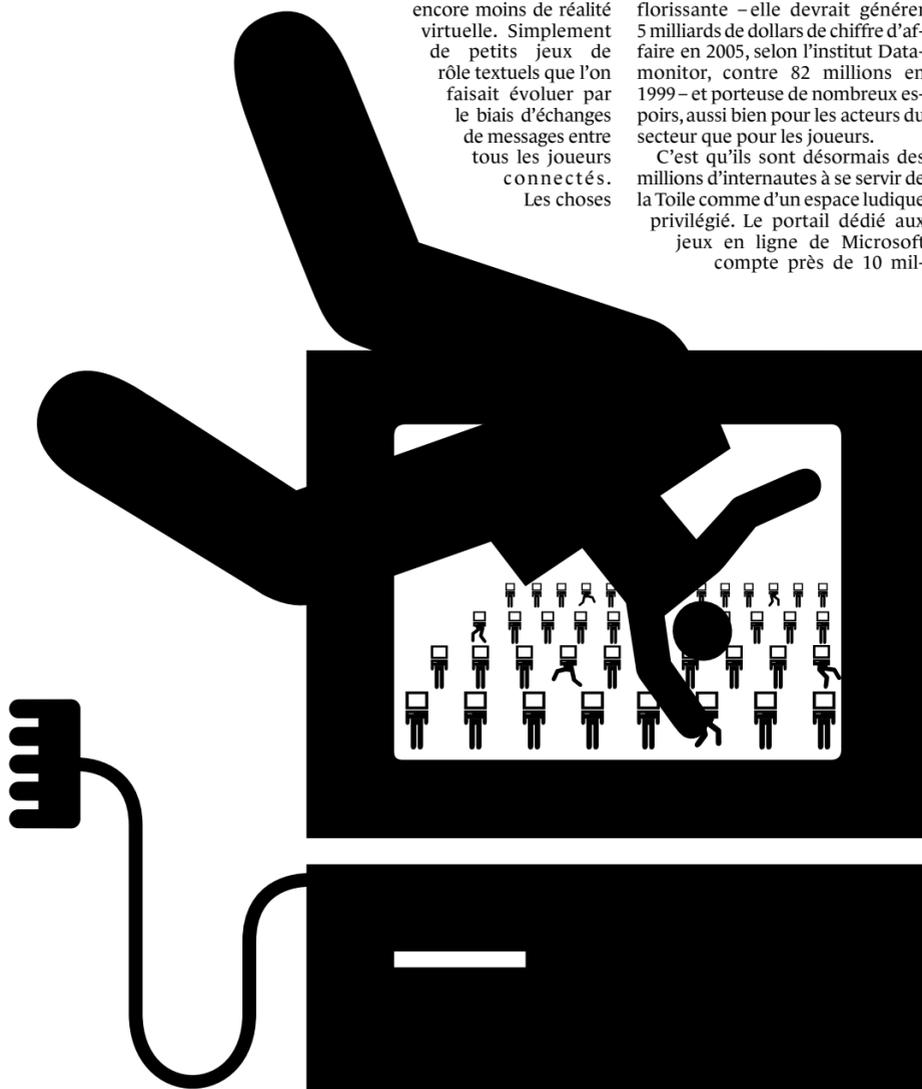
Guillaume Fraissard

Suivez l'actualité du salon des jeux vidéo E3 sur interactif.lemonde.fr



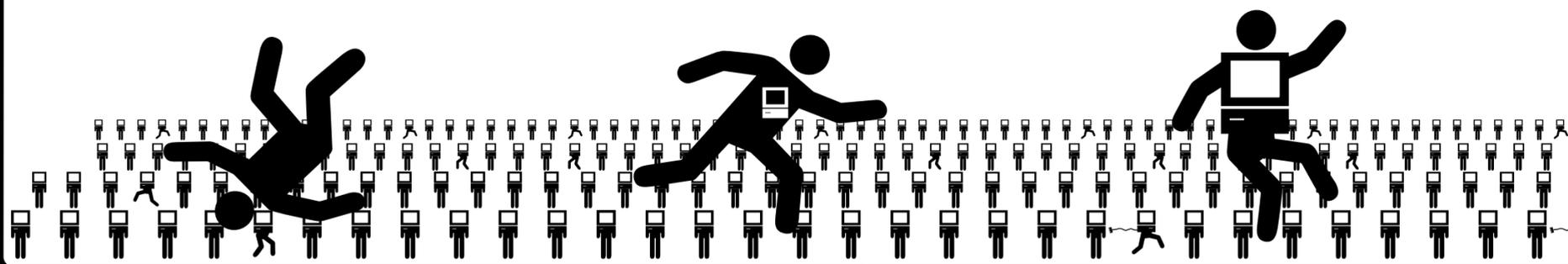
Des joueurs parcourent le monde pour participer aux plus importantes compétitions en réseau.

Lire page III



En ligne ou en réseau, les nouveaux modes de consommation du jeu bouleversent toute une industrie, qui doit revoir ses processus de développement, de conception et d'exploitation.

PUBLICITÉ



Course d'obstacles vers la rentabilité

Les jeux en ligne devraient offrir un bon relais de croissance aux plus solides acteurs du jeu vidéo

FINI l'optimisme unanime qui régnait il y a un an ! A cette époque, les éditeurs de jeux concentraient leurs espoirs sur les «jeux massivement multi-joueurs», pour stimuler les ventes sur un marché devenu presque mature, et gonfler leurs bénéfices en distribuant leurs produits directement sur le Net. De leur côté, les opérateurs de portails grand public s'intéressaient au jeu en ligne en tant que contenu capable de séduire les internautes et donc d'attirer les publicitaires.

L'institut d'études Datamonitor prévoyait alors que le chiffre d'affaires du jeu en ligne atteindrait 3,4 milliards de dollars, soit près de 20 % du chiffre d'affaires total (estimé à 17,4 milliards) de l'industrie des logiciels de jeux, dès fin 2003.

Voilà qui laissait augurer une folle croissance, sachant qu'en 2000 il ne s'élevait qu'à 2%.

Aujourd'hui, cependant, les grands acteurs du secteur ne s'attendent plus à ce que la part du jeu en ligne atteigne 15 à 20% du marché total avant cinq ans. «C'est moins le potentiel du segment des jeux en ligne qui est remis en cause que la vitesse de son émergence», explique Felicia Kantor, analyste chez le courtier Lehman Brothers. Il faudra attendre que les connexions à haut débit et facturées au forfait se généralisent pour que les joueurs internautes se multiplient. De plus, les fabricants de consoles ne sont pas pressés d'offrir un accès à Internet, car ils préfèrent garder le joueur dans leur système propriétaire.

C'est donc avant tout sous l'impulsion des éditeurs que le jeu sur le Web (et sur les mobiles ou la télé interactive) se développe. Mais, là encore, certains y croient plus que d'autres et optent pour des modèles économiques différents. On trouve d'un côté des sites «zones de jeux» où les internautes peuvent trouver des petits Web-jeux (cartes, lettres, échecs, quiz, loteries) ou s'affronter en réseau avec des jeux CD-ROM achetés dans le commerce. Ces sites, d'accès gra-

tuit, tirent leurs revenus de la publicité et des commissions d'e-commerce. De l'autre côté se sont créés des sites «mondes persistants» proposant un univers de jeu évolutif, constamment animé. Là, le site gagne de l'argent en faisant payer aux joueurs un abonnement mensuel de 10 à 15 dollars.

UN MARCHÉ DE NICHE ?

Bruno Bonnell, président d'Infogrames, numéro deux mondial du secteur, reste sceptique sur les deux modèles : «Un site de jeux gratuits peut difficilement être viable, assenait-il lors du Milla, en février dernier, et le jeu en ligne payant n'est qu'un marché de niche.» D'ailleurs, Infogrames, qui avait hérité de la zone de jeux Games.com lors du rachat de Hasbro Interactive, veut vendre cette activité. John Ricciello, président du leader Electronic Arts, tenait, au même salon, un discours opposé : «Nous avons été les pionniers du "monde persistant" avec le lancement d'Ultima Online à l'automne 1997. Ce jeu a trouvé son public avec 250 000 abonnés et il est rentable. Le marché du jeu en ligne va croître de plus de 100% par an d'ici à 2005 et nous serons là en pionniers : nous allons lancer 10 à 20 jeux en ligne en 2001.»

Persuadé que beaucoup de gens sont prêts à payer pour jouer en ligne (outre Ultima, Everquest de Sony compte 300 000 abonnés et Asheron's Call de Microsoft 100 000), Electronic Arts est cependant aussi l'opérateur d'une zone de jeux, EA.com, lancée en octobre 2000, dans laquelle il a investi plus de 200 millions de dollars. Mais, malgré un accord avec AOL dont il est le fournisseur exclusif de jeux, ce site a perdu près de 100 millions de dollars en 2000-2001 pour 45 millions de chiffre d'affaires. Ce modèle a donc du mal à faire ses preuves.

Sauf peut-être pour les empires des médias, tel Vivendi-Universal. En deux ans d'acquisitions américaines (Cendant Software, Prizentral et Uproar), le groupe de Jean-Marie Messier a fait de sa zone de jeux Flipside.com la plus visitée au monde. «Comme tout modèle fondé sur la publicité, celui des jeux en ligne n'est valable que si l'on est leader», assure Agnès Touraine, présidente de Vivendi-Universal Publishing. Or Flipside offre un potentiel de 1 milliard de pages vues ! Nous tablons sur un chiffre d'affaires de 70 millions de dollars, et une arrivée à la rentabilité dès la fin de l'année.» Le système de la zone de jeux peut être aussi valable pour les opérateurs de télé-

coms. Sachant qu'une partie dure de trente minutes à dix heures, les revenus de connexion peuvent être juteux. Ainsi Goa.com, première zone de jeux française, est un «apporteur» de trafic très profitable pour son propriétaire, France Télécom.

Mais hormis les géants des télécoms ou des médias, les éditeurs spécialisés, eux, devront plutôt aller chercher l'argent dans les portemonnaie des joueurs pour en gagner. Jean-Martial Lefranc, président du petit éditeur français Cryo, l'un des pionniers du jeu en ligne par abonnement dès 1997 (la 4^e Prophétie, Mankind, Venise, La chasse au trésor), n'a jamais perdu un franc dans le jeu sur Internet. Il réfléchit à un nouveau modèle économique pour fin 2001 : «Les joueurs achèteront des jetons en ligne et en miseront un plus ou moins grand nombre selon le jeu auquel ils veulent accéder.» Ce système de paiement devrait aider à élargir l'audience des «accros» aux «occasionnels». Les éditeurs comptent aussi sur les lancements à venir de jeux fondés sur des licences très connues comme Harry Potter (Electronic Arts), Star Wars (Sony), Le Seigneur des anneaux (Vivendi-Universal) ou Dune (Cryo).

Gaëlle Macke

Glossaire

Monde persistant

Ce sont des jeux en ligne où la partie dans laquelle évoluent les joueurs est perpétuelle. Elle ne disparaît pas quand ils se débranchent du réseau. Lorsque les joueurs se reconnectent, ils retrouvent leurs personnages tels qu'ils les avaient laissés. Les mondes persistants les plus connus sont Everquest et Ultima Online.

Gaming zone

Portail communautaire sur lequel les joueurs se retrouvent pour jouer en réseau et trouver des informations sur les jeux.

Lag

Décalage de temps, dû à l'encombrement du réseau, entre le moment où un joueur fait agir son personnage et le mouvement effectif de celui-ci.

Map

Carte, environnement virtuel en trois dimensions dans lequel se déroulent les parties de jeu.

Fraguer

Action d'éliminer son adversaire d'une partie.

Frag

Dans une partie de jeu en ligne, un frag est un point. Par exemple à chaque fois que vous tuez un adversaire dans Unreal Tournament ou dans Counter Strike vous marquez un frag.

Clan

Équipe de joueurs. Il en existe maintenant des milliers dans le monde. Ce sont ces clans qui s'affrontent dans les compétitions officielles.

LAN

(Local Area Network). Réseau local qui permet d'interconnecter plusieurs ordinateurs dans un faible périmètre.

Hardcore gamer

Ce terme anglais désigne les joueurs les plus accros aux jeux vidéo. Le hardcore gamer passe plusieurs heures par jour devant son écran.

Casual players

Joueurs occasionnels.

Shoot-em up

Se dit des jeux de tir où l'action consiste à tirer sur son adversaire. On parle aussi, pour les jeux de combats comme Tekken, de beat-em up.

Le téléphone mobile pour tuer le temps

Les jeux tirant parti du téléphone restent à inventer. Mais le marché est prometteur

LA GUERRE entre les consoles de jeux et les PC s'enrichit d'un nouveau combattant : le téléphone mobile. En effet, malgré les premiers pas hésitants du WAP, et les interrogations autour de l'UMTS, éditeurs de jeu et industriels de la communication fourbissent leurs armes sur ce nouveau créneau.

«En 2005, selon Datamonitor, près de 200 millions de personnes devraient se connecter au Web et jouer par l'intermédiaire d'un mobile, en Europe et aux Etats-Unis», explique Albert Akkermans, président de GameGate, un éditeur de jeux en ligne pour mobiles. Avec des utilisateurs équipés de manière croissante de téléphones permettant des transferts de données efficaces (WAP, GPRS), le marché mondial du jeu sur téléphones mobiles devrait atteindre 6 milliards de dollars en 2005 en Europe et aux Etats-Unis, toujours d'après Datamonitor.

Pour profiter de ce pactole, opérateurs de télécoms, équipementiers et éditeurs s'allient, à l'image du récent accord entre le britannique Vodafone et Sony.

Mais les utilisateurs de téléphones ont des habitudes et des envies éloignées de celles des joueurs passionnés, ces «hardcore gamers» sur lesquels se concentrent aujourd'hui les grands éditeurs de jeux. D'où la nécessité de trouver de nouvelles idées. «Pour ces nouveaux joueurs, il faut des jeux "tout bêtes", qui ne demandent pas d'effort d'apprentissage et qui soient proches de situations simples de la vie quotidienne», explique Albert Akkermans. Ainsi, le finlandais Codeonline a-t-il développé pour le téléphone mobile une version de Trivial Pursuit, que l'on retrouve depuis le printemps sur Itineris, ou de «Qui veut gagner des millions?».

Autre tendance de ce marché, l'importance donnée aux communautés : l'utilisateur d'un téléphone mobile qui cherche à entrer en contact avec ses proches pourra notamment le faire par l'intermédiaire du jeu. Les téléphones GPRS qui arrivent sur le marché dès cet été pourront offrir des jeux où chaque joueur joue à son tour ou bien des jeux de type question/réponse. Puis, avec l'UMTS, la locali-

sation du joueur et la vidéoconférence élargiront les possibilités de jeu. Cela dit, «les jeux ne doivent pas être segmentés de manière trop rigide, et il faut plutôt penser en termes de convergence et de complémentarité entre PC, Web, télévision et téléphone», note Krishna Gopala, de GameGate. Chaque canal de diffusion a ses propres règles de construction d'un jeu.»

En interne, les éditeurs devront convaincre leurs équipes de consacrer leur énergie à des jeux pour des écrans de téléphones de taille réduite et encore monochromes. «Les jeux sur mobiles représenteront des projets courts, avec des budgets maîtrisés (entre 150 000 et 500 000 francs), et faisant appel à de petites équipes. Cela permettra à des créateurs de retrouver l'enthousiasme et la souplesse de fonctionnement des débuts du jeu vidéo», estime Henri Magalon, vice-président du développeur de jeux Kalisto.

Pour tous ces acteurs, le succès nippon du i-mode est un motif d'espérer. «A l'image de ce qui se passe au Japon, beaucoup de gens se trouvent debout le matin dans un train ou un bus, avec l'envie de se distraire en attendant. D'où un besoin de jeux pour "tuer le temps"», conclut Krishna Gopala.

Bertrand d'Armagnac

Des consoles à tout faire ?

LE JEU VIDÉO est un univers dans lequel les promesses et les rumeurs sont presque aussi importantes que les produits eux-mêmes. Le mariage annoncé de la console de salon et de l'Internet n'échappe pas à la règle. Il illustre une nouvelle fois l'aptitude des industriels du secteur à faire beaucoup de bruit autour d'une alliance dont les contours restent pourtant extrêmement flous à l'heure actuelle. La motivation, en revanche, est parfaitement compréhensible puisqu'il s'agit pour Sony, Sega, Nintendo et désormais Microsoft, de grappiller une part de l'énorme gâteau (près de 5 milliards en 2004 selon Datamonitor) que représente l'activité du jeu en ligne.

On se souvient ainsi de Sony, qui promettait que la PS2 disposerait de série d'un modem pour se connecter à Internet. Résultat, si l'emplacement et la connectique sont bel et bien présents sur la machine, le modem n'arrivera pas avant 2002. Chez Microsoft, le modem haut débit sera bien installé sur la future X-Box. Mais, lors du dernier Tokyo Game Show, Bill Gates a juste annoncé que Microsoft et l'opérateur de téléphonie japonais NTT allaient passer un «accord stratégique» pour développer un réseau haut débit de jeux en ligne pour le Japon.

Seuls Nintendo et Sega semblent avoir pris une longueur d'avance. Avec la Game Boy Advance, Nintendo expérimente en effet ce que sera la convergence entre les consoles de jeux vidéo, le téléphone portable et l'Internet. La remplaçante de la Game Boy dispose ainsi d'un câble de connexion pour téléphone mobile. Le premier jeu à bénéficier de cette évolution est Pokémon Crystal. De son côté, Sega, malgré de nombreux ratés, dispose aujourd'hui d'un portail de jeux en ligne - Sega Net - pour PC mais aussi pour sa console Dreamcast.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces retards et ces cafouillages. Tout d'abord, des choix techniques difficiles. Faut-il mettre des modems classiques ou haut débit ? Mais il y a surtout des difficultés liées à l'usage même de la console. Celle-ci souffre en effet d'un lourd handicap face au PC dans le domaine du jeu en ligne. L'ordinateur reste en effet le moyen privilégié d'accès au Web et il s'est imposé comme la plateforme idéale pour jouer en réseau ou à distance. Les fabricants de consoles devront donc faire de gros efforts pour convaincre le public traditionnel de leurs machines des vertus du jeu en ligne. Et surtout, tenir leurs promesses.

G. F.



Clés

Everquest

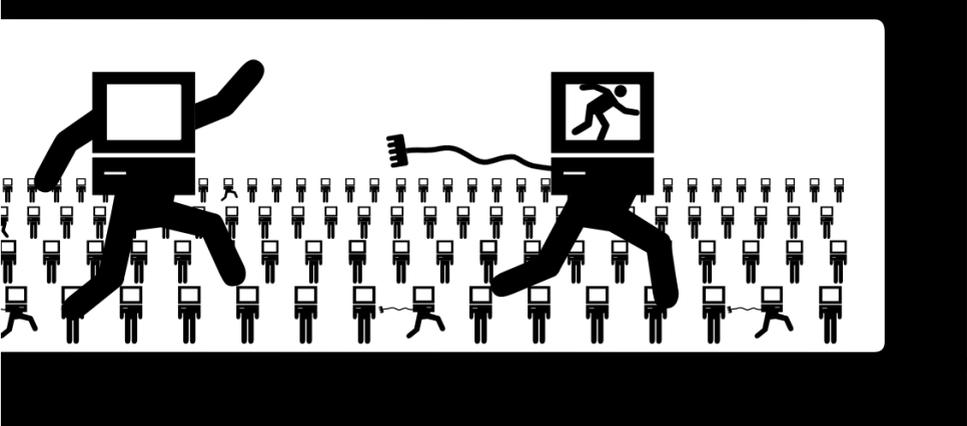
est le plus populaire des jeux en ligne. Ce «monde persistant» est un jeu de rôle collectif et permanent, qui plonge ses adeptes dans un univers d'heroic fantasy (le monde de Norrath) mêlant époque médiévale et magie. Créé en mars 1999, puis racheté par Sony, il compte 300 000 abonnés, payant 10 dollars par mois.

4%

C'est ce que représente le chiffre d'affaires des jeux en ligne par rapport à celui des jeux vidéo sur PC et consoles : 208 millions de dollars pour les premiers, contre 6,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires pour les seconds, en 2000, aux Etats-Unis, selon l'IDSA (Interactive Digital Software Association).

X-Box

La console de Microsoft arrive sur le marché à l'automne 2001. Nouveau venu, le géant américain veut faire la différence en misant sur la connexion Internet de sa X-Box, dont il compte écouler 100 millions d'exemplaires d'ici fin 2006.



Des professionnels dans l'arène

Le jeu en réseau devient une véritable discipline sportive avec ses champions, ses règles et ses compétitions

« **NOUS PERDONS** encore une fois le coin Toss et nous commençons terroristes sur Nuke. Là, les choses ne se passent pas très bien et la manche se termine sur un score de 10-2 pour les WEW (Week-End Warriors). Ceci est notamment dû à Kr, un sniper comme on en a rarement vu à Counter Strike. Ce mec ne rate rien et, lorsqu'il était dehors à l'AWP, il ne fallait même pas songer à montrer le bout de son m4a1, ou la sanction était automatique. » Sur le site de l'association Good Game, les commentaires vont bon train. Il faut dire que le moment est important pour ce groupe de joueurs en réseau français. Une de leurs équipes est en train de disputer en ce mois d'avril 2001, à Dallas (Etats-Unis), un tournoi de Counter Strike, l'un des jeux de combat les plus populaires du moment.

Pendant toute la durée de la compétition, Nicolas Cerrato, l'un des fondateurs de Good Game, a relaté dans son journal de bord en ligne les péripéties de son équipe. Sur le site, qui se transforme pour l'occasion en une sorte de fan-club, les joueurs restés en France adressent messages de soutien et d'encouragement aux vaillants guerriers partis en découdre avec quarante-sept autres équipes venues du monde entier.

A lire les messages, on comprend que la bataille a été rude. Du moins on le devine, tant le langage peut paraître impénétrable pour le non-initié. « Ils ont terminé quatrièmes, c'est déjà bien ! », commente Saint-Clair Charvet-Liddle, vingt-deux ans, président de Good Game. L'équipe est revenue des Etats-Unis avec 2000 dollars de gains en poche. Les vainqueurs, eux, en ont empoché 10000. Pas de quoi en vivre, bien sûr – et la très grande majorité des joueurs ont d'ailleurs une autre activité à côté –, mais la tendance est bien là : la professionnalisation du jeu en ligne est en marche.

A l'image de Good Game, de nombreux « clans » de joueurs essaient aujourd'hui de se structurer. Il ne se passe plus un week-end sans que ne soient organisés en France ou à l'étranger des rassemblements de joueurs, des rencontres entre équipes, au cours desquelles chaque clan vient montrer sa force et tenter de gagner quelques sous. C'est que, pour ces mordus, le jeu en ligne n'est plus du tout ce paisible divertissement que l'on pratique volontiers en fin de journée au bureau ou le soir sur Internet. A force de passer des heures et des heures devant leur écran, ils ont acquis une maîtrise qui peut laisser pantois l'amateur. Au point, aujourd'hui, de vouloir passer à la vitesse supérieure et se mesurer avec des équipes issues du monde entier.

Désormais, l'univers d'un joueur de Quake ou de Counter Strike ressemble de plus en plus à celui d'un joueur de tennis ou d'échecs : compétitions internationales, classement par points ou par équipes, récompenses pour les meilleurs, sponsors pour les plus chanceux... Ainsi, le clan Good Game a été sponsorisé par le moteur de recherche Lycos pour son déplacement

à Dallas. En échange de quoi l'équipe s'est rebaptisée Good Game-Lycos et a fourni du contenu pour les pages jeux du site Lycos. Et ils ne sont pas les seuls. De nombreuses équipes étrangères, notamment en Corée, où le jeu en réseau est presque discipline nationale, se font aider par un ou plusieurs sponsors afin de participer aux rencontres internationales.

Pour expliquer l'intérêt qu'une entreprise peut avoir à donner de l'argent à une bande de jeunes dont la principale activité consiste à tirer sur tout ce qui bouge dans un jeu en réseau, il est nécessaire de rappeler quelques chiffres. Selon l'institut d'études Datamonitor, le jeu en ligne devrait générer 5 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2004, contre 82 millions en 1999. En 2004, toujours selon Datamonitor, ils seront plus de 73 millions dans le monde à se passionner pour le jeu en ligne, dont 28,2 millions sur PC.

UN ÉPIPHÉNOMÈNE ?

Il faut bien sûr inclure dans ces chiffres tout ce qui concerne le téléchargement de jeux, l'activité des portails dédiés (GOA, Zonejeux...), et pas uniquement le simple phénomène des compétitions de jeux en réseau. Ce qui n'empêche pas certains acteurs – éditeurs, constructeurs, marques estampillées « jeunes » – de se positionner sur cette activité précise à fort potentiel d'image.

Selon Christophe Michoud, directeur marketing de Zonejeux, « la professionnalisation est encore un éphémère, mais, au fil des mois, on sent qu'elle prend de l'importance. Nous intervenons donc en tant que sponsors sur des opérations comme les Lan Arena, par exemple. Dans quelques mois, nous allons également ouvrir sur notre site un espace réservé pour les plus gros

joueurs afin qu'ils puissent s'entraîner dans de bonnes conditions. Il existe une forte demande, et ces joueurs-là sont prêts à payer pour un service performant ».

Pour les sceptiques qui veulent voir à quoi peut ressembler un tournoi de jeux en ligne, une visite à la prochaine Lan Arena, qui se déroulera du 25 au 27 mai prochain à la Défense, à Paris, s'impose. Ils pourront mesurer la passion et le professionnalisme qui entourent ce grand rassemblement de 1200 joueurs. « Les joueurs voulaient de gros événements pour se rencontrer, se mesurer et établir une hiérarchie mondiale, explique Jean-Philippe Lahoussaye Duvigny, PDG de Lan Arena, société organisatrice de l'événement et editrice de Liga Arena, un classement mondial des joueurs. Pour la prochaine édition, nous avons reçu mille candidatures en huit minutes ! » L'organisation d'un tel événement demande à Lan Arena trois mois de préparation, pour un budget total de 1 million de francs. Une somme payée par les différents sponsors et qui permet à l'entreprise de vivre entre deux tournois.

Toutefois, pour assurer la pérennité de telles compétitions et donner une impulsion supplémentaire aux jeux en réseau, les organisateurs de la Lan Arena vont accentuer le côté spectacle de leurs manifestations. Il sera possible de suivre les matchs sur écran géant, et, dans un avenir proche, la chaîne Game One pourrait même retransmettre certains matchs sur son antenne. De là à imaginer qu'un jour un championnat de Quake puisse remplacer les sempiternelles soirées de football...

Guillaume Fraissard.

■ www.goodgame.org
■ www.ligarena.com

La communauté Everquest décryptée

ILS SONT PLUS de 300 000 connectés à déboursier 10 dollars par mois. Plus de 300 000 à jouer de jour comme de nuit à Everquest, un jeu de rôle en ligne, dans un univers médiéval fantastique. Depuis quelques mois, une enquête quantitative menée par Nicholas Yee, un étudiant américain en psychologie sociale, s'attelle à mieux connaître cette communauté de joueurs. Conduite en ligne en plusieurs phases, entre septembre 2000 et février 2001, cette enquête de psychologie sociale s'appuie sur 3200 réponses. Les premiers résultats des Manuscrits d'Everquest – c'est le nom de l'enquête – sont aujourd'hui disponibles.

Selon cette étude, les joueurs d'Everquest ont en moyenne 25 ans, sont étudiants pour plus du tiers d'entre eux, ou travaillent dans le secteur des nouvelles technologies. Ils jouent en moyenne 22 heures par semaine. Autre précision impor-

tante, 84% des joueurs sont des hommes. Ces données rejoignent globalement les statistiques officielles de Verant et Sony, respectivement développeur et éditeur du jeu.

Avec une rigueur toute scientifique, l'étude exprime les trois principales motivations retenues par les joueurs d'Everquest. Résultat, l'exploration d'un monde fantastique (4,4), la satisfaction d'atteindre ses buts (4,25) et le plaisir des interactions sociales (4,3). Mais même les propositions les moins partagées restent supérieures à la moyenne, telles celles d'aimer et se sentir puissant (3,6) ou prétendre être quelqu'un d'autre (3,4).

Dans la pratique, des nuances distinguent les rares joueuses de leurs camarades masculins. Les filles passent en effet un peu plus de temps en ligne (24 heures par semaine en moyenne), disposent d'un nombre réduit de personnages, mais en général plus puissants et plus impli-

qués dans la vie des guildes. De même, ce sont les joueuses qui envisagent avec le plus de réticences de vendre leurs personnages, ou qui sont le plus agacées par les suppliques des joueurs débutants.

Autant d'indices, pour l'auteur de l'enquête, d'un investissement social, affectif et émotionnel supérieur chez les joueuses. Selon lui, l'intérêt du jeu tient pour celles-ci à une perception d'Everquest d'abord comme lieu propice à la rencontre d'autres personnes, l'aventure servant les interactions humaines. Alors que pour les joueurs mâles, tout cela reste d'abord un jeu, avec des objectifs, des niveaux de puissance dans lesquels la coopération permet d'atteindre ses buts.

Si les avis sont partagés quant aux dommages éventuels causés par le jeu sur leur vie sociale et amicale hors connexion – 44 % des personnes sondées estiment qu'il n'y a pas d'impact, 32 % approuvent l'hy-

pothèse –, le rapport s'achève sur une analyse des problèmes liés à l'addiction du joueur de monde persistant. L'addiction est semble-t-il un sentiment fort, qui s'explique plus par la nécessité impérieuse de réaliser ses objectifs dans le jeu que par le concept même du jeu (Je joue, donc je gagne des points d'expérience, donc je vais peut-être avoir un gros lot.) Un contexte expérimental dénommé Boîte de Skinner qui peut mener à l'addiction, bien connu en psychologie sociale et par les tenanciers de machines à sous. Aurait-on mis la main sur la formule magique des mondes persistants ?

Maxence Layet

■ www.nickyee.com/eqt/report.html

interactif.lemonde.fr/cyberculture

Le top des réseaux

Action, réflexion

FOG

Londres, fin du XIX^e siècle, sa Tamise et, bien sûr, son inévitable brouillard. L'ambiance est posée, elle est propice aux forfaits criminels, dont la trace se perd derrière l'épais voile du fog. Rejoignez-y des communautés de détectives qui tentent d'aider Scotland Yard dans ses mystérieuses investigations.

■ www.fogmysteries.com

Venise

Magnifiques décors de la Venise du XVI^e siècle pour ce jeu de négociation entièrement en ligne.

■ www.venise.net

Carnage

Counter-Strike, Unreal Tournament, Quake

Les jeux d'action sont sans conteste les vedettes des jeux en réseau et en ligne. Leur noms, Counter Strike, Unreal Tournament ou Quake 3. Leur principe est simplissime : seul ou en équipe vous devez tirer sur tout ce qui ressemble de près ou de loin à un ennemi. Vos armes, des lance-roquettes, des tronçonneuses et autres fusils laser. Différentes solutions existent pour jouer à plusieurs. La première consiste à installer le CD-ROM du jeu – ou à télécharger une version – et ensuite choisir l'option multi-joueurs, qui permet soit de faire une partie en réseau avec des collègues de bureau, soit de rencontrer des joueurs par le biais d'Internet. La deuxième solution consiste à se rendre sur une « gaming zone » et à s'inscrire dans l'une des nombreuses salles réservées à ces jeux d'action particulièrement musclés.

■ www.goa.com

Mondes persistants

Everquest

S'unir pour survivre. Ce pourrait être en quelque sorte la devise de ce jeu de rôles en ligne, où l'on ne peut progresser qu'en coalition. Graphismes en 3D, vue subjective, sensation d'immersion ont contribué entre autres à faire de ce jeu l'un des hits du réseau.

■ www.everquest.com

Ultima Online

Un graphisme un peu moins soigné qu'Everquest, certes, mais un scénario tout aussi haletant. Très apprécié également des accros de cet univers médiéval, la possibilité de dialoguer en direct avec les autres joueurs. A noter que, si le jeu est en anglais, un mode d'emploi en français est disponible depuis la page d'accueil. Les amateurs d'ambiance médiévale pourront aussi se brancher sur la 4^e Prophétie, jeu présent en français sur Goa.com.

■ www.uo.com

Jouer en ligne ou en réseau

POUR JOUER en réseau, il faut au moins... deux ordinateurs équipés chacun d'une carte réseau. Reste à déterminer le type de réseau que l'on veut monter : liaison directe par câble de poste à poste, liaison autour d'un concentrateur (hub) ou réseau en client-serveur ? Les différentes solutions demandent quelques talents d'informaticien, un intérêt particulier pour le raccordement des machines au moyen de câbles et la configuration des machines. De quoi refroidir les ardeurs de plus d'un joueur, qui devra se demander quel protocole utiliser : TCP/IP, IPX/SPX ou NetBEUI.

Il est aussi possible de jouer sur le réseau de l'entreprise. Mais gare aux administrateurs réseau. Leur travail consiste à faire en sorte que la bande passante du réseau ne soit pas diminuée par des transferts de données parasites. Néanmoins, l'heureux joueur qui aura surmonté ces différentes étapes aura la satisfaction de pouvoir jouer à moindres frais, puisqu'il n'aura pas à payer de connexion Internet, et pourra jouer avec un débit constant, ce qui n'est pas toujours le cas sur Internet.

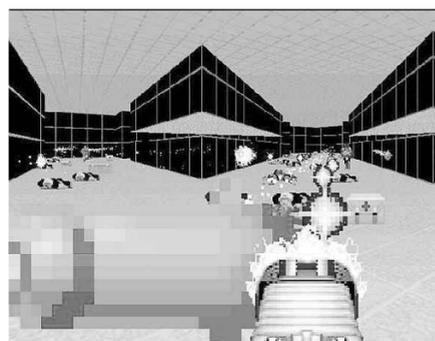
Le jeu en ligne semble plus aisé : il ne requiert qu'une connexion haut débit, au tarif forfaitaire de préférence, pour éviter de payer des factures astronomiques d'une connexion par ligne téléphonique. Reste qu'il faut choisir entre la connexion ADSL et le câble, dans

les villes desservies par les câblo-opérateurs comme Noos ou NC Numericable. Et c'est précisément là que les choses se corsent.

La connexion par le câble peut laisser à désirer : certains câblo-opérateurs font passer leur trafic par les Etats-Unis. Résultat, la connexion se traîne et le joueur en vient à se demander s'il ne ferait pas mieux d'arrêter de contempler un jeu aux images saccadées, voire gelées. Les utilisateurs d'une connexion ADSL sont un peu mieux lotis. Néanmoins, ils devront s'armer de patience. L'installation n'est pas toujours aisée et France Télécom, qui gère le réseau Netissimo, a beau jeu de renvoyer la responsabilité vers les différents fournisseurs d'accès.

Sur Internet ou en réseau, les deux types de jeu se distinguent à la marge : le jeu en ligne est à l'origine de phénomènes comme les clans, dans lesquels se retrouvent les amateurs de tel ou tel jeu. De plus, il offre un avantage par rapport au jeu en réseau : la possibilité de jouer dans un monde persistant, comme la Quatrième Prophétie. « Le jeu en réseau est plus limité, confirme Rodolphe Donain, rédacteur en chef de Game One, la chaîne du câble et du satellite consacrée au jeu. Il se limite aux jeux de tir en 3D comme Quake et aux jeux de stratégie comme Age of Empires. »

Pierre Bouvier



Doom

Ce jeu mythique, créé mi-1993, a été l'un des premiers jeux joués en réseau. Longtemps décrié pour sa violence, fondé sur un principe simple – un personnage qui tire sur tout ce qui bouge –, il a été beaucoup copié depuis.

198 millions

de personnes joueront sur téléphone mobile en 2005, quand les joueurs de jeux en ligne ne seront plus que 73 millions à utiliser PC et consoles, selon le cabinet d'études Datamonitor.

Internet Intelligence

avec les Mastères Spécialisés d'une grande école d'ingénieurs

médias numériques avec INA

management de projet
information stratégique



Clôture des inscriptions : 1er juin 2001
Admission : scientifiques/non scientifiques

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Tél. : 01 45 92 66 25 - esee.fr

Génération cyberpunk

CASQUETTE vissée sur la tête, Richard Barbrook ne correspond pas à l'idée qu'on pourrait se faire d'un professeur d'université britannique. A quarante-quatre ans, l'un des membres fondateurs de l'Hypermedia Research Centre de l'université de Westminster aime d'ailleurs à rappeler qu'il appartient à la génération punk qui a fait trembler l'Angleterre, puis le reste du monde, avant d'être recyclée par le marketing ou la mode.

Avec son look de titi parisien échoué sur les rives de la Tamise, Richard Barbrook est un personnage atypique qui aime aller à l'encontre des idées reçues, surtout lorsqu'il s'agit d'Internet. Accrochées à son tableau de chasse, quelques prestations ont attiré l'attention sur son travail. Parmi celles-ci, une attaque en règle contre l'idéologie dominante du positivisme technologique, l'invention du terme « cyber-communisme » et de la notion d'économie du « don high-tech ».

CAMBRIDGE TROP CONSERVATEUR

Sans parler de déterminisme, il est bon d'évoquer le milieu dans lequel a grandi Richard Barbrook pour comprendre son action. « Mon père enseignait les institutions politiques américaines, et ma mère s'occupait de cours du soir pour les adultes. Mes parents et les profs de mon lycée m'ont persuadé d'aller étudier à Cambridge. Erreur fatale ! L'endroit était trop conservateur, et il y avait trop d'hommes pour mon goût », plaisante-t-il. Après s'être fourvoyé à Cambridge, le jeune Richard Barbrook part étudier à l'université d'Essex les théoriciens du socialisme, avant de rejoindre l'université du Kent, à Canterbury, où David T. McLellan - qui a rédigé la notice sur Karl Marx dans l'*Encyclopaedia Britannica* - dirigeait un séminaire sur Marx et le marxisme.

Nous sommes alors au début des années 1980. Richard Barbrook s'implique dans le phénomène des radios pirates et communautaires. Il commence à travailler avec Our Radio, où il intervient dans une émission politique appelée « The Message ». Il participe ensuite à la création de Spectrum Radio, qui s'adresse aux communautés de Londres dans leur langue d'origine.

En 1983, Barbrook découvre, « très impressionné », les réseaux numériques avec le Minitel. De retour à Londres, il se rend compte que l'ingénieur qui fait tourner l'émetteur pirate de la station utilise un babillard, ancêtre des messageries électroniques d'aujourd'hui, pour communiquer avec d'autres ingénieurs. « A l'époque, il n'y avait aucun service de messagerie pour les non-ingénieurs, précise-t-il. J'ai donc attendu l'arrivée de quelque chose comme le Minitel en Angleterre avant d'ouvrir mon premier compte Internet, en 1991. »

C'est à ce moment-là qu'il commence à travailler à l'université de Westminster sur les questions de ré-



Richard Barbrook, membre fondateur de l'Hypermedia Research Centre de l'université de Westminster, prône l'économie du « don high-tech »

gulation dans le domaine des médias en Europe. Certains de ses travaux sont publiés en 1995 dans un ouvrage intitulé *Liberté des médias : les contradictions de la communication dans les temps modernes*. Depuis, il est coordinateur de l'Hypermedia Research Centre de l'université de Westminster, créé en 1995.

« A la différence des autres médias électroniques, le Net n'est pas centré sur un flux de communications à sens unique émis par un nombre limité d'émetteurs. Au contraire, l'hypermédia est une forme de communication à deux directions, où chacun est à la fois récepteur et émetteur », explique le professeur. Pour lui, « les entreprises multimédias vont sans

doute jouer un rôle croissant dans la construction de l'infrastructure de l'inforoute et dans la vente des marchandises sur le Net, mais il leur sera impossible de monopoliser la dimension sociale de cyberspace. »

A partir de cette définition de l'hypermédia, Richard Barbrook a élaboré une théorie de l'économie du « don high-tech », qui trouve son origine dans le développement même d'Internet. « Bien qu'il ait été développé par les militaires américains, rappelle-t-il, Internet s'est propagé sur le principe du don et de la collaboration, avec comme modèle la diffusion des recherches universitaires. » Et de poursuivre : « Le libre échange de l'information est ancré dans les technologies et les usages sociaux du cyberspace. »

A ses yeux, les fondateurs d'Internet ont donc tout fait pour supprimer les entraves à la diffusion de la recherche scientifique. Il cite d'ailleurs Tim Berners-Lee, qui explique dans *World Wide Web : Past, Present and Future* que « la notion de propriété intellectuelle n'est pas formulée de façon pertinente pour tout ce qui touche à l'espace informationnel abstrait ».

Face à l'explosion du Web commercial, le théoricien, qui ne déteste pas se plonger dans l'écoute de vieux disques vinyles, reste confiant et s'accroche à son concept de

« don ». « L'intérêt des utilisateurs du Net garantit que l'économie du don high-tech continuera d'être florissante, analyse-t-il. Ils collaborent entre eux sans la médiation directe de l'argent ou de la politique. »

Le développement d'Internet donne ainsi naissance à ce qu'il appelle une forme d'« anarcho-communisme ». « Presque tous ceux qui se connectent passent le plus clair de leur temps à participer à l'économie du don, au lieu de se livrer à la concurrence commerciale. Et il n'y a aucun mouvement populaire réclamant que l'économie de marché soit introduite sur le Net. » Paradoxalement, ce phénomène est particulièrement observable aux Etats-Unis, car l'économie du don high-tech ne se développera, selon lui, que dans les pays ayant atteint un certain niveau de développement. Une limite à la théorie qui ne manquera pas de faire réagir tous ceux qui militent et œuvrent pour un Internet non marchand et solidaire dans tous les pays du monde.

Pierre Bouvier

■ www.hrc.wmin.ac.uk

interactif.lemonde.fr/portraits

Carnet interactif

Microsoft France

Christophe Aulnette est devenu directeur général de la filiale française de Microsoft, et vice-président Europe, Moyen-Orient et Afrique, succédant à Marc Chardon. Il était chargé de la direction opérationnelle pour l'Asie du Sud de la société.

Liberty Surf Group

Vice-président de Planet Medica depuis 1999, **François-Noël Robinet** a été nommé directeur commercial de la régie de Liberty Surf. Il sera chargé du développement des supports et de l'espace shopping.

Oberthur Card Systems

Cyril Malher a été nommé directeur financier d'Oberthur Card Systems, succédant à Martin Ferenczi. Depuis 1999, il était directeur financier Europe du Sud, Afrique, Moyen-Orient et Asie-Pacifique de la société.

A bon droit

L'accès frauduleux à un système

ON CONNAISSAIT la vengeance consistant à gonfler la facture de téléphone de son rival en appelant, de la ligne téléphonique de ce dernier, le service de l'horloge parlante d'un pays lointain, en laissant le combiné décroché pendant plusieurs jours. Dans le même ordre d'idées, un ancien informaticien de la société Claranet, estimant que ses mérites professionnels n'avaient pas été reconnus à leur juste valeur, avait décidé de saturer la bande passante du système de son ancien employeur, en l'inondant de courriers électroniques. Utilisant à son insu le matériel informatique de son nouvel employeur, il s'était frauduleusement introduit dans le système de Claranet, au moyen du logiciel Aenima, permettant l'envoi en grande quantité de courriers électroniques vides, ainsi que l'envoi de gros fichiers au moyen d'un compte anonyme souscrit chez un fournisseur Internet. Après une enquête des services de police, le salarié malveillant a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Lyon, sur le fondement du délit d'accès frauduleux à un système de traitement automatisé de données. Ce délit, prévu par l'article 323-1 du nouveau code pénal, existe depuis 1988 et vise à la fois l'accès frauduleux au système et la suppression, la modification ou l'altération du fonctionnement de ce système. Ces faits sont punis de deux ans d'emprisonnement maximum et de 200 000 francs d'amende. L'article suivant punit encore plus sévèrement « le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données » (3 ans d'emprisonnement et 300 000 francs d'amende).

Ces infractions visent aussi bien des intrusions frauduleuses dans des systèmes informatiques que l'introduction de virus. Elles ont déjà fait l'objet de poursuites judiciaires. En 1994, la cour d'appel de Paris avait d'ailleurs jugé une affaire dans laquelle les prévenus avaient procédé à l'envoi automatique de nombreux messages et utilisé des programmes simulant la connexion de multiples Minitel aux centres serveurs concernés, provoquant ainsi des effets perturbateurs sur les performances des systèmes informatiques et un ralentissement de la capacité des serveurs.

Devant le tribunal de Lyon, l'informaticien poursuivi a reconnu les faits, qu'il a qualifiés de « bêtise », d'« acte puéril, limité (?), commis dans un état de faiblesse ». Les juges semblent pourtant avoir été irrités par son comportement « ironique et sûr de lui » et ont retenu qu'il ne pouvait y avoir de place, dans cette affaire, « ni pour le ludique, ni pour la blague de potache ». Pour le tribunal, le prévenu a bien agi par unique souci de représailles vis-à-vis de son ancien employeur et dans le but de lui causer un préjudice commercial. Dans son jugement du 20 février 2001, le tribunal, après avoir écarté la responsabilité du nouvel employeur, lui-même victime du comportement frauduleux du prévenu, a prononcé à l'encontre de ce dernier des sanctions exemplaires. Sur le plan pénal, il est condamné à la peine de huit mois d'emprisonnement, assortie du sursis, et à une amende de 20 000 francs. Sur l'action civile, il doit indemniser son ancien employeur à hauteur de 300 000 francs, pour les préjudices économiques subis.

Alain Hazan, avocat à la cour

■ www.legalis.net

LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS

CETTE SEMAINE EN ESPAGNE

Coincé entre le quartier gay et les hauts lieux de la movida madrilène, le marché de Fuencarral est l'un des endroits les plus modernes et atypiques de la capitale espagnole. En fin de journée, à la sortie de la faculté ou du bureau, la jeunesse branchée de la ville en a fait

CYBERMOVIDA MADRILÈNE

l'un de ses rendez-vous préférés. On s'y retrouve pour acheter les derniers vêtements à la mode, découvrir les créations de l'artiste alternatif du mois, assister à un concert de « pop indé » ou, plus sagement, suivre des cours de djembé ou de calligraphie. Depuis deux ans, le marché possède également son cybercafé, ouvert tous les jours de 10 heures à 23 heures, et jusqu'à 2 heures du matin les vendredi et samedi. Si le début de semaine est souvent calme, à partir du jeudi soir, le café, qui compte neuf ordinateurs en réseau, ne désemplit pas. Les jeunes, de 18 à 30 ans, Espagnols et étudiants étrangers, s'y rejoignent pour consulter leur courrier électronique ou télécharger des fichiers MP3 autour d'une *caña* (un demi pression). Le week-end, à partir d'une heure avancée de la nuit, les internautes abandonnent bien volontiers clavier et souris pour se déhancher sur les rythmes frénétiques des deux DJ de l'endroit.

Cybercafé del mercado de Fuencarral, calle Fuencarral, 52, Madrid. Tél. : (34) 913-69-42-23.



MATIAS COSTAVU

A l'abordage de la société de l'information

Réunis à Québec en avril dernier pour le Sommet des peuples, les anti-mondialistes ont plaidé pour une vision sociale de l'Internet

QUÉBEC

de notre envoyé spécial
«Ne condamnez pas les médias : créez votre média!» Affichée à l'entrée du Forum sur les communications, cette étonnante boutade du célèbre activiste américain Jello Biafra est devenue la devise des représentants de la société civile des trois Amériques, venus à Québec pour échanger sur les enjeux de la communication dans le cadre du Sommet des peuples. Ce dernier se présentait comme une sorte de contre-Sommet des Amériques, qui a réuni, du 20 au 23 avril, 34 chefs d'Etat venus négocier la création d'une zone de libre-échange sur l'ensemble du continent américain.

Quelques mois après le Forum social mondial de Porto Alegre, les défenseurs d'une «autre mondialisation» ont à nouveau placé la communication en général et Internet en particulier, sinon au cœur, tout du moins dans leurs débats. Concentration de la presse, «marchandisation» de l'information, élargissement du «fossé numérique»: les inquiétudes sont toujours aussi nombreuses. La solution préconisée: la réappropriation des

vecteurs d'information par les citoyens. «La communication est l'un des organes vitaux de la démocratie, et la pluralité des opinions doit être présente dans les médias traditionnels et dans Internet», a expliqué Irma Avila Pietrasanta, de l'organisme Communication communautaire AC, basé au Mexique. Dans son pays, poursuit-elle, le gouvernement n'est pas intéressé à légiférer de manière à permettre l'éclosion de médias alternatifs. Bien au contraire. A Mexico, le Web est un luxe destiné aux mieux nantis, et des radios communautaires, jugées illégales, viennent d'être démantelées.

«Aujourd'hui, 95% du contenu des médias de la planète est produit aux Etats-Unis, au Japon ou en Europe», rappelle la militante. Et l'accord sur la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques), adopté lors du Sommet des Amériques, ne laisse présager rien de bon. «En finançant les médias publics, les Etats pourraient se retrouver au banc des accusés pour cause de concurrence illégale envers les multinationales d'information.»

A l'heure de la mondialisation, Internet est souvent perçu, à tort où à raison, comme un outil permettant aux compagnies puissantes d'aller à la pêche à de nouveaux clients. Si les multinationales américaines telles Cisco ou Microsoft investissent massivement pour «brancher» certains pays du continent américain, c'est moins par altruisme que pour tenter d'accaparer les parts d'un marché en émergence.

Mais peut-on se permettre le luxe de refuser les offres des géants? Il y a quelques mois, Hewlett-Packard a annoncé le projet «e-Inclusion», qui dégagera 1 milliard de dollars en ressources et en matériel pour brancher l'Amérique

latine. Ne s'agit-il pas d'une bonne nouvelle? «Si les gens n'ont pas les moyens ou les connaissances nécessaires pour produire du contenu local, comme un webzine indépendant ou un site associatif, alors c'est fichu», croit Luis Barnola, originaire du Venezuela, et responsable du Centre de recherche et de développement international. Internet permet de donner une tribune aux gens qui n'en n'ont pas, mais lorsqu'on lui impose une logique de profit à tout prix, on change la donne de façon irréversible.»

UNE VISION SOCIALE

Les dirigeants américains (du Nord et du Sud) réunis à Québec ont particulièrement misé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Mais Luis Barnola demeure sceptique: il croit que c'est d'abord l'énorme potentiel du commerce électronique qui les intéresse. «Pour les pays pauvres, le commerce électronique signifie une plus grande dépendance envers les marchés extérieurs, et les retombées locales sont minimes, poursuit-il. Actuellement, le Réseau ne contribue pas à réduire les écarts, mais tend à les confirmer.»

Nicolas Bérubé

■ www.sommetdespeuples.org

interactif.lemonde.fr/webcitoyen

Trois questions à...

Frédéric Sultan

1 En tant que membre de l'association Vecam (1), vous étiez présent au Sommet des peuples, à Québec, après avoir participé au Forum social mondial de Porto Alegre. Une stratégie cohérente autour de la communication et d'Internet se dessine-t-elle au sein des porteurs d'une «autre mondialisation»?

S'il y a une continuité entre Québec et Porto Alegre, elle est peut-être dans le fossé qui sépare les organisateurs – qui n'ont accordé qu'une place relative à la question de la communication dans les débats – et les participants aux forums sur cette thématique – persuadés de l'importance de l'enjeu. Ce qui se confirme, c'est que la communication reste encore une question que les mouvements sociaux ne se sont pas appropriée en tant que telle. Comme si elle relevait encore de l'administration, de l'«autre camp». Un mouvement comme Attac se positionne suivant sa propre logique, mais il n'existe pas ce type de positionnement autour de la communication et encore moins d'Internet.

2 Quels enseignements tirez-vous du Sommet?

Pour la première fois, dans un mouvement de ce type, a été développée l'idée qu'il était nécessaire de replacer Internet comme l'un des moyens d'interagir entre les différents médias. La réflexion ne s'est pas arrêtée aux discours sur la fracture numérique et l'accès à Internet pour tous, mais s'est posée la question de savoir à quoi pouvait servir l'accès au Réseau en termes d'usages sociaux. Ce qui est également ressorti du Sommet, c'est qu'il y avait un combat à mener sur le terrain de ce qu'Armand Mattelart appelle la sémiotique. C'est-à-dire que la société civile doit se réapproprier des principes comme la «liberté de circulation de l'information» ou la «société de l'information» qui sont galvaudés par les organismes internationaux et défendus dans des accords comme celui de la ZLEA (2).

3 Quelle sera la suite du Sommet des peuples?

Les représentants de l'Internet citoyen se retrouveront en octobre 2001 à Buenos Aires et un an plus tard à Québec pour le Carrefour mondial de l'Internet citoyen, dont le but sera de démontrer l'utilité sociale et culturelle d'Internet pour la société civile.

Propos recueillis par Stéphane Mandard

(1) Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia.
(2) Zone de libre-échange des Amériques.

Tribune

Passions partagées et intérêt général

DU DÉSIR de faire partager une passion pour la préhistoire et d'améliorer les communications entre chercheurs, étudiants et public averti, est né le projet de la paléoassociation. Créée par une poignée de préhistoriens de l'université Paul-Valéry de Montpellier, d'étudiants et de chercheurs, l'association utilise Internet pour capitaliser et diffuser les connaissances actuelles en préhistoire. Très peu d'argent, beaucoup de bonne volonté et un riche réseau de relations ont abouti à un site Internet. Depuis novembre 2000, il présente chaque mois une nouvelle conférence. Les conférenciers parlent des sites archéologiques qu'ils ont fouillés ou qu'ils fouillent encore, et les expliquent. Y sont associées une liste de discussion sur la préhistoire et une liste de diffusion pour ceux qui veulent être prévenus des nouvelles conférences.

Autour du site, visité en moyenne par une vingtaine d'internautes par jour, commencent à se développer plusieurs usages pas toujours prévus par leurs auteurs. Deux types d'usagers potentiels avaient été visés: les archéologues professionnels souhaitant s'informer rapidement sur une fouille récente ou en cours dont la publication peut encore demander de longs mois, et les étudiants en préhistoire intéressés par la découverte d'un gisement préhistorique classique présenté par l'auteur des fouilles. Les conférences présentent donc alternativement des sites fouillés récemment ou en cours de fouille et des sites majeurs et déjà bien connus.

D'autres usages se révèlent progressivement: la demande d'un public de malvoyants intéressé par des conférences de qualité qu'ils peuvent réécouter à la demande, sans avoir à se déplacer, et celle d'étudiants étrangers qui y voient un moyen d'écouter du français «en situation». Enfin, un autre défi important se fait jour, celui de constituer un «corpus» de référence d'exposés de préhistoire pour les étudiants, les historiens et les chercheurs futurs. Cette initiative montre qu'Internet permet à une petite association disposant de faibles moyens financiers mais de compétences et d'enthousiasme, d'agir plus rapidement et plus efficacement que les structures en place pour recueillir et diffuser une information d'intérêt général. Fournisseur d'un service culturel d'intérêt public, cette association ne bénéficie pourtant d'aucune aide et doit, à son corps défendant, infliger au lecteur l'affichage d'un écran de publicité pour bénéficier d'un hébergement prétendument «gratuit». Se pose désormais la question de la pérennité et du développement d'un tel service sans le mettre dans l'obligation de brader son audience et le résultat de son travail bénévole à des intérêts commerciaux. Comment aussi préserver le travail effectué, qui devient au fil du temps un «corpus» de référence pour le public, les étudiants, les chercheurs et les futurs historiens de la discipline? Une diffusion aux bibliothèques et aux médiathèques des conférences sur support physique pourrait être envisagée. Un archivage public de ce type d'information ne devrait-il pas être organisé pour assurer la mémoire de l'Internet, comme le fait l'INA pour l'audiovisuel ou la Bibliothèque nationale pour l'écrit?

Michel Elie, responsable de l'Observatoire des usages de l'Internet (OUI)

■ oui@internet-equitable.org
■ paleoassociation.ifrance.com

PUBLICITE

Le dernier kilomètre en haut débit

Les opérateurs peuvent mettre de la fibre optique au cœur du réseau, l'accès haut débit à Internet reste dépendant de la façon dont les données parcourent le dernier kilomètre, la boucle locale. Décodage de quelques solutions, dont les capacités sont plus suspendues au coût qu'à la technique.

Le câble

Principal concurrent de l'ADSL, l'accès à Internet par le câble a pourtant en commun avec lui d'utiliser un équipement existant. Le câble coaxial, sur lequel sont véhiculées les données, est en effet celui qui a été installé pour la télévision. Dès lors, il suffit d'ajouter un modem câble chez l'utilisateur pour convertir les données au format CDLP (protocole du réseau câblé). Collectées dans un centre « de distribution », elles sont renvoyées sous forme d'impulsions lumineuses sur un réseau à haut débit, après passage dans un routeur câble qui effectue la seconde transformation, celle des paquets CDLP en paquets IP. Les débits aujourd'hui proposés sont de l'ordre de 512 kbit/s en voie descendante et 128 kbit/s en voie montante. Ils pourraient monter jusqu'à 4 Gbit/s, mais sur le même câble sont déjà distribuées les chaînes numériques. De même, les ressources sont partagées. Plus il y a de monde sur une tête de réseau, moins le débit est grand. En revanche, il suffit d'y ajouter des équipements pour augmenter sa capacité. Le futur de l'Internet par le câble passe par l'adoption du protocole Docsis en remplacement du CDLP. Protocole standard, Docsis permettra d'acheter son modem partout et d'offrir de nouveaux services tels la voix sur IP et un débit différencié.

L'ADSL

C'est le plus courant des équipements de la famille DSL (Digital Subscriber Line), ligne numérique de l'abonné, qui offrent du haut débit en dopant l'usage des fils de cuivre d'une ligne téléphonique classique. Celui-ci est asymétrique, comme l'indique le A de son acronyme. Il offre un débit plus important en voie descendante, vers l'abonné (jusqu'à 8 Mbit/s), qu'en voie montante (640 kbit/s). Pour l'installer, il suffit de mettre un modem aux deux extrémités : un petit boîtier ou une carte chez l'abonné ; un ensemble de cartes soutenues par un châssis dans le central téléphonique. Ce multiplexeur ADSL agrège les demandes des abonnés et les achemine par fibre optique jusqu'à un serveur d'accès large bande, installé chez les fournisseurs qui proposent l'ADSL. Après vérification des droits, leurs demandes sont alors aiguillées. Avantage, l'ADSL permet de téléphoner tout en restant connecté à Internet, la voix et les données ne circulant pas aux mêmes fréquences. Inconvénient, on ne peut utiliser l'ADSL que si le central téléphonique est équipé et relativement proche, car plus l'on est loin, plus le débit offert est faible.

Le satellite

Idéal pour faire du multicast – alimenter en un seul flux de données une multitude de postes –, l'Internet par satellite peut également se révéler judicieux pour offrir du haut débit dans les régions où une bonne infrastructure terrestre fait défaut. Le service Internet par satellite est alors réellement bidirectionnel, requêtes et réponses transitant par le satellite. Mais, dans la plupart des cas, le service offert par un fournisseur d'accès est unidirectionnel, avec des requêtes acheminées par voie terrestre et un envoi des données par satellite sur l'antenne de l'abonné. Les débits proposés en voie descendante sont généralement de l'ordre de 512 kbit/s, bien qu'il n'y ait pas de limite théorique, juste une limite économique. Fin avril, l'IETF, organisme qui définit les standards d'Internet, a adopté l'UDLR, un protocole de communication qui vise à rendre les services Internet par satellite virtuellement bidirectionnels. Son utilisation est en tout cas transparente pour l'abonné.

La boucle locale radio

Elle a beaucoup fait parler d'elle à propos du dégroupage, qui doit mettre fin au monopole de France Télécom sur la boucle locale, le dernier kilomètre du réseau téléphonique commuté. Cette technologie, dont le déploiement est actuellement en cours, consiste à équiper un immeuble ou une maison d'une antenne de réception des ondes radio. Deux bandes de fréquence ont été libérées pour l'acheminement des données par la boucle locale radio, aux alentours de 3,4 GHz et 26 GHz. L'antenne est reliée au système informatique de l'utilisateur et directement en vue pour la station de base qui dessert les abonnés dans un rayon de 10 km. La station de base est elle-même reliée à un POC (point de concentration), et une « mégastation » de base transmet les données au réseau IP. Les débits pour la clientèle résidentielle devraient pouvoir monter jusqu'à 4 Mbit/s, avec pour avantage une très grande disponibilité puisque l'infrastructure, neuve, est entièrement dédiée à l'accès Internet et à la voix sur IP.

Le réseau électrique

Encore au stade expérimental, l'accès à Internet par le réseau électrique fonctionne, dans son principe, comme l'ADSL. Il s'agit en effet de véhiculer sur les câbles de distribution électrique des données à d'autres fréquences que le courant. Et de tirer parti de ce qu'on appelle les courants porteurs, déjà utilisés en domotique, pour commander à distance certains appareils électriques. Les multiplexeurs installés dans les centraux téléphoniques pour l'ADSL seraient simplement remplacés par des modulateurs dans les transformateurs. Avantage : outre le haut débit, il devient possible avec cette technologie d'installer chez soi un réseau interne sur le mode du réseau local d'entreprise.

Start-up



Bionatics modélise des plantes en 3D

Jeune société française, Bionatics surfe sur la vague très confidentielle de la végétation virtuelle, «botaniquement réaliste». En distribuant une technologie unique au monde, elle a su faire une place sur un marché qui touche plus de 2 millions d'utilisateurs potentiels dans le monde. Bionatics, qui emploie vingt personnes, commercialise des logiciels qui simulent, en temps réel, la croissance des plantes en 3D, pour les marchés de l'environnement, du divertissement et des simulateurs. Elle dispose d'une licence exclusive d'exploitation mondiale de la technologie de simulation virtuelle de croissance végétale AMAP, développée au sein du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).

Ce partenariat est le fruit d'une rencontre entre les fondateurs de la jeune pousse, rompus aux techniques commerciales, et d'un chercheur du Cirad, concepteur de cette technologie qui permet de calculer et de modéliser en 3D tous types de végétaux. La jeune pousse dispose d'une base de données de 500 graines modulables à souhait. «Ce moteur de croissance intéresse les architectes, paysagistes et collectivités locales, dont les projets d'urbanisation à long terme doivent désormais tenir compte de la végétation pour être conformes à la nouvelle loi sur le volet paysager dans le cadre d'un permis de construire», souligne Thibaut Prud'homme, directeur commercial de la jeune pousse. Les prototypes de Bionatics sont utilisés par Lafarge et Vivendi pour stimuler la réhabilitation de leurs carrières et déchetteries. Les ministères de l'équipement français, belge et japonais visualisent également l'impact paysager de leurs infrastructures routières. Les plantes de Bionatics sont également vendues aux professionnels du jeu vidéo. Ubi Soft et Sega font partie de ses 250 clients. On a pu voir de tels effets spéciaux champêtres au cinéma dans le *Jeanne d'Arc* de Luc Besson et dans la publicité pour Seat avec Lara Croft, l'héroïne de Tomb Raider. La société a réalisé également des simulateurs pour les entraînements de l'armée. Enfin, Bionatics a signé un partenariat avec l'IGN pour intégrer la végétation aux bases de données de l'Institut géographique national. **Mais le débouché** le plus prometteur reste celui de l'environnement. Le marché des urbanistes, promoteurs et autres professionnels de l'aménagement du territoire devrait représenter, selon Stéphane Gourgout, directeur général de Bionatics, d'ici trois à quatre ans, 60 millions de francs par an. La start-up a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 3 millions de francs et espère atteindre les 10 millions en 2002. Ce travail n'aurait pas été possible sans une levée de fonds de 10 millions de francs, apportés par Thales Corporate Ventures et I-Source Gestion. Enfin, déjà présente en Europe, Bionatics devrait bientôt ouvrir un bureau en Amérique du Nord.

Marine de La Horie

interactif.lemonde.fr/
neteconomie

La braderie des jeunes pousses en faillite

MÊME BRADÉ, eToys n'intéresse quasiment personne. Après avoir demandé en mars dernier à bénéficier de la loi américaine sur les faillites, le marchand de jouets



en ligne vend ses actifs. Pour l'instant, la liquidation de jouets, de matériel et de contenu a rapporté environ 16 millions de dollars à cette entreprise, dont la valeur avait par le passé été estimée à 10 milliards de dollars. Mais elle n'a pas réussi à vendre le système de gestion des entrepôts qu'elle avait mis au point – après deux ans de recherches et 80 millions d'investissements – pour livrer à temps un million de cadeaux de Noël. Et le fameux moteur de recherche d'eToys, qui compile une liste d'idées de cadeaux en fonction de l'âge, du sexe et des jouets préférés d'un enfant, n'a trouvé aucun preneur. Puisque la liquidation d'eToys ne suffira pas à rembourser ses 285 millions de dollars de dettes, les actionnaires ne toucheront probablement rien.

Parmi les sociétés Internet en faillite, eToys n'est pas le seul poids lourd qui ait vu sa valeur s'effondrer. Les détaillants en ligne Garden.com et Pets.com – qui ont fermé boutique avant de devoir demander une mise en liquidation – affichaient tous deux naguère une capitalisation boursière de plus de 300 millions de dollars. En liquidant leurs actifs, les deux entreprises ont chacune encaissé 6 millions de dollars. NorthPoint Communications Group, fournisseur d'accès ultrarapides à Internet dont la capitalisation boursière avait précédemment atteint 5,6 milliards de dollars, a été racheté en mars par AT&T, après avoir fait faillite, pour 135 millions de dollars, soit un montant inférieur à sa valeur comptable de 146 millions de dollars.

Ces sommes dérisoires ont de quoi surprendre. Certes, le monde des affaires ne manque pas d'exemples de grandes entreprises qui ont déclaré faillite avant de renaître de leurs cendres: Continental Airlines, Loews Cinplex Odeon et Boston Chicken, par exemple. Mais le Net est en comparaison un grand trou noir, où disparaissent à jamais des entreprises qui valaient auparavant des centaines de millions, voire des milliards de dollars. Des noms de marque lancés à grand renfort de publicités onéreuses et accrocheuses sont abandonnés du jour au lendemain.

Le contraste est saisissant: si McDonald's estimait que la marque Boston Chicken valait la peine d'être conservée, Petsmart.com a en revanche racheté l'adresse du site Web de Pets.com en cherchant à se dis-

Les sociétés Internet en faillite s'aperçoivent que leur marque et leurs stocks ne valent presque plus rien

tancier à tout prix de l'image de Pets.com et du chien marionnette qui lui servait de mascotte. C'est simple: beaucoup de marques présentes sur Internet ne valent en soi pas grand-chose, surtout si elles sont assorties d'un modèle économique voué à l'échec.

Au vu de ces premiers exemples, si les investisseurs et entrepreneurs espèrent qu'une liquidation leur

leur contenu, leurs fichiers clients et les programmes informatiques mis au point par leurs propres soins.

Il faut leur souhaiter bonne chance. Car ces biens, que les comptables qualifient d'immatériels, sont difficiles à évaluer et souvent impossibles à vendre, car ils sont d'une utilité limitée, voire nulle, dès que l'entreprise qui s'en servait disparaît. Et, pis encore, certains biens qui ont de la valeur, par exemple les fichiers clients, ne peuvent souvent être vendus à cause de la confidentialité des données. De tous les biens immatériels d'une jeune pousse, le fichier clients est souvent celui qui présente le plus d'intérêt.

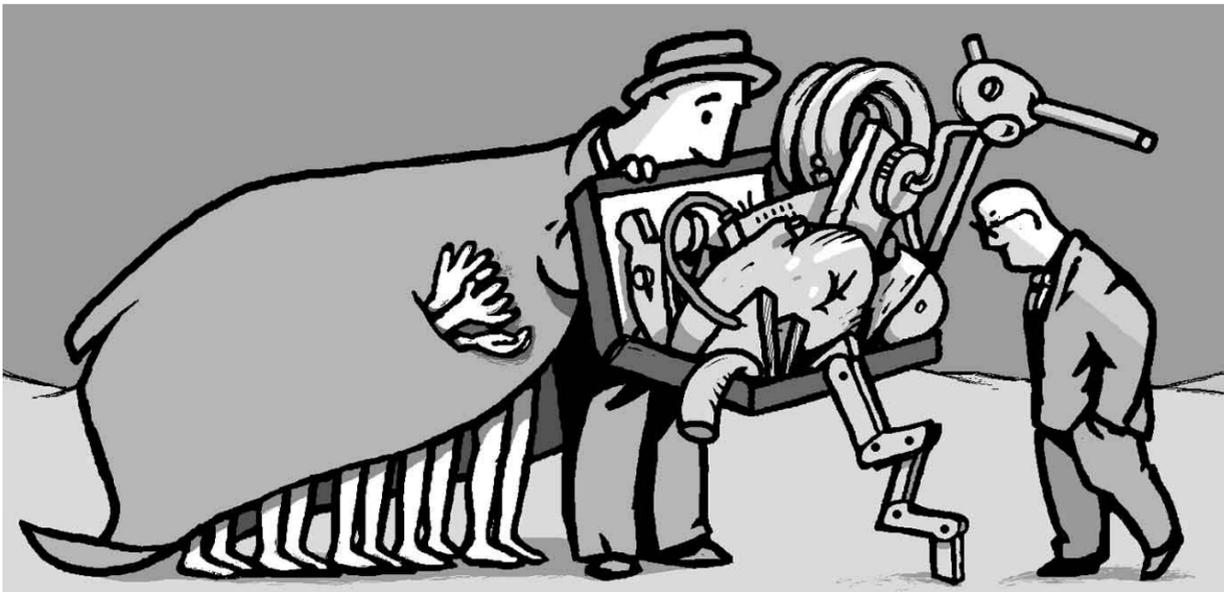
Mais les partisans de la confidentialité des données cherchent coûte que coûte à empêcher les entreprises de les vendre. La directrice générale de Pets.com, Julie L. Wainwright, a ainsi décidé de garder son fichier clients, et eToys a déclaré qu'il ne vendrait pas non plus le sien, à moins qu'un acquéreur dé-

ment & Systems de l'université de Berkeley. Le site BabyCenter d'eToys en est un bon exemple. Lorsque, en 1999, eToys a acheté pour 190 millions de dollars (en actions) ce site d'information sur les nourrissons, BabyCenter n'avait quasiment aucun revenu. C'était, dans sa catégorie, l'un des sites les plus visités du Web et, à l'époque, le nombre de visiteurs et la visibilité valaient de l'or aux yeux des investisseurs. «Ils se sont dit: "Ce site se développe apparemment rapidement, il est consulté très fréquemment, nous n'avons donc qu'à multiplier par 15 sa valeur"», se souvient Kevin Silverman, analyste du fonds spéculatif Madison Partners.

Lorsque eToys a vendu sa filiale, juste avant de déclarer faillite, elle a été rachetée pour seulement 10 millions de dollars par le grand groupe de produits de consommation Johnson & Johnson. Certaines dot.com en faillite arrivent cependant à rentabiliser la vente de leurs

tant faire une très bonne affaire. Petsmart a acheté le nom du site Pets.com pour 375 000 dollars et 59 de ses adresses liées aux animaux domestiques. «Nous avons regardé le nombre de consultations de ces sites et le pourcentage de visiteurs que nous pourrions "convertir" en clients, d'après notre expérience, et puis nous avons déterminé ce que nous étions prêts à payer», explique Thomas P. McGovern Jr., qui dirige le site Petsmart. Pour Petsmart, qui affiche un chiffre d'affaires annuel de 2 milliards de dollars, «375 000 dollars, ce n'est qu'une petite erreur d'arrondissement dans notre budget», explique-t-il en plaisantant.

Une à une, les grandes marques Internet finissent elles aussi au rebut. Puisque eToys n'a pas officiellement déclaré la liquidation totale de ses actifs, ses actions sont toujours cotées à la Bourse. Une entreprise pourrait donc racheter ce qu'il reste du e-détaillant et le



ANNE GALLET

rapporter beaucoup d'argent, ils se trompent. Les entreprises qui ont récemment mis la clé sous la porte, notamment le service de livraison à domicile Kozmo et le site de divertissements sportifs Quokka Sports, ne toucheront probablement pas grand-chose, ou même rien du tout, de la vente de leurs actifs. Pour l'instant, ce sont surtout les ordinateurs, les télécopieurs et les rayonnages d'entrepôt et autres biens matériels qui se vendent, et souvent à environ 30% de leur valeur.

A mesure que s'allonge la liste des faillites, l'arrivée massive sur le marché de ce type de matériel ne devrait qu'en faire chuter davantage les prix. Les start-up en faillite se dépêcheront alors d'essayer de vendre à profit leur adresse Web,

cide de racheter l'entreprise dans son ensemble. Garden.com a contourné la difficulté en vendant son fichier à une condition: seules les données des clients ayant donné leur accord pourront être utilisées. L'entreprise W. Atlee Burpee & Co., qui vend depuis cent vingt-cinq ans des outils de jardinage, a pris le risque de racheter pour 2,4 millions de dollars ce fichier. «Garden.com a su attirer de jeunes clients, ce que nous avons du mal à faire», explique Don Zeidler, directeur du marketing direct de Burpee.

«Les gens pensaient que, pour dégager des bénéfices, il suffisait d'arriver le premier sur un marché et d'avoir un nom de marque», explique Hal R. Varian, doyen de la School of Information Manage-

noms de domaine. La pharmacie en ligne PlanetRX.com, dont la capitalisation boursière a, par le passé, atteint 10,8 milliards de dollars, a annoncé en avril sa mise en liquidation et vend actuellement 26 adresses de sites Web ayant trait à la santé, par l'intermédiaire de GreatDomains.com. Certains noms – notamment acne.com, depression.com et fertility.com – ont été rachetés par des compagnies pharmaceutiques à des prix variant entre 50 000 et 250 000 dollars. Si cette tendance se poursuit, la vente de ses noms de domaine pourrait rapporter à PlanetRX quelque 2 millions de dollars.

Bien que ces prix puissent à première vue paraître élevés, beaucoup d'acquéreurs estiment pour-

transformer en une tout autre société. Mais cette issue semble très improbable depuis que la société d'édition de livres pour enfants Scholastic a abandonné, le 26 mars dernier, son projet de racheter eToys au plus offrant. Scholastic a décidé que l'investissement ne serait pas rentable, en raison des sommes qu'il aurait fallu dépenser pour intégrer la technologie d'eToys à ses propres systèmes informatiques. Une décision qui confirme, s'il en était besoin, que beaucoup d'actifs de jeunes pousses ne valent guère mieux qu'une Game Boy sans piles.

Arlene Weintraub, avec la participation de Lara Christianson



Internet ne se résume pas au Web

A moyen terme, de nouveaux logiciels et services Internet pourraient bien démoder l'usage du Web

ATTENTION! Le Web n'est pas tout Internet. Certes, ce labyrinthe infini de sites dans lequel on surfe d'un clic de souris a suscité des milliards de dollars d'investissement, attiré des millions de consommateurs et d'entreprises en ligne et généré des milliards de ventes. Mais ce serait une grave erreur de croire que consulter des pages et cliquer sur des boutons restera l'utilisation prédominante des vastes ressources du Net. Qui se souvient encore de Gopher?

De fait, le Web n'est rien d'autre qu'une couche logicielle posée sur le système de base Internet, une simple façon de présenter les informations stockées dans des bases de données informatiques. Sans méthode de normalisation de l'accès, le Net, ce vaste réseau de tuyaux divers connectant ordinateurs et télé-

phones, stockant et distribuant des données, serait inutilisable. Mais les logiciels évoluent très vite et il naît aujourd'hui une large gamme de programmes très performants qui rendent le Web superflu.

Pas besoin de passer par une page Web pour envoyer un courriel ou un message instantané, ni d'un navigateur pour lire des fichiers son ou vidéo en ligne. Pour les téléphones sans fil, qui ne disposent que d'une faible bande passante et d'un petit écran, le Web n'est certainement pas le format le mieux adapté. Il n'est pas non plus indispensable pour les organisateurs ou les lecteurs de musique en MP3. Les capteurs utilisés dans l'industrie ou les appareils ménagers «intelligents» sont de plus en plus programmés pour pouvoir communiquer directement sur le Net – et aucun de ces systèmes n'a besoin de passer par le Web.

Surtout, le Web risque d'être marginalisé par le développement exponentiel de l'application Internet la plus innovante depuis le Web lui-même: les échanges de pair à pair (peer-to-peer, en anglais), tel le service de partage de fichiers musicaux Napster. Ils permettent aux PC ou à d'autres types de terminaux de communiquer directement entre eux sans passer par les ordinateurs centraux que sont les serveurs Web.

Car, aujourd'hui, les terminaux d'accès au Net – les PC, les portables ou même les consoles de jeux – sont dotés de processeurs surpuissants et de vastes capacités de stockage. Ils ne sont donc plus réduits au rôle de «consulteurs» passifs de données mais peuvent aussi générer et échanger des contenus. On comprend facilement pourquoi les dirigeants de l'industrie du disque paniquent. Et même s'ils ont pu écraser Napster à l'issue d'une longue bataille juridique, ça ne sert à rien.

Napster n'est qu'un exemple parmi des dizaines de ces nouvelles applications. Ainsi, le programme de recherche d'une intelligence extraterrestre américain emploie la puissance inutilisée de milliers de PC pour traiter les informations en provenance du cosmos. La société Groove Networks élabore des systèmes permettant aux entreprises de combiner les ressources de leurs PC pour effectuer le traitement des données sans avoir à les rassembler sur des serveurs Web centraux.

George Colony, directeur général de l'institut d'études Forrester Research, prédit donc que ce qu'il surnomme «1X Internet» va émerger dans les deux à trois prochaines années et supplanter le Web. Par exemple, au lieu d'envoyer des courriels marketing, une banque pourra

envoyer à son client un programme qui lui permettra de tester directement les suggestions de placement dans son portefeuille actuel et de calculer automatiquement les avantages qu'il en retirerait.

Lorsque ce type d'applications sera disponible, des stars du Web déjà vacillantes, comme Yahoo! ou Amazon, devront rapidement adapter leur modèle économique ou se préparer à disparaître. Il en va de même pour des sociétés traditionnelles déjà très ancrées dans le Web, de General Electric à Wal-Mart. «Dans l'ère Internet, nous

sommes encore assis autour d'un feu, habillés de peaux de bête, à ronger des os», affirme George Colony. Et, a posteriori, nous considérerons le Web comme le premier silex, grossièrement taillé, de l'Internet.»

Robert D. Hof



★ Les pages «Entreprises» sont réalisées par les rédactions du «Monde interactif» et de «Business Week/e.biz».

★ Traduit de l'anglais par Ici là-bas et Chantal Dussuel.

DAUPHINE

Messageries fourre-tout

Gérer au quotidien son courrier électronique relève parfois de l'exploit

LE CHIFFRE donne le tournis: en 2005, près de 35 milliards de messages seront envoyés tous les jours dans le monde. Cela représente plus du triple par rapport à 2000, selon le cabinet d'études IDC. Ce qui fait dire à Mark Levitt, l'un des auteurs de l'étude, que nous assistons à un véritable « déluge » dans nos messageries électroniques. Dans la majorité des entreprises, le premier geste du matin consiste aujourd'hui à allumer son ordinateur pour consulter ses messages.

Trente ans après l'envoi du premier e-mail, la messagerie est donc plus que jamais la « killer application », celle que tout le monde utilise. En France, c'est elle qui incite les PME à se connecter à Internet. Sa facilité d'emploi a contribué à assurer son succès phénoménal. Mais cette même facilité participe également à ses inconvénients: elle est utilisée tous azimuts. Déjà, aux Etats-Unis, un employé passe tous les jours en moyenne 49 minutes à gérer sa messagerie.

En France, selon la consultante en organisation Anne de Fenoyl, auteur d'une étude sur le sujet menée avec le laboratoire d'économie et de sociologie du travail du CNRS, ce sont 20 minutes qui sont perdues tous les jours dans la gestion de la messagerie électronique. Ou sa non-gestion. Car, si la quantité est là, la qualité ne suit pas forcément. « L'e-mail est un outil formidable, et son emploi est un phénomène irréversible », souligne Anne de Fenoyl. Mais dans les études que nous avons menées à l'Inria et au Cereq, mais aussi dans des PME et des SSI, nous avons constaté que beaucoup d'utilisateurs se plaignaient. Certains parlaient même d'overdose par rapport à l'outil, et d'effet haut-le-cœur! »

La messagerie est devenue un grand fourre-tout: envoi et réception, en interne ou à l'extérieur, pour une correspondance destinée à une ou cent personnes. C'est elle aussi qui prend le relais des autres outils de communication: « Elle supplante peu à peu le fax, et est le refuge de salariés frustrés par d'autres moyens », précise Anne de Fenoyl. Typiquement, si un forum sur un intranet n'est pas animé, les salariés se retrouveront sur la messagerie. »

Difficile, dans ces conditions, de la gérer au quotidien. « La messagerie désorganise plus qu'elle n'organise », déclare la consultante. A commencer par la hiérarchie en in-

terne: fini les barrages, téléphoniques ou physiques, pour prendre un rendez-vous ou obtenir une information de son supérieur. De même, dans un envoi multiple, grâce à l'utilisation des listes que chacun peut se constituer, le supérieur est sur un pied d'égalité avec ses collaborateurs.

« La majorité des entreprises admettent que les relations entre employés, notamment les relations hiérarchiques, ont été transformées. Tout le monde peut communiquer avec tout le monde, personne n'est inaccessible: la responsabilisation de l'utilisateur est fondamentale », souligne un rapport du Club informatique des grandes entreprises françaises (Cigref) sur les « Impacts et usages de la messagerie électronique ».

FIXER DE NOUVELLES RÈGLES

A cette absence de repères s'ajoute le stress de la surabondance d'informations. Dans le flot continu d'informations que l'on reçoit, quel tri effectuer, selon quels critères? Quel est le degré d'urgence? « La messagerie, c'est du faux temps réel: à l'autre bout de la chaîne, on ne sait pas forcément si la personne a reçu le message, encore moins si elle l'a lu », constate Anne de Fenoyl. Surtout, la messagerie pose aujourd'hui un problème plus crucial en termes de gestion du temps, renforcé par la mise en place des 35 heures: l'e-mail

s'immisce peu à peu dans la vie privée et contribue à rétrécir la frontière avec le professionnel. Selon un sondage organisé en septembre dernier par le Journal du Net, près de 20% des 3356 sondés avouaient bouillir d'impatience et consulter leur messagerie en se levant (13%) ou avant de partir au bureau (5%). De même, certains employés s'obligent à relever leurs courriels pendant leurs vacances afin d'éviter l'engorgement à la rentrée.

Le courrier électronique mobile, consultable depuis son téléphone portable et son assistant personnel, risque bel et bien de renforcer cette problématique. « Pour bien utiliser cet outil et exploiter pleinement ses capacités, il va falloir mettre en place de nouvelles règles du jeu », préconise Anne de Fenoyl. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à mettre en place une charte d'utilisation, qui fixe un cadre. Mais cela risque de ne pas suffire. C'est finalement tous les maillons de la chaîne de communication qu'il va falloir repenser. Avec, en ligne de mire, des formations spécifiques pour mieux intégrer l'e-mail. Et le maîtriser.

Laurence Bernaert

■ www.univ-aix.fr/lest/sommaire/index.html
■ www.cigref.fr

Sites sur mesure

JENNY BORJESSON incarne le dernier paradoxe de la Netéconomie. « Qui dit globalisation dit localisation! Dans un marché mondial, il devient primordial de décliner une

Portrait

offre Web pour chaque pays. » A entendre cette jolie Suédoise francophile et polyglotte, son métier connaîtrait une formidable expansion. A 27 ans, elle adapte « culturellement » les sites d'entreprises internationales clientes d'Icon Medialab, une importante Web agency suédoise implantée en France.

Tombée dans les nouvelles technologies « par hasard », Jenny Borjesson est passée de l'événementiel au Web via le cabinet de conseil Arthur Andersen de Stockholm, pour lequel elle a travaillé un an et demi. « J'établissais des stratégies de communication pour des entreprises qui souhaitaient utiliser les services de centres d'appel puis du Web. »

Après un passage éclair dans une agence spécialisée dans le streaming et la WebTV, elle est arrivée en France, il y a quelques mois, comme consultante en stratégie et se consacre aujourd'hui à la localisation pour Icon Medialab. Pour elle, sa fonction est une des clés de la rentabilité et de la viabilité des sites. « Pour espérer gagner de l'argent sur le Net, assure-t-elle, il faut être proche des internautes et réussir à franchir les barrières de langue, mais aussi prendre en compte les spécificités culturelles. »

Pour offrir une solution adaptée à la demande des entreprises, la jeune femme procède en trois étapes et s'efforce de répondre à quelques questions-clés: d'abord et avant tout, le jeu en vaut-il la chandelle? Pour les sites de type « brochure » qui se contentent de présenter l'activité de sociétés, la localisation n'est pas forcément un bon calcul. Elle peut même parfois conduire à une perte de prestige. « Si l'on prend, par exemple, le cas d'une marque de jeans comme

Levi's, dont l'image est liée aux Etats-Unis, je ne suis pas sûre qu'une adaptation et une traduction vailent forcément le coup. D'autant que les utilisateurs du Web maîtrisent généralement bien l'anglais. »

Deuxième interrogation: quelle partie du site faut-il localiser? Si, de manière générale, les pages sont traduites, le contenu et les fonctionnalités peuvent changer en fonction du pays ciblé. Après consultation des responsables locaux et du client lui-même, Jenny établit une liste et met au point des prototypes, des « sites maquettes » qui seront ensuite testés sur des panels d'utilisateurs locaux.

Enfin, dernière étape: en fonction des résultats constatés, la consultante établit les story-boards des sites de chaque pays. « Mais attention, pas question de toucher à la charte graphique établie par le directeur artistique! Je traque toutes les petites subtilités culturelles et travaille presque uniquement sur le contenu et la stratégie. » Cela dit, certains choix graphiques peuvent être lourds de sens. Le noir et le blanc n'ont, par exemple, pas du tout la même valeur symbolique en Europe et en Asie.

Pour appréhender ces différents aspects, Jenny Borjesson utilise la littérature, le cinéma, la presse, la télévision, les rencontres dans les pays étudiés... Et si elle recommande une formation en économie, marketing ou école de commerce suivie d'une spécialisation en e-business pour pouvoir traiter le sempiternel impératif de rentabilité, elle met en garde contre la tentation du cliché. « Ce métier implique une certaine ouverture d'esprit et une grande curiosité intellectuelle. La localisation n'est en fait rien d'autre que de la communication multiculturelle », conclut Jenny Borjesson.

Hanna Waar

[interactif.lemonde.fr/
neteconomie](http://interactif.lemonde.fr/neteconomie)

PUBLICITÉ

Profil

Le curriculum vitae idéal

Formation: licence ou maîtrise en économie ou école de commerce, suivie d'une année de spécialisation en e-business.

Expérience: une à deux années comme consultant en stratégie de communication ou consultant marketing.

Compétences: parler plusieurs langues est indispensable.

Qualités demandées: curiosité et ouverture d'esprit, ainsi qu'une très bonne culture générale sont nécessaires.

Les formations

Ce sont essentiellement des diplômes accessibles à bac+5 après un cursus en école de commerce, un DEA ou un DESS de préférence orienté vers l'économie, le marketing ou la gestion.

Mastère spécialisé dans les technologies de l'information, stratégies et organisation

Proposé par l'ESCP-EAP et accrédité par la Conférence des grandes écoles (CGE).

http://www.escp-eap.net/fr/programmes/ms/ms_programmes/Infomatech.html

Mastère spécialisé dans le management des systèmes d'information et des technologies

Proposé par HEC et l'Ecole des mines de Paris, et habilité par la CGE. hec.ensmp.fr

Mastère spécialisé HEC Net Business

Proposé par HEC et l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST), et habilité par la CGE.

www.hec.fr/hec/mastere/liste_mastere/net_business/index.html

Mastère spécialisé e-business

Proposé par l'ESC Grenoble et conçu en partenariat avec IBM. www.esc-grenoble.com

le Monde
INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél.: 01-53-38-42-60. Fax: 01-53-38-42-97.
E-mail: hitech@lemonde.fr

Directeur de la publication: Jean-Marie Colombani.
Directeur général: Bruno Patino.
Rédacteur en chef: Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction: Claudine Boeglin.
Directrice artistique: Maria Mercedes Salgado.
Rédaction: Olivier Zilberstein, chef de service (Enquête), Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart (Techniques), Guillaume Fraissard (Cyberculture, Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Catherine Rollot (Métiers).
Édition: Olivier Herviaux.
Réalisation: Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision: Olivier Houdart, Martine Rousseau.
Publicité: Le Monde Publicité. **Directeur général:** Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).
Impression: Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. © 2001. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr